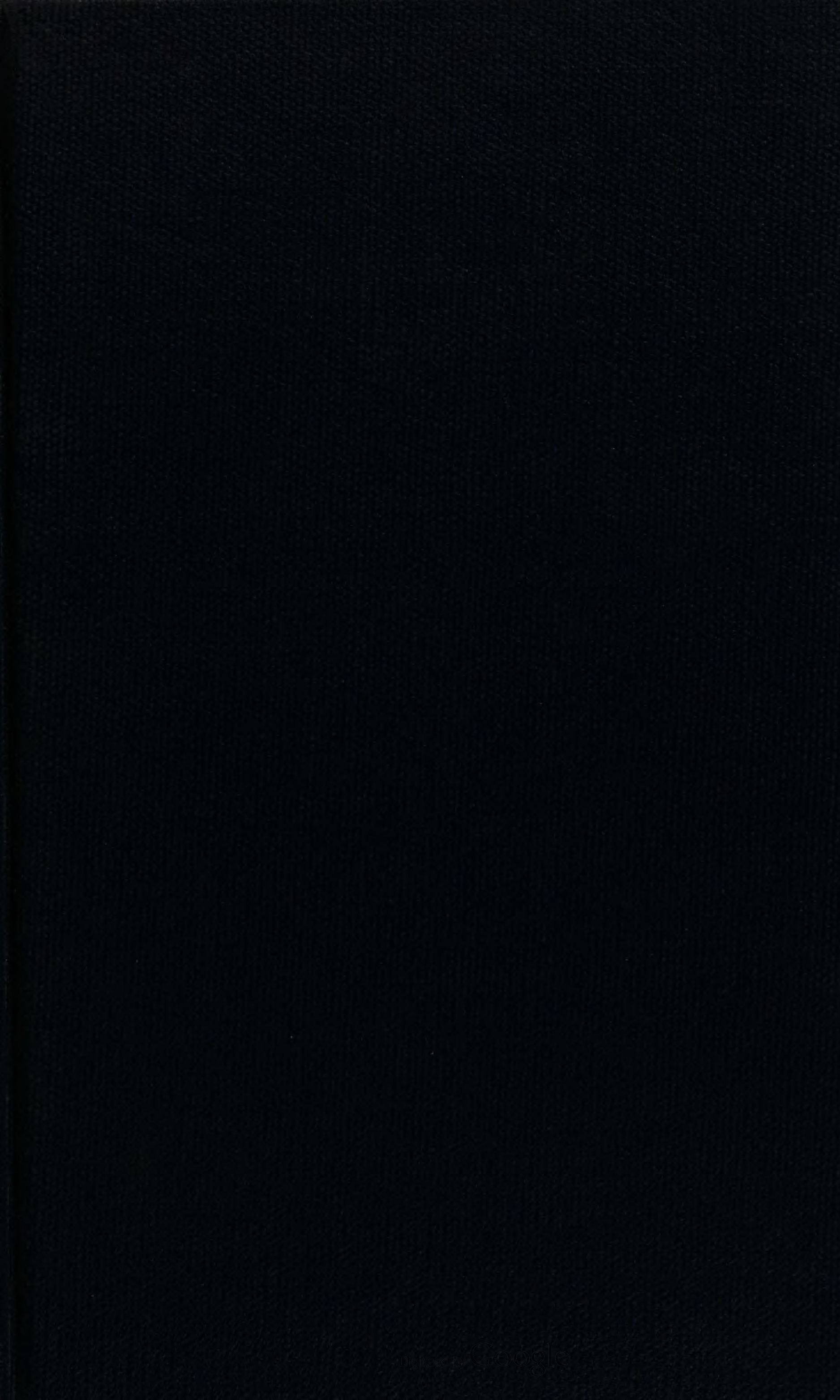


MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

—

1871

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2

1871

PRÉFACE.

Une nation qui, pendant plus d'un siècle, nous emprunta nos sciences, calqua nos ouvrages d'imagination, développa son industrie par nos artisans exilés, et ne grandit qu'en nous imitant; — une nation jeune, hautaine, ambitieuse à l'excès, qu'une heureuse révolution dans sa littérature a rendue bassement jalouse de nos grands écrivains; — une nation que tous les progrès modernes ont armée pour la destruction de la nôtre, et qui se flatte d'arriver à son but; — une nation qui a mis sa gloire à mutiler des chefs-d'œuvre, à bombarder des bibliothèques, des musées, des hôpitaux, à tuer des enfants dans les écoles, à jeter des vieillards et des femmes dans le pétrole enflammé, à nier le droit des gens, à ravir nos provinces et nos forteresses, à prôner audacieusement le droit de la force, enfin à fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines; — *la Prusse,* dont les actes étonnent le monde entier par leur barbarie, et qui, sans souci

de l'avenir, crée contre elle des haines implacables, *la Prusse* ne doit plus compter parmi les peuples civilisés.

L'Académie de Caen, vouée depuis plus de deux siècles à la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts, indignée des crimes de lèse-humanité commis en France par les sauvages descendants des Germains sauvages, a dû faire taire toutes ses sympathies pour des hommes qu'elle avait admis au titre de membres correspondants, pour des Sociétés savantes qui lui envoyaient leurs Mémoires en échange des siens; et, dans sa dernière séance, elle a pris une résolution que lui imposait son patriotisme. Le 24 mars, elle a décidé qu'elle n'entend plus avoir de relations ni avec les Sociétés savantes de la Prusse et de ses alliés, ni avec les sujets des mêmes puissances, qui correspondaient avec elle.

Dans la même séance, elle a remis au concours les trois sujets proposés en 1870, et les a prorogés chacun d'une année. Ils figurent, avec leurs modifications de délais, dans les deux pages qui suivent.

Le Secrétaire de l'Académie,

JULIEN TRAVERS.

Caen, le 1er avril 1871.

PRIX LE SAUVAGE.

I.

Sujet.

DE L'ANALGÉSIE.

Étudier l'ensemble des faits qui se rattachent à cet état d'insensibilité aux impressions douloureuses, au point de vue de la physiologie, de la pathologie et de l'histoire.

Le prix est de SIX CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, pour le 31 décembre 1872, terme de rigueur.

II.

Sujet.

DE L'ACTION PHYSIOLOGIQUE ET THÉRAPEUTIQUE DES ALCOOLIQUES.

Le prix est de SIX CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, pour le 31 décembre 1873, terme de rigueur.

III.

Sujet.

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

L'Académie ne demande pas seulement un exposé de l'état actuel de la science sur cette importante question ; elle demande encore aux concurrents des expériences précises qui leur soient personnelles et des faits nouveaux propres à éclairer, infirmer, confirmer, modifier des points douteux dans les théories actuellement admises.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. le Secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1877.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TROIS CONCOURS.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus des trois concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX DE LA CODRE

PAR M. J. DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

MESSIEURS,

Le Concours ouvert par la proposition et par la libéralité de notre confrère, M. de La Codre, sur cette phrase d'Aimé Martin « Là où est le mal, c'est la vérité qui manque », prouve sans doute que le goût des idées sérieuses est plus général qu'on ne croit; mais il semble indiquer aussi que les études philosophiques ont singulièrement baissé dans notre pays depuis une vingtaine d'années. Ce n'est pas le moment de rechercher les causes de cette décadence. Qu'il me suffise de dire que, sur dix-huit Mémoires qui nous ont été envoyés, il y en a à peine un ou deux qui répondent directement, soit dans un sens, soit dans l'autre, à la question proposée; mais qu'ils sont malheureusement plus qu'insuffisants, je ne dis point pour l'étendue, mais pour le mérite philosophique et littéraire. Les autres touchent, si l'on veut, à la question, mais ne font qu'y toucher,

sans l'aborder franchement en elle-même. C'est pourtant parmi ces derniers que se rencontre le Mémoire le plus considérable à tous égards, également distingué par l'étendue des connaissances et par le talent de style qu'il révèle. Si l'auteur, au lieu de se cantonner dans les idées qui lui sont familières et chères, fût entré dans le cœur même du sujet, il n'y aurait eu aucun doute pour la Commission d'examen; elle vous aurait proposé de lui décerner le prix. Elle ne vous propose qu'une mention très-honorable: voici pourquoi.

Je demande pardon à la Compagnie des considérations préliminaires où je me vois forcé d'entrer. Je les ferai les plus courtes possible, n'ayant pas la prétention de traiter moi-même la question mise au concours.

La proposition à débattre et à développer, soit affirmativement, soit négativement, selon les vues et convictions des concurrents, est, comme beaucoup de propositions morales, assez indéterminée en elle-même. Le véritable talent philosophique eût consisté à la déterminer, en la traduisant par des substitutions successives en un certain nombre de propositions plus précises et mieux arrêtées. La force en pareil cas est de savoir se borner ou se resserrer en de justes limites. On ne comprend point, par exemple, que les termes indéfinis *le mal, le manque de vérité* aient pu tromper des esprits quelque peu rompus aux habitudes philosophiques. Il est clair que celui qui a écrit que « là où est le mal, c'est la vérité qui manque », a entendu par ces termes larges et indéfinis, non pas le *mal en soi*, ni la *vérité en soi*,

mais simplement telle vérité absente ou méconnue qui est la cause de tel ou tel mal donné. Nous exposer donc tout un système de philosophie théologique ou rationnelle, sous prétexte de développer et d'éclaircir cette proposition, c'est nous donner beaucoup plus que nous ne demandions, en courant risque de ne point nous donner ce que nous étions en droit de demander.

Il ne s'agit pas ici d'une théorie générale du vrai et du bien, du faux et du mal. S'il était nécessaire de dire quelques mots sur les rapports métaphysiques du bien et de la vérité, du mal et de l'erreur, il était oiseux de donner de larges développements à ces spéculations très-générales et par là même assez vagues, où les redites et les tautologies sont presque inévitables, et où l'on paraît toujours, quelque habile qu'on soit à varier son langage, jouer avec ces mots de bien et de vrai, de mal et d'erreur, comme le charlatan avec des gobelets. La question métaphysique devait donc être traitée très-brièvement, avec le degré de netteté qu'elle comporte. La question psychologique demandait déjà plus de développement et plus d'étendue, par cela même qu'elle est plus facile à déterminer avec quelque précision, et qu'elle se rapproche plus de la réalité. Il y a un rapport intime entre l'intelligence et la volonté, entre les lumières ou les ténèbres de l'esprit, et la droiture ou la perversité de nos déterminations. Si l'on ne conçoit pas ce que serait la volonté sans motifs d'agir, on ne peut concevoir par conséquent ce que serait la volonté, abstraction faite de l'intelligence; elle ne serait qu'une

force nue, sans emploi comme sans but, c'est-à-dire un pur néant; ou bien elle se réduirait à une force brutale, tout instinctive, agissant comme l'eau coule, comme la pierre tombe, comme l'herbe végète, d'un mouvement irrésistible et fatal, c'est-à-dire qu'elle serait le contraire de la volonté. Mais l'intelligence, que serait-elle elle-même sans les idées dans lesquelles elle se détermine et s'actualise? Si ces idées sont vraies, la volonté à laquelle l'intelligence fournit ses principes d'action ou ses motifs prend naturellement une bonne direction; si elles sont fausses, elle prend une direction mauvaise. Car dans une ignorance absolue, la volonté, comme nous l'avons dit tout à l'heure, demeurerait une simple virtualité et serait nulle par cela même. Mais l'hypothèse d'une ignorance absolue est impossible; à défaut d'idées vraies, l'intelligence se peuplerait d'apparences ou d'ombres d'idées; la place, laissée libre par la vérité, serait aussitôt occupée par des fantômes ou par l'erreur. C'est dans ce sens qu'il est absolument vrai de dire « que là où est le mal, c'est la vérité qui manque. » Car la vérité manquant, il est impossible que l'erreur n'abonde pas, et, par suite, que le mal ne se produise pas avec et par l'erreur, la volonté ne pouvant prendre d'autre direction que celle qui lui est tracée par les idées qui lui servent de motifs. Le manque de vérité, c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué, l'erreur est donc un mal de l'esprit, qui se traduit nécessairement par une déviation ou un mal de la volonté; et « du mal, » quoi qu'en disent les hommes de routine ou ceux qui se croient de fins politiques, « il ne peut jamais sortir que du mal», selon le mot d'Aristote.

Les considérations précédentes nous conduisent, bon gré mal gré, à cette doctrine de tous les moralistes anciens, depuis Socrate, que « personne n'est méchant que malgré lui ou par ignorance. » Mais cette doctrine n'est-elle pas contredite par les faits et ne sommes-nous pas sans cesse obligés de redire après Ovide :

> ......Video meliora proboque,
> Deteriora sequor;

ou après saint Paul : « Je vois et j'aime le bien, et c'est le mal que je fais ? » Cette observation pourrait renverser la doctrine socratique dans ce qu'elle a d'absolu, sans convaincre de fausseté la proposition que les concurrents avaient à mettre en lumière, et qui serait encore assez importante, si elle n'avait qu'une très-grande généralité sans être absolument universelle. Car si l'on peut dire qu'il arrive souvent qu'un homme agit ou semble agir contrairement aux lumières de son esprit, cela devient beaucoup plus douteux pour dix hommes, pour cent hommes, pour mille hommes, pour une nation tout entière, dont les lois et les mœurs reflètent nécessairement les idées ou le degré de culture intellectuelle. Je dis plus ; la doctrine de Socrate reste vraie, et les faits la contredisent plus en apparence qu'en réalité. La volonté n'est pas seulement guidée par des raisons ou par des motifs rationnels ; elle est encore mue par des mobiles sensibles ou par des passions qui, en présence des objets qu'elles convoitent, ne voient plus, ne nous laissent plus voir que ces objets. Qu'une femme ou qu'un

homme, épris d'un amour violent, crie comme la Médée d'Ovide : « Je vois le bien, je l'approuve, et pourtant, c'est le mal que je suis »; soyez sûrs que ses lèvres plus que son cœur prononcent ces paroles. Interrogez cette personne, et vous verrez que la satisfaction actuelle de sa passion est pour elle le suprême bien, que tous les autres biens s'éclipsent et s'évanouissent devant celui-là. Il y a donc dans son esprit un obscurcissement momentané qu'on peut appeler, comme Socrate et les stoïciens, une véritable ignorance, ou une folie plus ou moins passagère (*furor brevis*). N'est-ce pas, d'ailleurs, une ignorance, et de la pire espèce, que ce chaos d'idées contradictoires qui forment le plus grand nombre des esprits? Et comment n'y aurait-il pas une perpétuelle contradiction dans la volonté et dans la conduite, lorsque nos idées ne sont que contradiction ?

Si nous passons à un autre point de vue et si, au lieu de considérer la bonne ou la mauvaise direction de la volonté, nous en considérons les suites heureuses ou malheureuses, soit pour nous, soit pour nos semblables, nous pouvons nous convaincre que le manque de vérité, qui se transforme si facilement et si naturellement en erreur effective, n'a pas des conséquences moins funestes. Il se peut que, par une ignorance invincible, on soit déraisonnable sans être ennemi de la raison dans sa conduite, et que la direction de la volonté soit mauvaise ou fausse sans que l'on soit réellement coupable. Mais cette innocence n'en a pas moins des résultats déplorables. Qu'une femme d'un cœur vif et tendre, mais d'un esprit borné ou simplement gâté par la molle

éducation que nous recevons tous aujourd'hui, s'imagine remplir ses devoirs et aimer ses enfants parce qu'elle les comble de caresses, parce qu'elle satisfait toutes leurs volontés, parce qu'elle leur évite le moindre désagrément, parce qu'elle sacrifie même ses goûts à ce qu'elle croit faussement leur bonheur : il serait dur de la déclarer coupable, quoique sa tendresse soit fort indiscrète et fort peu éclairée. Mais elle aura une grande chance si elle ne se prépare point des regrets, et à ses enfants le contraire de ce qu'elle veut pour eux de tout son cœur et de toutes ses forces. On ne peut appeler criminel et barbare le juge qui, dans un siècle insensé, croit accomplir son devoir et servir la justice en poursuivant à toute outrance des magiciens ou des sorciers, et en appliquant les plus affreux supplices à des pauvres diables qui auraient plutôt besoin de douches et de médecin. La législation qui le guide n'en est pas moins aussi atroce qu'ignorante, et les siècles qui voient fleurir de pareilles lois n'en sont pas moins des siècles troublés des plus sottes terreurs, et qui par les supplices multiplient, au lieu d'extirper, le crime imaginaire qui les effraye et qui les effarouche.

Il était naturel d'insister, comme l'ont fait les concurrents sur les vérités et les erreurs de l'ordre moral, parce qu'elles sont la principale source de notre bonheur ou de notre misère ; mais il ne fallait pas s'y borner. Le rapport entre la vérité et le bien, l'erreur et le mal, est si intime et si profond qu'il n'y a pas à proprement parler de vérité ni d'erreur indifférentes et qu'elles ont toutes en elles une vertu heureuse ou funeste. Je ne veux point dire seulement

que les découvertes de la physique et de la chimie, par exemple, contribuent au progrès du bien-être des états et des particuliers, et par contre-coup à une certaine moralité ou à l'esprit d'ordre et de tenue, que le bien-être engendre généralement : j'estime trop les sciences pour leur faire un mérite d'être accidentellement les pourvoyeuses de nos besoins matériels. Mais il est de fait que les idées vraies ou fausses que nous nous faisons de la nature ont une influence considérable sur la morale elle-même ; et l'on sait qu'une bonne partie des erreurs religieuses ou des superstitions ne sont que des erreurs ou des ignorances physiques. Je ne fais qu'indiquer cette nouvelle face de la question, trop négligée par les concurrents.

Moralité, bonheur, justice et utilité sociale, de quelque manière qu'on envisage le bien, il doit manquer où manque la vérité et dans la proportion que la vérité manque, ou plutôt il doit être remplacé par son contraire, le mal, comme la vérité qui fait défaut est habituellement suppléée par l'erreur.

Voilà ce qui doit être ; est-ce ce qui est ? Après la démonstration *a priori*, il faut ajouter la démonstration *a posteriori* ou par l'histoire, sans laquelle tous les raisonnements les plus rigoureux ne sembleront jamais que de brillantes et ingénieuses spéculations, sans fondement peut-être dans la réalité. On doit donc montrer l'erreur en action et produisant le mal. On doit donc appliquer la théorie à des faits déterminés, qui, bien analysés, font voir que telle erreur ou en physique, ou en politique, ou en économie, ou en morale, ou en religion, a produit et

devait produire telle conséquence désastreuse. Les exemples abondent. L'antiquité, le moyen-âge, les temps modernes en offrent en foule, et le seul embarras ici est de bien choisir. Le présent n'est guère moins riche malheureusement que le passé. Veut-on s'adresser plus particulièrement à des hommes du XIX[e] siècle et à des Français? On peut prendre quelques erreurs graves qui subsistent encore parmi nous, soit dans la plupart des esprits cultivés, soit dans les masses, et mettre à nu les maux qui en dérivent naturellement; montrer, par exemple, combien est encore général ce préjugé dont nous avons hérité de la société légère qui nous a précédés, que les gens comme il faut sont et ne peuvent être que des fainéants, et que le suprême bonheur est de ne rien faire, tandis qu'il n'y a de bonheur vrai que dans une activité réglée et variée.

Telles sont, esquissées grossièrement et par quelques traits superficiels, quelques-unes des questions que renferme et suggère la proposition mise au concours. L'Académie devait s'attendre, ce me semble, à les voir traiter en tout ou en partie, en laissant d'ailleurs les auteurs parfaitement libres de leurs idées et de leur solution, comme de la méthode qu'il leur conviendrait d'y appliquer. Que l'on procédât par le raisonnement et *a priori*, en confirmant sans cesse la théorie par des expériences historiques significatives et bien analysées; qu'on exposât la théorie d'un côté et l'histoire de l'autre, ou bien qu'on s'attachât plus particulièrement à celle-ci pour en tirer par induction les enseignements généraux qu'elle contient et qui sont la preuve de la

proposition à développer et à démontrer, enfin, qu'on fît un simple discours ou un livre : peu importait à l'Académie qui, sans parti pris d'avance, ne demandait qu'à reconnaître et à couronner le talent philosophique ou le talent d'analyse et d'exposition des auteurs. La carrière était donc libre pour toutes les opinions comme pour toutes les méthodes, pourvu que les opinions fussent bien discutées et que la méthode adoptée fût rigoureusement suivie. Dois-je dire qu'à cet égard nous n'avons été satisfaits qu'à demi, et que la plupart des concurrents semblent ne pas se douter des conditions d'un concours tel que celui que nous avions ouvert ?

La Commission n'a pas dû tenir compte d'un Mémoire sur le cadastre (n° 9), ni d'un assez pauvre roman anti-jésuitique (n° 3), qui ne lui ont paru avoir que des rapports très-éloignés avec le sujet du concours.

Elle aurait pu également écarter de prime abord et par des raisons de convenance le n° 4, qui s'est évidemment trompé d'adresse. On ne conçoit pas que l'auteur, qui a pris pour épigraphe : « *Sursum corda !* » n'ait point senti que ce n'était pas à une Académie qu'il devait envoyer un Mémoire dont la forme seule peut paraître une insulte à l'Évangile. La Commission a pourtant pris une connaissance attentive de cet étrange travail qui porte le titre ambitieux de : *Nouveau discours de la montagne ;* et non-seulement elle a jugé qu'il ne répondait que fort indirectement à la question proposée, mais encore que l'auteur n'arrivait pas à établir, même d'une manière spécieuse, ce qu'il a voulu démontrer, à savoir : que la morale s'identifie

avec l'hygiène. Ce n'est point pourtant une œuvre méprisable ; elle renferme plus d'idées et de connaissances précises, montre plus de talent et d'originalité que la plupart des Mémoires qui vont suivre. C'est pourquoi nous n'avons voulu la mettre ni au nombre des Mémoires notoirement insuffisants, ni au nombre de ceux auxquels la carrière restait ouverte pour disputer le prix. Sa place était parmi les Mémoires mis purement et simplement hors de concours : ce qui ne préjuge rien sur sa valeur intrinsèque.

Les six Mémoires que je vais nommer ont été écartés d'abord, après une première lecture, comme radicalement insuffisants. Le nº 1 avec l'épigraphe « *Attendite falsa* » prétend trancher négativement la question par un syllogisme unique, à la façon de l'École ; mais nous avons fait des efforts inutiles pour construire son prétendu syllogisme et pour en saisir la force victorieuse. Le nº 2 et le nº 17, sans épigraphe, n'ont pas les mêmes prétentions ridicules, mais sont malheureusement aussi vides. Le nº 6 n'est qu'un grimoire illisible, et le peu qu'on parvient à en déchiffrer ne fait pas regretter le reste. On peut en juger par l'épigraphe en vers, qui paraît de la composition de l'auteur :

Le vrai peut être invraisemblable
Quoi qu'en dise la vérité,
Et en certain lieu parfois fatal,
Bien que commandé par la postérité.

Nous avouons humblement ne saisir ni la rime, ni la mesure, ni le sens de pareils vers ; la discussion semble à l'avenant. Le nº 16 *(Si vous en mangez, vous deviendrez semblables à Dieu)*, se distingue par

le plus bizarre amphigouri métaphorique, et le fond vaut la forme, autant qu'on peut en juger par le peu que l'on entend. La Commission a peine à voir, dans de pareils travaux, autre chose qu'une plaisanterie d'assez mauvais goût. Le n° 15 a l'air d'être plus sérieux. Il porte la grave épigraphe : « L'éclaircissement d'une vérité dépend souvent de la solution d'une autre, et celle-ci d'une précédente : ce qui mène dans la chaîne de la vérité bien plus loin qu'on ne pense. » Malheureusement, nous n'avons pas affaire à un logicien, comme semble le promettre cette épigraphe, empruntée à B. de Saint-Pierre. Le Mémoire n'est qu'un amas confus de mauvaises phrases et de peintures romantiques, qui aspirent à être brillantes et qui ne réussissent qu'à étouffer l'idée, si toutefois il y en a une sous ce beau style.

La Commission aurait pu joindre à ces six Mémoires le n° 7 (*Homo sum : humani nihil a me alienum puto*), œuvre d'écolier où les affirmations gratuites et les aphorismes se suivent un peu au hasard sans offrir rien de bien net à l'esprit. Elle a voulu toutefois se donner la peine de l'examiner à fond, parce que les intentions de l'auteur lui paraissaient sérieuses ; mais elle n'a pu y trouver que ce que j'ai dit d'abord.

Le n° 12 n'est guère moins insuffisant, et son épigraphe n'est pas très-heureuse et ne dispose que médiocrement en sa faveur :

Qui que tu sois qui me liras,
Lis-en le plus que tu pourras
Et ne me condamne qu'en somme.

Après de longues citations de Musset, dont on ne voit point l'à-propos, et dont il est permis de ne pas saisir la portée philosophique, l'auteur croit répondre à la question en nous donnant ses idées sur les arts, et notamment sur la musique ; elles sont parfois ingénieuses, quoique obscurément présentées. Mais on ne voit pas bien ce qu'elles font ici. Le tout se termine par une espèce de sermon qui offre quelques lueurs d'éloquence. L'auteur, à ce qu'il semble, vaut mieux que son œuvre, et s'il ne s'était pas contenté d'écrire un certain nombre de pages à la hâte et un peu au hasard, et cela au milieu des fièvres de Cayenne (car ce Mémoire nous vient de là) il aurait, je n'en doute pas, occupé une meilleure place dans notre concours. Mais son travail tel qu'il est, en révélant dans quelques passages un esprit fin et non sans portée, n'offre rien de précis, de digéré, de composé et qui aille directement à la question.

Je rapproche maintenant trois Mémoires dont les conclusions, sans être identiques, ont beaucoup d'analogie : le n° 11, le n° 8 et le n° 18, tranchant ou ayant une tendance à trancher négativement la question proposée ; ce qui ne serait pas à nos yeux une cause de disgrâce et de défaveur. Car, bien qu'ayant nos convictions propres et bien arrêtées, nous sommes disposés à accueillir toutes les solutions, pourvu qu'elles soient sérieuses, discutées et développées avec talent. Le plus résolu et le plus décisif de nos trois opposants est l'auteur du n° 11, qui a pour épigraphe :

L'amour a des secrets que la science ignore.

Il répond catégoriquement *non* à la question philosophique que soulève la phrase d'Aimé Martin. Mais en admettant que cette réponse ne soit pas en elle-même une erreur, elle aurait pu être présentée d'une façon moins hautaine et moins fausse, ou, si l'on veut, plus plausible. Libre à l'auteur de tenir pour l'ignorance et d'estimer que les préjugés ont du bon ! Mais il serait prudent à lui de ne pas parler de choses que, trop évidemment, il n'entend point, par exemple de l'astronomie de Ptolémée et de celle de Copernic, qui lui paraissent indifférentes ou égales au point de vue de la vérité. Mais il y a quelque chose d'aussi peu gracieux que de peu charitable à ne point accorder que, sur les questions morales ou religieuses, on puisse être loyalement et sincèrement d'un autre avis que le sien, et à ne voir que de l'égoïsme, de la vanité ou même de grossiers appétits d'argent dans la vie de certains savants tout entière consacrée à la science pure, etc. Et puis, où l'auteur a-t-il vu que les partisans et promoteurs de l'instruction populaire eussent la prétention d'administrer l'enseignement supérieur à tout le monde ? Ce n'est pas littérairement un bon procédé que de prêter à ses adversaires, pour les battre plus sûrement, des sottises auxquelles ils n'ont jamais songé. Mais sans vouloir répondre aux accusations gratuites de l'auteur, nous aurions souhaité qu'il exhalât ses chagrins anti-scientifiques en meilleur style. Car le langage de son Mémoire est tellement impropre, malgré quelques boutades heureuses, qu'il ne paraît pas toujours maître de sa pensée et de sa plume.

L'auteur du n° 8 est moins net que le précédent dans

sa solution. Elle ne paraît pourtant pas douteuse, si l'on tire rigoureusement les conclusions des prémisses qu'il pose. Il traite de tout : arts, lettres, sciences physiques, sciences mathématiques, sciences économiques, sciences morales, religion, que sais-je encore? Il se montre plein de mauvaise humeur contre nos prétentions au progrès, et voudrait bien humilier notre suffisance devant la science des Égyptiens et des Chaldéens, qu'il semble connaître à merveille, mais sur laquelle j'ai le regret qu'il ne nous ait pas édifiés davantage. Il malmène l'algèbre et l'astronomie qui lui paraissent s'égarer dans l'hypothèse et dans l'utopie (car c'est ainsi qu'il nomme les spéculations les plus hautes de ces sciences), parce qu'il n'en voit pas l'utilité, comme si tout devait se mesurer à l'utile. Il ne paraît pas plus favorable à l'économie politique qui ne débite, selon lui, que des vérités triviales en formules pompeuses, pour jeter de la poudre aux yeux des imbéciles. 250 pages de paradoxes, aussi peu nouveaux et aussi peu plausibles, nous ont semblé assez peu plaisantes à digérer malgré l'épigraphe biblique : « L'esprit de vérité ne se fait-il pas entendre et sa voix n'est-elle pas une clameur ? On l'entend sur les lieux élevés, sur les chemins, dans les carrefours. O vous, dit-il, hommes instruits, je vous appelle, et ma voix s'adresse aussi aux simples. Mes discours sont aisés à comprendre. »

Le n° 18 a des visées plus modestes et une conclusion moins tranchante. On pourrait même croire, en lisant son épigraphe empruntée à de Bonald : « *Il y a toujours de grands désordres là où il y a de grandes erreurs , et de grandes erreurs là où il y a*

de grands désordres », que l'auteur s'est uniquement proposé de développer l'assertion analogue d'Aimé Martin que nous avions donnée à discuter. Mais après avoir développé, au milieu de beaucoup de divagations, cette tautologie ou cette vérité, par trop vraie, qu'il y a mal moral là où il y a violation de la morale, l'auteur arrive à nier la proposition qu'il semblait d'abord avoir à cœur de confirmer, en y opposant le *Video meliora proboque, deteriora sequor*. Toutefois, il n'est pas très-ferme dans cette négation. Car, après un long morceau sur la nécessité et la salutaire influence du christianisme, il revient tout à coup, et lorsqu'on ne devrait plus s'y attendre, à la proposition d'Aimé Martin, qu'il avait abandonnée d'une manière non moins brusque et non moins imprévue.

Je voudrais, Messieurs, pouvoir vous annoncer que nous rencontrons plus de talent dans les n°s 13 et 5, car je suis las de critiquer. Il faut pourtant que je continue ce triste métier de justicier. Le n° 13 (*Le sophisme est le commencement du mal*) se compose de deux parties, l'une qui voudrait être philosophique, et l'autre historique. Les considérations philosophiques qui remplissent la première sont si générales et si vagues, qu'il est difficile de dire si elles rentrent ou ne rentrent pas dans la question à traiter. La deuxième partie consiste en une double déclamation : 1° sur les guerres de religion au XVIe siècle ; 2° sur la Terreur. L'auteur n'oublie que le principal de son travail ; il oublie d'indiquer et d'analyser les erreurs qui se sont mêlées aux circonstances pour produire ces désastres.

Ce dernier défaut est plus sensible encore dans le

n° 5 *(Mon père, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font)*, précisément parce que l'auteur y insiste beaucoup plus sur l'histoire. Il cite beaucoup trop de faits particuliers dont on ne voit pas nettement la signification. Moins de faits, et ces faits expliqués par les préjugés faux qui en ont été la raison auraient beaucoup plus contribué que cette longue revue historique à éclaircir le sujet. J'ajoute que les considérations philosophiques et morales par lesquelles l'auteur commence son Mémoire sont bien pâles, bien incomplètes et bien peu concluantes. La Commission l'a regretté vivement. Car l'auteur est manifestement un esprit libéral et le but qu'il se proposait était excellent. Il voulait mettre en lumière le progrès incessant de l'humanité, au moins dans notre Europe, et faire voir par l'histoire que ce progrès, en éliminant de plus en plus l'erreur qu'il est peut-être impossible de réduire à néant, diminue d'autant le domaine du mal. Et cette thèse, il se proposait de la développer dans l'esprit le plus libéral et le plus impartial, comme l'indique cette phrase du début de son mémoire : « Cette parole évangélique (Mon père, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font), je l'appliquerai à tous ceux qui font le mal, qu'ils livrent les chrétiens aux lions, qu'ils soient couverts du manteau de l'inquisiteur ou qu'ils portent le bonnet rouge de 93. » Il est malheureux que le Mémoire ne réponde que trop imparfaitement à ce noble dessein.

Sur les 18 Mémoires présentés au Concours, le n° 14 et le n° 10 restent seuls en présence. Le doute n'a pas été long dans la Commission. Le n° 14 *(Le mal*

est l'opposé du bien et le bien inséparable de la vérité) contient çà et là de bonnes pages, fermement pensées et écrites ; il dénote quelque habitude philosophique. Mais à force d'insister sur cette vérité par trop vraie qui lui sert d'épigraphe : « Le mal est l'opposé du bien, et le bien est inséparable de la vérité (morale) (1) », le discours de l'auteur, dans toute sa partie dogmatique, a l'air d'une série perpétuelle d'identités ou de tautologies. Ajoutons que cette partie dogmatique est presque tout entière inutile, n'y ayant aucune nécessité ici de revenir longuement sur cette démonstration éternelle et si fastidieuse chez nos éclectiques, qu'il y a quelque chose de réel et d'absolu qu'on appelle le bien. La partie historique de ce Mémoire est de beaucoup la meilleure ; et c'est là surtout que se rencontrent les pages distinguées que je signalais tout à l'heure. Mais je ne sais comment il se fait que ce développement m'a produit tout l'effet d'une vieille connaissance; il me semble que j'ai lu quelque chose d'approchant, il y a trois ans, et même l'année dernière, dans les Concours précédents. L'auteur commence par les Indiens et les Chinois, qu'il croit connaître très-bien et que nous ne connaissons qu'assez mal ; et dans une histoire à vol d'oiseau, il parcourt l'antiquité, le moyen-âge et les temps modernes. C'est exactement, si mes souvenirs ne me trompent pas, la

(1) J'ajoute *morale* qui n'est point dans l'épigraphe, mais qui se trouve ainsi joint à *vérité* dans le cours du travail. L'auteur réduisant, d'ailleurs, formellement la vérité à la vérité morale dans toutes ses considérations philosophiques, mon addition ne lui fait dire que ce qu'il dit.

même marche, et souvent le même fonds d'idées, que j'ai rencontrés dans deux mémoires déjà présentés à votre jugement. D'ailleurs, que de réserves il y aurait à faire ! Je ne reconnais ni la famille grecque, ni la famille romaine dans la peinture que nous en fait l'auteur, et je lui demanderais volontiers, si la famille était si misérablement constituée et ses devoirs les plus saints si méprisés chez les anciens, comment il se fait que le mariage ne soit jamais, chez les écrivains de l'antiquité classique, en butte à ces sottes et immorales plaisanteries si fort à la mode chez les modernes. Il ne serait pas difficile de trouver des exagérations semblables dans ce que l'auteur dit du moyen-âge et des temps modernes. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la fameuse formule chère à l'auteur, que le mal est l'opposé du bien ou de la vérité morale, revient encore trop souvent dans cette rapide philosophie de l'histoire, et que rien n'est agaçant comme des vérités de cette force.

La Commission a donc jugé que, pris dans son ensemble, le Mémoire n° 10 (*Pater noster qui es in cœlis... Libera nos a malo... veritas liberabit vos)* était fort supérieur à tous les autres. Ce n'est pas qu'il soit ce qu'on aurait pu désirer. Nous avons bien plus une apologie du catholicisme qu'une réponse explicite et directe à la question précise et restreinte que nous avions posée. Le christianisme d'ailleurs ne contient pas toute vérité. Il n'y a que des fous ou des imposteurs qui puissent parler de mathématiques chrétiennes, de physique et de chimie chrétiennes, etc. Or, si les mathématiques pures n'ont jamais eu, que je sache, d'influence en bien ou en mal sur les

sociétés humaines, il est incontestable que des vues fausses sur le monde et sur ses lois peuvent conduire aux erreurs les plus énormes en fait de politique et de législation : témoin les lois cruelles contre les magiciens et les sorciers. Il y a plus, on a remarqué dans la Commission que l'auteur ne tirait pas tout le parti possible de sa thèse, en s'en tenant trop à la pure théologie. S'il eût examiné d'un peu plus près les institutions, les lois et les mœurs du moyen-âge, il aurait mieux fait sentir la vertu humaine du Christianisme. Enfin le style, à force de ne pas vouloir être commun, est parfois brillant jusqu'au mauvais goût ; on comprend difficilement, par exemple, qu'un esprit sérieux ait pu écrire la longue allégorie qui s'étend de la page 32 à la page 40, où les cheveux sont comparés à une forêt impénétrable et la tête à des sommets sur lesquels il ne neige point, les yeux à une sentinelle placée au haut d'une montagne, la bouche à un port qui reçoit les productions du monde entier, et autres gentillesses, qui jurent avec le ton grave de l'ouvrage. Voilà le mal, Messieurs ; voici le bien. De tous les Mémoires que nous avons reçus, le nº 10 est celui qui marque les connaissances les plus étendues et les mieux digérées, et qui d'un autre côté montre à la fois le plus d'élévation dans la pensée et le plus d'habitude d'écrire. De plus, sans que la trame du discours soit bien serrée, les diverses parties en sont en général convenablement distribuées. On y passe d'une matière à une autre, naturellement et sans se sentir jamais déconcerté. Le développement métaphysique et psychologique sur les facultés de l'homme, sur leurs rapports

avec le bien et avec le vrai, sur les relations intimes du bien avec la vérité, quoiqu'il gagnât beaucoup à être resserré, n'en est pas moins écrit en général d'une manière remarquable. C'est la partie la plus étendue et en même temps la plus parfaite de ce Mémoire à tant d'égards distingué. L'auteur fléchit un peu lorsqu'il descend de ces hauteurs de la spéculation aux vérités particulières. On croirait que l'expérience lui manque et qu'il est trop jeune pour bien connaître la vie et ses irrésistibles nécessités. Cependant ce qu'il dit sur la famille antique et sur la famille moderne, sur le gouvernement des anciennes sociétés et de la société contemporaine, comparées à ce que devraient être une famille et une société chrétiennes, et le chapitre enfin intitulé *Religion*, sont encore, malgré bien des assertions plus que contestables, remplis de détails excellents, généralement exprimés en bons termes, quoique avec trop de rhétorique. On aimerait que le style sentît moins le sermon et plus la discussion philosophique. En somme, quoique se reconnaissant peu compétente en théologie et quoique désirant que notre Compagnie ne soit pas prise par les concurrents pour un synode ou pour un concile au petit pied, la Commission a jugé unanimement que ce Mémoire mérite une mention très-honorable avec la récompense que vous jugerez à propos d'accorder. Elle propose à la Compagnie de porter cette récompense le plus haut possible sans donner le prix, par exemple à 400 fr. ou même davantage.

Les conclusions de la Commission furent adoptées

dans la séance du 27 mai en s'arrêtant au chiffre de 400 francs. Le billet cacheté, joint au mémoire n° 10, ayant été ouvert par M. le conseiller Collas, président, celui-ci lut : *Adresser à M. ***, professeur à Montebourg (Manche).*

Dès le lendemain, le secrétaire écrivit à M. ***, qui se fit bientôt connaître : l'auteur du mémoire n° 10 est M. Le Cacheux, professeur de quatrième au petit séminaire de Montebourg.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de l'Académie,

Julien TRAVERS.

MÉMOIRES.

RECHERCHES

SUR LES

PRODUITS DE LA DISTILLATION

DES ALCOOLS DE FERMENTATION;

Par J.-Isidore PIERRE,
Doyen de la Faculté des Sciences, membre titulaire,

Et Ed. PUCHOT,
Préparateur de sciences physiques à la même Faculté.

DEUXIÈME PARTIE (1).

Avant de commencer l'étude circonstanciée des produits rares ou nouveaux que nous avions extraits directement des résidus de rectification des 3/6 de betteraves, ou dont nous avons pu réaliser la préparation par dérivation méthodique, qu'il nous soit permis de compléter, sur quelques points, les données fournies par notre premier travail.

Nous avons dit, page 27, comment nous étions parvenus à séparer, par un grand nombre de distillations successives, avec une énergique rétrogradation, dans les produits bruts de mauvais goût de la rectification de 3/6 de betteraves, de l'aldéhyde, de l'alcool propylique, de l'alcool butylique et de l'alcool

(1) Voir, pour la 1re partie, les *Mémoires de l'Académie* (année 1868).

amylique. Nous avions ajouté qu'une des conditions fondamentales du succès de cette séparation, telle que nous l'avons réalisée, c'était la déshydratation complète préalable du mélange, au moyen du carbonate de potasse desséché. Le produit brut que nous avons eu à notre disposition aurait pu fournir environ 3 à 4 % d'alcool butylique, 2 1/2 à 3 % d'alcool propylique et 50 % au moins d'alcool amylique, qui en était le produit principal et dont nous avons amené plus de 50 litres à un degré de grande pureté chimique, en vue d'en obtenir, plus tard, des dérivés plus faciles à purifier eux-mêmes et à mieux qualifier dans leurs propriétés physiques et chimiques.

Nous avions pu isoler de nos produits bruts, dès l'année 1867, plus de 13 litres d'alcool butylique, dont le moins pur (environ 3 litres) contenait certainement plus de 95 % d'alcool butylique vrai. Nous avions pu également séparer de ces mêmes produits bruts environ 4 litres 1/2 d'alcool propylique *pur* et environ 2 litres 1/2 d'alcool propylique dont la purification n'avait pas été terminée de suite, mais qui devaient contenir, en moyenne, au moins 90 % d'alcool propylique vrai.

En traitant de la même manière une vingtaine de litres de résidus de rectification de flegmes de *cidre*, nous en avons séparé facilement près de $\frac{1}{2}$ litre, c'est-à-dire 2 à 3 % d'alcool propylique pur, sans compter près de 2 litres de produit non complètement purifié, pouvant contenir de 50 à 90 % d'alcool propylique réel. Ces résidus de rectification de flegmes de cidre contenaient donc l'énorme proportion d'environ 6 à 8 % d'alcool propylique.

L'examen de ces derniers résidus de distillation du cidre nous a offert cette circonstance assez remarquable, que l'alcool propylique y était presque le seul alcool étranger à l'alcool vinique ordinaire, et que les alcools amylique et butylique ne paraissaient s'y trouver qu'en proportions insignifiantes, tandis qu'ils se trouvent en bien plus grande abondance, le premier surtout, dans les résidus de la rectification des 3/6 de betteraves ou de grains.

En opérant, depuis, sur environ 150 litres de résidus bruts mauvais goût de queue de rectification, débarrassés à l'usine de la majeure partie de l'alcool amylique, nous avons pu en séparer encore des quantités assez considérables d'alcool propylique pur et d'alcool butylique.

En traitant en grand ces alcools mauvais goût, fournissant en moyenne, avec addition de leur volume d'eau saturée de sel, une couche huileuse surnageante d'environ 50 à 60 °/ₒ du liquide brut, nous en avons pu retirer, après 55 à 60 °/ₒ d'alcool vinique bon goût et 15 à 20 °/ₒ d'alcool mauvais goût assimilable au produit brut primitif, un liquide très-riche en alcool propylique et en alcool butylique, dont il serait possible aujourd'hui d'approvisionner l'industrie sur une assez grande échelle.

Nous avions encore signalé, dans la première partie de notre travail, page 18, un produit bouillant entre 70 et 75°, assez difficile à séparer de l'aldéhyde qui s'y trouvait retenue en dissolution.

En reprenant l'examen de cette dernière substance, nous en avons pu retirer environ *deux litres* d'un liquide éthéré doué d'une odeur suave, bouillant

entre 72°,5 et 72°,75. La décomposition que nous en avons faite avec le plus grand soin, par la potasse, nous a montré que ce n'était autre chose que de l'acétate éthylique, dont il avait d'ailleurs toutes les propriétés physiques. L'acétate éthylique (éther acétique ordinaire) doit donc figurer désormais parmi les produits que peut fournir la rectification des alcools de betteraves, ou plus généralement, des alcools souillés d'une proportion appréciable d'aldéhyde.

Nous en aurions pu séparer une plus grande quantité dans nos recherches, si notre attention avait été plus tôt éveillée sur ce point. Nous croyons pouvoir estimer à plus de 1/2 °/o la proportion de cet éther qui pouvait se trouver dans les produits mauvais goût du commencement des rectifications, tels qu'ils nous ont été remis.

Enfin nous avions retiré de ces produits mauvais goût plusieurs centaines de grammes d'une huile essentielle particulière, dont nous complétons l'étude en ce moment, et qui ne paraît pas spéciale aux 3/6 de betteraves, mais qui se retrouve également dans les mauvais goût de rectification des flegmes de grains.

Ce n'est qu'après nous être assurés ainsi d'une quantité assez considérable de ces diverses substances, amenées à un degré suffisant de pureté, que nous avons cru pouvoir en entreprendre avec quelque chance de succès une étude plus circonstanciée, dont nous allons maintenant rendre compte.

I.

ALCOOL PROPYLIQUE.

En 1853 (1), M. Chancel annonça « qu'ayant eu à « sa disposition des quantités considérables de ré- « sidus de la distillation des esprits de marc, il en a « particulièrement examiné les parties volatiles, et « qu'il a réussi à en extraire l'*alcool propionique.*

« Pour y parvenir, il a rectifié à plusieurs reprises « et purifié par une méthode encore inédite, *dont il* « *s'est jusqu'à présent réservé le secret,* les premières « portions de la distillation de ces résidus.

« Après avoir agité le produit avec du carbonate « de potasse, pour le déshydrater en plus grande « partie, il l'a abandonné pendant 24 heures sur de « l'hydrate de potasse fondu et distillé sur cet agent. « Il a obtenu ainsi un liquide entièrement limpide, « plus léger que l'eau, d'une odeur de fruits eni- « vrante, soluble dans l'eau, sans cependant l'être « en toutes proportions, bouillant à 96°, ayant pour « densité de vapeur 2,02. »

Lorsque nous avons extrait pour la première fois l'alcool propylique des résidus de la rectification des 3/6 de betteraves, au commencement de l'année 1867, la plupart des chimistes allemands qui s'occupent de chimie organique conservaient encore des doutes sur l'existence de l'alcool propylique comme produit de fermentation. C'est ce qui nous paraît

(1) Comptes-rendus, 2e semestre, p. 410.

clairement résulter des citations que nous allons emprunter au *Bulletin* de la Société chimique de Paris (1868).

Ainsi, MM. Fittig, Kœnig et Schiffer, en essayant de préparer des combinaisons propyliques normales, n'avaient obtenu que des résultats douteux (1).

M. Mendelejeff n'a pu obtenir l'alcool propylique des produits de la fermentation, et *se croit en droit de conserver des doutes sur sa production* pendant la fermentation alcoolique.

M. Schohlemher, après avoir essayé de transformer les combinaisons actuellement désignées sous le nom d'isopropyliques en combinaisons propyliques normales, *croit* avoir obtenu le chlorure propylique normal.

M. Yssel de Schipper (2) a séparé de l'alcool de grains une substance distillant entre 83° et 84°, qu'il présume être l'alcool propylique normal.

Transformé en iodure, ce produit lui a donné une substance éthérée bouillant entre 72 et 91°. L'auteur, en se fondant sur les observations que nous venons de résumer, considère comme très-probable l'existence de l'alcool propylique de fermentation.

M. Yssel de Schipper a raison de croire à l'existence de l'alcool propylique comme produit de fermentation alcoolique; mais nous ne pensons pas que le fait résulte bien clairement des expériences dont il vient d'être question; qu'est-ce, en effet, qu'un produit bouillant entre 72 et 91°, sinon un mélange qui

(1) *Zeitschrift für chemie* (nouv. série, t. IV, p. 44).

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 520.

peut être complexe et qu'il aurait fallu purifier avant d'en pouvoir affirmer la nature chimique? D'ailleurs, nous verrons bientôt que l'iodure propylique bout réellement à 104°,5 et non entre 72 et 91°.

Nous avons obtenu, dans nos premiers essais de préparation de ce composé, des produits bouillant entre 92 et 95°, dans lesquels se trouvaient en mélange des iodures éthylique, propylique, butylique et amylique. Ce mélange obtenu par l'éthérification d'un produit bouillant vers 85 ou 86°, que nous avions d'abord pris pour de l'alcool propylique, a été pour nous, alors, une cause d'embarras réel, dont nous n'avons pu sortir qu'au moment où nous avons reconnu la complexité de cette dernière substance, dont la température d'ébullition se tient assez remarquablement stable vers 85 ou 86° (V. 1re partie, page 25) (1).

Nous avons déjà signalé, dans la première partie de notre travail (page 25), la possibilité de représenter par les mêmes proportions centésimales de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, certaines espèces chimiques bien définies ou des mélanges divers à proportions définies de plusieurs espèces distinctes.

Nous en citerons encore quelques exemples, qui nous paraissent propres à montrer une fois de plus les erreurs dans lesquelles on pourrait tomber si l'on s'en rapportait, en pareil cas, à l'analyse centésimale faite sur un échantillon prélevé sur une quantité de matière trop petite pour en étudier avec certitude les propriétés physiques principales.

(1) Ce mélange est doué d'une odeur spéciale, qui rappelle celle de la cire brute avant sa fusion.

C'est ainsi que la formule

$$6\,C_4H_6O_2 = C_6H_8O_2 + C_8H_{10}O_2 + C_{10}H_{12}O_2 + 12\,HO$$

nous montre qu'un mélange d'alcool propylique, d'alcool butylique, d'alcool amylique et d'eau peut simuler la composition de l'alcool vinique.

De même la formule

$$11\,C_6H_8O_2 = 3\,C_4H_6O_2 + 3\,C_8H_{10}O_2 + 3\,C_{10}H_{12}O_2 + 4\,HO$$

montre qu'un mélange d'alcool vinique, d'alcool butylique, d'alcool amylique et d'eau peut simuler la composition de l'alcool propylique.

Enfin la formule

$$2\,(C_6H_8O_2,\ HO) = 3\,C_4H_6O_2$$

nous montre que l'alcool propylique monohydraté, qui bout vers 85°, est *isomère* avec l'alcool vinique.

Enfin M. Berthelot, en faisant agir, au contact de l'acide sulfurique concentré, du gaz propylène, a constaté que celui-ci est absorbé alors avec dégagement de chaleur. En étendant d'eau l'acide saturé, puis en distillant avec du carbonate de potasse le produit séparé, il a obtenu un liquide inflammable, bouillant à 86°, qu'il considère comme étant de l'alcool propylique.

On peut se demander d'abord, à l'occasion de la question qui nous occupe, s'il serait possible de se rendre aisément compte de la production de l'alcool propylique pendant la fermentation alcoolique, en même temps que l'alcool ordinaire, et par une transformation simple des mêmes éléments ; en d'autres termes, pourrait-on se rendre aisément compte d'une

transformation du sucre en alcool propylique sous l'influence de l'eau, d'un ferment et d'une température convenable ?

Si, sans nous expliquer sur les conditions les plus propres à favoriser une transformation de ce genre, nous nous bornons à formuler une simple explication théorique du fait, nous trouverons que la formule générale

$$nC_{12}H_{12}O_{12}=4C_{2n}H_{2n+2}O_2+4nCO_2+4(n-2)HO \text{ (1)}$$

rendrait compte, non-seulement de la transformation du sucre en alcool propylique, mais de sa transformation en un alcool normal quelconque. En effet, si, dans cette formule, nous supposons $n=1$, on obtient

$$C_{12}H_{12}O_{12}=4C_2H_4O_2+4CO_2-4\,HO$$

pour exprimer la possibilité d'une transformation du sucre en alcool *méthylique* et acide carbonique avec fixation d'eau.

(1) On sait que l'alcool méthylique ou esprit de bois s'obtient habituellement par la distillation sèche du bois en vase clos; on peut s'expliquer sans difficulté cette transformation de la cellulose par la formule

$$C_{12}H_{10}O_{10}=4C_2H_4O_2+4CO_2-6\,HO$$

en se rappelant qu'il se dégage toujours de l'eau pendant la distillation; on s'expliquerait tout aussi facilement la production de l'alcool propylique, dans les mêmes circonstances, par la formule

$$3C_{12}H_{10}O_{10}=4C_6H_8O_2+12CO_2-2\,HO$$

et, en général, la production d'un alcool quelconque aux dépens de la cellulose par la formule générale

$$nC_{12}H_{10}O_{10}=4C_{2n}H_{2n+2}O_2+4nCO_2+2(n-4)\,HO.$$

En supposant $n = 2$, on trouve

$$2\,C_{12}H_{12}O_{12} = 4\,C_4H_6O_2 + 8\,CO_2 \pm 0\,HO$$

qui exprime la possibilité de la transformation du sucre en alcool *vinique* et acide carbonique, sans fixation ni élimination d'eau.

Si, dans cette même formule, nous supposons $n=3$, elle devient

$$3\,C_{12}H_{12}O_{12} = 4\,C_6H_8O_2 + 12\,CO_2 + 4\,HO$$

qui exprime que *le sucre, en perdant les éléments d'une certaine quantité d'eau, pourrait se transformer complètement en alcool propylique et acide carbonique.*

Si, dans cette même formule générale, nous supposons $n=4$, nous trouvons

$$4\,C_{12}H_{12}O_{12} = 4\,C_8H_{10}O_2 + 16\,CO_2 + 8\,HO$$

c'est-à-dire que l'alcool *butylique* pourrait se former aux dépens du sucre, avec élimination d'eau et production d'acide carbonique.

Enfin si, pour limiter nos citations, nous supposons $n = 5$, la formule donnera :

$$5\,C_{12}H_{12}O_{12} = 4\,C_{10}H_{12}O_2 + 20\,CO_2 + 12\,HO$$

exprimant la possibilité d'une production d'alcool amylique et d'acide carbonique aux dépens du sucre, avec élimination d'une certaine quantité d'eau, qui se formerait également aux dépens du sucre, etc.

En un mot, il est permis de dire que tous les alcools normaux peuvent être considérés comme dérivant du sucre de raisin par élimination d'acide carbonique,

et fixation ou élimination d'eau ; l'alcool vinique présente ce fait singulier que le dédoublement n'exige ni fixation ni élimination d'eau.

On peut se demander encore si l'alcool propylique ne pourrait pas dériver, dans des circonstances données, de l'alcool ordinaire, par une sorte de dédoublement qu'il resterait à expliquer, sous l'influence d'une température élevée, d'une surchauffe ou de toute autre cause.

A la rigueur, la théorie permettrait aisément de rendre compte de pareilles transformations qu'il est possible d'exprimer d'une manière générale, non-seulement pour le cas où l'alcool primitif transformé serait l'alcool vinique ordinaire, mais encore lorsque cet alcool primitif est l'alcool propylique, l'alcool butylique ou l'alcool amylique.

1er *Cas.* — L'alcool primitif étant l'alcool normal le plus simple, l'alcool méthylique.

Si, dans la formule générale

$$C_{2n} H_{2n+2} O_2 = nC_2 H_4 O_2 - 2 (n-1) HO$$

exprimant la transformation, nous supposons $n = 1$, on trouve l'identité

$$C_2 H_4 O_2 = C_2 H_4 O_2 - 0 HO$$

à laquelle nous n'avons pas besoin de nous arrêter.

Si nous y supposons $n = 2$, elle donne

$$C_4 H_6 O_2 = 2C_2 H_4 O_2 - 2 HO$$

exprimant que l'alcool ordinaire pourrait se former

aux dépens de l'alcool méthylique par une simple déshydratation (1).

En supposant, dans la formule, $n = 3$, elle donne

$$C_6H_8O_2 = 3C_2H_4O_2 - 4\,HO$$

c'est-à-dire que l'alcool propylique pourrait prendre naissance aux dépens de l'alcool méthylique par simple déshydratation.

Si, dans cette même formule, nous prenons $n=4$, elle prend alors la forme

$$C_8H_{10}O_2 = 4C_2H_4O_2 - 6\,HO$$

formule qui exprime la dérivation possible de l'alcool butylique par la déshydratation de l'alcool méthylique.

Enfin, dans le cas de $n = 5$, la formule

$$C_{10}H_{12}O_2 = 5C_2H_4O_2 - 8\,HO$$

montre que l'alcool amylique lui-même pourrait se former aux dépens de l'alcool méthylique par l'effet d'une simple soustraction d'eau convenable.

Cette dérivation des divers alcools monoatomiques normaux aux dépens de l'un d'eux est peut-être d'autant moins improbable, que l'alcool qui sert de souche commune a une constitution moléculaire plus compliquée. Quoi qu'il en soit, nous allons examiner encore quelques-uns des cas principaux.

(1) Si l'on veut bien ne pas perdre de vue que l'alcool vinique est isomère avec l'éther méthylique normal, comme l'exprime l'égalité

$$C_4H_6O_2 = 2C_2H_3O,$$

on admettra plus facilement la possibilité de remonter, sous des influences convenables, de la série méthylique à la série éthylique.

2[e] *Cas.* — L'alcool primitif étant l'alcool vinique ou éthylique (esprit de vin), la dérivation peut être représentée d'une manière générale par la formule

$$2C_{2n}H_{2n+2}O_2 = nC_4H_6O_2 - 2(n-2)HO.$$

En effet, si, dans cette formule, nous supposons $n = 1$, elle devient

$$2C_2H_4O_2 = C_4H_6O_2 + 2HO$$

qui exprime la possibilité de transformer l'alcool ordinaire en esprit de bois par une convenable fixation d'eau.

Si nous y supposons $n=2$, nous trouvons l'identité

$$2C_4H_6O_2 = 2C_4H_6O_2 \pm 0HO$$

à laquelle nous n'avons pas besoin de nous arrêter.

En supposant $n = 3$ dans la formule générale, on a

$$2C_6H_8O_2 = 3C_4H_6O_2 - 2HO$$

exprimant que l'alcool ordinaire, en se déshydratant partiellement, pourrait donner naissance à de l'alcool propylique.

L'hypothèse $n = 4$ conduirait à l'expression

$$2C_8H_{10}O_2 = 4C_4H_6O_2 - 4HO$$

qui fait voir la possibilité de transformer également l'alcool ordinaire en alcool butylique, par une déshydratation ménagée. Cette transformation serait d'autant plus curieuse que l'alcool butylique est *isomère* avec l'éther vinique (oxyde d'éthyle), puisqu'on a

$$C_8H_{10}H_2 = 2C_4H_5O.$$

Enfin, si nous examinons le cas de $n = 5$, la formule générale nous donne

$$2C_{10}H_{12}O_2 = 5C_4H_6O_2 - 6\,HO$$

c'est-à-dire que l'alcool amylique pourrait dériver de l'alcool ordinaire par une simple élimination d'eau.

Il semblerait résulter, *a priori*, des formules qui précèdent, la possibilité d'obtenir les alcools propylique, butylique et amylique par des opérations analogues à celles qui sont suivies dans la préparation de l'éther; il y aurait donc lieu de faire une étude attentive des résidus de fabrication d'éther sulfurique, et en général des produits de la réaction de l'acide sulfurique concentré sur l'alcool vinique.

3e *Cas.* — L'alcool propylique étant le point de départ: la formule générale

$$3C_{2n}H_{2n+2}O_2 = nC_6H_8O_2 - 2(n-3)\,HO$$

va nous montrer, en effet, qu'on peut en faire dériver tous les alcools monoatomiques normaux par une simple déshydratation pour les alcools plus complexes, et par fixation d'eau pour les alcools inférieurs. Ainsi, en supposant, dans cette formule, $n=1$, elle donne

$$3\,C_2H_4O_2 = C_6H_8O_2 + 4\,HO$$

qui exprime la possibilité de la formation de l'alcool méthylique par hydratation de l'alcool propylique.

En y supposant $n = 2$, la formule générale donne

$$3\,C_4H_6O_2 = 2C_6H_8O_2 + 2\,HO$$

qui permet de comprendre la formation de l'alcool vinique par hydratation de l'alcool propylique.

Nous ne citerons que pour mémoire l'identité

$$3C_6H_8O_2 = 3C_6H_8O_2 \pm 0\,HO$$

qui correspond à l'hypothèse $n = 3$.

Si, dans cette même formule, on suppose $n = 4$, on trouve

$$3C_8H_{10}O_2 = 4C_6H_8O_2 - 2\,HO$$

exprimant la possibilité de faire dériver l'alcool butylique de l'alcool propylique, par une simple élimination d'eau.

Enfin, en supposant $n = 5$, la formule générale devient

$$3C_{10}H_{12}O_2 = 5C_6H_8O_2 - 4\,HO$$

exprimant la possibilité de transformer l'alcool propylique en alcool amylique, par une simple élimination d'eau.

4e *Cas.* — Il est aisé de pressentir qu'il doit être également possible de passer de l'alcool butylique aux autres alcools monoatomiques normaux, par déshydratation s'il s'agit des alcools qui lui sont inférieurs, et par fixation d'eau pour ceux qui lui sont supérieurs. C'est ce qui résulte clairement de la formule générale

$$4C_{2n}H_{2n+2}O_2 = nC_8H_{10}O_2 - 2(n-4)\,HO$$

qui donne successivement:

quand $n=1$. $4C_2H_4O_2 = C_8H_{10}O_2 + 6\,HO$
quand $n=2$. $4C_4H_6O_2 = 2C_8H_{10}O_2 + 4\,HO$
si $n=3$. $4C_6H_8O_2 = 3C_8H_{10}O_2 + 2\,HO$
si $n=4$. $4C_8H_{10}O_2 = 4C_8H_{10}O_2 \pm 0\,HO$
et si $n=5$. $4C_{10}H_{12}O_2 = 5C_8H_{10}O_2 - 2\,HO.$

Enfin nous terminerons cette revue théorique par l'expression de la possibilité de faire dériver de l'alcool amylique tous les alcools qui le précèdent dans la série ascendante des alcools monoatomiques normaux par une simple fixation d'eau. Cette possibilité est exprimée, d'une manière générale, par la formule suivante :

$$5C_{2n}H_{2n+2}O_2 = nC_{10}H_{12}O_2 - 2(n-5)HO.$$

Si, dans cette formule, $n = 1$, elle devient

$$5C_2H_4O_2 = C_{10}H_{12}O_2 + 8HO$$

qui exprime la dérivation de l'alcool méthylique par fixation d'eau sur l'alcool amylique.

Si nous supposons $n = 2$, nous obtenons

$$5C_4H_6O_2 = 2C_{10}H_{12}O_2 + 6HO,$$

dans laquelle nous voyons la possibilité de faire dériver l'alcool vinique de l'alcool amylique par une simple fixation d'eau. Nous trouvons encore, dans la formule, l'expression de la dérivation de l'alcool propylique, en y faisant $n = 3$, en effet

$$5C_6H_8O_2 = 3C_{10}H_{12}O_2 + 4HO.$$

De même pour l'alcool butylique, en supposant, dans la formule $n = 4$, puisque

$$5C_8H_{10}O_2 = 4C_{10}H_{12}O_2 + 2HO.$$

Si, prenant les choses à un point de vue plus général encore, nous cherchons à représenter ces divers modes de dérivations des alcools les uns des

autres, nous trouverons qu'elles sont toutes comprises dans la formule générale

$$pC_{2n}H_{2n+2}O_2 = nC_{2p}H_{2p+2}O_2 - 2(n-p)HO,$$

dans laquelle p, en passant successivement par les valeurs entières 1, 2, 3, 4, 5, etc., indiquera l'ordre successif des types alcooliques simples dont on veut faire dériver ensuite les autres, en attribuant successivement à n, pour une même valeur de p, les valeurs 1, 2, 3, 4, etc.

La théorie semble donc faire pressentir que les divers alcools monoatomiques connus pourraient se former les uns aux dépens des autres, par une simple fixation ou par une élimination d'eau; mais il reste encore à réaliser, d'une manière certaine, les conditions expérimentales et pratiques de ces transformations; la loi qui en indique la possibilité est tellement simple qu'il suffit d'appeler sérieusement sur ce point l'attention des chimistes, pour qu'il soit permis d'espérer la réalisation prochaine d'une partie de ces prévisions.

On peut dire, d'une manière générale, en théorie du moins, qu'une élimination d'eau tend à faire passer un alcool monoatomique quelconque à un type supérieur.

D'un autre côté, nous savons que, dans les fermentations vives et rapides comme celle des grains, de la betterave, de la pomme de terre, etc., les alcools supérieurs sont beaucoup plus abondants que dans les fermentations plus lentes des jus du raisin ou de la pomme à cidre. Nous savons également que les fermentations vives et rapides ont lieu à une

température plus élevée que la fermentation vinaire ; qu'en outre, pour activer, dans les fermentations industrielles, la transformation du sucre, on emploie une proportion de ferment relativement considérable.

Il est donc permis de comprendre que, sous l'influence d'actions plus énergiques, le dédoublement du sucre soit plus complexe et ses transformations plus nombreuses et plus variées.

Le dégagement simultané d'acide carbonique et d'eau qui se manifeste alors rentre dans la loi la plus ordinaire des dédoublements d'un grand nombre de substances organiques, sous l'influence d'une élévation graduelle et ménagée de la température, favorisée, dans le cas actuel, par l'intervention active d'un ferment énergique.

Il existe encore, entre les divers alcools normaux eux-mêmes, et sans l'intervention d'eau ou d'autre corps, des rapports de composition assez simples qui permettent de les faire dériver, théoriquement du moins, les uns des autres. Parmi ces relations, nous citerons les suivantes :

$$2\,C_{2n}H_{2n+2}O_2 = C_{2n-2}H_{2n}O_2 + C_{2n+2}H_{2n+4}O_2$$

et

$$3\,C_{2n}H_{2n+2}O_2 = 2\,C_{2n-2}H_{2n}O_2 + C_{2n+4}H_{2n+6}O_2.$$

Si, dans la première, on fait successivement $n = 1$, 2, 3, etc., on en déduit :

$$2C_2H_4O_2 = 2HO + C_4H_6O_2$$
$$2C_4H_6O_2 = C_2H_4O_2 + C_6H_8O_2$$
$$2C_6H_8O_2 = C_4H_6O_2 + C_8H_{10}O_2$$
$$2C_8H_{10}O_2 = C_6H_8O_2 + C_{10}H_{12}O_2, \text{ etc.}$$

En faisant $n = 1, 2, 3$, etc., dans la seconde, on a :

$$3\,C_2H_4O_2 = 4\,HO + C_6H_8O_2$$
$$3\,C_4H_6O_2 = 2\,C_2H_4O_2 + C_8H_{10}O_2$$
$$3\,C_6H_8O_2 = 2\,C_4H_6O_2 + C_{10}H_{12}O_2 \text{ etc.}$$

Nous demandons pardon au lecteur de cette longue digression théorique, à laquelle nous nous sommes laissé entraîner ; mais nous avons pensé qu'en montrant la possibilité de la production de l'alcool propylique par un dédoublement très-simple de la matière sucrée, les considérations dans lesquelles nous sommes entrés pourraient contribuer à lever les doutes qui peuvent encore subsister au sujet de l'existence de l'alcool propylique normal comme produit de fermentation.

D'ailleurs, ce qui parle plus haut que les considérations théoriques, nous en avons isolé en plusieurs fois plus de deux décalitres, sans faire subir à la matière première qui le contenait en mélange aucune autre manipulation que des rectifications successives, avec rétrogradation et une déshydratation complète au moyen des mêmes agents qu'on emploie pour l'alcool vinique ordinaire.

L'étude variée d'un grand nombre de ses dérivés éthérés, sa facile transformation en acide propionique, sous l'influence des agents oxydants, ne saurait laisser de doutes à cet égard. Nous avons présenté à l'Académie des sciences de l'Institut de France, il y a bientôt trois ans, et remis à plusieurs de nos anciens maîtres, des échantillons parfaitement purs d'alcool propylique, d'iodure, d'acétate et de propionate, et depuis, nous avons préparé le valérianate, le buty-

rate, le chlorure et le formiate, dont nous allons décrire successivement les propriétés essentielles.

L'alcool propylique, bien exempt de produits étrangers, bout à 98°, son poids spécifique est,

à 0°	0,8198
à 9°,6	0,8125
à 50°,1	0,7797
à 84°	0,7494

Si, au moyen de ces données, on calcule par interpolation les densités et les volumes à diverses températures, ce qui permettra d'en déduire la marche de sa contraction, en prenant pour unité son volume à 98°, on trouve les résultats suivants :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. $v_0 = 1.$	VOLUMES. $v_{98} = 1.$
0°	0,820	1,000	0,898
10°	0,8125	1,010	0,9065
20°	0,804	1,020	0,915
30°	0,7955	1,031	0,925
40°	0,787	1,042	0,935
50°	0,779	1,053	0,945
60°	0,7705	1,064	0,955
70°	0,762	1,076	0,966
80°	0,753	1,089	0,977
90°	0,744	1,102	0,989
98°	0,736	1,114	1,000

Son indice de réfraction, à la température de 9° et rapporté au milieu de l'orangé, est égal à 1,389; il n'exerce pas d'action appréciable sur la lumière

polarisée, sur un parcours de 20 centimètres de longueur (1).

Nous avons fait un grand nombre de déterminations de la force élastique de sa vapeur à diverses températures comprises entre 0° et 98°, et, au moyen de ces données, nous avons pu calculer cette force élastique de 10° en 10°; nous avons résumé ces résultats dans le tableau suivant :

TEMPÉRATURE.	FORCE ÉLASTIQUE.	TEMPÉRATURE.	FORCE ÉLASTIQUE.
0°	10mm	60°	160mm
10	15	70	244
20	24	80	361
30	41	90	525
40	66	98	760
50	104		

(1) Dans une note publiée dans le t. LXVIII des *Comptes-rendus* des séances de l'Académie des sciences de l'Institut, M. Chancel indiquait, pour la température d'ébullition et pour la densité de l'alcool propylique des nombres un peu différents des nôtres; il donnait pour la température d'ébullition 97° à 101°; pour la densité à 13°, 0,813 au lieu de 0,8095.

La différence la plus importante consiste dans la manière dont il se comporte avec la lumière polarisée; M. Chancel a trouvé qu'il est *lévogyre;* que, dans un tube de 20 *millimètres*, et à la température de 10°, il dévie le plan de polarisation de 8° vers la gauche. Nous l'avons trouvé sensiblement inactif.

Il est probable que l'alcool propylique de M. Chancel diffère notablement du nôtre.

D'abord l'instabilité de la température d'ébullition paraît y indique la présence de produits supérieurs, et comme l'alcool butylique lui-même est inactif sur la lumière polarisée, nous serions portés à croire que, si l'alcool propionique de M. Chancel est le même que le nôtre, il pouvait contenir en mélange de l'alcool amylique.

L'odeur de l'alcool propylique, assez agréable d'ailleurs, ne rappelle guère celle d'un fruit quelconque, tandis que cette odeur de fruit, celle de l'ananas, de la banane ou des fruits mûrs du coignassier reviennent bien souvent dans la série des éthers qu'il forme, principalement dans l'acétate, dans le propionate, dans le butyrate et dans le valérianate. A la température ordinaire, 15°, l'eau peut le dissoudre à peu près en toutes proportions. Lorsque le mélange a lieu dans le rapport de trois parties d'eau pour une d'alcool propylique, l'addition du sel en détermine la séparation presque absolue ; il est donc extrêmement peu soluble dans l'eau salée. Si le mélange à lieu dans la proportion d'une partie d'alcool pour cinq parties d'eau, l'eau salée, même en présence d'un excès de sel, ne peut séparer qu'une partie de l'alcool propylique, moins des deux tiers.

Sans méconnaître l'importance des résultats constatés par l'analyse centésimale de l'alcool propylique, nous n'avons pas cru que ce caractère pût suffire pour apprécier son degré de pureté ; car la composition centésimale, considérée isolément, pourrait induire en erreur sur la véritable nature de la substance à laquelle elle s'applique. En effet, l'égalité

$$3C_6H_8O_2 = C_4H_6O_2 + C_8H_{10}O_2$$

nous montre qu'un mélange en proportions équivalentes d'alcool vinique et d'alcool butylique peut

simuler la composition centésimale de l'alcool propylique ; de même aussi l'égalité

$$3\,C_6H_8O_2 = 2\,C_4H_6O_2 + C_{10}H_{12}O_2$$

nous montre que la composition centésimale de l'alcool propylique peut se représenter par celle d'un mélange de deux équivalents d'alcool vinique et d'un équivalent d'alcool amylique.

En présence de ces causes d'incertitude, dont il serait aisé de fournir d'autres exemples (1), il est évident que l'étude des dérivés de l'alcool propylique est un des meilleurs moyens de dissiper les doutes qui pourraient encore subsister sur sa nature ou sur son existence propre comme espèce chimique. C'est cette étude qui va maintenant nous occuper.

Iodure propylique C_6H_7I.

Pour le préparer, nous avons introduit, dans une cornue, 100 parties d'alcool propylique pur et 185 parties d'iode, puis nous y avons ajouté, par très-petites parties à la fois, 18 parties de phosphore (2). A chaque addition de cette substance, il se produisait une vive réaction, avec dégagement de chaleur, et nous avions à peine employé 1 gramme 1/2 ou 2 grammes de phosphore que l'iode, qui d'abord

(1) Voir pages 19 et 20.

(2) Nous avons reconnu, plus tard, que 15 parties suffisaient largement.

occupait le fond du liquide, s'y était entièrement dissous. Après l'addition de la totalité du phosphore, la liqueur finit par se décolorer presque entièrement et l'on vit s'en séparer deux couches distinctes, dont l'une, de beaucoup la plus abondante et occupant la partie inférieure, consistait principalement en iodure propylique. On l'a séparée à l'aide d'un entonnoir et, après un premier lavage avec une petite quantité d'eau, on a obtenu, comme rendement brut :

dans une première opération, 235 d'iodure;

dans une deuxième opération semblable, 237.

(La théorie donne environ 270 d'iodure pour 100 d'alcool propylique).

Pour débarrasser le liquide éthéré des dernières traces d'acide, on lui a fait subir un nouveau lavage avec de l'eau contenant un peu de carbonate de soude en dissolution; on l'a ensuite dépouillé d'eau par du chlorure de calcium bien sec. Après plusieurs rectifications méthodiques successives, en rejetant, à chaque fois, les premières et les dernières gouttes, on a obtenu un produit limpide, incolore, doué de cette odeur suave un peu sucrée, très-légèrement alliacée, que l'on retrouve dans tous les iodures éthérés analogues, même lorsqu'on n'a pas fait intervenir le phosphore dans leur préparation.

Il bout régulièrement entre 104°,25 et 104°,5. Exposé à l'air ou conservé dans des flacons mal bouchés ou incomplètement remplis, l'iodure propylique se colore peu à peu, comme tous les iodures analogues, par suite de la décomposition d'une petite quantité d'éther, qui met en liberté une quantité correspon-

dante d'iode doué d'un pouvoir colorant considérable.

COMPOSITION.

Éther employé.	1gr.,586		
Iodure d'argent obtenu. . .	2,	195	
Iode correspondant	1,	185	74,70 °/₀
Une seconde analyse a donné			74,56
Moyenne. . .			74,68
Le calcul donne			74,56 °/₀

Densité de vapeur observée. . . .	5,69
Densité calculée.	5,85

Son poids spécifique, rapporté à celui de l'eau pris pour unité, a été trouvé :

à 0° . . . 1,7842 . . . à 52°,6 . . . 1,6843
à 9°,1 . . . 1,7674 . . . à 75°,3 . . . 1,6373 (1).

Si, au moyen de ces données, on calcule de 10° en 10°, le poids spécifique et le volume rapporté soit au volume à 0°, soit au volume à 104°,5, on trouve :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{104,5} = 1$).
0° . . .	1,7842 . . .	1,000 . .	0,8834
10° . . .	1,766 . . .	1,010 . .	0,8924
20° . . .	1,747 . . .	1,021 . .	0,902
30° . . .	1,728 . . .	1,0324 . .	0,912

(1) On trouve, dans la chimie de Pelouse et Frémy, 90° pour la température d'ébullition de cette substance; M. Chancel a donné tout récemment de 99° à 101°, et M. Rossi vient de donner, pour cette température d'ébullition, 102°, sous la pression de 0m,752, et pour sa densité à 0° 1,782. Ces divers nombres ont été publiés postérieurement aux nôtres.

40° . . .	1,7085 . . .	1,044 . .	0,922
50° . . .	1,689 . . .	1,056 . .	0,933
60° . . .	1,669 . . .	1,069 . .	0,944
70° . . .	1,6485 . . .	1,082 . .	0,956
80° . . .	1,6275 . . .	1,096 . .	0,968
90° . . .	1,6065 . . .	1,1105 . .	0,981
100° . . .	1,5855 . . .	1,125 . .	0,994
104°,5 . . .	1,576 . . .	1,132 . .	1,000

Formiate propylique $C_2 H O_3 C_6 H_7 O$.

Pour l'obtenir, on a mis dans une cornue 240 parties d'alcool propylique et 275 parties de formiate de soude presque sec, puis on a versé peu à peu dans le mélange, par petites quantités à la fois, 320 parties d'acide sulfurique ordinaire ; il s'est dégagé beaucoup de chaleur à chaque addition partielle d'acide, et lorsqu'on en eut ajouté environ 300 parties, la réaction devint assez vive pour qu'il se manifestât une ébullition spontanée pendant laquelle il distilla une fraction notable du liquide. Lorsque cette effervescence fut apaisée, on versa dans la cornue, avec le liquide condensé, le reste de l'acide, et l'on attendit environ vingt minutes que la réaction se terminât.

Le produit brut décanté, réuni à celui qu'un lavage du résidu permit d'y ajouter, dépassait en poids le rendement théorique, par suite de la présence d'un peu d'acide sulfurique et d'un peu d'eau. Après une première rectification ménagée, faite en vue de dépouiller de la plus grande partie de ses impuretés le liquide éthéré brut ainsi obtenu, on l'a déshydraté

par du chlorure de calcium sec, après lui avoir enlevé, par une très-petite quantité de carbonate de potasse, ce qui pouvait y rester d'acide; on l'a soumis ensuite à une série méthodique de rectifications successives en mettant à part, dans chacune de ces opérations, les premières et les dernières parties condensées. On a ainsi obtenu un liquide limpide, incolore, doué, lorsqu'on le respire mélangé de beaucoup d'air, d'une assez agréable odeur de fruits, rappelant celle de certaines poires d'été; mais cette odeur est beaucoup moins agréable lorsqu'on respire la vapeur éthérée en trop grande quantité à la fois.

Le formiate propylique bout vers 82°,5 à 83°; il a pour poids spécifique: à 0°, 0,9188; à 38°,5, 0,8761; à 72°,5, 0,835.

En calculant de 10° en 10°, au moyen de ces données, les poids spécifiques et les volumes rapportés soit au volume à 0°, soit au volume à 82°,7 pris pour unité, on obtient les nombres suivants :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{82°,7} = 1$).
0°	0,9188	1,000	0,895
10°	0,9087	1,012	0,9062
20°	0,8976	1,0246	0,9174
30°	0,8864	1,0376	0,929
40°	0,875	1,051	0,941
50°	0,8633	1,0653	0,954
60°	0,8513	1,0803	0,9673
70°	0,839	1,0961	0,9815
80°	0,8268	1,1123	0,9966
82°,7	0,8235	1,1168	1,000

Le formiate propylique est isomère avec l'aldéhyde vinique ; on a, en effet :

$$C_2HO_3, C_6H_7O, = 2C_4H_4O_2.$$

Acétate propylique $C_4H_3O_3, C_6H_7O$.

Pour le préparer, on a mis dans une cornue 200 grammes d'alcool propylique et 400 grammes d'acétate de soude sec, puis on y a versé peu à peu, et par petites quantités à la fois, 460 grammes d'acide sulfurique ordinaire. Le mélange est devenu d'abord pâteux, et la température s'élevait beaucoup à chaque addition partielle d'acide sulfurique. Après s'être ensuite fluidifié, vers la fin des additions d'acide, le mélange s'est séparé en deux parties dont l'une, entièrement liquide, s'est rassemblée à la surface, et dont l'autre s'est rassemblée au fond de la cornue, sous la forme d'une masse saline très-cohérente, un peu spongieuse.

Après avoir séparé par distillation une partie du liquide éthéré surnageant, on a isolé le reste par décantation, en ajoutant un peu d'eau dans la cornue.

On a neutralisé, au moyen d'eau très-légèrement alcalisée par du carbonate de soude, l'acide entraîné avec l'éther, puis on a déshydraté ce dernier par du chlorure de calcium sec. En le soumettant à une série méthodique de rectifications successives, avec la précaution de mettre à part, à chaque fois, les premières et les dernières gouttes, on a obtenu un liquide éthéré très-limpide, incolore, doué d'une odeur de fruits très-agréable, quoique étourdissante,

bouillant à 103° (1). Nous avons trouvé pour son poids spécifique

à 0°	.....	0,910
à 42°,5	.....	0,8627
à 84°,6	.....	0,8128

Si, au moyen de ces données, on calcule de 10° en 10° les poids spécifiques et les volumes rapportés soit au volume à 0°, soit au volume à 103° pris pour unité, on trouve :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0=1$).	VOLUMES. ($v_{103}=1$).
0°	0,910	1,000	0,8685
10°	0,899	1,0122	0,879
20°	0,888	1,0248	0,890
30°	0,8765	1,0376	0,901
40°	0,8655	1,0508	0,9126
50°	0,8545	1,065	0,925
60°	0,8425	1,0801	0,938
70°	0,8305	1,0957	0,9515
80°	0,8185	1,1118	0,9655
90°	0,8065	1,1283	0,980
100°	0,794	1,1461	0,9953
103°	0,7903	1,1515	1,000

Propionate propylique $C_6H_5O_3, C_6H_7O$.

Pour obtenir cet éther, nous avons fait réagir, sur de l'alcool propylique pur, un mélange de bichromate

(1) M. Chancel avait d'abord dit qu'il bouillait vers 90°; il a donné ensuite, tout récemment, 102°. — M. Rossi indique 102° sous la pression de 750mm, et pour son poids spécifique à 0°, 0,913,

de potasse et d'acide sulfurique étendu. La température s'élève beaucoup si l'on n'a pas soin de refroidir énergiquement le mélange des corps réagissants, ou si le mélange est effectué trop rapidement. Cette élévation de température tend à diminuer la proportion de propionate propylique dont la production peut avoir lieu aux dépens des matières employées.

La réaction qui donne naissance au propionate propylique peut se formuler ainsi :

$$6 C_6 H_8 O_2 + 4(Cr_2 O_6, KO) + 16 SO_3 =$$
$$12 HO + 3(C^9 H_5 O_3, C_6 H_7 O) + 4(3 SO_3, Cr_2 O_3; SO_3, KO).$$

Après divers essais plus ou moins satisfaisants, nous avons adopté, pour cette préparation, les dispositions suivantes :

On mélangeait d'abord 540 grammes d'acide sulfurique avec 1 500 grammes d'eau ; lorsque le mélange était refroidi, on y ajoutait 254 grammes d'alcool propylique, et le tout était versé dans un grand vase à large ouverture d'environ 4 litres de capacité. Après avoir entouré le bocal d'un mélange réfrigérant, on y faisait arriver *peu à peu*, et par petites quantités à la fois, *en agitant constamment*, 370 grammes de bichromate de potasse en poudre fine.

Pour aller plus vite, on opérait à la fois sur deux bocaux semblables, placés côte à côte, et dont les agitateurs, mus dans le sens vertical, étaient rendus solidaires au moyen d'une corde enroulée sur une poulie fixe, disposition qui avait encore l'avantage de rendre l'agitation plus facile et moins pénible.

Sans la précaution de maintenir aussi basse que possible la température du mélange, et de l'uniformiser par une continuelle agitation, le rendement en produit éthéré diminuerait considérablement.

Une double opération ainsi conduite demande environ trois heures, pour l'emploi du bichromate seulement. Lorsqu'elle est terminée, le mélange étant froid, on voit se rassembler à la surface une couche de plus faible densité que le reste, et que l'on sépare au moyen d'un entonnoir à robinet. Cette couche surnageante se compose principalement de propionate propylique contenant un peu d'aldéhyde propylique et d'une petite quantité d'alcool non transformé.

En soumettant à la distillation le liquide salin restant, on en peut encore séparer une petite quantité de liquide éthéré. On peut arrêter cette distillation lorsque les dernières gouttes condensées sont entièrement limpides, ce qui a lieu ordinairement lorsque la température de la liqueur saline acide s'est élevée jusqu'à 102° environ. Le rendement total en produit éthéré brut n'a jamais dépassé, dans nos opérations, 75 à 76 °/₀ du poids de l'alcool employé. Ce produit consistait principalement en propionate propylique et renfermait, en outre, un peu d'aldéhyde propylique et d'alcool non transformé. Soumis à une série méthodique de rectifications successives, ce produit brut nous a donné, comme produit principal, du propionate propylique; c'est un liquide limpide, incolore, doué d'une odeur de fruits assez agréable, quoiqu'un peu excitante, d'une saveur assez difficile à définir, bouillant régulièrement à 124°,3 sous la

pression de 748^{mm} (soit environ 124°,75 sous la pression normale) (1). Traité par la potasse caustique hydratée, le propionate propylique ainsi obtenu nous a fourni sans peine de l'alcool propylique régénéré et du propionate de potasse dont on a pu extraire aisément de l'acide propionique.

Pour qu'il ne nous restât aucun doute sur la nature véritable de l'éther obtenu ainsi par oxydation de l'alcool propylique, nous avons éthérifié directement l'alcool propylique par l'acide propionique sous l'influence de l'acide sulfurique, en faisant réagir de la manière suivante :

Alcool propylique.	75 gr.
Propionate de potasse desséché.	175
Acide sulfurique	120

On versait peu à peu l'acide sulfurique dans le mélange d'alcool et de propionate, de manière à éviter un échauffement trop considérable. On a chauffé ensuite le mélange avec précaution, et recohobé deux fois la petite quantité de liquide condensée par distillation. On a séparé ensuite le produit éthéré surnageant, en faisant intervenir un peu d'eau pour faciliter la séparation. Rectifié à plusieurs reprises, après avoir été déshydraté, ce produit a donné d'abord une très-petite quantité d'alcool non éthérifié, puis un produit suave, limpide, bouillant entre 123°,5 et 125°, dont on a pu retirer, par la potasse hydratée, de l'alcool propylique bouillant vers 98° et de l'acide propionique.

(1) M. Chancel a donné, dans sa dernière note, 118 à 120°.

Le propionate propylique a pour poids spécifique,

à 0° ...	0,9022	à 100°6, ...	0,7944
à 51°,27...	0,8498	à 108°,34 ...	0,7839

Calculant, au moyen de ces données, les poids spécifiques et les volumes de 10° en 10°, soit en prenant pour unité le volume à 0°, soit en prenant pour unité le volume à la température d'ébullition du liquide, on trouve :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{124,75} = 1$).
0° ...	0,902 ...	1,000 ..	0,846
10° ...	0,892 ...	1,011 ..	0,855
20° ...	0,882 ...	1,022 ..	0,865
30° ...	0,872 ...	1,034 ..	0,875
40° ...	0,862 ...	1,046 ..	0,885
50° ...	0,851 ...	1,059 ..	0,896
60° ...	0,8405 ...	1,073 ..	0,907
70° ...	0,830 ...	1,087 ..	0,919
80° ...	0,819 ...	1,101 ..	0,931
90° ...	0,807 ...	1,117 ..	0,945
100° ...	0,795 ...	1,134 ..	0,960
110° ...	0,782 ...	1,153 ..	0,976
120° ...	0,769 ...	1,173 ..	0,992
124°,75...	0,763 ...	1,181 ..	1,000

Butyrate propylique $C_8 H_7 O_3, C_6 H_7 O$.

Après avoir mis ensemble, dans une cornue, 378 grammes de butyrate de potasse desséché, en petits

morceaux, et 180 grammes d'alcool propylique, on a versé sur le mélange, peu à peu et par petites parties à la fois, 295 grammes d'acide sulfurique ordinaire; la réaction, conduite avec prudence, et en ayant soin d'agiter après chaque addition partielle d'acide sulfurique, a donné lieu à un dégagement de chaleur assez vif, qui servait d'indication pour régler ces additions successives d'acide.

Lorsqu'on en eut ainsi versé un peu plus des trois quarts, il se produisit une ébullition spontanée à la suite de laquelle le mélange, qui était devenu assez épais et pâteux pendant la première moitié de l'opération, s'est tout à coup séparé en deux parties, dont l'une, inférieure, consistait en une masse saline un peu agglomérée, et dont l'autre, la supérieure, se composait d'un liquide éthéré très-mobile, un peu coloré en jaune roux. On a ajouté le reste de l'acide sulfurique lorsque cette ébullition spontanée se fut calmée, puis après avoir bien agité le mélange, on l'a laissé se refroidir pendant une heure et demie environ.

On l'a décanté ensuite, encore un peu tiède, puis on a ajouté dans la cornue un peu d'eau, pour faciliter la séparation de l'éther emprisonné dans la masse saline. On a obtenu ainsi un produit total éthéré brut dont le poids s'élevait à 382 grammes, c'est-à-dire à près de 98 °/₀ du rendement indiqué par la théorie.

Soumis à une série méthodique de rectifications successives, en mettant à part les parties les plus volatiles qui contenaient encore un peu d'alcool propylique non éthérifié, et les parties les moins volatiles dans lesquelles se trouvaient, surtout dans la pre-

mière rectification, des traces d'acide butyrique non combiné. Le produit fourni par l'ensemble des opérations que nous venons de décrire a donné un liquide limpide, incolore, dont l'odeur, très-suave, rappelle tout à la fois celle de certains fruits et celle de la menthe poivrée. Il bout très-régulièrement à 135°,25 sous la pression de 765mm, soit à très-peu de chose près à 135° sous la pression normale de 760mm (1).

Soumis à l'action de la potasse hydratée, il se dédouble en butyrate de potasse et en alcool propylique régénéré.

Nous avons trouvé, pour son poids spécifique, rapporté à celui de l'eau pris pour unité :

à 0° . . .	0,8872	à 100°,25 . . .	0,7842
à 47°,24. . .	0,8402	à 128°,75 . . .	0,7525

Si, au moyen de ces données numériques, on calcule de 10° en 10° les poids spécifiques de cette substance et son volume, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit le volume à 135°, on trouve :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{135} = 1$).
0° . . .	0,887 . . .	1,000 . .	0,838
10° . . .	0,877 . . .	1,011 . .	0,848
20° . . .	0,867 . . .	1,0225 . .	0,858
30° . . .	0,857 . . .	1,035 . .	0,868
40° . . .	0,847 . . .	1,0475 . .	0,878
50° . . .	0,837 . . .	1,0605 . .	0,889
60° . . .	0,827 . . .	1,074 . .	0,9005

(1) M. Chancel a donné, dans sa dernière note, 139 à 141°.

70°	0,8165	1,088	0,912
80°	0,806	1,102	0,9235
90°	0,7955	1,116	0,936
100°	0,7845	1,1315	0,949
110°	0,7735	1,148	0,9625
120°	0,762	1,165	0,977
130°	0,751	1,183	0,9925
135°	0,745	1,1922	1,000

Valérianate propylique $C_{10}H_9O_3, C_6H_7O$.

Pour préparer le valérianate propylique, on a mis ensemble, dans une cornue un peu grande, de l'alcool propylique pur et du valérianate de potasse pur et desséché, dans la proportion d'une partie du premier pour deux parties et demie du second; on a ensuite ajouté peu à peu, et par très-petites quantités à la fois, en agitant presque constamment, de l'acide sulfurique odinaire, dans la proportion de 150 °/₀ du poids de l'alcool employé.

L'addition lente et successive de l'acide dans le mélange avait pour but de prévenir une trop grande élévation de température, dont le moindre inconvénient pourrait être la perte d'une partie notable du produit. L'agitation du mélange pendant quelques instants, après chaque addition d'acide, avait pour but de régulariser la réaction, qui devient surtout très-vive lorsqu'on a versé environ les deux tiers de l'acide. Après avoir laissé refroidir le mélange, on a décanté le liquide surnageant auquel on a réuni ensuite le produit éthéré obtenu par le lavage du résidu salin de la cornue.

Soumis à une série méthodique de rectifications successives, le produit éthéré brut a donné :

1° Un peu d'alcool propylique hydraté non éthérifié;

2° Du valérianate propylique parfaitement limpide et incolore, bouillant très-régulièrement à 157° sous la pression de 761^{mm};

3° Enfin une petite quantité d'un mélange de valérianate propylique et d'acide valérianique; ces deux substances se dissolvent facilement l'une dans l'autre, et au lieu d'en séparer péniblement l'éther qui s'y trouvait, nous avons préféré le réserver pour être décomposé par la potasse.

La décomposition, par la potasse caustique hydratée, d'une cinquantaine de grammes de valérianate propylique pur, nous a permis de constater, d'une manière non équivoque, la nature de ses principes constituants, puisque nous avons pu régénérer l'alcool propylique et mettre en liberté l'acide valérianique. Son odeur et sa saveur sont intermédiaires entre celles des valérianates éthylique et butylique. Lorsqu'on respire la vapeur mélangée de beaucoup d'air, son odeur rappelle celle des fruits mûrs du coignassier; ses vapeurs sont très-étourdissantes.

En prenant l'eau pour terme de comparaison, le poids spécifique du valérianate propylique est,

à 0° . . .	0,8862	à 50°,8 . . .	0,8387
à 100°,15 . . .	0,7906	à 113°,7 . . .	0,7755

En calculant, au moyen de ces données, de 10° en 10°, les poids spécifiques, les volumes rapportés à $v_0=1$, et les volumes rapportés à $v_{157}=1$, on trouve les nombres suivants :

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{157} = 1$).
0°	0,886	1,000	0,818
10°	0,877	1,010	0,8263
20°	0,868	1,021	0,835
30°	0,858	1,032	0,844
40°	0,849	1,0435	0,8535
50°	0,839	1,055	0,863
60°	0,830	1,0674	0,873
70°	0,820	1,0797	0,883
80°	0,8105	1,093	0,894
90°	0,801	1,1065	0,905
100°	0,791	1,1206	0,9165
110°	0,780	1,1365	0,9295
120°	0,7685	1,1535	0,9435
130°	0,7565	1,171	0,958
140°	0,745	1,189	0,9725
150°	0,733	1,208	0,9884
157°	0,725	1,2226	1,000

Aldéhyde propylique $C_6 H_6 O_2$.

En soumettant à l'action combinée de l'acide sulfurique faible et du bichromate de potasse, *à une basse température*, de l'alcool propylique normal préalablement purgé des autres alcools (vinique, butylique, amylique) qui l'accompagnent ordinairement, il se produit habituellement, en même temps que du propionate propylique et de l'acide propionique libre, une certaine quantité d'*aldéhyde propylique*. En outre, il reste ordinairement encore de l'alcool propylique non attaqué.

En soumettant le liquide éthéré brut à de nombreuses distillations fractionnées combinées avec la déshydratation, nous sommes parvenus à en séparer de l'aldéhyde propylique (1) parfaitement limpide, bouillant régulièrement à 46° sous la pression normale, douée d'une odeur suffocante rappelant un peu celle de l'aldéhyde vinique, et si facilement acidifiable au contact de l'air que l'une des principales difficultés de sa purification consiste à l'obtenir exempte d'acide propionique. Cette acidification a lieu bien plus promptement encore sous l'influence combinée de l'air et de la mousse de platine (2).

L'aldéhyde propylique réduit assez facilement le nitrate d'argent, en donnant lieu à un depôt miroitant d'autant plus adhérent qu'il s'est déposé plus lentement.

Nous avons trouvé, pour son poids spécifique,

à 0°	0,832
à 9°,7	0,8192
à 32°,6	0,7898

D'où, en calculant par interpolation les densités et les volumes à diverses températures, soit en prenant pour unité le volume à 0°, soit en prenant pour unité le volume à 46°, température de son ébullition :

(1) L'aldéhyde propylique n'étant ici qu'un produit accessoire, il va sans dire que nous ne pouvons pas donner ce procédé de préparation comme le plus avantageux qu'on puisse employer.

(2) Gerhardt dit, dans les *Suites à Berzelius,* t. II, p. 434, que l'aldéhyde propylique a une odeur agréable, éthérée ; évidemment le produit qui a servi pour l'observation de ce caractère ne pouvait être de l'aldéhyde propylique.

TEMPÉRATURES.	POIDS SPÉCIFIQUES.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{46} = 1$).
0°	0,832	1,000	0,928
5°	0,825	1,008	0,9355
10°	0,819	1,016	0,943
15°	0,812	1,024	0,9505
20°	0,806	1,032	0,958
25°	0,800	1,040	0,966
30°	0,793	1,0485	0,974
53°	0,787	1,057	0,982
40°	0,780	1,066	0,990
46°	0,773	1,077	1,000

La séparation de cette substance d'avec l'alcool propylique qui l'accompagne est longue et difficile, tant que le mélange n'est pas déshydraté; mais cette séparation marche ensuite beaucoup plus rapidement lorsque le mélange est anhydre, et surtout lorsqu'on est parvenu à l'enrichir assez pour que l'aldéhyde prédomine largement sur l'alcool.

C'est, du reste, un fait que nous avons été à même d'observer plusieurs fois, lorsque nous avons voulu retirer, des alcools mauvais goût de tête de rectification, la petite quantité d'aldéhyde vinique qui s'y trouve habituellement et qu'ils retiennent avec énergie.

L'aldéhyde propylique peut donc être obtenue sans difficulté, de son alcool normal, par le procédé le plus ordinaire d'oxydation de ces sortes de substances, et l'ensemble de ses caractères fondamentaux la rapproche beaucoup de l'aldéhyde vinique.

Les nombres que nous venons de donner ici comme expression de ceux des caractères physiques de l'aldéhyde propylique, susceptibles d'être formulés numériquement, diffèrent notablement de ceux qu'on a déjà donnés dans divers recueils scientifiques, avant ou après la publication des résultats principaux de nos recherches sur les alcools. C'est ce qui nous engage à présenter une revue très-sommaire des nombres trouvés par les divers expérimentateurs qui se sont occupés de ce genre d'études.

M. Guckelberger attribue à l'aldéhyde propylique une température d'ébullition comprise entre 55 et 65°, et une densité égale à 0,79 à la température de 15°.

M. Chancel indique 61 à 62° pour la température d'ébullition de cette substance, en ajoutant qu'elle n'a pas une odeur suffocante.

M. Rossi donne, pour la densité à 17°, 0,804, et pour la température d'ébullition sous la pression de 740^{mm}, 49°,5, ce qui correspond à plus de 50° sous la pression normale de 760^{mm}.

Pour rendre plus facile la comparaison de ces résultats divers, nous allons les rassembler sous forme de tableau :

NOMS DES OBSERVATEURS.	TEMPÉRATURES D'ÉBULLITION.	DENSITÉ.
Guckelberger. . . .	55° à 65° . . .	0,79 à 15°
Chancel.	61° à 62° . . .	»
Rossi.	50° . . .	0,804 à 17°
Pierre et Puchot. .	46° . . .	0,813 à 15°

Pour plusieurs de ces nombres, il existe, entre nos résultats et ceux qu'ont donnés les autres observateurs, d'assez grandes différences ; nous attribuons

la principale cause de ces écarts à la différence de pureté des substances désignées ici sous le même nom, en nous fondant sur la difficulté d'obtenir des produits irréprochables lorsqu'on n'opère que sur de petites quantités de matière à la fois, ou lorsqu'on n'a pas employé comme matière première de l'alcool propylique pur, ce qui a dû arriver plus d'une fois, puisque l'existence de ce dernier alcool comme produit de fermentation était souvent contestée avant nos recherches sur cette matière.

Il conviendrait peut-être encore d'y ajouter les réactions secondaires qui peuvent avoir lieu, lorsqu'un produit facilement acidifiable au contact de l'air comme l'aldéhyde propylique se trouve mélangée avec une certaine quantité de l'alcool correspondant, ce qui est le cas le plus ordinaire pendant la purification, même lorsqu'on a employé comme matière première de l'alcool propylique préalablement purifié.

Faits relatifs à la stabilité, comme espèce chimique, de l'alcool propylique.

Pour compléter, autant qu'il dépendait de nous, l'étude de cette substance, et pour dissiper les doutes qui s'élevaient à son sujet avant nos recherches, nous l'avons étudiée à l'état de liberté, dans trois conditions bien distinctes :

1° Dans l'état où l'on peut l'isoler des produits qui l'accompagnent à l'état brut, en nous attachant avec le plus grand soin à ne lui faire subir d'autres influences que celles des agents déshydratants ordinaires et celle de rectifications successives avec ou

sans rétrogradation, pour l'obtenir dans l'état de plus grande pureté possible ;

2° Dans l'état où elle peut être isolée des produits qui l'accompagnent, lorsqu'elle a été soumise à l'action oxydante d'un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique étendu, de manière à en transformer la majeure partie en d'autres produits dérivés.

3° Dans l'état où elle peut être isolée, lorsque, après avoir été éthérifiée par oxydation, on la régénère en décomposant l'éther par de la potasse hydratée.

Il est à peine besoin d'ajouter que l'alcool non attaqué dans le deuxième cas, et l'alcool régénéré dans le troisième, n'étaient soumis ensuite à d'autres influences qu'à celle d'un agent déshydratant et à des rectifications successives convenablement ménagées, comme lorsqu'il s'agissait de l'alcool primitif.

Qu'il nous soit permis, avant l'exposé des résultats obtenus, de nous arrêter un instant sur quelques-unes des conséquences possibles de l'oxydation partielle ou de l'éthérification de notre alcool propylique.

Il était, jusqu'à un certain point, permis de penser que, si l'alcool primitif obtenu par des rectifications diversement conduites n'était pas rigoureusement pur, ou s'il résultait du mélange ou de l'union plus ou moins intime de composés divers isomères entre eux ou complémentaires, l'oxydation pourrait agir différemment sur chacun des composants, et qu'alors le produit résidu non altéré pourrait différer, par quelques-uns de ses caractères, du produit primitif.

Le produit brut de l'oxydation se composait, nous l'avons déjà dit page 33, de trois parties principales :

1° Une certaine quantité d'aldéhyde propylique ;

2° Du propionate propylique qui en constituait la partie la plus considérable ;

3° De l'alcool non transformé constituant le second état sous lequel nous nous proposions de l'étudier ; ajoutons encore un peu d'acide propionique, dont la majeure partie restait en dissolution dans le liquide salin qui restait au fond du vase.

Si la partie acidifiée de l'alcool primitif, ou la partie éthérifiée par combinaison avec l'acide dérivé, différait, à quelques égards, soit de l'alcool primitif lui-même, soit du résidu non oxydé ni éthérifié, en décomposant le propionate propylique par un alcali convenablement hydraté, l'alcool ainsi régénéré devait conserver des traces de cette différence, après avoir été déshydraté et purifié avec soin.

Celles des propriétés sur lesquelles ont plus particulièrement porté nos études sont :

1° La température d'ébullition ;

2° La densité à 0° et à diverses températures ;

3° L'indice de réfraction à une même température ;

4° Enfin l'action sur la lumière polarisée.

1. Température d'ébullition.

Alcool n° 1 obtenu des produits bruts de la distillation par des rectifications successives après déshydratation.

Température d'ébullition sous la pression normale . . . . 98°,5

Alcool n° 2, résidu de l'oxydation partielle du n° 1. . . . . 98°,5

Alcool n° 3 obtenu des éthers par révivification. . . . . 98°,2

2. Densité.

TEMPÉRATURES.	N° 1.	N° 2.	N° 3.
0°	0,820	0,831	0,8263
9°,6	0,812	»	»
50°,1	0,779	»	»
51°	»	0,787	0,7845
51°,3	»	»	»
81°,6	»	0,759	»
82°,3	»	»	0,7557
84°	0,749	»	»

d'où l'on peut déduire, par des interpolations faciles :

TEMPÉRATURES.	N° 1.	N° 2.	N° 3.
0°	0,820 (1)	0,830	0,8263
25°	0,800	0,809	0,8065
50°	0,779	0,787	0,785
75°	0,758	0,765	0,763
98°	0,736	0,743	0,741

3. Indice de réfraction à la température de 9°, rapporté au milieu de l'orangé.

Angle du prisme employé. . . . . 52°,22

	N° 1.	N° 2.	N° 3.
DÉVIATION *minima.*	23°,11′	23°,17′	23°,19′
Indice de réfraction.	1,389	1,390	1,390

(1) Une nouvelle détermination de la densité du n° 1, faite sur un autre flacon d'alcool propylique, a donné un résultat identique avec celui-ci,

4. Action sur la lumière polarisée.

M. Chancel avait annoncé que l'alcool propylique est lévogyre ; nous n'avons pu observer aucune action sensible sur la lumière polarisée, dans aucun de nos trois échantillons. Nous avons constaté la même nullité d'action de la part de l'alcool butylique. L'alcool amylique seul nous a offert une action sensible. Il semblerait de là résulter, ou que l'alcool propylique de M. Chancel ne serait pas le même que le nôtre, ou qu'il contenait encore en mélange certaines substances qui ne se trouvaient pas dans le nôtre.

A part quelques écarts de peu d'importance dans les densités (1), les trois échantillons d'alcool propylique soumis aux diverses épreuves que nous venons de résumer, se sont conduits de la même manière, sans présenter de différences spécifiques réellement appréciables. Nous nous croyons donc suffisamment autorisés à les considérer comme une seule et même espèce chimique.

(1) Ces petits écarts peuvent être attribués à des traces de propionate propylique, que la quantité limitée de produit dont nous pouvions disposer n'aura pas permis de séparer des nos 2 et 3 avec une entière rigueur.

II.

ALCOOL BUTYLIQUE.

C'est en 1852 que cet alcool a été isolé pour la première fois des résidus de distillation des alcools de mélasses de betteraves par M. Wurtz, qui en a fait une étude assez détaillée.

Nous avons suivi, pour l'obtenir en abondance, une marche un peu différente de celle de M. Wurtz, et c'est surtout dans les produits de rectification qui précèdent l'apparition de l'alcool amylique, que nous l'avons cherché, en ayant soin d'opérer sur des matières premières préalablement déshydratées. Certains produits mauvais goût de cette nature en contiennent quelquefois 8 ou 10 °/₀.

Il faut une rétrogradation énergique, conduire l'opération avec lenteur, et maintenir la température du rétrogradateur assez peu distante de celle de l'ébullition de l'alcool butylique, pour le séparer de l'alcool amylique qui l'accompagne ordinairement, et à une température peu supérieure à celle de l'ébullition de l'alcool propylique, pour le séparer de ce dernier.

Ces précautions seront d'autant plus importantes, que l'on opérera sur de plus petites quantités de matières premières.

Nous avons préparé, purifié, en plusieurs reprises, plusieurs décalitres d'alcool butylique.

Nous étant trouvés ainsi en possession d'une quantité d'alcool butylique bien plus considérable que

celle dont avait pu disposer M. Wurtz, nous en avons voulu profiter, sur son invitation, pour compléter ses études et surtout pour contrôler ceux des caractères physiques de plusieurs de ses principaux dérivés, qui sont susceptibles d'être exprimés numériquement (températures d'ébullition, densités, dilatation, action de la lumière polarisée, etc.).

Nous avons trouvé, pour la température d'ébullition de l'alcool butylique, 108° sous la pression normale (1). Nous avons trouvé, pour sa densité :

à 0°	.....	0,817
à 11°	.....	0,809
à 55°	.....	0,774
à 100°	.....	0,732

On en déduit ainsi, par le calcul, les densités et les volumes de 10° en 10° depuis 0° jusqu'à 108°, soit en prenant pour unité le volume à 0°, soit en prenant pour unité le volume à 108° :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0=1$).	VOLUMES. ($v_{108}=9$).
0°	0,817	1,000	0,8861
10°	0,810	1,0886	0,8938
20° (2)	0,802	1,0187	0,9027
30°	0,794	1,029	0,9118
40°	0,786	1,0397	0,9211
50°	0,778	1,050	0,9306

(1) M. Wurtz avait trouvé 109°.

(2) Si l'on calcule par interpolation la densité à 18°,5, on trouve 0,8032, précisément le nombre donné par M. Wurtz dans son mémoire de 1852.

60°	0,770	1,061	0,940
70°	0,761	1,0735	0,9514
80°	0,752	1,0864	0,963
90°	0,742	1,101	0,9757
100°	0,732	1,116	0,989
108°	0,724	1,1284	1,000

L'alcool butylique a une odeur qui semble rappeler un peu celle de la fleur du seringat.

Nous avons déterminé la force élastique de sa vapeur à diverses températures comprises entre 0° et 108° ; les résultats se trouvent consignés dans le tableau ci-après :

TEMPÉRATURES.	FORCES ÉLASTIQUES DE VAPEUR.
0°	8 millimètres.
10°	11
20°	16
30°	24
40°	38
50°	64
60°	104
70°	166
80°	254
90°	377
100°	556
108°	760

Le travail remarquable de M. Wurtz nous dispensait de faire une étude complète des principaux dérivés de l'alcool butylique ; nous nous sommes bornés à préparer, comme types de comparaison communs, l'iodure et l'acétate, et nous nous sommes

ensuite attachés de préférence à ceux des composés éthérés que cet habile chimiste n'avait pas préparés ni étudiés dans son important mémoire ; tels sont le chlorure, le formiate, le propionate, le butyrate, le valérianate et l'aldéhyde butylique.

Chlorure butylique C_8H_9Cl.

Nous avons suivi, pour le préparer, deux procédés différents.

Le premier consistait à distiller, après vingt-quatre heures de contact, une dissolution saturée d'acide chlorhydrique dans l'alcool butylique ; le second procédé consistait à traiter l'alcool butylique par le perchlorure de phosphore, en opérant le mélange peu à peu, à cause de la vivacité de la réaction, et soumettant le mélange à la distillation au bout de vingt-quatre heures.

Chacun de ces procédés fournit du chlorure butylique ; mais la réaction est moins nette et le rendement moins avantageux que celui de la plupart des autres éthers que nous avons préparés.

Après l'avoir laissé digérer, à plusieurs reprises, sur du marbre en poudre grossière pour le dépouiller de l'acide qu'il contenait, puis avec le chlorure de calcium desséché pour le déshydrater, on l'a rectifié à plusieurs reprises en mettant de côté les premières et les dernières gouttes.

Nous avons obtenu ainsi un liquide parfaitement limpide, doué d'une odeur éthérée assez agréable, quoique très-légèrement alliacée, bouillant vers 71° ou 71°,5 sous la pression ordinaire.

Il a pour densité

à 0°	.....	0,8967
à 31°,7	.....	0,8611
à 59°,1	.....	0,8226

Si, au moyen de ces données, on calcule de 10° en 10° la densité et les volumes du chlorure butylique, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit son volume à 71°,5, on trouve ainsi :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0=1$).	VOLUMES. ($v_{71,5}=1$).
0° ...	0,8967 ...	1,000 ..	0,8998
10° ...	0,8863 ...	1,0117 ..	0,9104
20° ...	0,8751 ...	1,0247 ..	0,9221
30° ...	0,8631 ...	1,039 ..	0,939
40° ...	0,8501 ...	1,0549 ..	0,9492
50° ...	0,8362 ...	1,0723 ..	0,965
60° ...	0,8214 ...	1,0917 ..	0,9824
71°,5 ...	0,8040 ...	1,1113 ..	1,000

Iodure butylique C_8H_9I.

Pour le préparer, nous avons opéré de la manière suivante : Dans un matras à long col nous avons introduit d'abord 100 grammes d'alcool butylique pur et 150 grammes d'iode, puis nous y avons fait tomber, par très-petites quantités à la fois, 16 grammes de phosphore, en ayant soin d'attendre, avant chaque nouvelle addition, la fin de la réaction produite par l'addition précédente. Cette réaction est généralement très-vive et très-prompte, et la tem-

pérature du mélange peut s'élever assez pour qu'on soit obligé de ne pas pousser l'opération trop vite afin d'éviter les chances d'inflammation du phosphore qui pourraient occasionner l'inflammation du liquide alcoolique lui-même.

Lorsque le mélange, d'abord d'un rouge extrêmement foncé, est à peu près décoloré et ne conserve plus qu'une teinte d'un jaune-brunâtre, l'opération est terminée.

Par l'addition d'un peu d'eau destinée à enlever une partie de l'excès d'acide iodhydrique formé, nous avons pu séparer 200 grammes d'iodure butylique brut beaucoup plus dense que l'eau. Une seconde opération, faite avec 150 grammes d'alcool butylique, 225 grammes d'iode et 22 grammes de phosphore, et conduite de la même manière, nous a donné 320 grammes d'iodure brut. Le rendement moyen de ces deux opérations a donc été de 212 grammes d'iodure pour 100 grammes d'alcool butylique; la théorie indique 247 pour 100.

Les 530 grammes d'iodure brut provenant de nos deux opérations se sont réduits à 455 grammes après plusieurs lavages, dont le dernier fut fait avec de l'eau légèrement alcalisée par du carbonate de soude, pour enlever les dernières traces d'acide iodhydrique. L'iodure ainsi purifié, desséché par le chlorure de calcium bien sec, fut ensuite soumis à plusieurs distillations successives ménagées, en rejetant à part les premières et les dernières gouttes, à chaque rectification.

Nous avons obtenu ainsi un liquide neutre, limpide, doué d'une odeur éthérée un peu alliacée et étour-

dissante, bouillant très-régulièrement à 122°,5 (1), et ayant pour densité :

à 0°	1,6345
à 8°,3	1,6214
à 56°,7	1,6387
à 98°,8	1,464

D'où l'on peut déduire, par des interpolations faciles, les densités de 10° en 10° depuis 0° jusqu'à 122°,5 et les volumes, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit le volume à 122°,5.

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1.$)	VOLUMES. ($v_{122,5} = 1.$)
0° ...	1,6345 ...	1,000 ..	0,8711
10° ...	1,6186 ...	1,0098 ..	0,8796
20° ...	1,6022 (2) ..	1,020 ..	0,8886
30° ...	1,5852 ...	1,0311 ..	0,898
40° ...	1,568 ...	1,0423 ..	0,908
50° ...	1,5508 ...	1,0539 ..	0,9181
60° ...	1,5336 ...	1,0658 ..	0,9284
70° ...	1,5163 ...	1,078 ..	0,9386
80° ...	1,4989 ...	1,0904 ..	0,950
90° ...	1,4814 ...	1,1033 ..	0,9611
100° ...	1,4638 ...	1,1166 ..	0,9727
110° ...	1,4461 ...	1,1303 ..	0,9845
122,5 ...	1,4238 ...	1,148 ..	0 0 0

(1) M. Wurtz avait trouvé $t = 121°$.

(2) M. Wurtz avait trouvé à 19°, $d = 1,604$, nous trouverions ici $d = 1,6039$.

Dosage de l'iode, 1er dosage. . . .		68,74
—	2e dosage. . . .	68,82
	Moyenne. . .	68,78

Le calcul donne 68,99 %.

Densité de vapeur observée. . . .	6,217
Densité calculée.	6,343

Formiate butylique C_2HO_3, C_8H_9O.

Pour obtenir ce composé, nous avons mis ensemble, dans une cornue suffisamment spacieuse, 300 grammes d'alcool butylique et 275 grammes de formiate de soude presque sec; on a ensuite versé dans le mélange, par petites quantités à la fois, environ 310 grammes d'acide sulfurique ordinaire. Le mélange s'est graduellement échauffé, mais on a ralenti les additions, en agitant bien le mélange, pour éviter une trop grande élévation de température.

Lorsqu'on eut mis environ les quatre cinquièmes de l'acide, la réaction, devenue plus vive encore, a déterminé l'ébullition du mélange; lorsque cette vivacité de réaction se fut un peu calmée, on a remis dans la cornue, avec le reste de l'acide sulfurique, le liquide éthéré volatilisé et condensé dans le récipient adapté à la cornue.

Après avoir décanté la partie liquide du produit de la réaction, on ajouta un peu d'eau dans la cornue pour expulser la petite quantité d'éther emprisonné dans le dépôt de matière solide.

Une première rectification, poussée jusqu'à environ 125°, nous ayant montré que le produit brut contenait encore un excès d'acide, nous avons agité le liquide distillé avec de la craie en poudre jusqu'à parfaite neutralité, puis nous l'avons déshydraté avec du chlorure de calcium sec. Enfin nous l'avons ensuite rectifié plusieurs fois de suite, en mettant de côté, à chaque fois, les premières et les dernières gouttes, et en nous assurant, avant la dernière rectification, qu'après vingt-quatre heures de contact le chlorure de calcium n'y était plus mouillé.

Nous avons obtenu ainsi un produit limpide, doué d'une odeur éthérée assez agréable, bouillant à 98°,5, et ayant pour densité :

à 0°	0,8845
à 34°	0,850
à 59°,8	0,8224
à 83°,4	0,7962

Au moyen de ces données, on peut aisément calculer, de 10° en 10°, les densités et les volumes, en prenant pour unité le volume à 0° ou à la température de son ébullition.

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{98,5} = 1$).
0° ...	0,8843 ...	1,000 ..	0,8814
10° ...	0,8744 ...	1,0115 ..	0,8916
20° ...	0,8642 ...	1,0235 ..	0,9021
30° ...	0,8539 ...	1,0358 ..	0,913
40° ...	0,8434 ...	1,0487 ..	0,9243
50° ...	0,8327 ...	1,062 ..	0,9361

60° . . .	0,822 . . .	1,076 . .	0,9483
70° . . .	0,8111 . . .	1,0904 . .	0,9611
80° . . .	0,8001 . . .	1,1053 . .	0,9743
90° . . .	0,789 . . .	1,1209 . .	0,988
98°,5 . . .	0,7795 . . .	1,1345 . .	1,000

Acétate butylique $C_4 H_3 O, C_8 H_9 O$.

Pour obtenir l'acétate butylique, nous avons mis ensemble, dans une cornue, 100 grammes d'alcool butylique pur et 150 grammes d'acétate de soude à peu près sec, et l'on a versé dans le mélange, par petites quantités à la fois, 180 grammes d'acide sulfurique ordinaire. Pour éviter une trop grande élévation de température, surtout au commencement de l'opération, on maintenait la cornue dans l'eau froide en agitant constamment. Le mélange, d'abord devenu pâteux, s'est ensuite progressivement fluidifié. Vers la fin des additions d'acide, le mélange s'est séparé en deux parties, dont l'une, solide et spongieuse, a gagné le fond de la cornue, et dont l'autre, liquide, surnageant la première, a pu être décantée directement. Par l'addition d'une petite quantité d'eau distillée dans la cornue, on a pu séparer encore de la partie solide une nouvelle quantité de liquide éthéré qui a été ajouté au premier produit décanté; plusieurs lavages ménagés à l'eau distillée en ont séparé la presque totalité de l'acide, dont un dernier lavage à l'eau légèrement alcalisée par le carbonate de soude a enlevé les dernières traces.

L'acétate butylique paraît très-peu soluble dans l'eau, ce qui permet des lavages sans trop de perte.

Après l'avoir dépouillé, au moyen du chlorure de calcium sec, des dernières traces d'eau qu'il pouvait contenir, on l'a rectifié à plusieurs reprises, en mettant de côté les premières et les dernières gouttes; on a obtenu ainsi un liquide limpide et incolore, bouillant vers 115°,5, (1) doué d'une odeur agréable, rappelant tout à la fois celles de la banane, de l'ananas et de certaines poires, odeur que nous avons maintes fois reconnue dans certaines eaux-de-vie de cidre.

La petite quantité de matière sur laquelle nous avions opéré d'abord nous ayant laissé quelques doutes, malgré la netteté des réactions, surtout en ce qui concerne la température d'ébullition, nous avons cru devoir en faire une nouvelle préparation sur une échelle plus considérable, en opérant sur 280 gr. d'alcool butylique, 375 gr. d'acétate de soude et 430 gr. d'acide sulfurique.

La théorie indiquait un rendement de. . 393 gr.
Nous avons obtenu, à l'état brut. . . . . 390 gr.

Dans cette seconde préparation, l'acide sulfurique arrivait goutte à goutte dans le mélange, d'une manière presque continue, au moyen d'un tube entonnoir effilé très-fin, et le mélange était agité constamment. Ce n'est qu'à la fin de l'addition d'acide que le mélange, qui jusque-là était resté un peu pâteux, s'est éclairci tout à coup, et que l'élévation de température, plus considérable qu'elle ne l'avait été jusque-là, a été suffisante pour faire entrer le liquide en ébullition spontanée. Lorsque la réaction se fut un

(1) M. Wurtz a trouvé 114°.

peu calmée, on a encore agité le mélange à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il cessât de se réchauffer par l'agitation.

On a ensuite décanté le liquide surnageant auquel on a ajouté environ une quinzaine de grammes extraits par l'eau du résidu salin par déplacement. On l'a désacidifié par de la craie en poudre fine, et déshydraté par le chlorure de calcium et soumis à une série de rectifications successives qui ont permis de séparer environ 300 grammes d'acétate butylique neutre, bouillant très-régulièrement à 116°,5 sous la pression de 764mm. Nous avons trouvé, pour sa dentité :

à 0°	0,9052
à 37°,1	0,8668
à 68°,9	0,8328
à 89°,4	0,8096
à 99°,75	0,7972

D'où l'on peut déduire, par des interpolations, les densités et les volumes de 10° en 10°, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit le volume à 116°,5.

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{116,5} = 1$).
0° ...	0,9052 ...	1,000 ..	0,8596
10° ...	0,895 ...	1,0114 ..	0,8694
20° (1) ..	0,8846 ...	1,0233 ..	0,8796
30° ...	0,874 ...	1,0357 ..	0,8903

(1) Wurtz donne, à 16°,

$d = 0,8845$

nous aurions 0,8887.

40° . . .	0,8634 . . .	1,0484 . .	0,9012
50° . . .	0,8528 . . .	1,0614 . .	0,9124
60° . . .	0,8421 . . .	1,0749 . .	0,924
70° . . .	0,8313 . . .	1,0889 . .	0,936
80° . . .	0,8203 . . .	1,1035 . .	0,9485
90° . . .	0,8090 . . .	1,119 . .	0,9618
100° . . .	0,7975 . . .	1,135 . .	0,9757
110° . . .	0,7858 . . .	1,152 . .	0,9902
116°,5 . . .	0,7781 . . .	1,1633 . .	1,000

L'acétate butylique paraît retenir avec assez d'énergie les dernières traces d'eau qu'il renferme, et c'est sans doute à cette circonstance qu'il conviendrait d'attribuer une partie de la différence qui existe entre la température d'ébullition que nous donnons pour ce liquide et celle qu'ont pu donner d'autres observateurs qui n'étaient pas à même de préparer l'acétate butylique sur une échelle un peu considérable.

Propionate butylique $C_6 H_5 O_3, C_8 H_9 O$.

Pour préparer le propionate butylique, nous avons mis dans une cornue 200 grammes d'alcool butylique pur et 300 grammes de propionate de potasse desséché (1); on a versé ensuite dans le mélange, par très-petites quantités à la fois, et en agitant constamment, 275 grammes d'acide sulfurique ordinaire.

(1) Ce propionate provenait de la décomposition par la potasse hydratée du propionate propylique obtenu directement par l'oxydation de l'alcool propylique pur.

Après l'emploi du premier tiers de l'acide, le mélange était déjà réduit à l'état pâteux, et chaque addition partielle d'acide dégageait, en élevant la température du mélange, des vapeurs blanches très-denses, dont on évitait la sortie en laissant la température s'abaisser un peu avant d'ajouter une nouvelle quantité d'acide.

Lorsqu'on eut versé aussi dans le mélange les deux tiers environ de l'acide, la réaction devint encore plus vive et le mélange se sépara nettement en deux parties : l'une, supérieure, liquide, se maintint pendant quelques instants en ébullition spontanée ; l'autre, solide et un peu compacte, se rassembla au fond de la cornue, offrant une apparence mamelonnée.

On a séparé, par décantation, la couche liquide éthérée surnageante, et l'addition d'un peu d'eau dans la cornue a permis de séparer encore de la matière solide spongieuse une nouvelle quantité de substance éthérée qu'on a réunie à la première.

On a obtenu ainsi 336 grammes de produit éthéré brut (la théorie exigerait 346). On l'a soumis à une série méthodique de rectifications successives qui ont permis d'en séparer un peu d'alcool butylique non transformé, qui passait le premier, et une petite quantité d'acide propionique libre qui s'accumulait dans les produits de la fin de la distillation.

Le produit le plus pur, parfaitement limpide et incolore, neutre, doué d'une odeur très-agréable, rappelant un peu celle du butyrate propylique, bouillait régulièrement à 135°,7, sous la pression de $0^{m},764$.

Il a pour poids spécifique :

à	0°	0,8926
à	49°,2	0,8437
à	100°,15	0,7896
à	116°,5	0,7698

Si, au moyen de ces données, on calcule de 10° en 10° les densités et les volumes rapportés soit au volume à 0°, soit au volume à 135°,7 pris pour unité, on trouve :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{135,7} = 1$).
0° ...	0,8926 ...	1,000 ..	0,8324
10e ...	0,8827 ...	1,0112 ..	0,8418
20° ...	0,8728 ...	1,0227 ..	0,8513
30° ...	0,8628 ...	1,0345 ..	0,8612
40° ...	0,8527 ...	1,0467 ..	0,8713
50° ...	0,8425 ...	1,0593 ..	0,8819
60° ...	0,8322 ...	1,0723 ..	0,8927
70° ...	0,8218 ...	1,0861 ..	0,9041
80° ...	0,8112 ...	1,1002 ..	0,9159
90° ...	0,8006 ...	1,1149 ..	0,9282
100° ...	0,7898 ...	1,1302 ..	0,9408
110° ...	0,7773 ...	1,1483 ..	0,9553
120° ...	0,7643 ...	1,1678 ..	0,972
130° ...	0,7508 ...	1,1888 ..	0,9896
135°,7 ...	0,7430 ...	1,2013 ..	1,000

Butyrate butylique $C_8 H_7 O_3, C_8 H_9 O$.

Pour le préparer, on s'est servi d'un système de deux bocaux accouplés comme celui que nous avons

décrit précédemment (p. 32), à l'occasion de la préparation du propionate propylique. On a mis, dans chaque bocal, un mélange de 300 grammes d'alcool butylique et de 540 grammes d'acide sulfurique, préalablement étendu de 15 à 1600 grammes d'eau et refroidi. On a fait arriver ensuite dans chaque bocal, par petites parties à la fois, et en agitant constamment, 400 grammes de bichromate de potasse en poudre fine. Les deux bocaux étaient entourés d'un mélange réfrigérant destiné à prévenir une élévation notable dans la température du mélange, échauffement qui eût diminué sensiblement le rendement en butyrate butylique.

L'introduction dans le mélange de la totalité du bichromate demandait environ deux heures ou deux heures et demie, lorsque tout le reste de l'opération était préparé.

Après une demi-heure de repos on séparait, au moyen d'un entonnoir à robinet, la couche éthérée surnageante qui, dans une moyenne de dix opérations doubles comme celle que nous venons de décrire, représentait en poids 87 à 88 °/₀ de l'alcool employé.

La réaction qui donne naissance au butyrate butylique, dans cette opération, peut être formulée ainsi :

$$6\,C_8H_{10}O_2 + 4(Cr_2O_6, KO) + 16\,SO_3 =$$
$$12\,HO + 3(C_8H_7O_3, C_8H_9O) + 4(3\,SO_3, Cr_2O_3;\ SO_3, KO).$$

Cette couche se composait essentiellement de butyrate butylique, mélangé d'un peu d'aldéhyde butylique et d'alcool non transformé.

Le liquide acide restant renfermait un peu d'acide butyrique dont nous ne nous sommes pas occupés; mais en soumettant ce résidu à un commencement de distillation, il est possible d'en séparer encore, avec de l'eau qu'elle surnage, une petite quantité de liquide éthéré plus riche en aldéhyde butylique que la première couche séparée à froid par décantation. On arrête la distillation lorsque l'eau acidule qui passe ne donne plus de pellicule surnageante, ce qui a lieu ordinairement lorsque la température s'élève à 102 ou 103°.

Soumis à une série méthodique de rectifications successives après avoir été mis en digestion avec du chlorure de calcium sec, le liquide éthéré brut nous a donné du butyrate butylique parfaitement limpide et incolore, neutre, doué d'une odeur de fruits assez agréable, bouillant régulièrement à 149°,5 sous la pression de 758^{mm}, et ayant pour poids spécifique :

à 0°	.....	0,8719
à 50°,8	.....	0,8238
à 99°,8	.....	0,7753
à 128°,3	.....	0,7439

Au moyen de ces données, nous avons calculé de 10° en 10° les densités de cette substance et les volumes correspondants rapportés au volume à 0° pris pour unité, ainsi que la marche de la contraction qu'elle subit, en prenant pour point de départ et pour unité son volume à la température de son ébullition, ce qui nous a donné :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{149,5} = 1$).
0°	0,8719	1,000	0,827
10°	0,8627	1,010	0,8355
20°	0,8533	1,021	0,844
30°	0,8443	1,032	0,853
40°	0,8352	1,0435	0,862
50°	0,8254	1,055	0,872
60°	0,8157	1,068	0,883
70°	0,8056	1,0815	0,894
80°	0,7954	1,095	0,906
90°	0,7852	1,109	0,918
100°	0,7749	1,124	0,930
110°	0,7643	1,140	0,943
120°	0,7533	1,1565	0,956
130°	0,7423	1,1735	0,970
140°	0,7313	1,191	0,985
149°,5	0,7203	1,2094	1,000

Pour qu'il ne nous restât aucun doute sur la nature de cette substance comme espèce chimique, nous en avons d'abord décomposé 150 grammes par la potasse hydratée ; nous avons ainsi révivifié de l'alcool butylique bouillant vers 108°,5 après déshydratation, et un sel de potasse dont il nous a été facile d'extraire de l'acide butyrique parfaitement caractérisé.

Nous avons pu obtenir, par l'oxydation directe de 5260 gr. d'alcool butylique, 1785 gr. de butyrate butylique pur, sans compter les résidus mis à part comme contenant encore de l'aldéhyde butylique ou de l'alcool non transformé.

Enfin, nous avons décomposé, en plusieurs fois, 1600 gr. de butyrate butylique en le traitant par 55 pour 100 de son poids de potasse caustique ordinaire.

En faisant arriver l'éther goutte à goutte, à chaud, dans une cornue, sur la potasse préalablement additionnée de 9 à 10 pour 100 de son poids d'eau, la réaction s'effectue avec assez de régularité ; nous avons pu régénérer ainsi une partie de l'alcool employé, en préparant une quantité assez considérable de butyrate de potasse.

Le butyrate butylique est isomère avec l'aldéhyde butylique ; on a, en effet :

$$C_8H_7O_3, C_8H_9O = 2C_8H_8O_2.$$

La production simultanée de ces deux substances, aux dépens de l'alcool butylique, sous l'influence oxydante d'un mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potasse, n'a rien qui doive surprendre ; la prédominance de l'une sur l'autre est sans doute une question de proportions et de température.

Valérianate butylique $C_{10}H_9O_3, C_8H_9O$.

On a mis ensemble, dans une cornue, de l'alcool butylique et du valérianate de potasse desséché (1), dans la proportion de 216 parties du second pour

(1) Le valérianate de potasse employé ici provenait de la décomposition, par la potasse, du valérianate amylique obtenu par l'oxydation directe de l'alcool amylique.



100 parties du premier, puis on a versé peu à peu dans le mélange, par petites quantités à la fois, de l'acide sulfurique ordinaire dans la proportion de 115 à 120 parties pour 100 du poids de l'alcool employé.

Le mélange s'échauffait beaucoup, à chaque addition d'acide, surtout pendant l'addition de la seconde moitié ; toutefois, cet échauffement paraissait un peu moindre que dans la préparation du valérianate éthylique.

Pour modérer la réaction et pour la régulariser, il est bon d'agiter le mélange avant chaque addition nouvelle d'acide. Après l'addition complète de ce dernier, on a maintenu le mélange pendant 45 à 50 minutes à une température voisine de son ébullition, en agitant souvent, puis on a décanté le liquide surnageant. L'addition d'un peu d'eau, à plusieurs reprises, sur la matière saline un peu spongieuse déposée au fond de la cornue, a permis d'en séparer encore une nouvelle quantité de produit éthéré qu'on a isolé, au moyen d'un entonnoir à robinet, de l'eau qu'il surnageait.

Le produit de cette réaction, soumis à plusieurs rectifications méthodiques successives avec rétrogradation, en ayant soin de séparer, chaque fois, les premières et les dernières parties, a donné :

1° Un peu d'alcool butylique non éthérifié ;

2° Du valérianate butylique bouillant très-régulièrement à 168°,5 sous la pression de 760^{mm} ;

3° Une certaine quantité d'un mélange de valérianate butylique et d'un peu d'acide valérianique libre, qui paraît se dissoudre assez facilement dans l'éther.

Le valérianate butylique a une odeur assez agréable, un peu moins franche, toutefois, que celle du valérianate éthylique, avec laquelle cependant elle a quelque analogie.

La décomposition d'une centaine de grammes de cet éther, par la potasse convenablement hydratée, nous a fourni de l'alcool butylique régénéré et du valérianate de potasse dont il a été facile d'extraire de l'acide valérianique avec ses propriétés fondamentales.

Nous avons trouvé, pour la densité du valérianate butylique :

à 0°	.....	0,8884
à 49°,5	.....	0,8438
à 100°	.....	0,7966
à 137°	.....	0,7583

Calculant, au moyen de ces données, les densités de 10° en 10°, et les volumes rapportés soit au volume à 0°, soit au volume à 168°,5 pris pour unité, nous avons trouvé les nombres suivants :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{168°,5} = 1$).
0°	0,8884	1,000	0,818
10°	0,8794	1,010	0,826
20°	0,8704	1,0215	0,8347
30°	0,8614	1,0313	0,8434
40°	0,8524	1,042	0,852
50°	0,8433	1,0535	0,8614
60°	0,8343	1,065	0,871
70°	0,8247	1,077	0,881

80° . . .	0,8152 . . .	1,0893 . .	0,891
90° . . .	0,8061 . . .	1,1015 . .	0,9012
100° . . .	0,7966 . . .	1,1147 . .	0,9116
110° . . .	0,7866 . . .	1,129 . .	0,9233
120° . . .	0,7766 . . .	1,1434 . .	0,935
130° . . .	0,7667 . . .	1,158 . .	0,9472
140° . . .	0,7562 . . .	1,1743 . .	0,9604
150° . . .	0,7458 . . .	1,191 . .	0,974
160° . . .	0,7353 . . .	1,2092 . .	0,9878
168°,5 . . .	0,7262 . . .	1,223 . .	1,000

Aldéhyde butylique $C_8 H_8 O_2$.

En soumettant à l'action combinée de l'acide sulfurique et du bichromate de potasse, à une basse température, de l'alcool butylique normal préalablement bien purgé des autres alcools qui l'accompagnent ordinairement, il se produit, en même temps que du butyrate butylique qui est le produit principal de la réaction (v. page 64), et de l'acide butyrique libre en bien moindre quantité, il se produit, disons-nous, une certaine quantité d'*aldéhyde butylique.* Il reste, en outre, de l'alcool butylique non attaqué.

En soumettant le liquide éthéré brut à de nombreuses distillations méthodiques fractionnées, combinées avec la déshydratation, et en nous attachant principalement à isoler la partie la plus volatile, nous sommes parvenus à en séparer de l'aldéhyde butylique parfaitement limpide, incolore, douée de cette odeur suffocante qui paraît être un caractère de famille dans les aldéhydes douées d'un certain

degré de volatilité (1). Cependant cette odeur est moins vive que celle des aldéhydes vinique et propylique ; ce qui peut être attribué à une moindre volatilité.

L'aldéhyde butylique est un liquide facilement acidifiable au contact de l'air, et qui produit alors de l'acide butyrique ; l'acidification est rendue plus active par la présence de la mousse de platine. Elle réduit les sels d'argent en donnant lieu à un dépôt métallique d'autant plus brillant qu'il s'effectue plus lentement.

Sa température d'ébullition, sous la pression normale, s'élève à 62°. Elle a pour densité :

à 0°	.....	0,8618
à 27°,75	.....	0,7911
à 50°,4	.....	0,763

De ces nombres, on déduit aisément, par de faciles interpolations :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{62} = 1$).
0° ...	0,8218 ...	1,000 ..	0,9094
5° ...	0,8166 ...	1,0064 ..	0,9152
10° ...	0,8113 ...	1,013 ..	0,9212
15° ...	0,8058 ...	1,020 ..	0,9275
20° ...	0,8002 ...	1,027 ..	0,934

(1) Cette impression de suffocation produite par les aldéhydes volatiles doit, sans aucun doute, être attribuée en grande partie à la facilité avec laquelle ces substances s'acidifient en s'emparant de l'oxygène de l'air; ce qui rend ce dernier presque instantanément irrespirable.

25°	0,7944	1,0345	0,9408
30°	0,7885	1,042	0,9478
35°	0,7825	1,050	0,955
40°	0,7763	1,0585	0,9627
45°	0,770	1,067	0,9705
50°	0,7635	1,076	0,9788
55°	0,7569	1,0856	0,9873
62°	0,7473	1,0996	1,000

Si nous comparons les données numériques obtenues dans cette étude de l'aldéhyde butylique avec celles qui ont été présentées par divers expérimentateurs, on trouvera des différences assez sensibles que fera ressortir le tableau suivant :

NOMS DES OBSERVATEURS.	TEMPÉRATURES D'ÉBULLITION.	DENSITÉS.
Chancel.	95°	0,821 à 22°
Guckelberger.	68° à 75°	»
Pierre et Puchot.	62°	0,801 à 20°

La principale cause de ces écarts ne nous paraît guère pouvoir être attribuée qu'à la différence de pureté des matières désignées ici sous le même nom. Nous nous fondons, pour nous exprimer ainsi, sur la difficulté d'obtenir des produits irréprochables lorsqu'on n'opère que sur de petites quantités de matière à la fois.

A cette difficulté, il conviendrait peut-être d'en ajouter une autre: il s'agit ici d'un produit très-facilement acidifiable qui, pendant les manipulations nécessaires à la purification, se trouve presque toujours en contact avec une certaine quantité de l'alcool correspondant dont il se sépare assez diffi-

cilement ; il doit donc en résulter des réactions secondaires donnant naissance à des produits beaucoup moins volatils que l'aldéhyde butylique (traces d'acide butyrique, de butyrate butylique, etc.).

Faits relatifs à la stabilité, comme espèce chimique, de l'alcool butylique.

Pour nous mieux rendre compte de la stabilité, comme espèce chimique, de l'alcool butylique, nous l'avons examiné dans trois conditions bien distinctes :

1° Dans l'état où il peut être isolé des produits qui l'accompagnent, à l'état brut, dans les résidus de rectifications des alcools de betteraves ; nous le désignerons alors sous le n° 1.

2° Dans l'état où il pouvait être isolé des produits qui l'accompagnent, lorsqu'il a été soumis à l'action oxydante d'un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique étendu, de manière à en transformer la majeure partie en d'autres produits dérivés ; nous le désignerons alors sous le n° 2 ;

3° Enfin, dans l'état où il peut être isolé lorsque, après avoir été éthérifié par oxydation, on le régénère en décomposant par un alcali hydraté l'éther (butyrate butylique), préalablement purifié ; nous le désignerons alors par le n° 3.

Il est à peine besoin d'ajouter que l'alcool non attaqué dans le deuxième cas, et l'alcool régénéré dans le troisième, n'étaient soumis ensuite à d'autres influences qu'à celle d'un agent déshydratant (habituellement le carbonate de potasse), et à des recti-

fications successives convenables, ménagées et répétées, comme lorsqu'il s'agissait de l'alcool primitif.

Il nous semblait permis de penser que, si l'alcool butylique primitif, obtenu par des rectifications diversement conduites, n'était pas rigoureusement pur, ou s'il résultait du mélange ou de l'union plus ou moins intime de composés divers isomères entre eux ou complémentaires, l'oxydation pourrait agir différemment sur chacun des composants, et qu'alors le produit résidu non altéré pourrait différer, par quelques-uns de ses caractères, du produit primitif. Dans ce cas, l'alcool révivifié de l'éther devrait également présenter quelques caractères différentiels appréciables.

Celles des propriétés auxquelles nous nous sommes plus spécialement attachés, sont :

1° La température d'ébullition ;

2° La densité à 0° et à diverses températures ;

3° L'indice de réfraction à une température déterminée ;

4° Enfin l'action sur la lumière polarisée.

1. Température d'ébullition.

Alcool butylique	n° 1.	108°
—	n° 2.	108°
—	n° 3.	108°,1

2. Densité.

TEMPÉRATURES.	N° 1.	N° 2.	N° 3.
0°	0,817	0,818	0,8164
11°	0,809	»	»

51°	»	0,7778	»
54°,7	»	»	0,7725
55°	0,774	»	»
100°	0,732	0,7314	0,730

d'où l'on peut déduire, par des interpolations faciles :

TEMPÉRATURES.	N° 1.	N° 2.	N° 3.
0°	0,817	0,818	0,8164
25°	0,799	0,7992	0,798
50°	0,779	0,7793	0,778
75°	0,757	0,7565	0,756
100°	0,732	0,7314	0,7306
108°	0,724	0,7236	0,723

3. Indice de réfraction à la température de 9°, rapporté au milieu de l'orangé.

Angle du prisme employé. . . . . 52°,22

	N° 1.	N° 2.	N° 3.
DÉVIATION *minima.*	23° 59′ 30″	24°	24° 2′ 45″
Indice de réfraction.	1,401	1,401.	1,402

4. Action sur la lumière polarisée.

Inappréciable sur chacun des trois échantillons.

C'est-à-dire que la température d'ébullition, la densité à diverses températures, et l'indice de réfraction ne nous ont permis de constater aucune différence spécifique sensible entre ces trois échantillons d'alcool butylique, et que la lumière polarisée n'a subi de modification appréciable sous l'influence d'aucun d'eux, et qu'ainsi nous pouvons conclure, du moins provisoirement, à leur complète *identité.*

III.

ALCOOL AMYLIQUE.

Bien que l'alcool amylique soit connu depuis longtemps, et qu'il ait fait l'objet des études de plusieurs chimistes tels que MM. Dumas, Balard, Cahours, et de plusieurs autres, nous avons cru cependant devoir profiter de l'occasion qui nous avait mis en possession de plus d'un hectolitre d'alcool amylique presque entièrement pur, pour nous livrer à quelques recherches complémentaires ayant pour but de préciser, plus qu'on ne paraissait l'avoir fait avant nous, certaines propriétés physiques ou chimiques de cet alcool ou de quelques-uns de ses dérivés.

Après en avoir purifié aussi complètement que possible environ 25 litres, nous avons d'abord constaté qu'on doit faire subir une diminution sensible au nombre par lequel on représente habituellement sa température d'ébullition ; au lieu d'être comprise entre 131°,8 et 132°, cette température est comprise entre 130° et 130°,2, sous la pression normale (1).

(1) Lorsqu'on soumet à la distillation de l'alcool amylique dans lequel il se trouve des produits alcooliques inférieurs, on observe que la température d'ébullition a beaucoup de peine à franchir 128°; ce qui porterait à considérer cette température comme celle de l'ébullition de l'alcool amylique. — Mais si, en opérant sur des quantités un peu considérables, l'on reprend le produit qui a

Nous avons trouvé pour son poids spécifique à 0° le nombre 0,826, en prenant l'eau pour terme de comparaison.

Enfin nous avons constaté qu'il exerce une action sensible sur la lumière polarisée, et que cette action est en sens inverse de celle qu'on observe avec une dissolution de sucre de canne cristallisé.

Nous avons étudié l'alcool amylique dans trois conditions bien distinctes :

1° Dans l'état où il peut être séparé des produits qui l'accompagnent à l'état brut, en nous attachant avec le plus grand soin à ne le soumettre à d'autre influence qu'à celle des agents déshydratants et à celle de rectifications successives avec ou sans rétrogradation, pour l'obtenir dans l'état de plus grande pureté possible;

2° Dans l'état où il peut être isolé des produits qui l'accompagnent, lorsqu'on en a soumis une certaine quantité à l'action oxydante d'un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique étendu, de manière à transformer la majeure partie de l'alcool en d'autres produits dérivés ;

3° Dans l'état où il peut être isolé, lorsque, après avoir été éthérifié par oxydation, il est régénéré en décomposant l'éther par la potasse hydratée.

L'alcool amylique non oxydé dans le deuxième cas, et l'alcool régénéré dans le dernier, pour être amenés à l'état de pureté, n'étaient soumis à d'autres

été distillé à 128°, on reconnaîtra facilement, par une rectification méthodique, qu'il renferme en proportion notable des matières étrangères, et notamment de l'alcool butylique.

influences qu'à celle d'un agent déshydratant et à des rectifications successives convenables, ménagées et répétées, comme lorsqu'il s'agissait de l'alcool primitif.

Si l'alcool primitif n'eût pas été rigoureusement pur, ou s'il eût été un mélange plus ou moins intime de composés divers isomères entre eux ou complémentaires, nous pensions que l'oxydation pourrait agir différemment sur chacun des composants, et qu'alors l'alcool résidu non altéré pourrait différer, par quelques-uns de ses caractères, de l'alcool primitif.

Les principaux produits de l'oxydation, dans nos expériences, étaient :

1° De l'aldéhyde amylique ;

2° Un peu d'acide valérianique libre ;

3° Du valérianate amylique (c'était le produit le plus abondant) ;

4° Enfin de l'alcool non oxydé.

Celle des propriétés physiques dont nous avons fait l'étude, sur nos trois échantillons d'alcool amylique préparés et purifiés comme nous venons de l'indiquer, sont les suivantes :

1° Température d'ébullition ;

2° Densité à 0° et à diverses températures ;

3° Indice de réfraction à une même température ;

4° Enfin, action sur la lumière polarisée.

1. Température d'ébullition.

L'alcool amylique primitif n° 1, obtenu directement par la purification de nos huiles de betteraves et de

mélasses, bout entre 130° et 130°,2, sous la pression normale de 760mm.

L'alcool amylique n° 2, résidu de l'oxydation partielle de l'alcool n° 1, bout entre 130° et 130°,5.

Enfin l'alcool amylique n° 3, obtenu du valérianate amylique par révivification, bout entre 130° et 130°,4.

2. Densités à diverses températures.

TEMPÉRATURES OBSERVÉES.	N° 1.	N° 2.	N° 3.
0°	0,8253	0,8253	0,8261
51°,1	0,7874	»	0,7894
53°,6	»	0,7852	»
99°,9	0,7456	0,7452	»
100°,3	»	»	0,7454
119°,7	»	0,7256	»
121°,6	»	»	0,7248
123°	0,7214	»	»

Si, au moyen des données qui précèdent, et à l'aide d'un calcul d'interpolation fort simple, nous déterminons les densités à un certain nombre de températures communes, de 25° en 25° par exemple, nous trouvons :

TEMPÉRATURES.	N° 1.	N° 2.	N° 3.
0°	0,8253	0,8253	0,8261
25°	0,8074	0,8073	0,8084
50°	0,7884	0,7883	0,7894
75°	0,7674	0,7673	0,7685
100°	0,7454	0,7452	0,7464
125°	0,7195	0,7194	0,7204

3. Indice de réfraction, rapporté au milieu de l'orangé, à la température de 9°.

Angle du prisme employé. . . . . 52°,22′

	N° 1.	N° 2.	N° 3.
MINIMUM de déviation.	24° 37′ 30″	24° 38′	24° 39′
Indice de réfraction.	1,411	1,411	1,411

4. Action sur la lumière polarisée.

Nous nous sommes servis, pour étudier l'action de l'alcool amylique sur la lumière polarisée, de l'appareil de Soleil et Duboscq, et d'un tube de 20 centimètres de longueur.

Voici les déviations observées, de sens inverse de celle que produit le sucre cristallisé :

N° 1.	N° 2.	N° 3.
8 divisions.	9 divisions.	8,5 divisions.

C'est-à-dire que, s'il existe entre ces trois échantillons d'alcool amylique des différences spécifiques, ces différences ne sont accusées ni par leurs températures d'ébullition, ni par leurs densités, ni par la loi de leur dilatation, ni par leurs indices de réfraction, ni par l'action qu'ils exercent sur la lumière polarisée.

Cette identité de propriétés physiques fondamentales, dans des conditions si diverses, peut être considérée comme un indice de grande pureté pour l'alcool qui a servi à nos observations, en même temps qu'elle semble définir comme une seule et

même espèce chimique l'alcool amylique puisé aux trois sources auxquelles nous avons eu recours.

Aldéhyde amylique $C_{10} H_{10} H_2$.

Nous l'avons préparée en même temps que le valérianate amylique, par l'oxydation de l'alcool amylique pur, sous l'influence combinée de l'acide sulfurique étendu et du bichromate de potasse. On la séparait ensuite du mélange par une série de rectifications successives après déshydratation.

Douée d'une odeur suffocante, mais à un moindre degré que les aldéhydes vinique, propylique ou butylique, sans doute à cause de sa moindre volatilité, l'aldéhyde amylique bout régulièrement à 92°,5 sous la pression normale. Elle se transforme assez facilement en acide valérianique au contact de l'air, surtout en présence de la mousse de platine. Nous avons infecté d'acide valérianique, pendant le cours de nos recherches, une armoire dans laquelle se trouvaient plusieurs flacons mal bouchés d'aldéhyde amylique brute. Cette facile production d'acide valérianique, au contact de l'air, est une des causes de la difficulté qu'on éprouve à se procurer de l'aldéhyde amylique parfaitement pure. Nous avons trouvé, pour sa densité :

à 0°	0,8209
à 43°,4	0,778
à 71°,9	0,7485

On peut déduire de ces nombres, par un calcul d'interpolation facile, les densités et les volumes à

diverses températures, de 5° en 5°; nous avons inscrit dans le tableau qui suit les résultats de ce calcul :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{92,5} = 1$).
0°	0,8229	1,000	0,882
5°	0,8162	1,006	0,8873
10°	0,8114	1,012	0,8925
15°	0,8065	1,018	0,898
20°	0,8016	1,024	0,9034
25°	0,7967	1,0305	0,909
30°	0,7916	1,037	0,9148
35°	0,7866	1,0437	0,9206
40°	0,7815	1,0505	0,9266
45°	0,7764	1,0574	0,9327
50°	0,7712	1,0645	0,939
55°	0,7666	1,0719	0,9455
60°	0,7613	1,0792	0,952
65°	0,7560	1,0869	0,9587
70°	0,7505	1,0945	0,9655
75°	0,7452	1,1023	0,9724
80°	0,7396	1,1107	0,9797
85°	0,7338	1,1194	0,9875
92°,5	0,7246	1,1337	1,000

Les nombres que nous venons de donner pour l'expression de la température d'ébullition et de la densité de l'aldéhyde amylique diffèrent notablement de ceux qu'on admet généralement aujourd'hui ; ainsi l'on trouve, dans plusieurs traités de chimie, que l'aldéhyde amylique bout à 110°, tandis que

nous avons trouvé 92°,5. — On trouve, dans ces mêmes ouvrages, que la densité de cette substance est, à 15°, représentée par 0,820, tandis que nous avons trouvé, à la même température, 0,8075 seulement.

Nous avons cru qu'il pouvait être *intéressant* de profiter de nos produits préparés et purifiés avec soin, pour en obtenir quelques dérivés éthérés peu connus ou non encore préparés sur une échelle suffisante, pour en étudier avec fruit les principales propriétés.

DÉRIVÉS AMYLIQUES DIVERS.

Butyrate amylique $C_3H_7O_3, C_{10}H_{11}O$.

Pour l'obtenir, on a d'abord mêlé ensemble, dans une cornue un peu spacieuse, 528 grammes d'alcool amylique, et 756 grammes de butyrate de potasse sec et concassé; puis on a ajouté au mélange peu à peu, et par très-petites quantités à la fois, en ayant soin d'agiter le mélange après chaque addition, 588 grammes d'acide sulfurique ordinaire; le mélange s'échauffait à chaque addition, et un nuage blanc formé de vapeurs agréables, très-denses, s'élevait dans le dôme et jusque dans le col de la cornue.

Lorsqu'on eut ainsi versé, par fractions intermittentes successives, environ les 3/5 de la dose d'acide, le mélange qui, après s'être presque entièrement fluidifié, était devenu pâteux, s'est presque subitement séparé en deux couches: l'une inférieure,

presque entièrement solide, était formée principalement de sulfate de potasse ; l'autre supérieure, liquide, un peu colorée, surnageait au-dessus de la masse saline. A ce moment, le liquide se mit à bouillir spontanément, en s'échauffant encore davantage.

Lorsque cette ébullition se ralentit un peu, on la raviva par l'agitation; les dernières additions d'acide sulfurique augmentèrent encore notablement la couche éthérée, mais sans reproduire d'une manière sensible l'effervescence dont nous venons de parler.

On a laissé alors le mélange se refroidir pendant deux heures, pour faciliter le dépôt du sulfate acide de potasse, puis on a décanté et soutiré le liquide éthéré au moyen d'un entonnoir à robinet. La couche décantée paraissait très-homogène.

On a versé dans la cornue environ 80 grammes d'eau pour faciliter l'expulsion de l'éther emprisonné dans la matière saline, et porté le tout à 55 ou 60°. Il s'en est séparé une petite couche qui, par décantation, a donné encore environ 50 à 60 grammes d'éther brut.

Le total du produit brut, clair, avant sa rectification, s'élevait à 910 grammes; la théorie indiquait 948 grammes. Il était difficile, en présence des causes de pertes inévitables, d'approcher plus près du résultat prévu.

Soumis à plusieurs rectifications successives avec rétrogradation, dans chacune desquelles on séparait les premières et les dernières fractions condensées, on a pu en séparer en très-majeure partie une substance parfaitement limpide, incolore, douée d'une

agréable odeur de pommes de reinettes, lorsqu'on la respire mélangée de beaucoup d'air. L'odeur est beaucoup moins agréable, lorsqu'on respire la vapeur en trop grande abondance à la fois.

Ce produit, bouillant très-régulièrement à 170°,5, sous la pression de 765^{mm}, soit à peu près à 170°,3 (1), sous la pression normale de 760^{mm}, avait pour densité :

à	0°	0,8769
à	55°,4	0,8264
à	100°,2	0,7839
à	139°,5	0,7446

Si, au moyen de ces données, nous calculons la densité et les volumes de 10° en 10°, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit le volume à la température d'ébullition du liquide, nous trouvons les résultats inscrits dans le tableau ci-après :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{170,3} = 1$).
0°	0,8769	1,000	0,812
10°	0,868	1,010	0,8205
20°	0,8591	1,021	0,829

(1) Lorsqu'il ne reste plus que des traces d'humidité, il est extrêmement difficile de s'en débarrasser, bien que le butyrate amylique ne paraisse pas dissoudre beaucoup d'eau. La moindre trace d'humidité donne lieu, pendant la détermination de la densité, à une température un peu élevée, à un dégagement de bulles microscopiques s'élevant dans la colonne liquide du tube à densité, et pouvant la diviser. La même observation peut s'appliquer au cas où l'éther contiendrait des traces d'alcool amylique non éthérifié.

30° . . .	0,8501 . . .	1,032 . .	0,838
40° . . .	0,8407 . . .	1,043 . .	0,8475
50° . . .	0,8312 . . .	1,055 . .	0,857
60° . . .	0,8219 . . .	1,067 . .	0,867
70° . . .	0,8123 . . .	1,080 . .	0,877
80° . . .	0,8021 . . .	1,093 . .	0,8875
90° . . .	0,7931 . . .	1,106 . .	0,898
100° . . .	0,7837 . . .	1,119 . .	0,9095
110° . . .	0,7745 . . .	1,134 . .	0,921
120° . . .	0,7645 . . .	1,148 . .	0,933
130° . . .	0,7545 . . .	1,163 . .	0,945
140° . . .	0,7445 . . .	1,179 . .	0,958
150° . . .	0,734 . . .	1,1955 . .	0,971
160° . . .	0,7235 . . .	1,2125 . .	0,9855
170°,3 . . .	0,7127 . . .	1,2315 . .	1,000

Nous en avons renfermé une partie dans des tubes scellés à la lampe, et le reste a été traité par la potasse hydratée pour en séparer l'acide à l'état de butyrate et l'alcool amylique à l'état de liberté.

Valérianate amylique $C_{10}H_9O_3, C_{10}H_{11}O$.

Lorsqu'on fait agir sur l'alcool amylique, en présence de l'eau, un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique, la température s'élève beaucoup, si l'on n'a pas soin d'entourer d'eau froide le mélange des substances réagissantes, ou si ce mélange est effectué trop rapidement. Cette élévation de température tend à diminuer la proportion de valérianate amylique produit aux dépens des matières employées.

Après divers essais plus ou moins satisfaisants,

nous avons adopté, pour la préparation de cet éther, les dispositions suivantes. On mélangeait d'abord 540 gr. d'alcool amylique avec 825 à 850 gr. d'acide sulfurique préalablement étendu de son volume d'eau (environ 400 grammes) et refroidi. On versait le tout dans un grand bocal à large ouverture, d'environ 4 à 5 litres de capacité, muni d'un agitateur à tige verticale. Après avoir ajouté ensuite environ 2250 grammes d'eau, on y faisait arriver *peu à peu,* et par petites quantités à la fois, *en agitant constamment,* 675 grammes de bichromate de potasse en poudre fine. Le bocal dans lequel se faisait le mélange était placé dans une caisse pleine d'eau froide constamment renouvelée.

Pour aller plus vite, on opérait à la fois sur deux flacons semblables, placés côte à côte, et dont les agitateurs étaient rendus solidaires au moyen d'une corde enroulée sur une poulie fixe, disposition qui avait encore l'avantage de rendre l'agitation plus facile et moins pénible.

Une semblable opération double, lorsque tout était préparé et pesé d'avance, exigeait environ deux heures pour être conduite à bonne fin.

Les transformations du genre de celle que nous nous proposions de réaliser peuvent s'exprimer, d'une manière générale, par la formule

$$6\,C_{2n}H_{2n+2}O_2 + 4\,(Cr_2O_6, KO) + 16\,SO_3 = 12\,HO +$$
$$3\,(C_{2n}H_{2n-1}O_3, C_{2n}H_{2n+1}O) + 4\,\{3\,SO_3, Cr_2O_3 ; SO_3KO\}$$

qui s'appliquerait successivement aux alcools méthylique, éthylique, propylique, butylique, amy-

lique, etc., en y supposant $n=1$, $n=2$, $n=3$, $n=4$, $n=5$, etc.

Elle devient donc, dans ce dernier cas, celui même qui nous occupe :

$$6C_{10}H_{12}O_2+4(Cr_2O_6,KO)+16SO_3=12HO+$$
$$3(C_{10}H_9O_3,C_{10}H_{11}O)+4\{3SO_3,Cr_2O_3;\ SO_3KO\}$$

La production d'un éther composé de cette nature, aux dépens de l'alcool correspondant, paraît donc se réduire à une simple soustraction de deux équivalents d'hydrogène pour chaque équivalent d'alcool; or, nous savons que, par l'élimination de deux équivalents d'hydrogène, on peut aussi transformer un alcool en aldéhyde isomère avec l'alcool dont il s'agit. L'expérience prouve, en effet, que, sous l'influence combinée de l'acide sulfurique et du bichromate de potasse, il se formait toujours, dans le produit brut de nos opérations, une quantité notable d'aldéhyde. L'expérience nous a montré aussi qu'il s'en produisait d'autant moins, toutes choses égales d'ailleurs, que le mélange était maintenu à une température plus basse pendant la réaction.

Revenons maintenant à notre opération : lorsque la réaction était terminée, le liquide étant froid, on séparait, au moyen d'un entonnoir à robinet, la couche éthérée surnageante qui représentait, en moyenne, les 80 ou 85 centièmes du poids de l'alcool amylique employé.

Cette couche se composait essentiellement de valérianate amylique (environ les 4/5), d'aldéhyde amylique, d'un peu d'acide valérianique, et d'une petite quantité d'alcool non transformé.

On en a opéré la séparation par une série de distillations méthodiques successives.

Le valérianate amylique ainsi obtenu est un liquide limpide, incolore, doué d'une odeur agréable de fruits et rappelant un peu la menthe, produisant sur les bronches une irritation qui provoque la toux, bouillant régulièrement à 190°. Il a pour densité :

à 0°	.....	0,874
à 50°,67	.....	0,832
à 100°	.....	0,787
à 149°,5	.....	0,740

Si, au moyen de ces données, on calcule sa dentité à diverses températures, ainsi que la marche de sa dilatation à partir de 0°, et celle de sa contraction, en prenant pour unité le volume à la température de son ébullition, on trouve :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0=1$).	VOLUMES. ($v_{190}=1$).
0°	0,874	1,000	0,801
10°	0,866	1,009	0,8085
20°	0,858	1,0185	0,816
30°	0,850	1,0285	0,824
40°	0,841	1,039	0,832
50°	0,833	1,049	0,8405
60°	0,824	1,060	0,8495
70°	0,815	1,072	0,859
80°	0,806	1,084	0,8685
90°	0,797	1,097	0,879
100°	0,787	1,110	0,8895
110°	0,7775	1,124	0,900

120°	0,768	1,138	0,911
130°	0,7585	1,152	0,923
140°	0,749	1,167	0,935
150°	0,7395	1,182	0,947
160°	0,730	1,198	0,959
170°	0,720	1,214	0,972
180°	0,710	1,231	0,986
190°	0,700	1,2485	1,000

Lorsqu'on distille du valérianate amylique dans une cornue de dimensions allongées, et qu'on ne pousse pas trop activement le feu sous la cornue, il se forme, sous l'influence condensante de l'air ambiant, un nuage extrêmement dense, à une certaine distance du liquide, et il se détache continuellement, de la partie inférieure du nuage, une petite pluie fine de gouttelettes qui retombent dans le liquide et qu'on rend facilement visibles en éclairant la cornue par derrière et de côté au moyen d'une bougie, et en opérant dans une chambre obscure. On peut faire durer l'expérience aussi longtemps qu'on le veut, en ménageant convenablement le feu.

Nous avons préparé ainsi, dans une première série d'oxydation, plus de 3^{kil},1 de valérianate amylique pur que nous avons transformé en valérianate de potasse destiné à préparer ensuite les valérianates méthylique, éthylique, propylique et butylique dont nous avons étudié les propriétés, et dont nous avons ensuite décomposé la majeure partie pour la ramener à l'état de valérianate de potasse destiné à d'autres études.

IV.

COMPOSÉS ÉTHÉRÉS DIVERS DÉRIVÉS INDIRECTEMENT DES ALCOOLS PROPYLIQUE ET AMYLIQUE.

—

Valérianate méthylique $C_{10}H_9O_3, C_2H_3O$.

Pour préparer le valérianate méthylique, on a mis dans une cornue 700 grammes de valérianate de potasse sec et 150 grammes d'alcool méthylique. Au bout de quelques heures de contact, le valérianate de potasse était en grande partie dissous dans l'alcool.

On a ajouté alors, par très-petites portions à la fois, 300 grammes d'acide sulfurique ordinaire. A chaque addition d'acide, il se produisait une élévation de température instantanée assez considérable.

Après avoir ainsi versé peu à peu l'acide sulfurique, en agitant le mélange à chaque fois pour uniformiser la réaction, ce qui a duré environ une heure, on a laissé le tout séjourner pendant une nuit dans la cornue bien bouchée, après y avoir ajouté environ 75 grammes d'eau pour faciliter la séparation du liquide éthéré en voie de formation.

Par distillation directe du mélange, on en a retiré d'abord environ 300 grammes de produit auquel est venue s'en ajouter ensuite une nouvelle quantité ob-

tenue par le lavage du contenu de la cornue avec une petite quantité d'eau.

Le liquide brut total ainsi obtenu a donné, à la rectification, une proportion assez notable d'alcool méthylique non éthérifié qui s'est dégagé le premier, et plus tard un résidu d'acide valérianique libre assez abondant.

Après avoir mêlé ensemble le liquide alcoolique et le résidu acide, nous y avons ajouté une soixantaine de grammes d'acide sulfurique ordinaire ; le mélange s'est échauffé par l'agitation, et la rectification de la couche liquide surnageante nous a montré que la presque totalité de l'alcool méthylique restant avait été éthérifiée. Une nouvelle opération, faite directement avec un mélange d'alcool méthylique et d'acide valérianique en proportion convenable, sous l'influence d'une quantité d'acide sulfurique égale à la moitié de l'acide valérianique employé, est venue nous montrer que, dans ces conditions, l'éthérification se fait aussi facilement que dans le cas de l'acide butyrique.

La rectification plusieurs fois répétée du liquide obtenu par ces deux procédés nous a permis d'en séparer sans peine plus de la moitié entre 116° et 122° ; après trois ou quatre reprises avec rétrogradation, nous avons obtenu un abondant produit bouillant à 117°25 sous la pression de 755^{mm} (soit 117°,5 sous la pression normale).

Le valérianate méthylique est doué d'une odeur assez suave, rappelant un peu celle de la banane mûre; il communique à l'eau une saveur un peu poivrée rappelant, en outre, celle du fruit que nous venons de citer.

Nous avons trouvé pour sa densité :

à 0°	0,9005
à 41°,5	0,8581
à 64°,3	0,8343
à 100°,1	0,7945

Si, au moyen de ces données, on calcule sa densité à diverses températures, de 10° en 10°, par exemple, depuis 0° jusqu'à 117°,5, et qu'on en déduise les volumes correspondants, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit le volume à la température de son ébullition, on trouve les résultats qui vont suivre :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{117,5} = 1$).
0°	0,9005	1,000	0,860
10°	0,8905	1,0112	0,8695
20°	0,8804	1,0228	0,879
30°	0,8703	1,0347	0,890
40°	0,8597	1,0474	0,901
50°	0,8492	1,0604	0,912
60°	0,8388	1,0735	0,923
70°	0,8279	1,0877	0,035
80°	0,817	1,1022	0,948
90°	0,806	1,1172	0,961
100°	0,7945	1,1334	0,974
110°	0,783	1,1500	0,989
117°,5	0,7743	1,163	1,000

Le valérianate méthylique est isomère avec l'aldéhyde propylique, comme le montre l'égalité :

$$C_{10} H_9 O_3, C_2 H_3 O = 2 C_6 H_6 O_2.$$

Propionate éthylique $C_6 H_5 O_3 + C_4 H_5 O$.

Après avoir mis ensemble, dans une cornue suffisamment spacieuse, 448 grammes de propionate sec de potasse et 200 grammes d'alcool vinique à 95 degrés centésimaux, on a versé sur le mélange, en petites portions à la fois, 440 grammes d'acide sulfurique ordinaire, en ayant soin d'agiter, après chaque addition d'acide, pour faciliter la réaction et la rendre plus uniforme. Il se produisait, à chaque addition partielle d'acide sulfurique, un assez grand dégagement de chaleur pour produire, sans l'intervention du feu, la distillation d'une proportion notable de liquide.

La séparation du produit éthéré brut s'est opérée comme celle du propionate butylique (voir p. 62), et il s'y trouvait, avant la rectification, une quantité notable d'acide propionique, qui paraît pouvoir s'y maintenir facilement en dissolution.

La déshydratation du produit peut s'opérer assez facilement en l'agitant avec un peu d'acide sulfurique concentré, dont on évite, d'ailleurs, de prolonger trop le contact avec l'éther.

Soumis ensuite, avec les précautions d'usage, à une série de rectifications successives, ce produit brut a fourni du propionate éthylique parfaitement limpide et incolore, bouillant régulièrement à une température très-peu différente de 100° sous la pression ordinaire. Son odeur, très-agréable, mais étourdissante, rappelle celle de l'acétate éthylique. Nous avons trouvé, pour son poids spécifique :

à 0°	.....	0,9139
à 45°,1	.....	0,8625
à 83°	.....	0,816

Calculant, au moyen de ces données, les poids spécifiques du propionate éthylique de 10° en 10°, ainsi que les volumes, en prenant pour unité soit le volume à 0°, soit le volume à 100°, on trouve :

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0=1$).	VOLUMES. ($v_{100}=1$).
0°	0,9139	1,000	0,8695
10°	0,9027	1,0122	0,880
20°	0,891	1,025	0,891
30°	0,8798	1,038	0,9025
40°	0,8682	1,052	0,9145
50°	0,8563	1,0665	0,927
60°	0,8442	1,0816	0,940
70°	0,832	1,0975	0,954
80°	0,8195	1,1142	0,9685
90°	0,807	1,1313	0,983
100°	0,7934	1,1505	1,000

Le propionate éthylique est isomère avec l'acide valérianique monohydraté; en effet, on a l'égalité

$$C_6 H_5 O_3, C_4 H_5 O = C_{10} H_{10} O_4.$$

Valérianate éthylique $C_{10} H_9 O_3, C_4 H_5 O$.

Pour préparer le valérianate éthylique, nous avons mis ensemble, dans une cornue, de l'alcool vinique à 98° centésimaux et du valérianate de

potasse sec dans la proportion d'un peu plus de trois parties de valérianate pour une d'alcool. Nous avons ajouté ensuite au mélange, par très-petites fractions à la fois, de l'acide sulfurique concentré, dans la proportion de 170 °/ₒ de l'alcool employé.

La réaction est assez vive pour qu'il soit prudent d'y consacrer plusieurs heures à verser l'acide sulfurique, même lorsqu'on n'opère que sur 200 grammes d'alcool. Après avoir maintenu pendant une heure la température du mélange à 100° environ, nous avons décanté le produit surnageant ; le résidu salin de la cornue, traité par un peu d'eau, a donné encore une petite quantité d'éther qu'on a séparée, au moyen d'un entonnoir à robinet, de l'eau qu'elle surnageait. Au moyen d'une série de rectifications successives avec rétrogradation, on a séparé d'abord un produit impur dans lequel se trouvaient les dernières traces d'eau, d'alcool non éthérifié, puis, vers la fin, un autre produit impur contenant les dernières traces d'acide valérianique.

Après sept ou huit rectifications méthodiques de cette nature, en ayant soin de mettre à part les premières et les dernières gouttes, nous avons obtenu un liquide éthéré parfaitement limpide, bouillant d'une manière très-régulière à 135°,5 sous la pression normale de 760^{mm}.

Le valérianate éthylique est doué d'une odeur très-agréable, rappelant tout à la fois celle de la pomme de reinette et de la menthe aquatique, très-pénétrante et provoquant la toux lorsque la vapeur se trouve en proportion un peu notable dans l'air qu'on respire.

Sa saveur, très-piquante, paraît intermédiaire entre celle de la menthe poivrée et celle du radis doux. Cette saveur se modifie, d'ailleurs, d'une manière notable au contact de la salive.

Pour qu'il ne restât plus de doute sur la véritable constitution de cette substance, nous en avons décomposé une partie assez considérable par la potasse hydratée.

Sensiblement nulle à froid, l'action s'est manifestée peu à peu, sous l'influence d'une température progressivement élevée, et s'est parfaitement régularisée; elle était complète au bout de trente-cinq à quarante minutes. On a obtenu ainsi environ 32 °/₀ d'alcool brut un peu hydraté qui, après vingt-quatre heures de contact avec du carbonate de potasse bien sec, bouillait un peu au-dessous de 79°. Le sel de potasse obtenu par cette décomposition nous a parfaitement reproduit les caractères fondamentaux de l'acide valérianique, lorsqu'on l'a traité par l'acide sulfurique concentré.

Le poids spécifique du valérianate éthylique, pris à diverses températures, nous a donné les résultats suivants :

à 0°	0,886
à 55°,7	0,832
à 99°,63	0,7843
à 122°,5	0,7582

Calculant, au moyen de ces données, de 10° en 10°, les poids spécifiques et les volumes, en prenant pour unité soit le volume à0°, soit le volume à 135° 5, on trouve :

7

TEMPÉRATURES.	DENSITÉS.	VOLUMES. ($v_0 = 1$).	VOLUMES. ($v_{135,5} = 1$).
0°	0,886	1,000	0,8398
10°	0,8767	1,0104	0,8493
20°	0,8673	1,0218	0,8592
30°	0,857	1,0337	0,869
40°	0,8475	1,0458	0,8792
50°	0,8378	1,0583	0,8894
60°	0,8281	1,0712	0,9007
70°	0,817	1,0845	0,911
80°	0,8054	1,0988	0,924
90°	0,7938	1,1138	0,937
100°	0,784	1,1295	0,9495
110°	0,7728	1,1459	0,963
120°	0,7617	1,1632	0,977
130°	0,7496	1,1808	0,993
135°,5	0,7441	1,190	1,000

La majeure partie du valérianate ainsi obtenu a été, comme la plus grande partie des autres valérianates, décomposée par la potasse pour régénérer du valérianate de potasse plus facile à conserver.

Qu'il nous soit permis, dès à présent, de faire quelques rapprochements d'isomérie entre les composés dont nous venons de faire l'étude ; ces rapprochements pourraient être beaucoup plus nombreux ; nous nous bornons ici aux plus simples et aux plus naturels, nous réservant d'y revenir plus tard d'une manière plus complète.

1° L'éther vinique normal est isomère avec l'alcool butylique.

En effet, $2\,C_4H_5O = C_8H_{10}O_2$.

2° Le formiate propylique est isomère avec l'aldéhyde vinique, avec le propionate méthylique et avec l'acétate éthylique.

En effet,
$$\begin{aligned} C_2HO_3, C_6H_7O &= 2\,C_4H_4O_2 \\ &= C_6H_5O, C_2H_3O \\ &= C_4H_3O_3, C_4H_5O. \end{aligned}$$

3° L'acétate propylique est isomère avec le propionate éthylique, avec le butyrate méthylique, avec le formiate butylique.

En effet,
$$\begin{aligned} C_4H_3O_3, C_6H_7O &= C_6H_5O_3, C_4H_5O \\ &= C_8H_7O_3, C_2H_3O \\ &= C_2HO_3, C_8H_9O. \end{aligned}$$

4° Le propionate propylique est isomère avec l'aldéhyde propylique, avec l'acétate butylique, avec le butyrate éthylique, avec le valérianate méthylique, avec le formiate amylique ; car on a

$$\begin{aligned} C_6H_5O_3, C_6H_7O_3 &= 2\,C_6H_6O_2 \\ &= C_4H_3O_3, C_8H_9O \\ &= C_8H_7O_3, C_4H_5O \\ &= C_{10}H_9O_3, C_2H_3O \\ &= C_2HO_3, C_{10}H_{11}O. \end{aligned}$$

5° Le butyrate propylique est isomère avec le propionate butylique, avec le valérianate éthylique, avec l'acétate amylique, puisqu'on a

$$\begin{aligned} C_8H_7O_3, C_6H_7O &= C_6H_5O_3, C_8H_9O \\ &= C_{10}H_9O_3, C_4H_5O \\ &= C_4H_3O_3, C_{10}H_{11}O. \end{aligned}$$

6° Le valérianate propylique est isomère avec le

propionate amylique, avec le butyrate butylique, avec l'aldéhyde butylique; en effet,

$$C_{10}H_9O_3, C_6H_7O = C_6H_5O_3, C_{10}H_{11}O$$
$$= C_8H_7O_3, C_8H_9O$$
$$= 2C_8H_8O_2.$$

7° Le valérianate butylique est isomère avec le butyrate amylique, puisqu'on a

$$C_{10}H_9O_3, C_8H_9O = C_8H_7O_3, C_{10}H_{11}O.$$

8° Enfin, il résulte de l'égalité

$$C_{10}H_9O_3, C_{10}H_{11}O = 2C_{10}H_{10}O_2$$

que le valérianate amylique est isomère avec l'aldéhyde amylique.

Nous aurions à tirer diverses conséquences de ces rapprochements; nous préférons attendre, pour leur donner une plus grande généralité, que nos études aient porté sur un plus grand nombre de cas.

Dans un mémoire ultérieur, nous compléterons notre travail, que de graves événements sont venus interrompre, et nous ferons connaître d'autres faits et d'autres substances dont l'étude, encore incomplète, se rattache d'une manière assez intime à celle dont nous venons de publier les deux premières parties.

C'est alors seulement qu'il nous sera possible de ormuler, d'une manière générale, l'ensemble des conséquences fondamentales qui découlent des faits que nous avons été à même d'observer.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES CONSÉQUENCES

DE L'ABUS DES ALCOOLIQUES

PAR J.-ISIDORE PIERRE,

Doyen de la Faculté des Sciences, membre titulaire.

Depuis quelques années, la rumeur publique signale de plus nombreux accidents que par le passé, chez les consommateurs de liqueurs alcooliques.

On en a cherché les causes dans l'accroissement de la quantité consommée par les individus adonnés à cette passion déplorable, et dans la qualité défectueuse de la boisson.

Sans doute, la quantité absorbée chaque jour par les malheureux soumis à cette fatale influence tend à augmenter beaucoup ; mais les accidents observés paraissent augmenter dans une proportion plus considérable encore.

J'aurais peut-être dû laisser aux physiologistes le soin d'expliquer tous ces faits, mais l'étude à laquelle nous nous sommes livrés, M. Puchot et moi, depuis plus de quatre années, sans interruption, sur les produits de la distillation de la betterave, du cidre, des mélasses et des grains, m'a donné l'idée de

signaler à ceux de nos collègues à qui les questions physiologiques sont le plus familières, quelques inductions tirées des faits que nous avons été à même d'observer pendant le cours de nos recherches.

Les eaux-de-vie de vin, déjà bien chères, deviendraient bientôt d'un prix inabordable, malgré l'extension de leur fabrication, si elles devaient être exclusivement employées par les consommateurs. On sait également, dans ce pays, ce que coûtent, sinon ce que valent, les eaux-de-vie de cidre, dont la fabrication est encore plus restreinte que celle des eaux-de-vie de vin.

On supplée à cette insuffisance au moyen de *coupages* faits avec des trois-six de grains, de betteraves, de mélasses, de fécule saccharifiée, etc.; mais il importe de se rappeler qu'il existe, entre la fermentation qui donne comme produits ces trois-six divers, et celle qui donne le vin ou le cidre, une différence qui mérite de fixer notre attention.

La fermentation du jus du raisin a lieu à une température habituellement comprise entre 10 et 25 degrés centigrades, et dure de dix à vingt jours;

Celle du jus des pommes et des poires à cidre a ordinairement lieu vers 10 ou 12 degrés, et dure souvent plusieurs mois;

Celle des jus de betteraves, des mélasses, des grains et fécules saccharifiés, dure environ vingt-quatre heures; mais elle a lieu à une température beaucoup plus élevée.

Cette différence dans les conditions de la fermentation peut amener, doit amener réellement des différences dans la composition chimique des pro-

duits qui prennent naissance sous leur influence, différences qui, d'ailleurs, contribuent à déprécier plus ou moins les trois-six ayant cette origine, par rapport à ceux qu'on extrait du vin.

C'est ainsi que nous avons constaté, M. Puchot et moi, dans ces trois-six de fermentation à température élevée, la présence de nombreuses substances autres que l'alcool vinique. Telles sont, principalement : l'*aldéhyde*, l'*éther acétique*, l'*alcool propylique*, l'*alcool butylique,* l'*alcool amylique,* une *huile essentielle* particulière.

Je n'ai pas la prétention d'affirmer que ces produits ne doivent pas se trouver dans les alcools fournis par le vin; mais ils s'y trouvent, en général, beaucoup moins abondamment.

Comment ces diverses substances prennent-elles naissance pendant la fermentation ? Ce serait un beau sujet d'études ; mais nous n'en sommes pas encore là. Il est cependant permis de dire que la production de l'alcool vinique, dans les phénomènes de ce genre, ne paraît être qu'un cas particulier. Du moins la théorie semble montrer que la matière fondamentale, le sucre fermentescible, $C_{12} H_{12} O_{12}$, pourrait donner naissance à l'un quelconque des alcools précédemment énumérés. On a, en effet,

$$\underset{\text{Sucre.}}{2\,C_{12}H_{12}O_{12}} = \underset{\text{Alcool vinique.}}{4\,C_4H_6O_2} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{8\,CO_2}$$

$$\underset{\text{Sucre.}}{3\,C_{12}H_{12}O_{12}} = \underset{\text{Alcool propylique.}}{4\,C_6H_8O_2} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{12\,CO_2} + \underset{\text{Eau.}}{4\,HO}$$

$$\underset{\text{Sucre.}}{4\,C_{12}H_{12}O_{12}} = \underset{\text{Alcool butylique.}}{4\,C_8H_{10}O_2} + \underset{\text{Acide carbonique.}}{16\,CO_2} + \underset{\text{Eau.}}{8\,HO}$$

$$5\,C_{12}H_{12}O_{12} = 4\,C_{10}H_{12}O_2 + 20\,CO_2 + 12\,HO$$

Sucre. Alcool amylique. Acide carbonique. Eau.

c'est-à-dire que le sucre peut, en se dédoublant, sous l'influence du ferment, donner naissance tout à la fois à l'un quelconque de ces alcools, à de l'acide carbonique et à de l'eau.

Si j'avais à me préoccuper ici du point de vue purement commercial, je pourrais ajouter que les trois-six trop chargés de la première ou des deux dernières des substances que nous avons signalées plus haut (aldéhyde, alcool amylique, huile essentielle) subissent, par cela même, une dépréciation notable sur le marché.

L'éther acétique est, d'après Flourens, un stupéfiant plus énergique encore que le chloroforme. Sa présence peut constituer une source de danger d'autant plus sérieuse que l'odeur de cette substance et sa saveur n'ont rien de désagréable, et que, par suite, on n'a, commercialement parlant, aucun intérêt à s'en débarrasser.

L'action physiologique de l'alcool propylique et celle de l'alcool butylique n'ont pas encore été étudiées; mais il serait bien étonnant qu'elles ne différassent pas, à quelques égards, de celle de l'alcool vinique pur.

Ce n'est pas en quantités microscopiques que nous avons séparé ces alcools étrangers, c'est par décalitres; et nous espérons bien les séparer par hectolitres avant la fin de cette année.

On trouve, dans le commerce, des liqueurs alcooliques (absinthes ou autres) contenant de l'aldéhyde

en proportions sensibles, dont la présence est masquée avec plus ou moins de succès par les matières sapides et odorantes, dont l'emploi avoué a pour but de donner aux liqueurs la saveur et le goût qui les font rechercher par les hommes adonnés à ce genre de boissons.

Entre autres propriétés, cette aldéhyde possède les suivantes : respirée en mélange avec l'air elle est suffocante, au moins autant que l'acide sulfureux qui se forme pendant la combustion du soufre. — Respirée en trop grande quantité à la fois, elle exerce une action presque foudroyante.

Au contact de l'air, elle en absorbe instantanément l'oxygène pour se transformer en acide acétique, et cette absorption est activée encore par la présence des corps poreux et sous l'influence d'une douce température. Or, cette double condition se trouve parfaitement remplie dans nos organes respiratoires.

Supposons qu'un buveur ait consommé une certaine quantité d'aldéhyde avec de l'alcool; ces deux substances sont bien vite entraînées dans le torrent de la circulation. L'oxygène absorbé par le sang pendant l'acte respiratoire ne va-t-il pas être enlevé instantanément par cette aldéhyde, et n'en pourra-t-il pas résulter un commencement d'asphyxie par privation d'oxygène, ou tout au moins les accidents qui se produisent lorsque l'air respiré ne contient qu'une insuffisante quantité d'oxygène? — Mais ce n'est pas tout, l'acide acétique résultant de cette oxydation de l'aldéhyde, en présence de l'alcool, peut donner naissance à de l'éther acétique dont l'action vient s'ajouter à celle de l'aldéhyde.

Si les choses se passent ainsi, ne doit-il pas y avoir là une cause assez active de troubles fonctionnels dans l'économie animale, troubles dont les effets seront d'autant plus redoutables que la cause en sera plus fréquemment répétée ?

Il est encore un autre point sur lequel je crois devoir appeler l'attention ; l'acide sulfurique intervient toujours dans les fermentations rapides à haute température. Or l'acide sulfurique du commerce, surtout depuis quelques années, contient presque toujours de l'acide arsénieux en proportions notables ; d'un autre côté, la plupart des chaudières de distillations sont en forte tôle. Or, tous les chimistes savent que si l'on met en présence de l'eau, de l'acide arsénieux, de l'acide sulfurique et du fer, il se dégage infailliblement de l'*hydrogène arsénié*, l'un des gaz les plus dangereux qu'on puisse respirer. Ce gaz, entraîné dans les vapeurs alcooliques pendant la distillation, se dissoudra dans l'alcool condensé, où il pourra rester latent, d'autant plus dangereux que sa minime proportion le rendra moins sensible à la dégustation.

En résumé, chacune des substances étrangères à l'alcool vinique peut être une source de dangers pour le consommateur des mélanges dans lesquels elles se trouvent.

Loin de moi la pensée de dire que les 3/6 provenant de fermentations rapides seront toujours dangereux à consommer ; mais il est hors de doute qu'ils sont naturellement beaucoup moins purs, et que leur purification exige un ensemble d'opérations complexes dont le dernier mot n'est pas encore dit.

Examinons maintenant l'alcool considéré en lui-même, abstraction faite des matières étrangères qu'il peut contenir.

L'usage trop fréquent des liqueurs alcooliques, en rendant moins sensibles à leur action les organes du goût des consommateurs, a conduit les marchands à élever progressivement le degré de ces liqueurs, c'est-à-dire à en augmenter la richesse en alcool réel.

Je laisse de côté les additions frauduleuses de matières propres à en exagérer la saveur (elles tombent sous les coups de la loi); je ne parlerai ici que de l'alcool naturel, produit d'une fermentation lente ou rapide, mais aussi exempt que possible des substances dont il a été précédemment question.

La consommation marche aujourd'hui tellement vite que les coupages (mélanges d'eau et d'alcool) destinés à faire les eaux-de-vie courantes sont préparés peu de temps avant d'entrer en consommation.

Or il se produit, dans cette circonstance, un fait assez remarquable, à l'avantage du vendeur. Voici ce qui arrive :

Lorsqu'on déguste comparativement de l'eau-de-vie vieille, marquant, je suppose, 50 degrés centésimaux, c'est-à-dire contenant 50 °/₀ de son volume d'alcool, et un coupage récent dans lequel on a réellement mis 50 °/₀ d'alcool réel, l'impression produite sur les organes du goût porte à attribuer à ce dernier une richesse alcoolique supérieure à sa richesse réelle, parce que l'union intime de l'alcool et de l'eau mélangés ensemble n'a pas lieu instantanément.

L'alcool du coupage peut donc exercer, sur l'économie animale, une action différente de celle qu'exercerait une eau-de-vie vieille de même degré.

Mais ici j'arrive à ces questions physiologiques dans lesquelles je craignais de m'engager trop loin au commencement de cette note, et j'en dois laisser l'étude aux hommes compétents.

En résumé, nous croyons pouvoir dire que les accidents plus nombreux résultant de l'accroissement de la consommation des boissons alcooliques peuvent être, au moins en partie, attribués :

1° A des substances étrangères qui se trouvent en plus grandes proportions dans les coupages faits avec des 3/6 de betteraves, de grains ou de mélasses, que dans les eaux-de-vie de vin naturelles que ces coupages tendent de plus en plus à remplacer ;

2° A ce que les coupages récents, fussent-ils faits avec des 3/6 irréprochables, doivent exercer sur l'économie animale, comme ils exercent sur les organes du goût, une action notablement différente de celle qu'exercent les bonnes eaux-de-vie vieilles ayant la même richesse alcoolique réelle.

Aux questions que nous venons de soulever se rattache tout naturellement celle du vinage ; mais elle a, par elle-même, une importance assez grande pour mériter d'être traitée à part.



CINÉMATIQUE.

DE L'ACCÉLÉRATION

TRANSMISE

D'UN CORPS SOLIDE A UN AUTRE

PAR CONTACT IMMÉDIAT,

Par M. Ch. GIRAULT,

Membre titulaire.

§ 1er. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, DANS LE CAS DE DEUX MOUVEMENTS RECTILIGNES.

ARTICLE 1er. — Cas où les surfaces S et S' qui limitent les deux corps solides, sont des cylindres parallèles entre eux et perpendiculaires aux directions des déplacements rectilignes.

1. PREMIER LEMME *relatif au déplacement infiniment petit d'une droite dans un plan.*

On suppose que, la droite CC' (fig. 1) passant à la position infiniment voisine DD' sans changer de longueur, sa direction nouvelle forme avec sa direction primitive un angle CID représenté par i. On mène les droites DE et D'E' perpendiculaires à CC', et dont la première, prolongée, va rencontrer en F la parallèle D'F à CC'.

Le triangle rectangle DD′F donne

$$D'F = DD'.\cos i,\quad DF = DD'.\sin i;$$

d'où l'on conclut, à des infiniment petits près négligeables,

$$EE' = CC',\quad DE + D'E' = CC'.i.$$

De là on tire d'abord CE = C′E′, ou

$$CD.\cos DCE = C'D'.\cos D'C'E',$$

ensuite

$$CD.\sin DCE + C'D'.\sin D'C'E' = CC'.i.$$

Ces deux dernières relations reviennent aux suivantes :

$$(1)\qquad v\cos\varphi - v'\cos\varphi' = 0,$$

$$(2)\qquad (v\sin\varphi + v'\sin\varphi')\,dt = CC'.\,i,$$

où v et v' représentent les vitesses des points C et C′, où φ et φ' sont les angles que forment ces vitesses avec la direction CC′, de part et d'autre de CC′.

2. *Vitesses simultanées* v *et* v′ *des deux corps solides.* On suppose le plan de la fig. 2 parallèle aux directions des translations, lesquelles sont représentées par les droites OV et OV′ issues du point O. Ce plan détermine, dans les cylindres S et S′, les sections droites MG et M′G′ extérieurement tangentes l'une à l'autre au point T, et ayant les points C et C′ pour centres de courbure respectifs, en sorte que CC′ est la normale commune. Soient M et M′ les points par

lesquels se toucheront MG et M′G′ au bout du temps dt; la normale à MG en M passe en C, la normale à M′G′ en M′ passe en C′, et l'on a sensiblement

$$CM = CT, \qquad C'M' = C'T.$$

Donc, après le déplacement élémentaire, lorsque les droites CM et M′C′ sont venues se placer sur le prolongement l'une de l'autre, la distance CC′ est restée la même. C'est donc comme si la droite CC′ s'était infiniment peu déplacée sans changer de longueur. En conséquence, on peut appliquer la formule

$$v \cos \varphi - v' \cos \varphi' = o, \tag{3}$$

établie au n° 1, dans laquelle v et v' représentent ici les vitesses de translation des cylindres S et S′, en même temps que φ et φ' sont les angles formés par OV et OV′ avec la droite ON parallèle à la normale commune CC′.

3. *Accélérations simultanées* $\dfrac{\mathrm{dv}}{\mathrm{dt}}$ *et* $\dfrac{\mathrm{dv'}}{\mathrm{dt}}$.

Que l'on dérive la formule (3) par rapport au temps, et l'on obtient

$$\frac{dv}{dt} \cos \varphi - \frac{dv'}{dt} \cos \varphi' = v \sin \varphi \frac{d\varphi}{dt} - v' \sin \varphi' \frac{d\varphi'}{dt}.$$

Mais la somme $\varphi + \varphi'$ est constamment égale à l'angle VOV′ des directions des translations rectilignes; on a donc

$$\frac{d\varphi}{dt} + \frac{d\varphi'}{dt} = o,$$

et, par conséquent,

$$\frac{dv}{dt}\cos\varphi - \frac{dv'}{dt}\cos\varphi' = (v\sin\varphi + v'\sin\varphi')\frac{d\varphi}{dt}.$$

Dans cette égalité, $d\varphi$ représente l'angle des deux directions consécutives de la droite CC'; c'est donc l'angle i de la formule (2). D'ailleurs CC' y est égal à la somme des rayons de courbure, et, si l'on pose

$$CT = \rho, \quad C'T = \rho',$$

cette formule (2) peut s'écrire

$$(v\sin\varphi + v'\sin\varphi')\,dt = (\rho + \rho')\,d\varphi,$$

ou

$$\frac{d\varphi}{dt} = \frac{v\sin\varphi + v'\sin\varphi'}{\rho + \rho'}.$$

On en conclut, entre les accélérations des mouvements rectilignes, la relation

$$(4) \quad \frac{dv}{dt}\cos\varphi - \frac{dv'}{dt}\cos\varphi' = \frac{(v\sin\varphi + v'\sin\varphi')^2}{\rho + \rho'},$$

dans laquelle la somme $\rho + \rho'$ se change en une différence, s'il s'agit d'un contact intérieur des lignes MG et M'G'.

Ainsi, les formules (3) et (4) déterminent v et $\frac{dv}{dt}$, quand on connaît v' et $\frac{dv'}{dt}$, ou réciproquement.

On peut d'ailleurs, comme on va le voir, faire figurer dans le second membre de la dernière, le carré de la vitesse de glissement.

4. *Vitesse de glissement* u.

L'arc élémentaire de glissement udt n'est autre que la somme $TM + TM'$ des chemins parcourus sur les lignes MG et M'G', dans le temps dt, par le point de contact. Or, les angles en C et C' (fig. 2) sont égaux à $d\varphi$; on a donc

$$TM = \rho d\varphi, \quad TM' = \rho' d\varphi,$$

puis

$$udt = (\rho + \rho')\, d\varphi,$$

puis, après division par dt et substitution de la valeur précédemment trouvée pour $\frac{d\varphi}{dt}$,

(5) $$u = v \sin\varphi + v' \sin\varphi'.$$

La formule (4) peut donc s'écrire encore

$$\frac{dv}{dt}\cos\varphi - \frac{dv'}{dt}\cos\varphi' = \frac{u^2}{\rho + \rho'}.$$

ARTICLE 2. — Cas de deux corps solides terminés par des surfaces S et S' quelconques.

5. *Recherche des points* M *et* M' *par lesquels se touchent, au bout du temps* dt, *les surfaces* S *et* S'.

On suppose le plan de la figure 3 parallèle aux directions des translations et renfermant, à l'époque t, le point T de contact des surfaces S et S'. On prend ce point T pour origine de trois axes rectangulaires TX, TY et TZ, dont le premier est la projection de la normale commune sur le plan de la figure,

et dont le second est la trace, sur le même plan, du plan tangent commun.

Dans le voisinage du point T, les équations des surfaces S et S' prennent la forme

$$z = kx + lx^2 + mxy + ny^2,$$
$$z' = kx' + l'x'^2 + m'x'y' + n'y'^2.$$

La valeur du coefficient k dépend de l'inclinaison du plan tangent commun sur le plan XTY; les coefficients l, m, n sont déterminés quand on connaît, en grandeur et en direction, les courbures principales de la surface S au point T; les coefficients l', m', n' s'obtiennent au moyen des mêmes éléments de la surface S'.

Les déplacements des deux corps solides étant parallèles au plan XTY, il en résulte que les points M et M' par lesquels ils se touchent au bout du temps dt, sont situés à une même distance infiniment petite h du plan XTY. Nous supposerons cette distance donnée arbitrairement, et nous poserons

$$z = z' = h;$$

d'où, sensiblement,

$$x = x' = \frac{h}{k}.$$

De ces dernières relations on conclut que les points M et M', projections des points M et M' sur le plan XTY, peuvent être considérés comme situés sur une même parallèle à TY.

D'ailleurs, les plans tangents aux points M et M'

sont nécessairement parallèles. On a donc les deux équations de condition

$$2lx + my = 2l'x' + m'y',$$
$$mx + 2ny = m'x' + 2n'y',$$

lesquelles déterminent y et y' après qu'on y a remplacé x et x' par $\frac{h}{k}$.

6. *Calcul des paramètres* ρ *et* ρ'.

Les coordonnées x et y du point M, une fois obtenues, fournissent l'équation de la droite MC projection, sur le plan XTY, de la normale en M à la surface S. Cette équation fait connaître, à son tour, la position du point C où la projection coupe l'axe TX. On détermine, de même, la position du point C′ où le prolongement de l'axe TX est rencontré par la projection M′C′ de la normale en M′ à la surface S′.

Si l'on représente ensuite par ρ et ρ' les longueurs TC et TC′ (qui ne constituent pas nécessairement des rayons de courbure), et si l'on supprime des infiniment petits négligeables, on établit aisément les formules

$$\rho = \frac{-ky}{mx + 2ny}, \quad \rho' = \frac{+ky'}{m'x' + 2n'y'},$$

dans lesquelles les coordonnées x, y, x', y' doivent être remplacées par leurs valeurs obtenues précédemment ; ce qui donne pour ρ et ρ', après toute simplification, des expressions indépendantes de l'infiniment petit h.

7. *Vitesses et accélérations simultanées.*

La droite MM′ étant perpendiculaire sur CC′, et les angles égaux TCM et TC′M′ étant infiniment petits, il en résulte que la somme MC + M′C′ ne diffère pas sensiblement de CC′. Si donc, par suite des translations élémentaires des surfaces S et S′, les points M et M′ viennent à se confondre, et les droites CM et M′C′ à se placer sur le prolongement l'une de l'autre, la distance mutuelle des points C et C′ restera la même. On établira donc, comme aux nos 2 et 3, les formules

$$(3) \qquad v \cos \varphi - v' \cos \varphi' = o,$$

$$(4) \qquad \frac{dv}{dt} \sin \varphi - \frac{dv'}{dt} \sin \varphi' = \frac{(v \sin \varphi + v' \sin \varphi')^2}{\rho + \rho'},$$

où φ et φ' sont les angles que forment les vitesses de translation v et v' avec la projection de la normale commune sur un plan parallèle à ces vitesses, où ρ et ρ' représentent des quantités définies et déterminées au n° 6.

Quant à l'arc élémentaire de glissement, égal à MM′ par définition, il est aussi représenté par MM′, et a, par conséquent, pour expression $CC'.d\varphi$. On en conclut aisément, comme au n° 4, la formule

$$(5) \qquad u = v \sin \varphi + v' \sin \varphi'.$$

§ 2. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, DANS LE CAS DE DEUX MOUVEMENTS DE ROTATION S'EFFECTUANT AUTOUR D'AXES PARALLÈLES.

ARTICLE 1er. — Cas où les surfaces S et S' qui limitent les corps solides, sont des cylindres parallèles aux axes de rotation.

8. SECOND LEMME *relatif au déplacement infiniment petit d'une droite dans un plan.*

La droite CC' (fig. 4) rencontre en P la droite XY située dans ce plan; au bout du temps dt, cette droite s'étant déplacée sans changer de longueur, le point C arrive en D, le point C' en D', et la rencontre P en Q; des points D, D' et Q on abaisse sur CC' les perpendiculaires DE, D'E' et QR; on conserve d'ailleurs les notations du n° 1, et l'on représente par ψ l'angle de CC' avec XY.

Les deux droites CC' et DD' se coupant au point I, les triangles semblables IDE, ID'E' et IQR donnent

$$\frac{DE}{IE} = \frac{D'E'}{IE'} = \frac{QR}{IR},$$

ou, sensiblement,

$$\frac{DE}{IC} = \frac{D'E'}{IC'} = \frac{QR}{IP}.$$

On en déduit

$$\frac{QR - DE}{CP} = \frac{QR + D'E'}{C'P},$$

puis

$$QR = \frac{CP.D'E' + C'P.DE}{CC'},$$

ou, enfin,

$$(6) \quad PQ.\sin\psi = \frac{CP.\,v'\sin\varphi' + C'P.\,v\sin\varphi}{CC'}\,dt.$$

Cette formule détermine le chemin élémentaire PQ que parcourt le point P sur XY.

9. *Vitesses angulaires simultanées* a *et* a'.

On suppose les axes de rotation perpendiculaires au plan de la figure 5, qu'ils percent aux points A et A'. Ce plan détermine les sections MG et M'G' dans les surfaces S et S' mobiles autour de ces axes avec les vitesses a et a'. Les sections MG et M'G', tangentes extérieurement l'une à l'autre au point T, ont les points C et C' pour centres des courbures qui répondent au point de contact. Au bout du temps dt, les lignes MG et M'G' se touchent par les points M et M', en sorte que les droites CM et M'C' sont placées sur le prolongement l'une de l'autre; et comme, d'ailleurs, on a sensiblement

$$CT = CM, \quad C'T = C'M',$$

il en résulte que la distance mutuelle des points C et C' est la même avant et après le déplacement élémentaire. La formule (1) du nº 1 est donc applicable ici.

Dans cette formule, les vitesses linéaires v et v' des points C et C' doivent être remplacées par les

produits $a.\mathrm{AC}$ et $a'.\mathrm{A'C'}$, et les angles φ et φ' par les compléments des angles ACP et A′C′P. La formule (1) devient alors

$$a.\,\mathrm{AC}.\,\sin \mathrm{ACP} - a'.\,\mathrm{A'C'}.\,\sin \mathrm{A'C'P} = o.$$

Mais, dans les triangles ACP et A′C′P, on a

$$\mathrm{AC}.\,\sin \mathrm{ACP} = \mathrm{AP}.\,\sin \mathrm{APC},$$
$$\mathrm{A'C'}.\,\sin \mathrm{A'C'P} = \mathrm{A'P}.\,\sin \mathrm{A'PC'}.$$

La relation qui lie a et a' peut donc encore s'écrire

$$a.\,\mathrm{AP} - a'.\,\mathrm{A'P} = o,$$

ou, plus simplement,

$$pa - p'a' = o, \tag{7}$$

en représentant par p et p' les distances AP et A′P.

10. *Accélérations angulaires simultanées* $\frac{\mathrm{da}}{\mathrm{dt}}$ *et* $\frac{\mathrm{da'}}{\mathrm{dt}}$,

Dérivons par rapport au temps les deux membres de la formule (7); nous aurons

$$p\frac{da}{dt} - p'\frac{da'}{dt} = a'\frac{dp'}{dt} - a\frac{dp}{dt}.$$

Mais la somme $p+p'$ est constante, ce qui entraîne la condition

$$\frac{dp}{dt} + \frac{dp'}{dt} = o,$$

et ramène la relation précédente à la forme

$$p\frac{da}{dt} - p'\frac{da'}{dt} = (a+a')\frac{dp'}{dt} \tag{8}$$

Dans cette relation, dp' représente le déplacement élémentaire du point P sur A A' (fig. 5), dans le sens A' A ; son expression est donc la même que celle obtenue pour P Q (fig. 4), par la formule (6). Si donc on pose

$$CT = \rho,\quad C'T = \rho',\quad TP = q,\quad CPA = \psi;$$

si l'on change ensuite CP, C'P et CC' en $q - \rho$, $q + \rho'$ et $\rho + \rho'$; $v \sin\varphi$ et $v' \sin\varphi'$ en $a.AC.\cos ACP$ et $a'.A'C'.\cos A'C'P$; enfin PQ en dp', cette formule (6) fournira la suivante

$$\frac{dp'}{dt}\sin\psi = \frac{a'(q-\rho)\,A'C'.\cos A'C'P + a(q+\rho')AC.\cos ACP}{\rho+\rho'},$$

dans laquelle on peut remplacer

$$AC.\cos ACP,\quad A'C'.\cos A'C'P$$

par

$$CP - AP.\cos\psi,\quad C'P + A'P.\cos\psi,$$

ou par

$$q - \rho - p\cos\psi,\quad q + \rho' + p'\cos\psi;$$

ce qui donne, après toute simplification et en ayant égard à la relation (7),

$$\frac{dp'}{dt}\sin\psi = -pa\cos\psi + \frac{(q-\rho)(q+\rho')}{\rho+\rho'}(a+a').$$

Ce résultat, substitué dans la formule (8), dont on multiplie préalablement par $\sin\psi$ les deux membres, conduit, après changement de $pa(a+a')$ en $(p+p')aa'$, à la formule définitive

$$(9)\quad \left(p\frac{da}{dt} - p'\frac{da'}{dt}\right)\sin\psi + (p+p')aa'\cos\psi = \frac{(q-\rho)(q+\rho')}{\rho+\rho'}(a+a')^2,$$

laquelle détermine $\frac{da}{dt}$ quand $\frac{da'}{dt}$ est donné, comme la formule (7) détermine a quand on donne a'.

11. *Vitesse de glissement* u.

Pour évaluer l'arc élémentaire de glissement $MT + TM'$ (fig. 6), il faut observer que les rotations adt et $a'dt$, effectuées autour des centres respectifs A et A', font décrire au point P le même élément, en même temps qu'elles amènent les points M et M' à des positions identiques ; elles ont donc pour effet d'appliquer les droites PM et PM' l'une sur l'autre ; et, comme ces rotations sont de sens contraires, on en conclut que les droites PM et PM', avant leur déplacement, forment entre elles un angle MPM' égal à $adt + a'dt$: en sorte que, dans la figure MPM', assimilée à un triangle de base infiniment petite MM' et de hauteur TP, on a sensiblement

$$MM' = TP\,(a + a')\,dt.$$

Il en résulte la formule

$$u = q\,(a + a'). \tag{10}$$

Le second membre de la formule (9) s'exprimera donc aussi bien par le produit

$$\left(1 - \frac{\rho}{q}\right)\left(1 + \frac{\rho'}{q}\right)\frac{u^2}{\rho + \rho'}.$$

ARTICLE 2. — Cas de surfaces S et S' quelconques.

12. *Vitesses et accélérations angulaires simultanées.* On suppose le plan de la figure 7 mené par le

point T de contact des surfaces S et S', et perpendiculaire aux axes de rotation, qui le percent aux points A et A'. Ce plan coupe le plan tangent commun suivant la droite TY; il reçoit la projection de la normale commune suivant la droite TX perpendiculaire à TY et rencontrant AA' en P.

Les points M et M' par lesquels S et S' se touchent au bout du temps dt, après rotation autour des axes respectifs A et A', sont à égale distance du plan de la figure; ils sont donc situés sur une parallèle à TY; il en est donc de même de leurs projections $\mathfrak{M}$ et $\mathfrak{M}'$ sur ce plan. Soient $\mathfrak{M}$C et $\mathfrak{M}'$C' les projections, sur le même plan, des normales à S et S' menées par M et M'; soient C et C' leurs points de rencontre avec TX; posons

$$TC = \rho,\quad TC' = \rho'.$$

Au bout du temps dt les points M et M' se confondent, ainsi que leurs plans tangents; les points $\mathfrak{M}$ et $\mathfrak{M}'$ se confondent donc aussi, et les droites C$\mathfrak{M}$ et $\mathfrak{M}'$C' viennent se placer sur le prolongement l'une de l'autre, sans que, d'ailleurs, la distance des points C et C' change d'une manière sensible; car on a sensiblement

$$C\mathfrak{M} + \mathfrak{M}'C' = CC',$$

$\mathfrak{M}\mathfrak{M}'$ étant perpendiculaire à CC'. On a donc, comme aux nos 9 et 10, les formules

$$pa - p'a' = o,$$

$$\left(p\frac{da}{dt} - p'\frac{da'}{dt}\right)\sin\psi + (p+p')\,aa'\cos\psi = \frac{(q-\rho)\,(q+\rho')}{\rho+\rho'}(a+a')^2,$$

où l'on représente par p et p' les segments que détermine sur A A' la projection TX de la normale commune, par q le segment de TX compris entre le point T et la droite A A', par ψ l'angle de TX avec A A', par ρ et ρ' des longueurs que nous déterminerons plus loin.

13. *Vitesse de glissement.*

Par définition, l'arc élémentaire de glissement udt est égal à MM', ou, si l'on veut, à MM' (fig. 8). Or, on peut démontrer, comme au n° 11, qu'une rotation adt autour du point A amène la droite PM à la position à laquelle la droite PM' est amenée par une rotation $a'dt$ autour du point A'; et, comme les deux rotations sont de sens contraires, on en conclut que l'angle MPM' est égal à $(a+a')dt$, et MM' à MP $(a+a')dt$, ou, sensiblement, à TP $(a+a')dt$, le point M étant infiniment près du point T. Il en résulte donc, comme au n° 11, la formule

$$u = q\,(a + a').$$

14. *Recherche des points* M *et* M'.

On rapporte les surfaces S et S' à trois axes rectangulaires, dont les deux premiers sont les droites TX et TY de la figure 7. Leurs équations, réduites aux termes de l'ordre le moins élevé, sont

$$z = kx + lx^2 + mxy + ny^2$$

pour S, et

$$z' = kx' + l'x'^2 + m'x'y' + n'y'^2$$

pour S'.

Les points M et M' étant situés à même distance du plan X T Y, satisfont à la condition

$$(11) \qquad z = z';$$

d'où, sensiblement,

$$(12) \qquad x = x' = \frac{z}{k}.$$

Les plans tangents en M et M' aux surfaces S et S', doivent devenir parallèles après que S a tourné de la quantité adt autour de l'axe A, et S' de la quantité $a'dt$ autour de l'axe A'. On peut même, si l'on veut, imaginer que ces deux rotations s'effectuent autour de l'axe T Z ; c'est ce que nous allons supposer, en remarquant d'ailleurs qu'elles ont des sens contraires.

Avant la rotation, les coefficients angulaires du plan tangent en M à S sont

$$P = k + 2lx + my, \quad Q = mx + 2ny;$$

ceux du plan tangent en M' à S' sont

$$P' = k + 2l'x' + m'y', \quad Q' = m'x' + 2n'y'.$$

On a sensiblement, après la rotation adt de S,

$$P = k + 2lx + my, \quad Q = mx + 2ny + kadt,$$

et, après la rotation $-a'dt$ de S',

$$P' = k + 2l'x' + m'y', \quad Q' = m'x' + 2n'y' - ka'dt.$$

La condition de parallélisme des deux plans tangents est donc exprimée par les équations

$$(13) \quad \left\{ \begin{array}{l} 2lx + my = 2l'x' + m'y', \\ mx + 2ny = m'x' + 2n'y' - k(a + a')dt. \end{array} \right.$$

Dans la formule (10) enfin, u peut être remplacé par le rapport de $y-y'$ à dt : en sorte que l'on a

$$(14) \qquad y-y'=q\,(a+a')\,dt.$$

Les relations (11), (12), (13) et (14) déterminent les coordonnées des points M et M'; ces coordonnées sont de l'ordre de dt, et ont par conséquent entre elles des rapports finis.

15. *Calcul des paramètres* ρ *et* ρ'.

Procédant ici comme au n° 6, on trouvera pour ρ et ρ' des expressions de même forme que celles déjà trouvées, et où il ne restera plus qu'à substituer à x, y, x', y' leurs valeurs déduites des formules du n° 14.

§ 3. — DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE, DANS LE CAS DE DEUX SURFACES S ET S' DONT L'UNE S TOURNE AUTOUR D'UN AXE, ET DONT L'AUTRE S' SE MEUT SUIVANT UNE DIRECTION PERPENDICULAIRE A CET AXE.

ARTICLE 1er. — Les deux surfaces S et S' sont des cylindres parallèles à l'axe.

16. *Vitesses simultanées* a *et* v'.

Le plan de la figure 9 est supposé perpendiculaire à l'axe ; il le rencontre au point A, et coupe les surfaces S et S' suivant les lignes MG et M'G', qui se touchent au point T. La ligne MG est mobile autour du point A avec la vitesse angulaire a, et la ligne M'G' mobile suivant une direction perpendiculaire à la droite AB, avec la vitesse linéaire v'. La droite

CC′ qui joint les centres de courbure répondant au point T, rencontre en P la droite AB, à la distance p du point A, à la distance q du point T, et forme avec BA l'angle ψ. Les droites CM et C′M′, aboutissant aux points M et M′ par lesquels les lignes MG et M′G′ se touchent au bout du temps dt, sont sensiblement égales aux droites CT et C′T, c'est-à-dire aux rayons de courbure ρ et ρ' : en sorte que la distance des points C et C′ peut être considérée comme n'ayant pas varié pendant le temps dt. On a donc, en vertu de la formule (1), où l'on remplace v par $a.\mathrm{AC}$, φ par $\frac{\pi}{2} - \mathrm{ACP}$, et φ' par $\frac{\pi}{2} - \psi$, la relation

$$a.\mathrm{AC}.\sin \mathrm{ACP} - v' \sin \psi = o.$$

Mais, dans le triangle APC, le produit AC. sin ACP est égal à $p \sin \psi$. La condition précédente devient donc, après simplification,

$$pa - v' = o. \tag{15}$$

17. *Accélérations angulaires simultanées* $\frac{da}{dt}$ et $\frac{dv'}{dt}$.

Si l'on dérive par rapport au temps la formule (15), on obtient la relation

$$p\frac{da}{dt} - \frac{dv'}{dt} = -a\frac{dp}{dt}, \tag{16}$$

dont il faut transformer le second membre. On a, pour cela, recours à la formule (6), où l'on change PQ en $-dp$, CP en $q - \rho$, C′P en $q + \rho'$, CC′ en $\rho + \rho'$, comme au n° 10, puis v' en pa, $\sin \varphi'$ en $\cos \psi$, $v \sin \varphi$ en $a.\mathrm{AC}.\cos \mathrm{ACP}$, c'est-à-dire en $a(q - \rho$

$-p\cos\psi$). Il vient alors, après division par dt et simplification,

$$-\frac{dp}{dt}\sin\psi = -pa\cos\psi + \frac{(q-\rho)(q+\rho')}{\rho+\rho'}a;$$

ce qui ramène la relation (16) à la forme

$$(17)\quad \left(p\frac{da}{dt} - \frac{dv'}{dt}\right)\sin\psi + pa^2\cos\psi = \frac{(q-\rho)(q+\rho')}{\rho+\rho'}a^2,$$

et permet de déterminer l'une des accélérations $\frac{da}{dt}$ ou $\frac{dv'}{dt}$, quand l'autre est connue.

18. *Vitesse de glissement* u.

Que l'on fasse tourner le point P (fig. 10) de la quantité adt autour du point A, ou qu'on lui fasse subir un déplacement rectiligne $v'dt$ perpendiculaire à la direction AB, ce point P décrit le même élément. D'une autre part, la rotation adt imprimée au point M et la translation $v'dt$ imprimée au point M' déterminent la coïncidence de ces deux points. Il en faut conclure que la droite PM, après avoir subi la rotation adt, et la droite PM', après avoir subi la translation $v'dt$, viennent se confondre. L'angle MPM' de leurs positions primitives est donc égal à adt; et, si l'on assimile la figure MPM' à un triangle dont TP serait une hauteur, on a sensiblement

$$MM' = TP.\ adt;$$

ce qui entraîne la formule

$$(18)\qquad u = qa.$$

ARTICLE 2. — Les surfaces S et S′ sont quelconques.

19. *Vitesses et accélérations.*

On suppose que le plan de la figure 11 renferme le point T de contact des deux surfaces, et est, comme précédemment, perpendiculaire à l'axe de rotation. La normale commune se projette sur ce plan suivant la droite TX, qui rencontre en P la droite AB définie au nº 16 ; les points 𝔐 et 𝔐′, situés sur une même perpendiculaire à TX, sont les projections des points M et M′ par lesquels se touchent les surfaces S et S′ au bout du temps dt ; 𝔐C et 𝔐′C′ sont les projections des normales menées à S et S′ par les points M et M′ ; ces projections rencontrent TX en les points C et C′ situés à des distances ρ et ρ' du point T déterminées plus loin. La trace du plan tangent commun sur le plan de la figure est TY.

Quand, au bout du temps dt, les points 𝔐 et 𝔐′ se confondent, la distance des points C et C′ est sensiblement la même qu'avant le déplacement ; on établit donc, comme plus haut, les formules (15) et (17), dans lesquelles les mêmes lettres conservent la même signification, qu'il s'agisse de la figure 11 ou de la figure 9. De même, on justifie la formule (18), en démontrant que 𝔐𝔐′ (fig. 12), ou udt, est égal à 𝔐P.adt, et en substituant à 𝔐P la longueur q, qui n'en diffère pas sensiblement.

20. *Calcul des paramètres ρ et ρ'.*

Revenons à la figure 11, et concevons que les surfaces S et S′ soient rapportées à trois axes rectan-

D

fig.

Y

A'

gulaires d'origine T, dont le dernier seul TZ n'est pas figuré. Dans le voisinage du point T, les équations de ces surfaces peuvent s'écrire :

$$z = kx + lx^2 + mxy + ny^2,$$
$$z' = kx' + l'x'^2 + m'x'y' + n'y'^2.$$

Pour les points M et M', on établit d'abord aisément les relations

$$(19) \qquad z = z', \; x = x' = \frac{z}{k}, \; y - y' = qa\,dt,$$

dont la dernière équivaut à la formule (18), parce que $y - y'$ est égal à udt.

Il reste à exprimer que les plans tangents aux points M et M' des surfaces S et S', deviennent parallèles quand on fait tourner S de la quantité adt autour de TZ. Or, c'est ce qu'on exprime en posant les égalités :

$$(20) \quad \left\{ \begin{array}{l} 2l'x' + m'y' = 2lx + my, \\ m'x' + 2n'y' = mx + 2ny + ka\,dt. \end{array} \right.$$

Les relations (19) et (20) déterminent les coordonnées des points M et M' ; et les valeurs de ces coordonnées, substituées dans les formules du n° 6, font connaître les paramètres ρ et ρ'.

LA MUSIQUE

ET

LES MUSICIENS

DANS RABELAIS,

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.



L'accueil que l'Académie a fait à mon esquisse sur les *Musiciens paysagistes* m'encourage à lui communiquer un article aussi court, pour lequel je sollicite la même indulgence.

J'ai relu dernièrement Rabelais, ou pour mieux dire, je l'ai lu; car jusqu'ici, je dois l'avouer, je n'avais pris de ses ouvrages qu'une connaissance assez superficielle. Or, tout en me récréant aux joyeusetés et aux fines saillies de ce franc esprit gaulois, de cet épicurien de la Renaissance; tout en admirant sa richesse d'imagination, son érudition prodigieuse et sa verve satirique; tout en goûtant les agréments de son style vif, coulant, imagé, savant, original, et qui annonce bien par l'abondance des expressions une langue en voie de formation, langue qui, disons-le en passant, a grandement besoin de s'épurer et de se nettoyer, ce qu'elle fera plus tard, grâce aux précieuses de l'hôtel de Rambouillet et

surtout aux écrivains du grand siècle ; — tout en savourant donc les mérites de ce remarquable échantillon de notre littérature nationale à son aurore, j'y ai trouvé à butiner quelques notes intéressantes sur la musique et les musiciens.

Hâtons-nous de le dire : je n'ai fait aucune découverte de nature à éclairer quelque point jusqu'à présent obscur de l'histoire de l'art ; non, ce que j'ai fait, c'est ce que peuvent faire, un Rabelais à la main, tous ceux qu'intéressent les choses du passé de la musique. Rencontrant çà et là une observation, une expression ou un fait relatifs à cet art, j'en ai pris note ; et en commentant chaque passage à l'aide d'ouvrages spéciaux, ou même par une simple induction, j'ai acquis quelques connaissances de plus. Le procédé, comme on le voit, est à la portée de tout le monde.

Rabelais, dont le *Gargantua* et le *Pantagruel* peuvent être considérés comme une encyclopédie vivante, parmi tant de choses dont il entretient ses lecteurs, s'est bien gardé d'omettre la musique ; il en parle souvent, et de façon à nous renseigner assez exactement sur l'état de cet art à l'époque où il vivait.

Ouvrons *Gargantua*, et allons au chapitre XXIII, où l'auteur expose dans tous ses détails le système d'éducation que Ponocrates faisait suivre au fils de Grandgousier, nous y rencontrons ce passage :

« En ce moyen entra en affection de icelle science numerale..... Et non seulement d'icelle, mais des aultres sciences mathematicques, comme Geometrie. Astronomie et Musicque. Car, attendens la concoc-

tion et digestion de son past, ilz faisoyent mille ioyeux instrumens et figures Geometricques, et de mesmes praticquoient les canons Astronomicques. Apres, se esbaudissoient à chanter musicalement à quatre et cinq parties, ou sus vn theme à plaisir de gorge. Au reguard des instrumens de musicque, il aprint iouer du luc, de l'espinette, de la harpe, de la flutte de Alemant, et à neuf trouz, de la viole, et de la sacqueboutte. »

Rabelais nous donne ici le programme complet d'une éducation musicale d'amateur au XVIe siècle. Les fils de puissants seigneurs ou de riches bourgeois qui recevaient, sous le rapport musical, un enseignement aussi substantiel, n'étaient sans doute pas fort nombreux ; le moyen-âge s'était enfui depuis trop peu de temps encore pour qu'on eût totalement rompu avec les idées de cette époque de fer, où les hommes et surtout les grands songeaient plutôt à exercer leurs facultés physiques et développer leur force corporelle, qu'à orner leur esprit et fortifier leur intelligence ; néanmoins, la renaissance scientifique, littéraire et artistique s'accusant chaque jour avec une nouvelle intensité, et la musique ayant pris part au mouvement rénovateur, le nombre dut rapidement s'accroître de ceux qui, comme Gargantua, apprirent à chanter et à jouer de cinq ou six instruments différents.

Le paragraphe que je viens de citer donne lieu à plus d'une observation. Remarquons d'abord que la musique est classée par Rabelais au nombre des sciences mathématiques, comme la géométrie et l'astronomie. Dans l'antiquité, la musique constituait,

comme on sait, un vaste ensemble de connaissances parmi lesquelles on comptait, outre la composition et l'exécution de la mélodie, la danse, le geste, la poésie, etc. De nos jours, la musique figure parmi les beaux-arts; au XVI[e] siècle, on ne la regardait que comme faisant partie des arts libéraux.

« Des artz liberaulx, Geometrie, Arithmeticque et Musicque, écrit Gargantua à son fils Pantagruel, ie ten donnay quelque goust quand tu estoys encore petit..... » (1).

Gargantua s'exerçait, ou mieux *s'esbaudissoit* avec ses compagnons d'étude « à chanter musicalement à quatre et cinq parties. » Voilà qui peint bien son époque. La grande affaire alors pour un chanteur n'était pas de faire preuve de goût, de chercher l'expression la plus juste, la plus puissante; il fallait surtout savoir chanter en mesure et s'accorder avec ses voisins. C'est qu'alors la mélodie courbait humblement la tête devant la science du contrepoint.

Que demandait-on dans ce temps-là à un compositeur? Des chants originaux et vraiment inspirés, où la passion, l'amour, les sentiments de toute nature dussent s'exhaler avec toute l'ardeur possible? Point du tout: celui-là seul était homme de génie qui pouvait composer une messe ou un motet pour le plus grand nombre de voix, et y entasser les artifices harmoniques les plus subtils, enchevêtrer les canons, multiplier les rentrées, renverser les parties, créer de véritables problèmes de musique, et justifier ainsi la classification de cette science parmi

(1) *Pantagruel*, liv. II, chap. VIII.

les mathématiques. On vivait encore dans l'admiration d'Okeghem écrivant une messe à neuf chœurs et trente-six parties réelles; et on se délectait à la recherche laborieuse du secret des canons énigmatiques, invention à laquelle l'art proprement dit n'est redevable d'aucun de ses progrès.

« ... Ou sus vn theme à plaisir de gorge », ajoute Rabelais. Ceci s'entend du contrepoint fleuri, ou plutôt du *fleuretis* ou *chant sur le livre*, improvisation qui se faisait sur un thème donné. C'était l'enfance de l'art pratiqué plus tard avec tant de supériorité par les Farinelli, les Caffarelli, les Crescentini et autres célèbres chanteurs, avec cette différence que ceux-ci exposaient en *solo* les merveilles de leur virtuosité, tandis que c'était dans la musique d'ensemble que Gargantua et ses contemporains faisaient assaut de fioritures.

Un amateur qui, comme Gargantua, savait jouer des huit instruments ci-dessus désignés, pouvait se vanter d'avoir des talents d'exécution très-variés, et se créer d'agréables distractions.

Le luth était alors l'instrument à la mode, et les luthistes habiles avaient beaucoup de succès auprès des grands seigneurs. D'origine arabe (1), cet instrument, dont la forme ne s'était pas sensiblement modifiée en passant des Orientaux aux Européens,

(1) Les Arabes l'appelaient *eoud:* les Turcs en confondant en un seul mot le nom et l'article, *l'eoud*, en ont corrompu l'orthographe en écrivant et en prononçant *laoutah*. Les Espagnols en ont fait *laoudo;* les Italiens l'ont écrit *leuto*, puis *liuto*, et enfin les Français en ont fait *luth*. (De Coussemaker, *Essai sur les instruments de musique*.)

ressemblait absolument à une mandoline de grande taille. Le nombre et la disposition de ses cordes avaient souvent varié. Un manuscrit du XVe siècle, conservé dans la bibliothèque de l'Université de Gand, montre le dessin d'un luth à quatre cordes. On touchait ces cordes, soit avec un plectre, soit en les pinçant avec les doigts.

La vogue du luth cessa au XVIIe siècle, à l'avènement du violon. Ce qui prouve bien l'importance que cet instrument eut jadis, c'est ce nom de *luthiers* qui, donné d'abord aux facteurs de luths, s'étendit bientôt aux fabricants de toute sorte d'instruments de musique, et leur a été conservé même de nos jours.

L'épinette, on le sait, est l'instrument qui a donné naissance au clavecin, lequel a enfanté lui-même notre piano moderne. La harpe est trop connue pour que nous nous y arrêtions. Quant à la flûte d'Allemagne, c'était celle qu'on a appelée aussi *flûte traversière*, l'aïeule naïve de la flûte Boehm. La flûte à neuf trous, dont parle Rabelais, était probablement la flûte à bec, qui se jouait comme un flageolet et n'en différait qu'en ce que tous ses trous étaient placés sur une même ligne. Peut-être s'agit-il simplement ici de la flûte de Pan à neuf tuyaux.

La viole était, à quelques modifications près, l'ancienne *viele* des trouvères; elle se perfectionna au XVIe siècle et forma une famille d'instruments, qui céda plus tard la place au violon et à ses congénères.

Enfin, la sacqueboutte, ou, pour mieux dire, la saquebute, était un instrument à vent qui, d'après la description qu'en donne Furetière, dans son *Dic-*

tionnaire universel, ressemblait au trombonne et par la forme et par la manière d'en jouer. Sa longueur ordinaire était de huit pieds; les coulisses étant allongées, elle allait jusqu'à quinze pieds. Elle servait de basse dans les ensembles d'instruments à vent. Selon Furetière, on employait en Suisse et en Allemagne, pour l'accompagnement du chant des psaumes, un hautbois et deux saquebutes.

Ne quittons pas ce chapitre XXIII de *Gargantua*, qui nous a déjà fourni la matière de nombreuses remarques, sans noter le passage où Rabelais rappelle les procédés de Timothée à l'égard de ses disciples. Pour ceux de nos lecteurs auxquels ce personnage serait inconnu, disons que Timothée était un poète-musicien, né à Milet, ville ionienne de Carie, la 3e année de la quatre-vingt-troisième olympiade, ce qui équivaut à dire : l'an du monde 3558. Timothée devint célèbre dans son art; il jouait avec beaucoup d'habileté de la flûte et surtout de la cythare; on rapporte qu'il perfectionna ce dernier instrument en y ajoutant plusieurs cordes, ce qui lui attira la réprobation des partisans de la routine, car il en existait dès ce temps-là, et motiva même de la part du gouvernement lacédémonien un décret condamnant cet audacieux novateur.

Quintilien nous apprend, et c'est à ce fait que Rabelais fait allusion, que Timothée avait pour habitude de faire payer double à ceux de ses élèves qui avaient pris précédemment des leçons d'un autre maître. Sa raison était qu'avec ceux-là il y avait pour lui double besogne : leur faire oublier d'abord ce qu'on leur avait enseigné, puis leur inculquer de

nouveaux principes. Certains professeurs de musique de notre temps ont souvent semblable tâche à remplir; mais je ne sache pas qu'en pareil cas ils suivent, pour se faire rémunérer de leurs peines, l'exemple que leur donna Timothée de Milet.

Rabelais nous a donné l'occasion de parler des instruments perfectionnés de son époque, c'est-à-dire de ceux qui étaient les auxiliaires des artistes et le passe-temps des amateurs éclairés. Voici maintenant qu'il met en scène les instruments champêtres :

« Apres disner tous allerent (pele mele) à la saulsaie, et là, sus l'herbe drue, dancerent au son des ioyeux flageolletz, et doulces cornemuse : tant baudement, que c'estoit passetemps céleste les voir ainsi soy rigouller. » (1).

C'est la seule fois que Rabelais parle du flageolet, ce pauvre instrument, si dédaigné de tout temps par les compositeurs ; mais il revient souvent à la cornemuse qu'il paraît affectionner particulièrement : c'est que le Poitou, le vrai pays des cornemuseux, n'est pas loin de Chinon.

« Ce faict, et bergiers et bergieres firent chere lye auecques ces fouaces et beaulx raisins, et se rigollerent ensemble au son de la belle bouzine..... » (2).

Bouzine est un des noms donné à la cornemuse.

« ... Elle sera villaticque et plaisante comme une belle cornemuse de Saulieu ou de Buzanczay » (3).

Buzançay était une paroisse du Poitou, dépendant

(1) *Gargantua*, liv. Ier, chap. IV.
(2) *Id.*, liv. Ier, chap. XXV.
(3) *Pantagruel*, liv. III, chap. XLVI.

de l'élection de Châteauroux-sur-Indre. Quant à Saulieu, il existe une localité de ce nom en Bourgogne; mais est-ce bien de celle-là qu'il est question ici ?

« Plus me plaist le son de la rusticque cornemuse que les fredonnemens des lucz, rebecz et violons aulicques » (1).

Le propos que Rabelais fait tenir ici à Panurge semble confirmer ce que je viens de dire de la prédilection de l'auteur pour l'instrument rustique qu'il avait dû souvent entendre résonner le soir dans sa campagne natale.

Nous la retrouvons encore, la cornemuse, en compagnie de la musette, sa sœur, et figurant toutes les deux, sous d'autres noms, dans les bandes militaires de l'armée des Andouilles.

« ..... marchantes vers nous on son des vezes et piboles, des gogues et des vessies, des ioyeulx pifres et tabours, des trompettes et clairons » (2).

Les *vezes* et les *piboles*, ce sont les cornemuses et les musettes, qui ont abdiqué pour cette fois leur rôle ordinaire d'instruments champêtres. Je ne sais trop ce que Rabelais entend par les *guogues* et les *vessies*; quant aux *pifres*, on devine aisément qu'il s'agit de fifres, que l'auteur désigne du nom qu'on leur donnait en Touraine.

Un passage intéressant au point de vue qui nous occupe, c'est cette double liste de musiciens célèbres de son temps, que donne Rabelais dans le nouveau Prologue du IVe livre de *Pantagruel :*

(1) *Pantagruel*, liv. III, chap. XLVI.
(2) *Id.*, liv. IV, chap. XXXVI.

« Et me soubuient.... avoir ung iour du tubilustre, es feries de ce bon Vulcan en may, ouy iadiz en ung beau parterre Iosquin des Prez, Azegan, Hobrethz, Agricola, Brumel, Camelin, Vigoris, de La Fage, Bruyer, Prioris, Seguin, de la Rue, Midy, Moulu, Mouton, Guscoigne, Loyset, Compere (1), Penet, Feuin, Rouzee, Richadort, Rousseau, Consilion, Constantio Festi, Iacquet Bercan, chantans melodieusement, etc. . . . .

« Neuf olympiades et ung an intercalare apres . . . . . ie ouy Adrian Villart, Gombert, Ianequin, Arcadelt, Claudin, Certon, Manchicourt, Auxerre, Villiers, Sandrin, Sohier, Hesdin, Morales, Passereau, Maille, Maillart, Iacotin, Heurteur, Verdelot, Carpentras, l'Heritier, Cadeac, Doublet, Vermont, Bouteiller, Lupi, Pagnier, Millet, du Mollin, Alaire, Marault, Morpain, Gendre, et autres ioyeux musiciens, en ung iardin secret, soubz belle feuillade. . . . . chantans, etc. »

La première liste nous présente le groupe des grands contrepointistes de la fin du XVe siècle; Josquin des Prés tient la tête de ce brillant état-major, suivi de près par Ockeghem, son maître, et Jacques Hobrecht, l'émule de ce dernier. Parmi les autres, remarquons Agricola, Brumel, Pierre De La Rue, Jean Mouton, Fevim; ce sont là aussi de dignes représentants de la grande école franco-belge.

La fixation d'une période moyenne de trente-sept ans entre l'époque où florissaient les musiciens de la

(1) Ces deux noms appartiennent à un seul personnage, il faut lire: *Loyset Compère*.

première liste, et le temps où ceux de la seconde devinrent célèbres à leur tour, a une grande valeur sous le rapport historique, si l'on considère surtout qu'il s'agit là d'artistes sur le compte desquels on n'a généralement que des données biographiques très-incertaines, sinon complètement nulles.

Les musiciens du second groupe appartiennent à l'époque de transition qui succède à celle des maîtres flamands, et qui précède l'apparition de Palestrina. Déjà le foyer de l'art musical s'est transporté du Nord au Midi; l'Italie s'apprête à saisir l'empire des sons, comme elle avait déjà celui des couleurs. Adrien Villaert, élève de Josquin et maître de chapelle de St-Marc de Venise, est l'étoile dominante de cette nouvelle pléïade, dans laquelle il faut citer comme ses plus brillants satellites : Nicolas Gombert, Clément Jannequin, Arcadelt et Christophe Moralès. On s'étonne de ne pas voir figurer dans cette liste le nom de Claude Goudimel, le maître de Palestrina. A moins pourtant que ce ne soit lui que Rabelais ait voulu désigner en nommant Claudin (1).

On peut dire que Rabelais a sauvé de l'oubli les noms de quelques-uns des compositeurs par lui mentionnés. On retrouve, dans les anciens recueils, des compositions de Rousseau, de Richaffort, de Berchem, de Certon, de Maillart et de plusieurs autres; mais qui nous dira ce qu'étaient les ouvrages de Vigoris, de Midy, de Pagnier, de Morpain et autres? Et saurions-nous seulement qu'ils ont existé, ces

(1) Cette leçon est adoptée par le bibliophile Jacob, édition Charpentier.

habiles maîtres en l'art du contrepoint, si le joyeux curé de Meudon n'avait eu le soin de buriner leurs noms dans ce monument littéraire qu'il élevait pour ses contemporains, et dont la postérité a fait son profit ? Peut-être objectera-t-on qu'il n'y aurait pas eu grand inconvénient à ce que ces noms-là tombassent dans le plus complet oubli. Cela est possible ; mais qui peut dire cependant que Vigoris et consorts, dont on ne connaît plus une note, n'avaient pas plus de talent que Rousseau et tous les autres, dont on trouve encore les œuvres ? Et si ces derniers sont demeurés plus connus, partant plus appréciés que les autres, n'est-ce pas grâce au hasard qui a conservé quelques-unes de leurs productions ?

Supposons donc que le hasard conserve de même à la postérité les opérettes de Messieurs tels et tels, tandis qu'il ferait disparaître les œuvres sérieuses de certains de leurs contemporains, quelles injustices ne seraient pas exposés à commettre les musicographes de l'avenir ! Et ne serait-ce pas bien le moins, en pareil cas, que les noms de ces compositeurs déshérités du sort se trouvassent recueillis dans quelque écrit qui les préservât d'un oubli absolu ?

L'épisode des moutons de Panurge, si souvent cité, même par ceux qui ne l'ont jamais lu, nous donne l'occasion d'apprendre d'où provenaient, au XVI[e] siècle, les meilleures cordes à violon. Dindenault, le marchand, fait valoir ses moutons, il détaille à Panurge tout le parti que l'industrie tirera de leurs dépouilles.

« Des boyaulx, dit-il, on fera chordes de violons et herpes, lesquelz tant chierement on vendra comme

si feussent chordes de Munican ou Aquileie (1). »

Ainsi, le privilége que possède Naples aujourd'hui de fournir les cordes les plus estimées appartenait, du temps de Rabelais, à Munich (2) et à la petite ville maritime d'Aquilée, sur l'Adriatique.

Voici un renseignement d'un autre genre.

« ... Le suzeau (3) croist plus canore (4) et le plus apte on ieu des flustes en pays onquel le chant des cocqz ne sera ouy... » (5).

Rabelais ne fait ici que répéter une assertion de Pline l'Ancien, lequel écrit ceci dans son *Histoire naturelle :*

« Quant aux ronces, on peut les mettre entre les arbrisseaux aquatiques : aussi fait-on le sureau, qui est composé d'une matière spongieuse, non toutefois comme les plantes férulacées : car le sureau est plus massif en son bois. Aussi les pasteurs ont opinion : que le sureau cueilli en un lieu égaré, et d'où on ne puisse ouyr le chant du coq, est meilleur à faire flustes que l'autre (6). »

Rabelais explique ce passage : le chant du coq n'a par lui-même aucune influence sur la qualité du sureau; il n'y a là qu'une figure pour exprimer que le meilleur sureau est le sureau sauvage, c'est-à-dire celui qui croît « en lieux tant esloignez de villes et villaiges que le chant des cocqz n'y pourroyt estre

(1) *Pantagruel*, liv. IV, chap. VI.
(2) Quoi qu'en dise Le Duchat, qui traduit *Munican* par *Monaco*.
(3) Sureau.
(4) Harmonieux.
(5) *Pantagruel*, liv. IV, chap. LXII.
(6) Traduction de A. du Pinet; Lyon, 1584, liv. XVI, ch. XXXVII.

ouy. » On peut aussi interpréter ce dire des anciens d'une façon allégorique, et y voir avec les Pythagoriciens cet enseignement : « Que les gens saiges et studieux ne se doibuent adonner a la musique triuiale et vulgaire, mais a la celeste, diuine, angelicque, plus absconse et de plus loing appourtee : scauoir est dune region en laquelle nest ouy des cocqz le chant. »

Il semble vraiment, en lisant cela, que nos anciens ont pressenti Offenbach et Mozart.

J'avais laissé passer sans y prendre garde un mot que je ne croyais pas avoir une signification musicale, et qui l'a pourtant, si l'on en croit Le Duchat, l'un des plus savants commentateurs de Rabelais. Il est question des moines de Seuillé, alors que les fouaciers viennent faire le siége de leur abbaye.

« La feut decreté qu'ilz feroyent vne belle procession, renforcee de beaulx preschants et letanies *contra hostium insidias*, et beaulx responds *pro pace* (1). »

Il faut lire, paraît-il, *preschants* comme s'il y avait *pré-chants*, et attribuer à ce mot une signification analogue à celle de *prélude ;* c'est-à-dire que le *pré-chant* est, ou plutôt était, dans la musique vocale, ce que le prélude est dans la musique instrumentale, une petite pièce que l'on exécute en attendant la grande et pour se mettre en train. En fin de compte, le *pré-chants (præ cantus)* ou *preschants* était une sorte d'antienne.

Le même mot se retrouve dans le livre II, au chapitre II, mais orthographié d'une façon différente :

(1) *Gargantua*, liv. Ier, chap. XXVI.

« ... une belle procession avec force letanies et beaulx preschantz... »

Trois cents ans avant qu'Halévy mît en musique un ballet des Échecs, dans la *Magicienne*, Rabelais avait donné la description la plus complète d'un bal où les danseurs mettent ce jeu des échecs en action. C'est au son de la musique que les personnages des deux bandes adverses opèrent leurs mouvements, qu'ils pressent ou ralentissent, selon que les instruments leur en donnent le signal.

Je trouve la phrase suivante, vers la fin de la narration, alors que le ballet s'anime de plus en plus :

« Et feut la musicque serree en la mesure plus que de hemiole, en intonation phrygienne et bellicque, comme celle que inventa iadiz Marsias (1). »

Hémiole, lisons-nous dans le *Dictionnaire de musique* de Jean-Jacques Rousseau, est un mot grec qui signifie *l'entier et demi*. Dans la langue musicale, il a deux significations : d'une part, il est homonyme de *quinte*, consonnance née du rapport *sesqui-altère*, c'est-à-dire de 3 à 2 ; d'autre part, il est le nom donné par les anciens auteurs italiens à la mesure triple dont chaque temps était une noire. C'est cette dernière acception qu'a le mot *hémiole* dans le passage ci-dessus, quoi qu'en dise le commentateur de l'édition Charpentier, qui le traduit par *quinte*. Ce qui prouve, en effet, que Rabelais a entendu donner à ce mot une signification rhythmique, c'est que ce qui concerne l'intonation se trouve dans le reste de la phrase.

(1) *Pantagruel*, liv. V, chap. xxv.

Il s'agit ici du mode phrygien, dont on attribue l'invention à Marsyas, celui-là même qui osa lutter avec Apollon, fut vaincu honteusement, et paya de sa vie cette défaite. Le mode phrygien avait pour finale la note que nous appelons *mi;* son caractère était fier, ardent, belliqueux ; aussi, selon le rapport d'Athénée, était-ce sur ce mode que les trompettes et autres instruments guerriers entonnaient leurs fanfares. C'est aussi sur ce mode que Timothée de Milet jouait de la flûte, le jour où il mit Alexandre-le-Grand en si belle ardeur guerrière par l'expression de son jeu. Rabelais, qui cite ce fait dans le chapitre même qui nous occupe, l'attribue par erreur au flûtiste Isménias.

De toutes ces applications, il résulte que la phrase rapportée précédemment pourrait se traduire ainsi à la moderne :

« Les musiciens attaquèrent un *allegro marziale* à trois temps, en *ut*, avec conclusion à la médiante. »

Rabelais a fait de fréquents emprunts à la langue musicale pour exprimer ses idées avec plus de force et de relief.

Veut-il peindre, par exemple, la badauderie des Parisiens :

« . . . Vous scauez bien, dit-il, que le peuple de Paris est sot par nature, par bequarre et par bemol (1). » C'est-à-dire de toute manière.

Panurge, voulant faire hausser le ton à un crieur

(1) *Pantagruel*, liv. II, chap. VII.

de sauce-verte, lui dit : « Chante plus hault en *g, sol, re, ut* (1). »

« Vous dictes d'orgues (2) » ; ce propos que tient le même Panurge, présente un jeu de mots, une variante à la locution : « Vous parlez d'or. » Mais on peut le considérer aussi comme une métaphore, et il implique dans ce cas un rapprochement entre des paroles sensées et le sens harmonieux de l'orgue. Cette expression plaisait à Rabelais, car il l'a mise une seconde fois dans la bouche de Panurge : « Voicy qui dist d'orgues (3). »

Ailleurs, il parle d'un « chaperon de martres cingesses a aureilles de papier fraizé a poincts dorgues (4). » Même jeu de mots.

Les expressions : « fol de haute game, fol de *b* quarre et de *b* mol, fol en diapason (5) », n'ont pas beaucoup de sens. Mais ce qui est très-expressif, ce sont les exclamations de Panurge pendant la tempête : « Zalas, zalas, nous sommes au dessus de Ela, hors toute la gamme..... Zalas a ceste heure sommes nous au dessoubz de Gamma ut (6). » *E-la,* c'est le plus haut degré de la première série de notes, dans la gamme par bécarre, selon le système des muances ; *Gamma-ut* est, bien entendu, le plus bas. On ne saurait trouver métaphore plus ingénieuse pour ex-

(1) *Pantagruel,* liv. II, chap. XXXI.
(2) *Id.,* liv. III, chap. XXXVI.
(3) *Id.,* liv. IV, chap. LII.
(4) *Id.,* liv. III, chap. XXXVII.
(5) *Id.,* liv. III, chap. XXXVIII.
(6) *Id.,* liv. IV, chap. XIX.

primer la position alternative du navire soulevé par les vagues.

C'est un passage de *Pantagruel* qui m'a révélé l'origine du mot *pot-pourri*, appliqué à certaines compositions musicales. En racontant le souper de la reine de la Quinte-Essence, Rabelais parle d'un énorme *pot pourry* qui fut apporté sur la table : « Le pot pourry, dit-il, estoyt plain de potaiges despeces diuerses, sallades, fricassees, saulgrenees, cabirotades, etc. » (1). Allant aux renseignements, j'ai appris de Le Duchat, qu'on nommait autrefois *pot-pourri* le bouilli, comme étant un composé de bœuf, de mouton, de veau, de lard et de quantité de plusieurs sortes d'herbes, tout *pourri* de cuire ; il était d'usage qu'on servît ce mets dans le pot qui avait servi à le faire cuire ; d'où le nom donné à l'ensemble : *pot-pourri*. C'était, en un mot, une sorte de macédoine. Or, un jour, quelque compositeur de musique de clavecin se sera avisé de donner cette qualification culinaire à un salmigondis d'airs recueillis par lui à droite et à gauche, et accommodés ensemble, à l'instar du mets en question. L'idée aura été trouvée ingénieuse, l'analogie frappante entre les deux genres de cuisine, et les musiciens auront admis alors cette nouvelle expression dans leur vocabulaire spécial.

Je m'arrête à ce choix de remarques parmi celles que m'a suggérées une lecture attentive de Rabelais. Les pousser plus loin semblerait de la présomption ; je ne veux pas qu'on m'accuse d'avoir tenté d'écrire

(1) *Pantagruel*, liv. V, chap. XXIII.

un commentaire quasi-musical sur une œuvre immortelle, tant de fois commentée, tant de fois analysée et dont le sens profond aura toujours des énigmes pour la critique.

LES COMMENCEMENTS
DE LA
RIVALITÉ MARITIME DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE
AU XIII[e] SIÈCLE (1),

Par M. Gustave DUPONT,

Membre titulaire.

La conquête de la Normandie et son annexion au royaume de France ne mirent pas fin à la lutte qui, depuis deux années, divisait Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre. Cette lutte devint, au contraire, de plus en plus ardente, quoiqu'on eût pu la croire inégale si on avait comparé l'un à l'autre les deux adversaires, et si on avait considéré leur valeur personnelle comme un des éléments de leur force et de leur influence.

Jamais contraste plus profond n'exista, en effet, entre deux hommes, — entre leur caractère, leurs tendances, leurs actes et leur destinée. D'un côté

(1) Ce morceau d'histoire est un chapitre de la seconde partie, inédite, de l'ouvrage intitulé : *Le Cotentin et ses îles*, *étude sur leurs origines historiques jusqu'au XIII[e] siècle*, publié en 1870, 1 vol. in-8° de VIII et 532 pages. J. T.

étaient le génie organisateur, la persévérance dans les desseins, l'énergie dans l'exécution, l'intelligence d'une grande mission et l'esprit d'initiative nécessaire pour l'accomplir ; — et de l'autre, le mépris le plus complet de tout ordre et de tout frein, l'instabilité la plus folle et l'abus le plus cynique de tout ce qu'un pouvoir sans contrôle permet à l'indignité et à l'incapacité des princes qui l'exercent, à la honte et au détriment des gouvernés. » Le roy Jehan, dit l'auteur de la *Chronique « de Fitz-Warin* (1), fust home santz conscience, « mavois, contrarious, et hay de tots bone gent, e « lecherous (débauché). »

Comment un tel homme réussit-il, non-seulement à ne pas succomber sous l'ascendant moral et devant la supériorité militaire de Philippe-Auguste, mais encore à contrebalancer sa fortune ? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer en étudiant les faits historiques qui se rapportent à notre sujet même.

Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que la résistance du Cotentin à l'envahissement de son territoire, en 1204, par les bandes bretonnes auxiliaires du roi de France, avait été faible et avait été inspirée bien plus par la haine traditionnelle des populations normandes contre leurs voisins que par leur dévouement à la personne de leur duc. Chez elles la désaffection était devenue générale. Leur

(1) *Hist. de Foulques Fitz-Warin*, publiée d'après un mss. du Musée britannique, par Francisque Michel, in-8°, à Paris, chez Sylvestre, 1840, p. 56. — Comp., *Hist. des ducs*, etc. (édit. de la Soc. de l'Hist. de France), p. 105.

premier sentiment, après qu'elles se furent résignées à la défaite, fut un sentiment de soulagement et de délivrance. Jean n'avait jamais été pour elles qu'un de ces maîtres odieux dont le joug humilie autant qu'il opprime.

Le nouveau conquérant avait, du reste, montré une grande modération dans le succès. Il avait respecté les coutumes normandes ; il s'était contenté de modifier certaines règles du combat judiciaire et de rendre au clergé son ancien droit d'élection (1). Il avait aussi ménagé avec une prudence extrême les membres de l'aristocratie. Tous les barons du Cotentin, le *Livre des Fiefs* l'atteste, conservèrent, à peu d'exceptions près, leurs domaines et leurs châteaux, sans pour cela, à la vérité, se rallier franchement à leur nouveau suzerain. Chacun d'eux, pensant que le roi d'Angleterre ne reviendrait pas en Normandie, ne songea qu'à faire « confirmer par « le roy de France et les biens privilégiés et les « honneurs de ses ancêtres (2). »

Les classes populaires, bientôt revenues de leur première impression, n'avaient pas oublié aussi vite la perte de leur nationalité. Quelque modéré que se montrât le gouvernement de Philippe-Auguste, il ne fut pendant longtemps, son propre historien nous l'apprend, supporté qu'avec indignation (3).

Quant aux îles du Cotentin, nous l'avons dit, elles ne paraissaient pas avoir été occupées. Pierre de

(1) Guill. le Bret., *Philipp.*, chant VIII (p. 221 de l'édit. Guizot).

(2) *Hist. eccl. du diocèse de Coutances*, par Toustain de Billy. (Mss. de la Bibl. de Caen, t. I, p. 409.)

(3) Guill. le Bret., *Philipp.*, p. 221.

Préaux, qui en était le *seigneur*, ne les avait pas comprises dans l'hommage qu'il avait fait au roi de France de ses possessions de Normandie. Il en avait été de même pour les autres possesseurs laïques ou religieux, individus ou corporations qui tenaient des fiefs dans l'archipel. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est que le vainqueur, pendant les premiers mois de la conquête, ne s'était pas plus préoccupé que le vaincu de cette partie reculée et jusqu'alors si peu importante de la province ; et que les îles, ainsi restées dans une sorte d'état d'indépendance entre les deux pays rivaux, purent, dès ce moment, s'habituer à l'idée de n'appartenir à personne et de conserver une autonomie que protégeait leur situation particulière, tout en les exposant à un très-sérieux danger, — le danger de voir leurs côtes attaquées par les pirates qui se présentaient tantôt sous le nom de l'un, tantôt sous le nom de l'autre des belligérants.

De la part de Philippe-Auguste, ce fut là une grande faute, — si pourtant il fut en son pouvoir de l'éviter. Il laissait au flanc de la Normandie maritime un point vulnérable et toujours ouvert; et de plus il faisait, à son insu, entrer son ennemi plus avant dans la seule voie où il pût soutenir la lutte avec quelque avantage.

Jean-sans-Terre était vaincu ; il était méprisé et haï ; mais les plus mauvais princes trouvent toujours des partisans pires qu'ils ne le sont eux-mêmes pour exploiter sans scrupule leurs vices et leurs rancunes et pour élever leur fortune sur les misères publiques. La race des aventuriers apparaît et prospère dans les

temps agités ; les Plantagenets l'avaient encouragée ; ils s'en étaient constamment servi. — Nous avons ailleurs cité le nom de plusieurs de ses chefs les plus audacieux, parmi lesquels se distinguait le fameux Falcaise, « normand de nation et bâtard (1). » Jean ne négligea pas cette ressource ; elle fut son principal, si ce n'est son unique moyen de gouvernement ; — il eut, du moins, le mérite, le seul peut-être qu'on doive lui reconnaître, d'en faire l'emploi le plus judicieux. Il eut l'instinct des destinées de son pays ; il comprit que la mer était le vrai champ de son génie et de sa grandeur ; et lui qui ne s'attachait à rien se préoccupa d'une manière toute spéciale de la marine, et lui donna un développement et un essor qui ne devaient plus s'arrêter. — Ce n'est certes pas un des rapprochements historiques les moins curieux de voir l'Angleterre redevable de l'élément essentiel de sa prospérité et de sa puissance à l'un des plus détestables monarques qui l'aient gouvernée.

D'un autre côté, la Normandie continentale une fois soumise, ses villes et ses campagnes pacifiées, il restait à protéger, autrement que par des chevaliers couverts de brillantes armures, sa longue étendue de côtes et ses populations maritimes, sa presqu'île isolée et ses îles que l'océan livrait à toutes les entreprises. Cette partie de la province avait, il est vrai, gardé avec son esprit, ses habitudes séculaires ; — c'était d'elles, c'est-à-dire de ses aptitudes nautiques, que la nationalité normande tenait son

(1) Math., Paris, t. II, p. 444 (édit. de Luynes).

existence et sa force, aussi bien que la prépondérance que, pendant plusieurs siècles, elle avait exercée dans le monde. Mais les hommes qui passent leur vie à errer sur la mer n'acceptent pas toujours avec la même docilité que ceux qui sont attachés au sol les lois qu'un vainqueur étranger apporte à leur pays. L'isolement social, la présence constante du péril, le goût de l'imprévu et des aventures, l'analogie obligée des conditions de la vie et du langage spécial à ce qui est pour eux plus qu'une profession, à ce qui est leur manière d'être générale et absolue : tout cela imprime aux marins un sceau d'originalité indépendant de la race ou de la nation, et qui crée entre eux des rapports de sympathie ou d'hostilité en dehors de l'action politique des gouvernements auxquels ils appartiennent. Or, deux siècles d'union sous le même pavillon avaient rapproché, sinon confondu, les marins anglais et normands. Le roi de France ne pouvait immédiatement compter sur ceux-ci pour combattre ceux-là. On était encore trop près de l'événement qui les rendait ennemis.

Et cependant, il fallait bien que la France, puissance exclusivement méditerranéenne et qui, depuis Charlemagne, était restée étrangère aux choses de la mer, venant à substituer sa monarchie, si différente par son origine et ses traditions, à la dynastie danoise, modifiât profondément son système militaire. Il lui fallait désormais se faire puissance maritime, si elle voulait empêcher l'Angleterre de s'emparer du rôle que les descendants de Roll avaient si bien rempli. Philippe-Auguste le comprenait lorsqu'il avouait tristement, après l'un de ses

grands désastres, que ses Français « connaissaient mal les voies de l'Océan (1). »

Jean au contraire, ne manquait pas d'excellents marins. A ceux qui se recrutaient sur le littoral de l'Angleterre, se joignaient tous les routiers de mer que fournissait la côte française et flamande depuis le finistère breton jusqu'au-delà de Boulogne. Ces derniers n'obéissaient qu'à qui leur plaisait, travaillaient pour leur compte, et préféraient, dès-lors, à tout autre le pavillon qui couvrait volontiers toutes les infamies et toutes les cruautés, et celui de Jean ne reculait devant aucune. Le Château-Gaillard résistait encore à Philippe-Auguste, et déjà un normand nommé Alain, avait organisé une flotte de sept navires à éperon, s'était mis à piller les côtes du Cotentin et de la Bretagne, et avait établi à Guernesey et à Ouessant ses principaux points de relâche et de ravitaillement (2).

Les Flamands, après la conquête, étaient dans une situation plus favorable pour offrir leurs services. Ce fut parmi eux que Jean trouva ses plus utiles et ses plus audacieux corsaires. Il s'agissait d'ailleurs de frapper sur l'ennemi commun. Le roi de France, on le sait, était déjà fort mal disposé envers ses voisins de Flandre, et ceux-ci, de leur côté, étaient toujours prêts à se liguer contre lui.

(1) *Philipp.* chant. IXe (p. 276. édit. Guizot.)

(2) *Philipp.* chant VII (ap. *Hist. de France*, t. XVII, p. 198.) Guillaume le Breton appelle ces vaisseaux *rostratæ naves*. Ils n'avaient guère changé de forme depuis l'époque celtique, on l'a remarqué avec raison. Les navires d'Alain, comme ceux de Guillaume-le-Conquérant, étaient peu différents des navires venètes tels que César les décrit.

I.

Dans l'année même où Rouen, le dernier rempart normand, tomba (1204), un de ces aventuriers parut sur la scène, et acquit bientôt une célébrité légendaire. Le fameux trouvère boulonnais, Adam-le-Roi, ou *le roi Adam*, ainsi qu'on le désigne plus communément, est regardé comme l'auteur du poème (1) qui raconte, en 2300 vers, l'Odyssée de ce Robin-Hood de la mer, dont les premiers exploits eurent pour théâtre le Cotentin et ses îles. Il se nommait Witasse ou Eustache, et il était né à Cors; — probablement Courset, village situé aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais. Son père, Bauduin Buskès, appartenait à la pairie du Boulonnais.

Eustache, étant cadet de famille, entra dans l'Église ; il devint *moine noir*, c'est-à-dire bénédictin. Après avoir revêtu l'habit, il s'en alla passer un hiver et un été à Tolède, ville célèbre à cette époque par ses écoles arabes où l'on enseignait les sciences occultes. Il y reçut du diable en personne, du *malfé meisme*, des leçons de *nigremanche* ou magie noire; peu de temps après son retour, son père fut tué, dans une de ces querelles si fréquentes

(1) *Le Roman d'Eustache le Moine, pirate fameux du XIIIe siècle*, publié pour la première fois d'après un mss. de la Bibl. royale, par Francisque Michel. Paris, chez Sylvestre, 1834. — Le savant éditeur place entre 1233 et 1284 la date où ce poème à dû être composé.

(2) *Le Rom. d'Eust.*, p. 1 et note p. 86.

entre seigneurs féodaux, par un assassin aux gages de Haintroi de Basniguebam.

Le moine quitta aussitôt son monastère ; demanda au comte de Boulogne, Renauld, justice de ce meurtre, et réclama le combat contre Hainfroi qui, ayant plus de soixante ans, pouvait, d'après les règles de la matière, se faire représenter par un parent ou par un sergent. Le champion du meurtrier succomba. Le vainqueur entra immédiatement au service du comte ; il devint son sénéchal, puis ensuite *bailli du Boulenois.*

Le règne de sa faveur n'eut pas une longue durée. Soit pour se venger de sa défaite, soit pour tout autre motif, Hainfroi le dénonça comme concussionnaire dans l'administration de ses *baillies.* Il refusa d'obéir à la sommation de se justifier qui lui fut adressée ; son tenement fut alors confisqué et son *gardin* livré aux flammes. Il se retira aussitôt de la cour, et déclara à son seigneur une guerre sans merci.

C'est à ce moment que commence pour l'ancien bénédictin, désormais surnommé *le Moine,* une suite d'aventures, de *caraudes* et d'*espirements* qui remplissent la majeure partie du *Roman,* et qui constituaient aux yeux des contemporains le principal intérêt du livre dont le but était, sans aucun doute, d'amuser ses lecteurs plutôt que de leur apprendre l'histoire.

Après que le héros eut accompli toutes les prouesses, tous les tours sanguinaires ou burlesques, tous les brigandages que l'imagination du poète et le goût du temps ont pu entasser sur sa tête, il fallut bien arriver au dénoûment. Le comte de Boulogne voulut en finir avec ce sujet révolté qui, dans ses

propres états, tenait en échec son autorité et se moquait de toutes ses poursuites.

« Par foi, dit-il,
« Trop est ces moignes desloiaus,
« Car trop me fait de lais aviaus,
« Au dyable soit-il commandés
« Que ja n'iert pris ne atrapés (1). »

Le *moigne* vit qu'il était temps de quitter le pays. Il passa le détroit et alla s'offrir au roi d'Angleterre ; — digne maître pour un tel serviteur !

On était au commencement de 1205. Dès le mois d'avril, le 13, Eustache était déjà entré en fonctions en s'emparant d'un vaisseau qui appartenait à un nommé Guillaume Petit et qu'il fut obligé de restituer ; c'était celui d'un ami (2).

La situation de Jean-sans-Terre était alors des plus critiques. Sous le coup de sa honteuse défaite, il avait néanmoins bravé toutes les haines qui l'entouraient, toutes les colères que sa lâcheté et son libertinage avaient soulevées. Il avait abandonné la Normandie en ne laissant que ses routiers pour la défendre, et il s'était livré de plus bel « au déduit « des chiens et des oisiaus et à conjoïr de sa femme « que moult il aimoit (3). » Mais il eut l'heureuse chance de conserver sur son ennemi une supériorité navale incontestée. Sa marine resta plus nombreuse,

(1) *Rom. d'Eustache*, p. 68.

(2) *Rotuli selicti curà Joseph. Hunter*, p. 26.

(3) *Hist. des Ducs*, etc. (édit. de la Soc. de l'Hist. de Norm.), p. 107.

mieux organisée et mieux construite. « Il ot, dit « l'*Histoire des Ducs*, moult grant navie et moult « riche; bien valoit une de ses nés quatre des nés « Looys (1). »

Eustache ne pouvait, dans ces conditions, que recevoir un bon accueil. Proscrit par son suzerain qui avait mis sa tête à prix, — anathématisé par l'Église qu'il avait désertée, — chargé du poids d'une célébrité de malfaiteur, il était une précieuse recrue pour Jean-sans-Terre qui se borna à lui demander des ôtages et son serment de le servir « en bonne « foi. » Eustache offrit « en gages » sa femme et sa fille. — En dépouillant l'habit monastique, il s'était marié.

« Par saint Aumon, — s'ecrie alors le roi,
« Je vous retenrai volontiers
« Que tres bien soies vous venus; »

et il lui confia trente *galies*, avec lesquelles le nouveau capitaine se mit sur le champ en expédition (2).

Il se dirigea sur les îles du Cotentin. La chronique rimée n'indique pas celle qui fut attaquée la première; — on les confondait alors sous le nom générique des *Isles de Genesie* ou *Gernesie*. Il est probable, cependant, que ce fut Guernesey, puisque c'était elle qui se présentait d'abord aux navires qui venaient de la côte anglaise.

(1) *Hist. des Ducs*, p. 207. Il s'agit ici de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste.

(2) Le mot de *galère* ne fut employé que sous Louis XII. (Voy. *Hist. de la milice franc.* du P. Daniel, t. II, p. 634.)

Le roi dépossédé ne considérait pas, il faut le croire, cette partie de son antique patrimoine comme détachée de la Normandie continentale ; à ses yeux la conquête de celle-ci entraînait, au moins en droit, la possession de ses annexes naturelles. Philippe-Auguste eut probablement la même pensée ; — c'est ce qui explique le silence absolu de l'histoire sur l'occupation de l'archipel par la France et l'attaque dont il fut l'objet de la part de l'Angleterre.

Dans la situation équivoque qui leur était faite, les insulaires ne savaient plus de quel côté étaient leurs amis et leurs ennemis. Ils se préparèrent donc à la résistance lorsqu'ils aperçurent la flotte qui les menaçait d'un débarquement, et qui ne pouvait, ils en avaient fait trop souvent la triste expérience, jeter sur leurs rivages que des pirates n'ayant d'autre but que les exactions ou le pillage. Sous la conduite d'un *castelain* que le *Roman* désigne sous le nom, évidemment altéré, de *Romerel*, ils se réunirent en armes, attendirent que les assaillants eussent pris terre et se jetèrent bravement sur eux (1).

Eustache armé « d'une grant hace », était sorti le premier de sa galie. En criant *Vincenesel,* il attaqua Romerel qui lui répondit par le cri de *Godehiere* (2).

(1) *Rom. d'Eustache,* p. 69.

(2). M. F. Michel (*Notes et éclairc.*, p. 108) donne à ces deux mots une étymologie anglo-saxonne qui nous paraît douteuse, car ni le châtelain de Guernesey, ni le pirate flamand ne devaient parler anglais. *Vincenesel*, qui d'après le savant éditeur, signifierait *que Vincent aide — Vincence help* — serait plutôt, il nous semble, une expression flamande. — Eustache jurait toujours par *saint Winap* (p.71) ou par saint Simon (p. 81). Remarquons, en

Le combat fut acharné ; mais comme il arrive souvent, le bon droit succomba.

« Bataille i ot et grant et fière
« Le jor i ot fait mainte bière
« Wistaces d'illuec les jeta
« Et tous les isles eslilla
« Kil n'i remest riens à ardoir
« Ne en castiel ne en manoir (1). »

Cette première incursion ne fut suivie d'aucun établissement permanent. Eustache après avoir ravagé les îles et fait un lourd butin, comme en pays ennemi, se rembarqua et fit voile vers l'embouchure de la Seine. Il entra dans le port de *Harflue*—Harfleur.

« Là où Sainne chiet en la mer
« Ses galies fist aancrer.

Puis, avec vingt-neuf de ses hommes les plus sûrs, il remonta sur un bateau le fleuve et la rivière l'Eure, jusqu'au *Ponciau-de-Mer*—Pont-Audemer, où il savait

passant, que *Vincenesel* était la forme romane du nom de *Winchelsea*, dans le Sussex, ville maritime fort importante et qui était l'un des fameux Cinq-Ports dans lesquels s'organisaient alors les expéditions des corsaires. Quant au mot *Godhiere*, que le même auteur traduit par *gode here*, *bon seigneur*, ne serait-il pas la forme saxonne altérée du cri normand *Diex aïe*, *god help*. Il est bien entendu que c'est une simple conjecture que nous émettons.

(1) *Rom. d'Eust*, p. 70.

que se trouvait Cadoc (1), le sénéchal de Normandie, auquel il était déjà signalé et qui menaçait, s'il le pouvait prendre, de le faire

« . . . . . crucefier (2),
« U prendre, ou ardoir ou noier. »

Le pirate ne venait là que pour braver le chef de la marine française. Cadoc avait été chargé par Philippe-Auguste de la défense du littoral, et avait sous son commandement quelques vaisseaux avec lesquels il croisait dans la Manche depuis la Flandre jusqu'à la presqu'île bretonne.

L'auteur du poème raconte longuement le plaisant stratagème,—de son invention, sans doute,—que son héros employa contre le sénéchal qui, se laissant jouer d'une façon trop invraisemblable, alla s'embourber dans un marécage. Il avait laissé « sa cape de vair de gris forrée », aux mains d'Eustache lui-même qu'il croyait atteindre en courant après un pauvre faucheur (3)...

Cadoc, exaspéré et humilié d'avoir subi l'affront de cette plaisanterie, remonta sur son navire, et se mit à la poursuite du pirate. Celui-ci, de son côté, s'était hâté de rallier sa flotte; il faillit être pris devant Boulogne.

Il règne sur ce curieux épisode de notre histoire locale une obscurité qu'il est fort difficile de dissiper

(1) Cadoc était un chef de routiers originaire du Pays de Galles (*Philipp.*, chant VIII, p. 223); on le retrouve parmi les capitaines qui commandaient la flotte détruite en 1213, dans le port de Dam (*ibid.*, ch. IX, p. 264 et 269).

(2) *Rom.*, *d'Eust.*, p. 71.

(3) *Ibid.*, p. 72 et suiv.

complètement ; — elle s'explique, d'abord, par la nature des faits qui se passent sur la mer et dont la constatation rigoureuse est, dès lors, à peu près impossible pour les chroniqueurs qui ne les voient pas de près et qui n'en comprennent pas les évolutions rapides ; — et, en outre, par l'intervention du conteur qui ajoute au récit des événements vraiment historiques des détails puisés dans son imagination ; — détails qui ne peuvent être contrôlés que par les mentions aussi rares que laconiques recueillies çà et là dans les documents contemporains. Cette lacune est regrettable ; car l'histoire des commencements de la rivalité maritime de la France et de l'Angleterre serait pleine d'intérêt, et fournirait quelques points de vue nouveaux à la critique moderne.

Ce qui paraît constant, c'est que la lutte fut, dès son début, conduite par les marins au service de Jean avec une activité et une audace qui laissaient loin en arrière l'inexpérience du sénéchal et la mauvaise construction des navires français. La marine normande hésitait encore entre les deux partis, — entre l'ancien et glorieux drapeau qu'elle avait porté sur le rivage de l'Angleterre et celui qui, sans elle, ne rencontrait sur la mer que des défaites et qu'elle était habituée à traiter en ennemi.

Eustache, en quittant Boulogne, revint sur les côtes du Cotentin ; il entra dans le port de Barfleur et frappa la ville d'une contribution de trente marcs d'argent. De là, il retourna dans les îles auxquelles il imposa le même tribut (1). Cadoc avait continué

(1) *Rom. d'Eustache*, p. 76, vers 2110.

sa poursuite ; mais ses vaisseaux marchaient mal ; son adversaire lui évita la peine de l'attendre ; il revint sur ses pas, l'attaqua et lui prit six galies. Le sénéchal n'en demanda pas davantage ;

« Car la mer li estoit tróp fière (1). »

Il laissa les Anglais maîtres de la Manche. Ceux-ci en profitèrent ; ils s'emparèrent encore devant *Croufaut*, — probablement Geffosse, — à l'embouchure de la Vire, d'un navire richement chargé, dont l'équipage dut payer une rançon de deux cents marcs, et rentrèrent en Angleterre avec leur butin.

Leur chef réclama du roi la récompense des services signalés qu'il venait de lui rendre. Non-seulement il lui avait assuré la suprématie navale et avait fait de son pavillon un objet de terreur pour la France ; mais il apportait de plus au trésor royal, trop souvent épuisé, une large part des prises faites dans chaque expédition. Jean était son associé. Nous voyons par deux mandements datés de Gillingeham, le 12 novembre 1205, que les sommes d'argent gagnées par Eustache-le-Moine, et par ses *hommes de justice*, — *homines justicie*, — ainsi qu'on les désigne, et remises par eux à Anger, du port de Sandwich, devaient être expédiées à l'archidiacre de Tanton, Guillaume, auquel la garde en était confiée et qui devait les encaisser pour le compte du roi, — *in manus domini regis* (2).

(1) *Rom. d'Eust.*, p. 72.

(2) *Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati, accurante Thomas Duffus Hardy.* (London, 1833.) Vol. I, p. 57.

Ici l'auteur du *Roman d'Eustache* a considérablement abrégé son récit ; il l'a tronqué ; il place à ce moment ou à une époque très-rapprochée la rupture qui survint entre son héros et Jean-sans-Terre, et qui, en fait, n'eut lieu que cinq ou six ans plus tard.

Plusieurs actes officiels émanés de la chancellerie anglaise nous apprennent, en effet, que le 25 mai 1206, le 6 avril 1207 et dans le courant de l'année 1208, des *sauf-conduits*,—mot qu'en langage moderne on pourrait ici traduire par *lettres de marque*,—furent délivrés au corsaire boulonnais (1). Par ces actes toute franchise lui était accordée d'entrer en Angleterre, d'y séjourner, d'en sortir et, point sous-entendu, de faire en mer ce qui lui conviendrait, sous la seule restriction de garantir les marchands appartenant à la terre du comte de Namur, et dont les navires auraient été pris, des dommages qu'il leur aurait causés.

Jean fut reconnaissant,—sentiment rare chez lui et qui était peu durable. Il donna à Eustache, suivant ce que raconte le trouvère, un riche palais dans la ville de Londres, plusieurs domaines et entre autres une terre à Swafham, dans le Norfolkshire (2). Il fit plus, si l'on en croit la *Chronique des Ducs,* il l'investit de la seigneurie des îles du Cotentin que Pierre de Préaux avait perdue en se soumettant au nouveau maître de la Normandie. « Si le servi tant que il

(1) *Rot. litt. claus.*, p. 65 et 81.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 248. — *Rom. d'Eust.*, pag. 28 des notes et éclairc.

« (le roi d'Angleterre) li donna les ylles de Ger-
« nesie (1). »

Cet expédient avait pu, sans doute, paraître d'abord le meilleur à prendre dans les circonstances où l'on était. L'occupation permanente par une force irrégulière offrait des difficultés de plus d'un genre. Le roi Jean n'avait à sa disposition que des routiers qui n'auraient pas consenti à rester dans ce coin reculé, sans relations avec la côte voisine, où il n'y avait que peu d'occasions de faire du butin, et qui n'était guère à ce moment que ce qu'il était au temps des Danois, — une station de pirates. Il nous paraît douteux, d'un autre côté, que le vaillant moine songeât à y exercer une autorité sérieuse et qu'il eût les qualités d'un administrateur. Eustache n'était qu'un aventurier, un vrai *roi de la mer* des siècles passés, plus habile à détruire qu'à organiser, plus disposé à satisfaire ses goûts et ses passions qu'à servir les intérêts politiques d'un souverain, plus brigand que soldat, « un moine enfin, ainsi que le « dépeignent Thomas de Walsingham et Nicolas « Trivet, devenu démon, plein de ruse et de perfidie, « — *Tanquam de monacho factus dæmoniacus, dolo* « *et perfidia plenus* (2). » D'après Roger de Hoveden et la *Chronique du prieuré de Dunstaple* (3), il s'établit cependant sur les îles ; mais cela ne doit s'entendre, pensons-nous, que d'un simple poste d'obser-

(1) *Hist. des Ducs*, p. 167.

(2) *Nic. Trivet. Chron.* (ap. *Spicileg.*, t. VIII, p. 564).

(3) *Rog. de Hov.* (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 184).—*Chron. prior. de Dunst.*, 2e part., p. 76.

vation qu'il confia à quelques-uns de ses compagnons, parmi lesquels étaient son oncle et son frère, ainsi que plus tard il le fit au nom de Louis, fils de Philippe-Auguste; — ainsi qu'on le fit également en 1209 sur la côte septentrionale de la Bretagne, dans le château de Guarplie ou *Kaerclip*, que le roi de France fut obligé de faire assiéger et prendre par le comte de Saint-Paul, « car l'on pouoit legierement aler de ce « chastel en Angleterre (1). »

Des documents authentiques prouvent, au surplus, que jamais Eustache ne fut seigneur des îles, ou que du moins il ne le fut qu'à titre provisoire. Après la seconde expédition, il paraît certain que le roi d'Angleterre reprit la pleine possession de l'archipel, et qu'il envoya un gardien dans chacune des principales îles, — Jersey et Guernesey.

En 1206, le 19 mai, un mandement du roi prescrivait à Geoffroy de Lucy, à Asculphe de Subligny et aux autres fidèles des îles — *ceteris fidelibus in insulis* (2) », d'envoyer deux navires au-devant de la flotte de La Rochelle pour recruter autant de pilotes et de marins qu'ils le pourraient. Ils devaient, à cet effet, embarquer sur les galies un chevalier et un clerc discrets et intelligents qui sau-

(1) Guill. le Bret., *Vie de Philippe-Auguste*, p. 241.—*Chron. de saint Denis* (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 394.)

(2) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 70.—La famille de Subligny,—nom qu'on voit aussi écrit *Souligny*, *Soligny* et *Soleny*,—était originaire du Cotentin. Subligny est aujourd'hui dans le canton de La Haie-Paisnel. Les abbayes de La Luzerne et de Montmorel avaient été fondées par des Subligny. (*Anc. chât. du département de la Manche*, ap. *Mém. de la Soc. des Ant.*, ann. 1827-1828, p. 80.)

raient convaincre adroitement les hommes, — *qui sapienter et callide loqui sciant* — et les amener à prendre immédiatement du service.

Autant qu'il est permis de le conjecturer d'après les rôles de la Tour de Londres, Asculphe de Subligny avait la garde de Jersey, et Geoffroy de Lucy celle de Guernesey (1). Mais le désordre du temps comportait difficilement des situations nettes et permanentes, et il règne dans les actes relatifs aux îles des contradictions que nous ne saurions expliquer.

Ainsi, le 10 août 1207, un mandement royal nommait Philippe d'Aubigny en remplacement de Geoffroy de Lucy, comme gardien des îles (2); et c'est seulement le 14 novembre 1212 que le même personnage recevait le gouvernement de Jersey enlevé à Asculphe de Subligny (3), et le 8 décembre 1214 que l'évêque de Winton lui remettait l'île de Serk (4). La vérité probable est que ceux des seigneurs anglo-normands qui prenaient part à la guerre maritime étaient considérés comme capitaines ou commandants militaires des parties du royaume où s'exerçait leur action. Geoffroy de Lucy et Asculphe de Subligny avaient pris les îles pour point d'appui et de ralliement dans les croisières qu'ils faisaient en personne ou par leurs compagnons. Le premier avait sous ses ordres Raoul de Calais, Guillaume Fitz-Henry et

(1) *Rot. litt. claus.*, t. I., p. 39, 73, 104, 126. — *Rot. litt. pat.*, p. 95.

(2) *Ibid.*, p. 75.

(3) *Ibid.*, p. 95.

(4) *Ibid.*, p. 125.

Hugues de Saint-Philibert (1). Nous trouvons encore les noms de Hugues de Gournay (2), de Thomas et Asculphe Paisnel, de Robert de Hambie (3) et de Guidon de Guiville (4), parmi les chevaliers chargés de la défense de l'archipel et du commandement des châteaux de Jersey et de Guernesey et des garnisons qui furent, à partir de cette époque, envoyées de la grande-terre et soldées par le roi.

Ces faits et ceux que nous aurons à mentionner plus tard prouvent jusqu'à l'évidence le prix que l'Angleterre attachait déjà à la possession des îles normandes. Les rapports étaient fréquents et actifs entre elles et la métropole; presque chaque jour des navires partaient de Southampton ou de Portsmouth, amenant des hommes, de l'argent, des vivres ou des munitions de guerre dans les ports de Jersey et de Guernesey; de ces ports on expédiait, en retour, des bœufs et des moutons (5). Les seigneurs qui en avaient la garde appartenaient aux plus puissantes familles de l'aristocratie: Geoffroy de Lucy avait été bailli de Sussex et possédait en Angleterre d'importants domaines (6). Il jouissait de toute la confiance

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 57 et 62.

(2) *Ibid.*, p. 57.

(3) *Ibid.*, p. 83.

(4) *Ibid.*, p. 84.

(5) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 73, 81, 83, etc.

(6) *Rot. litt. pat.*, p. 50. — *Rot. litt. claus.*, p. 12 et 18. — Geoffroy de Lucy était en 1211 un des conseillers intimes de Jean (Math., Paris, t. II, p. 437). C'était lui qui au sacre de Richard Cœur-de-Lion portait l'épée royale (*Bened. de Petresb. vita*

du roi ;—ce qui ne l'empêcha pas d'abandonner aussi l'indigne monarque, comme nous le dirons bientôt.

Eustache-le-Moine était encore auprès de Jean en 1211 ; mais les deux associés étaient fatigués l'un de l'autre. Il était extraordinaire qu'ils fussent restés unis aussi longtemps. Les chroniques qui s'occupent de cet incident ne sont pas complètement d'accord sur la cause de la rupture qui survint à cette époque. Il est présumable qu'il y en eut plusieurs.

Depuis six ans, la fortune de Jean ne s'était point améliorée. Malgré ses succès devant Montauban (1206) et la trêve qui les avait suivis ; malgré son expédition d'Irlande (1210) et la soumission du pays de Galles (1211) (1) ; malgré les croisières heureuses de ses vaisseaux, le mécontentement des barons et du clergé anglais n'avait fait que s'accroître et prenait chaque jour des proportions plus inquiétantes. Heureusement pour lui, son adversaire avait en Flandre et en Allemagne des ennemis disposés à servir ceux qui redoutaient l'ascendant de la royauté française sur les affaires de l'Europe occidendale, et qui saisissaient toutes les occasions favorables de tenir en échec son habile représentant. Le plus ardent parmi eux était l'ancien suzerain d'Eustache, Renauld comte de Boulogne. Il avait mis en état de défense son château de Mortain, regardé comme inexpugnable, et dont la position sur les marches de la

Henric. II, ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 493). Après la mort de Jean, il revint en Angleterre, et fut l'un des principaux barons qui proclamèrent et soutinrent Henri III (Math. Par., t. III, p. 164).

(1) Math. Par., t. II, p. 371 et suiv.

Normandie, de la Bretagne et du Maine était, à elle seule, une menace et un danger. Philippe-Auguste, en personne, était venu l'assiéger et l'avait pris d'assaut après quatre jours d'investissement (1). Renauld s'était alors rendu en Angleterre, avait fait hommage à Jean et avait contracté avec lui une alliance offensive et défensive exclusivement dirigée contre la France. Le traité, rapporté par Guillaume-le-Breton (2), était selon l'usage, signé par un certain nombre de seigneurs, et, entre autres, par Eustache-le-Moine lui-même. — Il ne l'avait pas fait de bon cœur; car, il n'avait pas oublié son ancienne querelle avec Renauld, pas plus que celui-ci ne l'avait pardonnée. La présence du comte de Boulogne à la cour d'Angleterre le décida à porter ailleurs ses services.

D'un autre côté, ses relations avec Jean s'étaient modifiées d'une manière fâcheuse. Ce dernier lui avait prêté une forte somme d'argent qu'il ne pouvait lui rendre; et, de plus, fidèle à ses habitudes dépravées, il avait poursuivi et séduit sa fille; d'après la version du *Roman*, il l'aurait même.....

« . . . . . . tuée,
« Et arse et défigurée (3). »

(1) Guill. le Bret., *Vie de Phil.-Aug.*, p. 252.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 254. — *Hist. de Fr.* de d. Bouquet, t. XVIII, p. 88. Ce traité est aussi rapporté dans le *Rot. chart.* édité par D. Hardy, p. 186. Notons que dans ce même recueil est transcrit (p. 30) un premier traité entre ces deux mêmes princes, lequel remonte au 18 août 1199 et a été passé au château des Andelys.

(3) *Rom. d'Eust.*, p. 80.

Ce qui n'est pas exact, puisque, en 1216, la fille d'Eustache lui était rendue par l'abbesse de Wilton aux mains de laquelle elle avait été remise comme ôtage (1).

Enfin, suivant le même auteur, le roi, soupçonnant chez son ancien ami l'intention de le trahir, l'avait fait jeter dans une prison avec sa femme, ou, du moins, avait donné les ordres les plus sévères pour qu'on l'empêchât de quitter le royaume (2).

Le « moigne » se souvint de ses ruses d'autrefois.

> Il... « Prist j archon od la viele
> « Comme menestreus s'entorna
> « Et sa cotiele coveta
> « Une coife ot d'orfroi bendée
> « Et une verge foulolée (3). »

Sous ce déguisement d'un compagnon de la gaie science, il parvint à passer à Boulogne sur un vaisseau marchand et à gagner Paris,

> « Comme garchons à pié courant (4). »

Si on accepte le récit de la *Chronique de Dunstaple,* son départ aurait eu lieu dans des circonstances très-différentes ; il serait parti en emmenant avec lui cinq des galies de Jean (5).

(1) *Rom. d'Eust.*, p. LX des additions.
(2) *Chron. des Ducs*, p. 167.
(3) *Rom. d'Eust.*, p. 78.
(4) *Id.*, ibid.
(5) *Chron. prior. de Dunst.* (édit. Hearne), 2e partie, p. 58.

Arrivé à Paris, il envoya un message au roi qui le reçut avec empressement.

Eustache était un auxiliaire qui pouvait être utile pour rétablir la fortune navale de la France, et rendre complète et définitive la conquête de la Normandie *marine*.

II.

En comparant les divers documents qui nous sont parvenus, nous arrivons à fixer, d'une manière certaine, à la fin de l'année 1212, la date du passage d'Eustache-le-Moine au service de Philippe-Auguste, quoique la *Chronique du prieuré de Dunstaple* la fasse remonter à l'année précédente (1). Nous avons, d'une part, la signature apposée par le transfuge au traité conclu, le 4 mai 1211, entre Jean et le comte de Boulogne; et, d'autre part, l'acte du 13 octobre 1212, dans lequel le roi d'Angleterre accorde à Eustache un répit jusqu'à la fête St-André (30 nov.), pour lui rembourser sa dette de vingt marcs d'argent (2). Or, à ce moment, la terre que ce dernier possédait dans le Norfolk était saisie (3); il est dès lors évident qu'il n'attendit pas l'expiration du délai fatal pour échapper au sort dont il était menacé.

Le roi de France, quoique arrivé à l'apogée de sa fortune politique, voyait à l'horizon quelques signes

(1) *Chron.*, p. 38.
(2) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 126.
(3) *Id.*, ibid.

d'orage qui exigeaient toute sa vigilance. L'ennemi personnel d'Eustache était aussi le sien. Renauld — « homme aussi subtil de parole que vaillant de la « main », — était l'âme de la coalition féodale qui se formait, sur la frontière septentrionale et en Allemagne, contre la royauté française et qui étendait ses ramifications jusqu'à l'extrémité de la Normandie.

Le Cotentin, comme le Poitou, supportait impatiemment le joug nouveau ; il était disposé, pour le secouer, même à se rejeter sous celui de son ancien et indigne monarque. Il fallait faire face à ce double péril, et atteindre Jean-sans-Terre, — l'ex-comte de Mortain, dont tous les fiefs en France avaient été confisqués (1), — à l'ouest et au nord, sur la mer, sur la Loire et dans les plaines de la Flandre.

Philippe-Auguste inspiré par un rêve, raconte la *Chronique des Ducs* (2), forma le projet de conquérir l'Angleterre au nom et pour le compte de son fils, héritier par sa femme de Henri II, dont, on le sait, elle était la petite-fille. Mais il était nécessaire au préalable d'étouffer les velléités de révolte qui couvaient dans la Normandie maritime, et pour cela, d'en faire occuper les ports et les îles afin de pouvoir marcher en avant sans être inquiété par derrière, et de s'assurer, sinon le concours, du moins la neutralité de la marine normande. Il donna donc l'ordre de

(1) Philippe-Auguste avait fait épouser la fille unique de Renauld à son fils Philippe, auquel il avait donné les fiefs de son beau-père. (Math. Paris, t. II, p. 436.)

(2) *Chron. des Ducs*, p. 120.

saisir tous les navires anglais qui aborderaient la terre de France.

Eustache fut mis à la tête d'une flotte qui avait pour mission de s'emparer des îles du Cotentin. Leur ancien gardien, Geoffroy de Lucy, avait encouru la disgrâce de Jean. Ses possessions d'Angleterre avaient été saisies; entre autres, son manoir de Neweton, sa terre de Hailes et jusqu'à son chef-fief ou honneur de Lucy (1). Il avait quitté l'Angleterre vers la fin de l'année 1212 (2), et avait, comme Eustache, passé au roi de France. Dans l'espérance, sans doute, de recouvrer ses anciennes fonctions et de les exercer au nom de Louis, investi par son père du titre de duc de Normandie, il monta sur un des vaisseaux du moine corsaire et partagea le commandement avec lui (3).

L'expédition n'eut, il semble, qu'un succès douteux; elle n'eut d'autre résultat que l'occupation de la petite île de Serk par quelques hommes de la flotte, au nombre desquels se trouvaient un oncle et le frère d'Eustache.

A cette date (1212) Guernesey avait encore le gouverneur qui y avait été envoyé le 10 août 1207 (4), à la place de Geoffroy de Lucy. Nous l'apprenons par une lettre que l'évêque de Coutances, Hugues,

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 136, 235 et 239.

(2) Le 11 nov. 1212 (*Rot. litt. claus.*, t. I, p. 126.) Geoffroy de Lucy devait passer en Poitou avec quatre chevaliers et quinze sergents. Ce fut probablement à ce moment qu'il se rendit en France.

(3) *Chron. prior. de Dunst.* (édit. Hearne), p. 61.

(4) *Rot. litt. pat.*, p. 75.

adressait au *gardien* et aux *baillis* du roi dans les îles pour leur recommander les propriétés et les libertés de l'abbaye de N.-D. du Vœu, à Cherbourg (1). Ce gardien, nous l'avons dit, était Philippe d'Aubigny.

La famille d'Aubigny, originaire du Cotentin, en était une des plus illustres (2). Un Guillaume d'Aubigny avait été, après la conquête, nommé par Guillaume-le-Conquérant grand bouteiller d'Angleterre et duc de Norfolk, — titre qui conférait le premier rang dans la pairie du royaume. — On l'appelait « le premier haut baron de l'Engletierre. » — Un autre Guillaume d'Aubigny, surnommé le Breton, avait beaucoup contribué à la victoire de Tinchebray, et avait reçu de Henri Ier, en récompense de ce service, plus de trois cents seigneuries qui, pour la plupart, avaient été confisquées sur Robert de Montbray. — C'était ce même Guillaume qui, fidèle à la fille de son bienfaiteur, avait appelé Mathilde en Angleterre et l'avait reçue à son débarquement à Arundel (3). Cette branche des d'Aubigny, qui paraît s'être conservée jusqu'à nos jours dans la Grande-Bretagne (4), possédait encore, après la perte du

(1) *Inventaire sommaire des archiv. du dép. de la Manche,* par M. Dubosc, série H, n° 1973, p. 298.

(2) *Chron. des Ducs*, p. 157.

(3) *Lib. nig. Scacc.*, t. I, p. 286.—Rog. de Hoved., p. 320 (édit. Savile).

(4) Les ducs actuels de Norfolk prétendent descendre des d'Aubigny, surnommés *Pincern* (de *pincerna*, échanson), en souvenir de la haute dignité féodale de leur aïeul. La branche restée en France avait gardé le nom de *Le Bouteiller;* mais elle fut loin de prospérer comme l'autre.

duché, le chef-fief de la famille en Cotentin; il ne fut confisqué et réuni au domaine de la couronne de France qu'en 1217 (1); nous dirons bientôt à quelle occasion.

Philippe d'Aubigny reçut, le 15 novembre 1212, quarante marcs d'argent pour fortifier Jersey, — *ad muniendam predictam insulam* (2), — qui lui avait été remise avec son château par Asculphe de Subligny, conformément à un ordre du roi daté du 14 du même mois (3).—Jersey et Guernesey avaient des châteaux qui sont mentionnés dans un assez grand nombre d'actes et qui furent, à cette époque, entretenus et complétés (4). C'était dans ces châteaux que se renfermaient les soldats mercenaires employés à leur défense. Ils ne sont désignés que par le mot *castra;* mais il est certain qu'ils étaient, à Jersey, les châteaux de Gorey et de Grosnez, et, à Guernesey, le château Cornet.

D'autres mesures plus générales furent prises pour mettre les côtes anglaises à l'abri des attaques d'Eustache-le-Moine et de ses compagnons.

Dans le courant de l'année 1213, Jean prescrivit à tous les baillis des ports de faire, avec le plus grand soin, le dénombrement des navires pouvant porter six chevaux ou plus qui se trouvaient dans leurs circonscriptions respectives, et d'en dresser un rôle où seraient relatés le nombre, la nature et le jau-

(1) *Anc. chât.*, etc. (*Mém. des Ant.*, ann. 1825, p. 237).

(2) *Rot. litt. claus.*, p. 126.

(3) *Rot. litt. pat.*, p. 95.

(4) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 96, 124, 192, etc.

12

geage de ces navires, ainsi que le nom de leurs capitaines (1). A ce mandement s'en joignirent plusieurs autres ayant pour objet de réunir la flotte au lieu qui serait indiqué par Guillaume de Wrotham, archidiacre de Tanton. Ce lieu était Portsmouth, et le jour de la réunion la veille de la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur (2). Enfin, pour répondre à la saisie ordonnée par Philippe-Auguste, les Cinq-Ports devaient s'emparer de tous les navires français qui seraient dans leurs havres.

Le roi, confiant dans sa puissante marine, voulait, dans une bataille navale, écraser son ennemi et rendre impossibles ses entreprises sur le littoral de l'Angleterre et des îles. On sait comment cette espérance fut réalisée ; — comment le revirement politique du pape Innocent III, auquel Jean fit hommage de son royaume, changea d'une manière aussi soudaine qu'imprévue la situation des belligérants ; — et comment enfin les immenses préparatifs de Philippe-Auguste disparurent dans le désastre de Dam ou de l'Écluse.

La puissance maritime de la France reçut dans ce port, qui plus d'une fois devait lui être fatal, une atteinte profonde que put compenser jusqu'à un certain point le pillage des opulentes villes de la Flandre, mais qui ne lui rendit pas les mille navires pris ou brûlés et l'immense butin emporté par la flotte anglaise (3).

(1) Math. Par. (t. II, p. 447) donne la copie *in extenso* de ce mandement daté du Temple-Neuf au mois de mars.

(2) *Rot. litt. pat.*, p. 106.

(3) Math. Paris, t. II, p. 465 et suiv.

Le domaine de la mer, malgré les héroïques efforts de Philippe, restait encore à Jean. Il lui restait, en outre, ses marins, qui, comme Eustache-le-Moine, « moult en savoient » (1) et que les plus grands seigneurs de l'Angleterre ne dédaignaient pas de commander comme les simples routiers (2) ; — autre cause de supériorité sur la marine française, qui, elle, n'avait pour chefs que ces routiers et n'était point dès lors réellement nationale.

La victoire de Dam et l'appui de la Cour de Rome rendirent à Jean son audace. Il résolut de profiter de cette double faveur de la fortune et de porter la guerre en Poitou. Il envoya de nouveaux ordres de convocation aux vicomtes; une armée nombreuse s'assembla autour de Portsmouth, dans le courant du mois d'août 1213.

Mais le trésor royal était vide. Les chevaliers avaient, pour s'équiper et amener leurs hommes d'armes, dépensé tout leur argent; ils réclamèrent le remboursement de leurs avances, et déclarèrent que, s'il n'était pas fait droit à leur demande, ils retourneraient dans leurs châteaux. Le roi les refusa ; et, dans un de ces accès de colère qui lui étaient habituels, il monta sur un de ses vaisseaux et se dirigea sur les îles du Cotentin qu'il atteignit après

(1) *Hist. des Ducs*, p. 167.

(2) La flotte qui remporta la victoire de Dam était commandée par le comte de Salisbury, frère du roi, et par Hue de Bove. Jean, dans cette occasion, fit construire pour son frère une nef « qui estoit biele et grans et bien faite que onques en la mer « d'Engleterre n'en fu nulle faite qui de la moitié fust tant grans. » (*Hist. des Ducs*, p. 130.)

trois jours de navigation,—*et post triduum apud Gerseæ insulam applicuit* (1). Il espérait que les barons, revenant à des sentiments plus conformes à leur devoir féodal, s'embarqueraient à la fin et le rejoindraient. — Il les attendit en vain ; tous avaient quitté Portsmouth, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait douze ans auparavant et dans une circonstance analogue. Leur mécontentement était arrivé à sa dernière limite ; il devait, peu de mois après, se manifester avec éclat par la proclamation de la Grande-Charte.

Nous ignorons quelle fut la durée du séjour de Jean à Jersey ; elle dut être assez longue, puisqu'il pensait y voir arriver ses barons et qu'il ne retourna en Angleterre qu'après s'être convaincu qu'ils étaient rentrés chez eux.

L'un des historiens de Guernesey semble disposé à douter de l'exactitude du récit de Mathieu Paris. Il ne peut croire que Jean, qui avait accepté avec tant d'indifférence la perte de la Normandie, pût songer à conserver les îles qui étaient une partie aussi insignifiante du duché (2). Cette déduction, déjà contredite par les faits très-authentiques que nous avons rapportés, l'est plus nettement encore par ceux que nous allons exposer.

Jean n'avait pas tardé à comprendre toute l'importance de l'archipel du Cotentin, non-seulement dans les circonstances présentes, mais aussi pour l'avenir. Le choix qu'il avait fait de Geoffroy de Lucy et de Philippe d'Aubigny comme gardiens des

(1) Math. Paris, t. II, p. 470. *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 702.
(2) Brock Tupper's *Hist. of Guernsey*, p. 61.

îles, et le soin constant qu'il eut d'entretenir et de fortifier sa marine en étaient la preuve évidente. On voit quel genre de services il demandait à cette position stratégique, intermédiaire naturel entre les côtes d'Angleterre et le littoral du Poitou et de l'Aquitaine, en même temps que vigie permanente des rivages du Cotentin.

Ainsi, dès l'année 1207, c'était des îles, nous l'avons dit plus haut, qu'étaient expédiées au-devant de la flotte de La Rochelle, ces deux galies qui devaient recruter des matelots. L'année suivante, Jean recommandait au même gardien, Philippe d'Aubigny, de recevoir et protéger un de ses routiers, Guy de Guiville, chargé d'entreprendre une croisière contre l'ennemi, et qui devait se ravitailler et se réfugier, au besoin, dans les ports de Jersey et de Guernesey (1). Enfin, à l'époque même où nous sommes parvenus, et peut-être pendant le séjour de Jean à Jersey, et sur son ordre, Philippe d'Aubigny attaqua, vers la fin de 1213, l'île de Serk occupée encore par les hommes d'Eustache-le-Moine et les fit prisonniers. La catastrophe de Dam les avait privés de tout secours.

Nous possédons sur cet incident, grâce aux publications du savant Duffus Hardy, des documents précis qui permettent d'éclairer d'un plus grand jour les faits jusque-là assez obscurs qui se rapportent aux îles. Il en résulte d'abord la certitude, ainsi que nous l'avions conjecturé quelques pages plus haut, que, malgré les énonciations positives de cer-

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 84.

tains écrivains (1), la tentative des corsaires français avait échoué, et que quelques-uns d'entre eux avaient été faits prisonniers à Jersey (2) ; mais que pour se réserver un point d'appui, dans le cas où une occasion favorable se présenterait, ils avaient jeté sur l'île de Serk une petite garnison qui, derrière les fortifications naturelles dont cette île est entourée, pouvait pendant un certain temps résister aux attaques, si toutefois elle savait se garantir des surprises. Les hommes d'Eustache ne le surent pas, puisque Philippe d'Aubigny s'empara d'eux et les envoya prisonniers dans le château de Porchester (3).

Par un mandement royal du 4 novembre 1214, il était ordonné au connétable de ce château de fournir à ces prisonniers, et à leurs frais, les choses nécessaires à la vie ; et, s'ils n'avaient plus d'argent, de les autoriser à envoyer un message à leurs amis afin de s'en procurer. Parmi eux se trouvaient, outre un oncle d'Eustache et l'un de ses frères nommé Jakemin ou Jacques, quatre chevaliers, — *milites* — et quatorze sergents, — *servientes*. Les chevaliers étaient : Isaac de Vyrre, Brituis de Colesburc de

(1) « Eustachius dictus monachus, pirata fortissimus, et Galfridus « de Lucy, ex parte Ludovici *insulas* regis *ceperunt.* » (*Chron. prior. de Dunst.*, p. 41, — édit. Hearne.) Nous croyons que ce passage s'applique à l'expédition qui eut lieu postérieurement, en 1215, et dont nous parlerons ci-après.

(2) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 181.—Mand. du 8 déc. 1214 ordonnant la délivrance de Jean fils Pierre, Richard fils Hugues, etc., *prisones insuli de Geresie.*

(3) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 177.

Vreci, Arnulf Desnicort et Beaudoin Dallingeton (1). — Les sergents se nommaient : Eustache le Born, Raoul de Créki, Taffin de Tuberville, Pierre de Carmer, Tasin de Banchukeham, Philippes, Rakedale, Gyles de Freisnes, Giles Maikes, Engerrand de Vréci, Masekin, Gérard de Faukes, Colin Gérardin et Huet de Badom (2).

Ces quatorze hommes furent, au mois de novembre 1214, remis au vicomte de Southampton pour être conduits à Winton, sous la garde de Mathieu de Wallop qui reçut, en même temps, l'ordre de les jeter au fond d'un cachot, — *et illos in salvo in fundo carceris custodias* (3).

Quant à l'oncle et au frère d'Eustache, ils furent, de leur côté, envoyés aussi à Winton. Quarante sols furent payés par l'évêque de ce siége, Pierre, à Roger de Chauton et à Thierri d'Ardenne, qui avaient amené les prisonniers de Porchester (4).

En examinant ces circonstances de détail, deux remarques se présentent à l'esprit. —On voit d'abord qu'il se rencontre peu de noms normands parmi ceux que nous venons de citer. —Ce qui prouve une fois de plus que la Normandie ne s'était pas encore ralliée à la France. — La plupart des seigneurs de

(1) Dans un acte du 7 janvier 1215 (*Rot. litt. pat.*, p. 126) ces noms sont écrits ainsi : — Isaac de Wylre, Baldewin de Alvington, Balldewin de Verchin, Arnoulf de Asincort, Bric ou Bruis de Brunesverd et Jacques, frère d'Eustache.—Quoique encore incorrecte, cette version nous paraît l'être moins que la première.

(2) *Rot. litt. pat.*, p. 202.—*Rom. d'Eust.*, p. LVI des additions.

(3) *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 177, col. 1.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 175, col. 2. — 4 nov. 1214.

cette province, ainsi que ceux du Maine, de l'Anjou et d'au-delà de la Loire, avaient, en effet, promis leur concours au roi d'Angleterre (1). — On voit, en second lieu, qu'il y avait, de la part de ce dernier, un redoublement de rigueur envers les captifs.

Cette rigueur s'explique par la situation très-critique qu'avaient faite à Jean son échec de la Roche-au-Moine, en Poitou, et la défaite de ses alliés sur le champ de bataille de Bouvines (juillet 1214).

Ce double succès rendit à Philippe-Auguste la fortune qui, pendant quelque temps, avait paru s'éloigner de lui. Les corsaires, sans être arrêtés par la trêve conclue au mois d'avril 1214, reprirent avec une ardeur nouvelle leurs croisières sur la Manche.

Eustache-le-Moine avait à venger les siens de la dure captivité qu'ils subissaient depuis de longs mois. Il s'attaqua au littoral même de l'Angleterre. Entre autres exploits, il opéra un débarquement à Folkestone que défendit mal un Guillaume d'Avranches. Des lettres de rémission du 18 septembre 1215 nous révèlent cette circonstance (2).

Les îles, au contraire, se défendirent énergiquement. Le 2 novembre 1214, le roi adressa une lettre aux chevaliers et loyaux insulaires, pour les remercier de leur fidélité; et le jour suivant, 3 novembre,

(1) *Guill. le Bret.* (édit. Guizot), p. 300.

(2) Ce Guillaume d'Avranches — *Willelmus de Abrincis* — encourut pour ce fait la disgrâce du roi, qui ne lui délivra des lettres de rémission qu'au mois de septembre 1215 (*Rot. litt. pat.*, p. 155).

il expédia à Philippe d'Aubigny trois galies destinées à protéger Guernesey (1).

Du reste, les ports du Cotentin n'étaient pas plus à l'abri des croiseurs anglais que ceux de l'Angleterre n'étaient à l'abri des vaisseaux d'Eustache. Un document pourrait faire supposer que Barfleur avait été occupé par l'ennemi. Un mandement de Jean, daté du 13 mars 1215, prescrivait à tous les chevaliers, qui du Poitou se rendaient dans ce port pour traverser la mer, d'y attendre Émeric de Sacy, qui leur transmettrait les ordres du roi (2).

Les événements se précipitaient. Jean était menacé d'une chute prochaine, malgré le scandaleux appui que la Cour de Rome lui donnait, et malgré les largesses qu'il répandait sur ceux qui consentaient encore à le défendre. C'est ainsi, par exemple, que Thomas Paisnel reçut toute la terre que Thomas du Hommet possédait à Jersey et qui devait le service d'un chevalier (3). Cette libéralité était accompagnée d'une condition qui montre combien le donateur se défiait même de ceux qu'il comblait. Thomas Paisnel dut se faire cautionner par Eujuger de Bohon qui garantit sur sa vie — *super corpus meum* — que le donataire ne quitterait jamais le service du roi et ne solliciterait le don d'aucune terre en échange de celle qu'il avait reçue à Jersey, jusqu'à ce que le roi, avec le secours de Dieu, eût recouvré la Normandie (4).

(1) *Rot. litt. pat.*, p. 122.
(2) *Ibid.*, p. 130.
(3) *Rot. chart.* (2 déc. 1214), p. 189.
(4) *Ibid.*, p. 192.

On ne pouvait acheter ainsi tous les dévouements. Aussi, la plupart des barons anglais conspirèrent ouvertement et levèrent l'étendard de la révolte au mois de mai 1215 (1).

Le gardien des îles, Philippe d'Aubigny, fut du petit nombre de ceux qui ne voulurent pas abandonner le roi, et qui, en son nom, dans la prairie entre Staines et Windsor, discutèrent et consentirent les nombreux articles de la Grande-Charte (2).

Les prisonniers de Serk avaient profité de la victoire de l'aristocratie anglaise. Ils furent remis en liberté dans le courant de cette même année (1215) (3). Un peu plus tard, le 21 juin 1216, la fille d'Eustache-le-Moine, mise sous la garde de l'abbesse de Winton, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut rendue à son père (4).

Jean avait subi la loi qui lui était imposée avec un sentiment de honte et de colère auquel succéda bientôt le désir de se venger et de violer ses engagements. Abandonné par ses barons, il songea à s'adresser à ses marins. Après avoir envoyé secrètement aux capitaines de ses châteaux l'ordre d'y rassembler autant d'armes, de vivres et de routiers qu'ils pourraient en trouver, il s'embarqua à Portsmouth et s'en alla dans l'île de Wight. Pendant trois mois, dit Mathieu Paris, caché sous des habits de pêcheur, il se mit à faire le métier de pirate et chercha à s'attirer la faveur des matelots des Cinq-

(1) Math. Par., ad ann. 1215 (t. III, p. 6).
(2) *Ibid.*, eod. loc.
(3) *Rot. litt. pat.*, p. 130.
(4) Sup., p. 172.

Ports (1). En Angleterre, on ne savait pas ce qu'il était devenu ; et l'on ne s'en inquiétait guère. On ignorait que ce temps était bien employé auprès d'Innocent III par le sous-diacre Pandolphe.

Pendant qu'il se préparait, par un procédé que sa bizarrerie rendrait à peine croyable s'il s'agissait d'un autre monarque, à reconquérir son pouvoir en cherchant la popularité auprès des gens de mer, Jean erra sur la Manche et en parcourut le littoral. Son but évident était de créer un contre-poids à l'influence redoutable des seigneurs anglo-normands. Il dut aussi, mais nous n'exprimons là qu'une conjecture, tenter de se concilier le concours et la sympathie des îles du Cotentin menacées plus que jamais d'une nouvelle tentative des Français.

Philippe d'Aubigny en était parti pour se rendre en Angleterre où sa présence était si utile dans les circonstances que nous avons indiquées et qui avaient rendu à Philippe-Auguste l'espérance de réparer ses échecs maritimes, et à Eustache-le-Moine la confiance de retrouver ses premiers succès. Ainsi abandonnées à elles-mêmes, les îles, quoique partageant les sentiments du Cotentin à l'égard de la domination française, avaient besoin d'être soutenues et encouragées. On ne pouvait le faire plus sûrement qu'en leur garantissant leur indépendance entre un gouvernement qui paraissait être près de sa chute et un pays qui, en les absorbant, leur enlevait leur nationalité. Le roi d'Angleterre, par la nécessité des choses, devait être disposé à leur

(1) Math. Par., t. III, p. 46.

assurer une situation telle qu'elles eussent un intérêt puissant à résister aux armes aussi bien qu'aux manœuvres politiques de son implacable ennemi. Dans la pensée d'atteindre ce but, et pour faire revivre un passé déjà lointain, il voulut rendre, au moins en apparence, à la famille de Préaux la seigneurie des îles. Par un mandement fait en présence des comtes de Salisbury, d'Albemarle et de Harcourt, le 10 mars 1216, il déclara investir Guillaume de Préaux des *îles de Gérésies*, à la charge d'en faire le service féodal (1).

Nous sommes porté à croire que ce fut aussi à cette époque, et dans une de ces visites faites par le prince « devenu pirate » aux populations maritimes, que furent données à l'archipel normand les *Constitutions*, dites *du roi Jean*, à l'examen desquelles nous consacrerons le chapitre suivant.

Quoi qu'il en soit, les calculs politiques du roi réussirent. Le pape excommunia à leur tour, comme il avait, quatre ans auparavant, excommunié Jean en le déclarant déchu du trône, les barons révoltés, qui après une lutte malheureuse, dont nous n'avons pas à reproduire les incidents, furent réduits, vers le printemps de 1216, à proposer la couronne d'Angleterre à Louis de France (2).

Philippe-Auguste arrêté par la crainte d'engager avec le Saint-Siége une lutte dont il connaissait tous les dangers, affecta de garder une neutralité qui ne trompa personne. Il laissa son fils réclamer ce

(1) *Rot. chart.*, p. 220.
(2) Math. Par., t. III, p. 100.

qu'il appelait l'héritage de sa femme et puiser à pleines mains dans le trésor royal. D'immenses préparatifs maritimes furent entrepris ; en attendant qu'ils fussent achevés, Eustache-le-Moine recommença ses courses.

A l'issue de la conférence dans laquelle il fit des efforts infructueux pour arrêter l'entreprise, le légat Gallon sollicita du roi un sauf-conduit jusqu'à la mer; le roi lui répondit : « Je vous donnerai « volontiers un sauf-conduit sur notre terre; mais, « si par hasard vous tombez entre les mains d'Eus- « tache-le-Moine ou des autres hommes de Louis « qui gardent les frontières maritimes, ne m'in- « putez pas ce qui pourra vous arriver de fâcheux,— « *non mihi imputes si quid sinistri tibi contingat* (1). »

Dans le port de Calais, six cents navires (2) et quatre-vingts coquets — *coggæ* (3), soigneusement équipés avaient été réunis par les soins et sous le commandement du très-valeureux pirate, — *pyrata fortissimus*. Ils attendaient l'arrivée du futur conquérant qui se croyait destiné à renouveler la grande aventure du bâtard normand.

De l'autre côté du détroit on ne restait pas inactif. Les bourgeois des Cinq-Ports, fidèles au roi qui avait mis en eux sa confiance, se prépa-

(1) Math. Par. (ap. dom Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 721).

(2) Soixante seulement, ce qui est plus vraisemblable, d'après plusieurs auteurs. (Voy. *Chron. de Coggeshale*, ap. *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 113.)

(3) Les *coquets*, en anglais *cogs*, étaient de petits navires pontés. (Voy. *Gloss.* de Duc. et Carp., v[is] *Coggo, cogga.*)

rèrent à la lutte (1). Jean forma le projet d'aller, avec leur concours, bloquer à Calais la flotte ennemie, et de lui faire subir le sort que celle de Dam avait éprouvé, — certain d'avance que les petits vaisseaux français ne résisteraient pas aux siens; une tempête l'en empêcha (2).

Eustache après avoir réussi à débarquer Louis et son armée, qui comptait environ douze cents chevaliers, dans l'île de Thanet, à Stanhore, puis à Sandwich (3), reprit la mer et fit voile vers les îles du Cotentin. Ses frères qui l'accompagnaient en prirent possession comme en 1213, mais plus heureusement cette fois, et s'y établirent (4).

La guerre continua avec acharnement sur terre et sur mer. Le chef et l'âme de la marine naissante de la France redoubla d'activité. Il connaissait mieux que personne les causes de l'infériorité de cette marine; elle tenait surtout aux dimensions trop faibles des navires et à leur armement insuffisant. C'est ce qui l'engagea à conseiller au roi de construire sur une grande galée qui lui avait appartenu, et qui était peut-être la « nef de Bouloigne » dont parle le *Roman d'Eustache* (5), un château très-élevé » et si grant ke tot le regar-« doient à mervelles, car il passoit de grant masse

(1) *Chron. de prior. de Dunst.*, 2[e] part., p. 76.
(2) *Hist. des Ducs*, p. 168.
(3) Math. Par., t. III, p. 111.
(4) *Chron. de prior. de Dunst.*, 2[e] part., p. 76.
(5) « Si conquist la nef de Bouloigne
« Par son cors et par sa personne. » (*Rom. d'Eust.*, p. 88.)

« toz les bors de la nef de cascune part (1). » Derrière le château, devait marcher une autre grande nef armée d'un pierrier, — *une pierrière*, — destiné à détruire les vaisseaux ennemis. Malheureusement les Anglais bien servis par leurs espions, ayant été informés de ce projet et de son exécution, pénétrèrent jusque dans le port de Calais, et sous les yeux mêmes des Français, mirent le feu à la galée et à son château, — image anticipée de la tourelle de nos redoutables *cuirassés* modernes. Ce fut aussi Eustache qui, malgré les efforts parfois heureux des marins des Cinq-Ports, ravitailla l'armée de Louis, en hommes, en armes et en choses nécessaires à la subsistance (2); il lui porta des machines de guerre que Philippe lui expédiait; et, entre autres, un engin de nouvelle invention appelé « trébuket dont gran parole fu, « car à cel tems en avoit on poi veus en France (3). »

Mais tous ces armements, toutes ces croisières audacieuses ne donnaient pas à la cause de Louis ce qui lui manquait : elle n'était pas nationale. Jean-sans-Terre seul lui avait créé des défenseurs; sa mort les lui enleva. Rien n'était plus antipathique aux barons anglais, qui n'avaient pas oublié leur origine normande, que la domination française. Aussitôt qu'à la place d'un roi abhorré ils purent mettre un prince de leur sang dont l'extrême jeunesse leur

(1) *Hist. des Ducs*, p. 885.

(2) « Homines, arma et victualia (*Chron. prior. de Dunst.*, p. 76).

(3) *Chron. angl. Radulp. Coggesh. abb.* (ap. d. Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 108).— *Hist. des Ducs*, p. 188

inspirait toute confiance, puisqu'elle leur assurait la conservation de leurs priviléges et de leur pouvoir, ils abandonnèrent, les uns après les autres, le monarque d'occasion qu'ils avaient couronné. Le dernier lien qui rattachât encore l'Angleterre à la Normandie était brisé.

Le 19 octobre 1216, jour de saint Luc, après un règne de dix-huit ans et cinq mois, Jean expira dans le château de Newark, comté de Nottingham (1). Il mourut d'un indigestion, comme son aïeul Henri Ier, — « *ex nimia voracitate qua semper* « *insatiabilis erat venter ejus*, *ingurgitatus usque ad* « *crapulam* (2). » Quelques jours auparavant, il avait vu ses trésors, ses équipages, ses chevaux, ses vases précieux et ses joyaux auxquels il tenait tant, engloutis au passage de la Welland, rivière qui se jette dans le golfe du Wash. Il n'avait que quarante-neuf ans; — il semblait qu'il eût vécu un siècle, tant il avait amassé sur son pays de calamités et de ruines, et tant nous sommes portés à mesurer la longueur de la vie aux actions bonnes ou mauvaises qui la remplissent, plutôt qu'au nombre des années qui en marquent le cours.

Les poètes vengèrent l'humanité en flétrissant, dans leurs vers, l'homme qui en avait été la honte et le fléau. Les injures ne manquèrent pas à sa mémoire, quand on ne le craignit plus. — On peut

(1) Math. Par., t. III, p. 134.

(2) *Chron. angl. Rad. Coggesh. abb.* (ap. d. Bouquet, t. XVIII, p. 112). Jean avait mangé des pêches et bu du cidre nouveau avec excès (*Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. I, p. 38).

sans péril, comme le faisait Juvénal, dire la vérité à ceux « dont les os reposent au bord de la « voie Flaminienne ou de la voie Latine (1). »

Philippe d'Aubigny, le gardien des îles, fut un des barons qui, peu de jours après la mort de Jean, le 28 octobre, se réunirent à Glocester et firent couronner leur jeune roi de dix ans, Henri III, par les évêques de Winchester et de Bath, en présence du légat d'Innocent.

A partir de ce jour, la cause de Louis fut perdue. Les défections se multiplièrent autour de lui. Il dut venir en France solliciter l'assistance de son père. A son retour, vers Pâques 1217, ceux des seigneurs anglais qui avaient été ses meilleurs auxiliaires : — les comtes de Salisbury, d'Arundel, de Warenne, Guillaume d'Aubigny, et jusqu'à Geoffroy de Lucy, le compagnon d'Eustache (2), et une foule d'autres, se déclarèrent contre lui et lui firent essuyer sous les murs de Lincoln sa dernière défaite (1er juin 1217) (3). Il adressa un nouvel appel à Philippe-Auguste qui laissa à sa bru, réservée à une célébrité si haute, le soin de sauver la couronne que son mari tenait de ses droits héréditaires. Blanche s'ac-

(1) Math. Par. (t. III, p. 138) cite entre autres ce distique :

« Anglia sicut adhuc sordet fœtore Johannis,
« Sordida fœdatur fœdante Johanne gehenna. »

(2) Math. Par., t. III, p. 164. — *Rot. litt. claus.*, t. I, p. 322 Mand. du 19 sept. 1217 ordonnant la remise de toutes ses terres confisquées à G. de Lucy « qui rediit ad fidem et servicium domini « regis. »

(3) Math. Par., t. III, p. 174.

quitta de cette mission avec une activité et une énergie toute virile. Eustache-le-Moine la seconda.

Pendant qu'une nouvelle armée forte de trois cents chevaliers et d'un assez grand nombre d'hommes d'armes se réunissait près de Calais, une flotte de quatre-vingts nefs tant grandes que petites s'équipait dans le port. « X grans en i avoit qui toutes « furent batellies; les IV furent garnies de cheva- « liers et les VI de sergeans, et ès autres menues « estoit li harnois et li marchandise (1). »

Le jour de saint Barthélemy (24 août 1217) l'expédition leva l'ancre et partit.

« En la nef Witasse li Moine entra Robiers de « Courtenay, oncle de la reine de France, et Witasse « li Moine o lui et Raous de la Tourniele, etc., tant « que ils furent XXXVI entre toz (2). »

L'ennemi tenu au courant de ce qui se préparait en France avait pris ses précautions. Le grand maréchal, régent du royaume, Guillaume, duc de Pembroke, descendant des comtes d'Eu, avait réuni le long des côtes méridionales une armée nombreuse, et avait chargé Philippe d'Aubigny de rassembler tous les vaisseaux que pourraient fournir les cinq ports. La fortune de l'Angleterre devait, une fois de plus, se décider sur l'Océan.

Il nous est parvenu plusieurs récits sur ce dernier incident de l'aventureuse entreprise qui, si elle avait réussi, aurait amené les résultats les plus considérables et peut-être les plus imprévus. Elle

(1) *Hist. des Ducs*, p. 200.
(2) *Ibid.*, p. 201.

aurait, du moins pour un temps, maintenu entre la Normandie et la Grande-Bretagne les rapports que la communauté d'origine, les intérêts de fortune et de famille avaient créés et entretenus depuis plus de deux siècles; — elle aurait, en même temps, retardé, entre la province récemment conquise et la France, le moment où les populations si différentes par leur esprit et leurs habitudes, devaient se rapprocher et se fondre dans la grande et commune nationalité. Un tel état de choses eût-il été durable?.. Nous en doutons; car l'histoire nous prouve, par des exemples nombreux, que les lois qui régissent les sociétés humaines ne se modifient pas au gré de ceux qui les gouvernent; et que souvent il existe dans des races, voisines par la distance, des aptitudes et des tendances qui rendent impossibles entre elles tout rapprochement et toute union politique. Entre l'esprit anglo-normand et l'esprit gallo-romain, il y avait un abîme que le temps n'a pas comblé.

La tentative de Philippe-Auguste qui se cachait mal sous le nom de son fils, fit apparaître dans sa profondeur et dans sa violence cet antagonisme qui, jusque là, s'était traduit par la longue lutte des ducs normands contre les rois de France, et qui, désormais, sépara deux peuples. Leur contact, sur le sol anglais, acheva de montrer à l'un et à l'autre que pour n'être pas ennemis irréconciliables, ils devaient vivre séparés et en suivant chacun sa voie, tout en se prêtant un mutuel appui; — vérité que tour à tour ils méconnurent pour leur malheur commun.

Les barons anglais avaient compris qu'il fallait,

à tout prix, enlever à Louis, qui l'attendait avec anxiété dans la ville de Londres, le secours qui lui arrivait et qui était son dernier espoir. Ils avaient occupé tous les ports du littoral et surveillaient rigoureusement tous les points de la côte (1). Le jour même où Eustache-le-Moine sortit de Calais, Philippe d'Aubigny, accompagné de Hubert de Bourg, de Richard, bâtard du roi défunt, de Henri de Turbeville et de plusieurs autres, quitta le port de Sandwich avec seize ou dix-huit bons navires et environ vingt petites embarcations, — *naviculis quæ ad XX sunt censitæ.*

Les flottes ennemies se rencontrèrent vers le milieu du détroit. Les Anglais parurent d'abord hésiter à commencer l'attaque. Leur infériorité numérique était considérable ; mais le souvenir de la victoire de Lincoln leur rendit leur audace. Ils feignirent de se diriger obliquement vers Calais ; puis profitant d'une *saute* de vent, ils virèrent tout à coup de bord (2). Eustache, trompé par cette manœuvre et croyant qu'ils voulaient éviter le combat, s'élança à leur poursuite. La flotte ne le suivit pas ou le suivit trop tard ; son vaisseau attaqué par quatre vaisseaux ennemis fut, malgré une défense énergique, bientôt vaincu et pris.

Philippe d'Aubigny donna alors le signal d'un engagement général dans lequel la supériorité de la

(1) *Selecta e var. chron.* (ap. d. Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 261). « Anglici portus omnes occupaverunt et maritima littora « districtissime custodiebant. »

(2) Le texte porte : « obliquando tamen dracenam, id est *loof* « ac si vellent adire Calesiam. » (*Hist. de Fr.*, t. XIX, p. 261.)

marine anglaise se manifesta autant par la valeur et l'habileté nautique des hommes que par l'armement des navires. Une partie de ces navires étaient des *galées* armées d'un éperon de fer, *ferro rostratæ* (1), et se manœuvraient à la rame. Lancées sur les navires français, elles en coulèrent un certain nombre, pendant que les archers et les arbalétriers faisaient tomber une pluie de traits sur les équipages et que des matelots leur lançaient de la chaux vive réduite en poussière qui les aveuglait. La déroute fut complète. Quelques-uns des plus forts vaisseaux français purent seuls y échapper ; le reste fut détruit ou amené dans le port de Douvres.

La nef d'Eustache était tombée au pouvoir du comte de Warenne et de son neveu Richard, bâtard de Jean (2). Le transfuge savait qu'il n'avait aucune merci à attendre de ceux qu'il avait abandonnés après les avoir servis, et qui ne lui pardonnaient ni l'effroi que son audace leur inspirait, ni les dommages qu'il leur avait fait éprouver. Lorsqu'il vit toute chance de salut perdue pour lui, il se déguisa le visage — *se defiguravit* (3), et se cacha à fond de cale, dans la sentine du vaisseau. — On l'y trouva ; et Richard lui-même, d'après le récit de Roger de Wendower, suivi par Mathieu Paris (4), ou, si l'on

(1) Le nom de ces navires venait de cet éperon, *galea*. (*Gloss.* de Duc. et Carp. *hoc verb.*)

(2) Ce Richard, surnommé Longue-Épée, avait pour mère une sœur du comte de Warenne.

(3) *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 741.

(4) Math. Par. (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 184 et 205).

s'en rapporte à l'*Histoire des Ducs* (1), — « uns maron-« niers que on apieloit Estievne Trave (*alias* Crabbe), « qui longhement ot esté à lui », lui trancha la tête.

Cette mort fut célébrée en Angleterre comme une grande victoire ; il y avait longtemps qu'on cherchait à s'emparer du pirate, — *diu quæsitus et multum desideratus proditor regis Angliæ et pirata nequissimus* (2). Sa tête fut « fichiè en une lance ; si fu « portée à Cantorbiere et par le païs por mons-« trer (3). » La France perdait en lui le seul homme qui pût organiser sa marine et la mettre en état de lutter contre sa rivale. Elle dut attendre, pour reprendre un nouvel essor, que la Normandie rattachée enfin à ses glorieuses destinées et partageant ses dures épreuves, lui apportât le concours de son esprit pratique, de son expérience de la mer et de ses matelots.

Louis assiégé dans Londres ne pouvait plus résister. Il demanda à Guillaume-le-Maréchal une trêve qui fut suivie, le 11 septembre, d'un traité de paix. Le vaincu accepta, dit-on (4), quinze mille marcs d'argent à titre d'indemnité de frais de retour ; ou, d'après une autre version beaucoup plus pro-

(1) *Hist. des Ducs*, p. 202.

(2) Math. Par. (ap. *Hist. de Fr.*, t. XVII, p. 740).

(3) *Hist. des Ducs*, p. 202. — M. Francisque Michel a donné dans ses notes sur le *Roman d'Eustache* (p. XL) la liste des documents historiques qui ont mentionné ce personnage. Cette liste est trop longue pour être reproduite ici ; — il faut y ajouter *l'Hist. des Ducs de Norm.*, publiée en 1840 par la *Soc. de l'Hist. de Fr.*

(4) Guill.-le-Breton (ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 111).

bable, emprunta cinq mille marcs des habitants de Londres (1). Puis il reçut l'absolution du pape pour lui et les siens; promit d'engager son père à restituer à Henri toutes ses possessions d'outre-mer et de les rendre lui-même quand il serait roi, et jura enfin que « jamais en Engletierre ne venroit por « mal faire au roi..... puys passa la mer, si s'en rala « en France (2). »

Toutes les villes, bourgs, châteaux et domaines qui avaient été occupés par Louis pendant la guerre étaient rendus à Henri. On n'eut garde d'oublier les îles du Cotentin. Elles étaient restées au pouvoir des frères d'Eustache.

L'article 8 du traité de paix portait ce qui suit: « Il en sera ainsi des îles; le seigneur Louis en- « verra sès lettres-patentes aux frères d'Eustache- « le-Moine pour leur ordonner qu'ils les rendent au « seigneur Henri, roi d'Angleterre, et s'ils ne les « rendent pas, le seigneur Louis les y forcera, en « vertu du pouvoir légal que lui donnent sur eux « les fiefs et les terres qui meuvent de son fief; « et s'ils s'y refusent, ils seront laissés en dehors « de cette paix (3). »

(1) Math. Paris (ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 742).

(2) *Chron. des Ducs*, p. 205.

(3) Guill.-le-Bret. (ap. d. Bouquet, t. XVII, p. 111) donne le texte original. « Item de Insulis; dominus Ludovicus mittet « litteras suas patentes fratribus Eustachii monachi, præcipiens « quod illas reddant domino Henrico regi Angliæ, et nisi illas « reddiderint, distringat illos dominus Ludovicus, pro legale posse « suo, per feoda, et per terras eorum, quæ de feodo suo movent, « ad illas reddendas, et si hæc facere noluerint, sint extra pacem « istam. »

Tous les noms apposés au bas de ce mémorable traité étaient des noms normands, la plupart originaires du Cotentin. Parmi eux figurait celui du gardien des îles, de Philippe d'Aubigny. Philippe-Auguste en éprouva un ressentiment amer ; il s'en vengea en confisquant les terres que le baron, trop fidèle à son roi, possédait dans le Cotentin ; ces terres furent réunies au domaine de la couronne (1).

Forcée d'abandonner à l'Angleterre la suprématie maritime et de reculer encore une fois devant cette forte race normande dont il eût été heureux qu'elle s'assimilât le génie, la royauté française se détourna de la mer et dirigea ses efforts d'un autre côté. Elle choisit un terrain plus favorable à ses armes et mieux connu de ceux qui la servaient. La triste guerre des Albigeois remplit les dernières années du règne de Philippe-Auguste, qui mourut le 14 juillet 1223. Son successeur — « si peu semblable à son père, dit Mathieu Paris, car l'un fut « un homme et l'autre un enfant » (2), eut du moins le mérite de continuer son œuvre, en repoussant avec indignation la sommation qui lui fut adressée par Henri de restituer la Normandie, et en chassant les Anglais du Poitou. Mais pendant un assez long intervalle de temps, il ne fut plus question ni de rendre au pavillon français le lustre passager que lui avait donné Eustache-le-Moine, ni de reconquérir les îles sur lesquelles ce pavillon avait deux fois flotté.

(1) *Anc. chat. du départ. de la Manche* (ap. *Mém. des Ant.*, année 1825, p. 237).

(2) Math. Par., t. III, p. 261.

UNE

POIGNÉE DE VÉRITÉS,

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre associé-résidant.



I. Il y a tant de malveillance, de sottise, ou d'envie au fond de notre cœur, que nous prêtons complaisamment l'oreille au mal que l'on dit des autres, sans jamais avoir l'idée d'en demander la preuve.

Pour croire au bien, nous exigerions volontiers un acte notarié.

II. Mille fois Monsieur X*** vous a arrêté pour vous prouver que Monsieur Z*** était le plus nul et le plus niais des hommes.

Un jour, cependant, Monsieur X*** vous jure sa foi que Monsieur Z*** est le plus intelligent et le plus spirituel des hommes!

Ne soyez pas surpris de ce changement, et croyez que Monsieur X*** vient d'apprendre que Monsieur Z*** a dit du bien de lui.

Celui qui fait notre éloge ne peut être un sot.

III. Des oiseaux chantaient dans les arbres d'un jardin public. Ils chantaient pour le plaisir de chanter. Ils étaient heureux parce que le temps était beau, et ils le disaient à leur manière.

Mais leur voix fut couverte par le bavardage et

les rires des commères du quartier, qui venaient chercher de l'eau à une fontaine voisine.

Et les oiseaux se turent pour écouter. Et ils entendirent, en frémissant, tout ce qu'une imagination pervertie peut enfanter d'insinuations perfides et d'atroces calomnies.

Et les oiseaux se dirent : « Nous qui aimons tant la nature, nous qui vivons de chants et de lumière, nous qui avons une âme de poète et qui voudrions exprimer, autrement que par des cris inarticulés, les belles choses que nous ressentons, comment se fait-il qu'on nous ait refusé la parole pour la donner à de si méchantes gens? »

Et, tout le reste du jour, les oiseaux furent silencieux. Ils étaient mécontents de Dieu et de sa providence.

Ils ne recommencèrent à chanter que le lendemain, de grand matin, avant l'heure où les hommes s'éveillent.

IV. Les imitateurs sont le fléau des littératures.

Hé! si vous ne pouvez pas écrire *Le Tartuffe*, donnez-nous les *Pattes de mouche;* si vous n'avez pas le génie qu'il faut pour animer de votre souffle la *Cousine Bette*, contentez-vous du talent auquel nous devons *Joseph Prud'homme !*

Et, puisque vous avez la rage d'imiter, imitez la ronce, qui n'eut jamais l'idée de rapporter des pêches, et croyez qu'il vaut mieux produire des mûres sauvages que de beaux fruits en cire.

V. Celui qui aliène, même à titre gratuit, un bien

qui ne lui appartient pas, est généralement regardé comme un voleur.

Cependant, à tout instant, les plus honnêtes indigents du monde enrichissent quelqu'un, sans dépouiller personne.

N'est-ce pas ce que fait un sot, lorsqu'il donne le jour à un homme d'esprit?

VI. Il est bien entendu que les inventeurs, à qui nous devons tout le bien-être dont nous jouissons, ne profitent jamais de leurs inventions et meurent, misérables et méprisés, à l'hôpital.

Il est bien entendu que les bons écrivains n'enrichissent que leurs libraires.

Il est bien entendu que les savants, les philosophes et les penseurs, dont les travaux sont l'origine de toutes les réformes, de tous les progrès, passent, aux yeux de leurs contemporains, pour des utopistes, des fainéants ou des gens inutiles.

Mais ne disons pas cela trop haut... Les grands hommes sont naïfs, et se croient payés de beaucoup de peine par un peu de gloire.

La gloire est un puissant aiguillon. Il faut bien se garder de l'émousser. Car ceux qui l'ont senti, et qui marchent en avant, se hâteraient de rentrer dans le troupeau.

VII. Un illustre fournisseur de feuilletons qui écrit — non ! qui fait imprimer — d'interminables histoires de voleurs à l'usage des portiers et des gens tombés dans l'enfance, se vantait, en passant négligemment la main dans sa noire chevelure, d'avoir échappé à

la caducité précoce qui frappe trop souvent les auteurs d'une grande fécondité.

Peut-être aurait-il montré moins de fatuité si on lui eût répondu que ses écrits ne sont pas de ceux qui font blanchir... mais sourire.

VIII. Les hommes ne sont pas seuls à faire de mauvaises lois. Le code de la Nature en est plein.

N'est-ce pas en vertu de la *pesanteur* qu'une tuile nous tombe sur la tête, qu'un orateur nous assomme, qu'un domestique nous verse le contenu d'un plat sur des habits de gala ? N'est-ce pas pour confirmer la règle : « qu'il faut une ombre au tableau », que les bossus et les imbéciles servent à mettre en lumière les formes élégantes des gens bien bâtis et les bons mots des gens d'esprit ? N'est-ce pas pour satisfaire aux exigences de l'*assimilation* que l'Arabe est enseveli quelquefois tout vivant dans l'estomac d'un lion ?

Pangloss nous dirait que tout cela est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Soit !

Mais Pangloss a-t-il remarqué que certaines gens n'ont qu'à s'abandonner au courant de la vie pour aborder, sans effort, à la fortune ? Pangloss a-t-il remarqué que certaines gens sont toujours sûrs d'avoir l'atout, de tourner le roi, de gagner le gros lot ?

Pourquoi ? parce qu'ils sont les aveugles favoris d'une loi aveugle.

Ce n'en est pas moins une loi, une loi naturelle, qui existe aussi certainement que la loi de la *pesanteur*.

Pangloss la trouve juste ; mais les autres ?

IX. On peut être heureux de recueillir un héritage ou d'accepter un présent. Il serait absurde d'en être fier.

Eh bien, alors, pourquoi une femme s'enorgueillit-elle de sa beauté, un homme de son intelligence ?

Ne sont-ce pas là des cadeaux, que nous recevons le jour de notre naissance ?

X. Ne craignez pas, si vous vantez sa finesse, de laisser entendre à un homme qu'il manque un peu de probité. Mais gardez-vous de louer quelqu'un de sa délicatesse, en montrant des doutes sur son intelligence.

Cet homme se fâcherait.

Logique de l'amour-propre !

Un don du hasard nous rend vaniteux ; et nous méprisons ce qui est notre œuvre !

XI. Les célibataires ne connaissent point tous les piéges qui sont tendus sous leurs pas. Même vieux, même laids, même bêtes, ils sont exposés, comme s'ils avaient les séductions de don Juan, à être blessés par un regard ou troublés par une parole.

Les toutes jeunes filles seront même quelquefois les plus dangereuses.

Célibataires, prenez garde à votre cœur !

Ce n'est pourtant pas à lui qu'on en veut. Ce qu'on poursuit, c'est le mariage là. Voilà le but ! Jusqu'à ce qu'elles y soient arrivées, les meilleures, les plus pures, les moins rusées sèmeront provisoirement sur leur route des soupirs, de doux regards, des sourires.

Autant de pierres d'attente !

Si l'on trouve à bâtir son bonheur avec un autre, tant pis pour vous !... Le vôtre restera en construction.

Célibataires, défiez-vous des pierres d'attente !

XII. Si je voulais détourner un jeune homme des carrières séduisantes, mais dangereuses, qui semblent promettre la gloire, j'essaierais de lui démontrer avec quelle promptitude on accueille tout ce qui peut nuire, et avec quelle discrétion on accepte tout ce qui peut servir à la réputation d'autrui. Pour rendre ma pensée plus claire, je comparerais la rapidité de la calomnie à la vitesse du lièvre et la lenteur de l'éloge au pas de la tortue.

Mais, à cela, le jeune homme me répondrait probablement que la tortue est arrivée une fois au but avant le lièvre.

Et, comme toujours, en donnant un conseil, j'aurais perdu mon temps.

XIII. « Je n'ai pas besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort ; car, jusqu'ici, je n'ai point la moindre crainte de la mort. Je n'estimai jamais la vie que par l'utilité dont elle devait être. »

Qui disait cela ?

Un vieillard, infirme, incapable de travailler et de penser, à charge à lui-même, autant qu'aux autres, et ne demandant qu'à mourir pour être débarrassé d'un fardeau, qui lui semble d'autant plus lourd qu'il oblige les siens à en porter une part ?

Non. C'était une noble jeune fille, dans l'épa-

nouissement de la beauté, une héroïne, un assassin sublime, dont le poignard manquait d'intelligence, mais dont le cœur était grand; c'était Charlotte de Corday, qui jetait à la mort ce superbe défi, deux jours avant de monter sur l'échafaud.

Ainsi, à l'âge de la force, du rire, de l'amour, de l'espérance, on fait joyeusement le sacrifice de sa vie; à l'âge des catarrhes, des rhumatismes, de l'impuissance et du désenchantement, on a une peur atroce de la mort.

Ne cherchez pas la raison de cette absurdité.

Rappelez-vous seulement que le dévouement est un beau fruit, qu'on cueille dans la sève de la jeunesse, et que, dans la vieillesse, il pourrit sur la branche, ou tombe avant d'être mûr.

XIV. Chaque âge a ses maladies.

A l'époque de la première dentition, on a la gourme; à cinq ou six ans, la rougeole; à seize ou dix-huit ans, la typhoïde.

A vingt ans, on écrit des vers.

Si cette dernière maladie devient chronique, elle pourra épargner le malade, mais elle exposera son entourage aux plus grands dangers.

XV. Ne vous attachez pas plus à votre réputation qu'aux autres biens; car votre honneur est à la merci du premier misérable venu. Un portier hargneux, un domestique que vous renvoyez, une femme de ménage qui vous vole, suffisent pour lancer le mot qui doit vous salir.

Il est vrai qu'il y a une grande différence entre se

salir ou être sali. Mais le monde se gardera bien de rechercher si quelque coquin ne vous a point jeté de la boue.

Il se dira bêtement et méchamment : « Puisqu'on en parle, c'est qu'il y a quelque chose. »

Ou encore, en recourant aux proverbes — terrain neutre où se rencontrent les imbéciles et les gens d'esprit, — il dira, d'un air solennel et convaincu : « Il n'y a pas de fumée sans feu ! »

Brutes ! qui donc a allumé le feu ?

XVI. Lorsque Louis XIV se fut ruiné — aux dépens de la France, — la plupart de ses sujets, aveuglés par les rayons de sa gloire officielle, n'aperçurent pas l'abîme qui avait englouti l'honneur et les finances du pays. Cependant, tandis que les provinces adoraient encore le Roi-soleil, Paris, qui en était moins éloigné, commençait à en plaisanter comme d'une vieille lune à qui l'on a fait des trous.

Ainsi le veulent les mœurs monarchiques. Non contentes de bouleverser l'ordre moral, elles renversent les lois de la physique.

C'est pourquoi l'optique, à l'usage des cours, nous fait paraître grand ce qu'on voit de loin, et petit ce qu'on voit de près.

XVII. Il y a pour le nain deux façons de ressembler au géant : le rapetisser pour le ramener à sa taille, ou se grandir pour arriver jusqu'à lui.

C'est ainsi qu'en dépréciant le talent, les gens médiocres pensent l'abaisser à leur niveau, ou, en l'imitant, s'élever à sa hauteur.

Le premier moyen est le plus commode, partant le plus usité. On l'emploie surtout en France, où chacun adore l'égalité, à la condition d'être au-dessus de tout le monde.

XVIII. Sous le premier Empire les mers n'étaient pas libres, et c'était jouer sa fortune à pile ou face que de la risquer sur un chargement de denrées coloniales.

Une femme, qui faisait le commerce, eut pourtant la folle idée de trafiquer sur les cafés. Par un hasard singulier, Napoléon signait la paix au moment où le navire partait pour l'Europe. La paix sous le premier Empire ? On sait ce que c'était !... Le café, respecté par les Anglais, fut donc vendu en France à des prix fabuleux.

C'était une belle partie d'écarté, et vous pensez que cette femme, dans sa reconnaissance, dut brûler plusieurs cierges à la Vierge des marins, *Stella Maris ?* Point ! Elle crut qu'elle avait été plus fine que les autres armateurs, et se vanta d'avoir deviné la politique de Napoléon Ier.

Voilà le succès !

Quand il prête le secours de ses ailes au talent, il en triple les forces, et d'un rossignol peut faire un aigle.

Quand il s'abat sur la médiocrité, d'une bonne poule pondeuse il fait une oie !

XIX. On a calculé ce que la femelle du homard pond de millions d'œufs inutiles, avant de produire celui d'où sortira sa progéniture cuirassée.

14

On ne comptera jamais ce qu'il faut de gens malheureux pour faire un homme heureux, ni de poètes incomplets pour faire un poète de génie.

Que voulez-vous ! la nature ne sait pas encore son métier. Elle s'essaie ; et, comme elle n'est jamais contente de son œuvre, en artiste consciencieux, elle casse son moule ou brise ses maquettes.

Rassurez-vous. Vos morceaux ne seront pas perdus ; ils serviront à donner la vie à cet être si difficile à créer, à cette étrange agglomération de qualités contraires qu'il s'agit d'équilibrer, à ce colosse, qui ne tiendra debout qu'à la condition d'avoir le cœur d'une femme et la tête d'un homme, des muscles de fer et des nerfs de sensitive, des tristesses de poitrinaire et des rires de Sancho-Pança, de la science et de la naïveté, de l'enthousiasme et du désenchantement, à ce chaos vivant enfin qui, débrouillé et ordonné, s'appellera un grand poète.

Qui dira combien de Chatterton et d'Hégésippe Moreau la nature a dû jeter dans sa fournaise, avant de couler les statues de Shakespeare et de Victor Hugo ?

XX. Ceux qui fondent des espérances sur une vie future doivent inspirer plus de confiance que les sceptiques. — On peut croire à leur désintéressement, parce qu'ils ont intérêt à être désintéressés.

XXI. Deux familles s'opposent au mariage de deux jeunes gens qui s'aiment. La jeune fille et son amant se tuent. Cette horrible leçon, donnée par deux cadavres, profitera-t-elle aux parents ? Non. Ils

seront au désespoir ; mais, s'ils ont encore d'autres enfants, soyez certains qu'ils les obligeront aussi à choisir entre la morgue et leur volonté. Car nous ne supportons pas que l'être même qui nous est le plus cher soit heureux à sa manière et malgré nous.

Ce que nous aimons dans les autres, c'est moins la personne qu'un reflet de nos idées, de nos goûts et de nos jugements.

XXII. Il est une étrange personne, créature mobile s'il en fut, que nous ne nous lassons jamais d'admirer.

Ses séductions sont infinies, et nul ne saurait dire ce qu'elle met d'art à relever l'éclat de sa beauté. Tout à l'heure, vous lui voyez une robe d'un bleu pur, comme le ciel ; cinq minutes après, elle est vêtue de gris, comme une veuve dont la douleur commence à déteindre. Quelquefois elle se contentera pour parure de plantes enlacées et de longs rubans, verts ou roses ; le plus souvent, comme si elle devenait folle de toilette, elle étalera à vos yeux une telle profusion de perles que vous essaieriez en vain de compter ce qu'il lui faudrait d'amants pour acheter de pareils trésors.

Ces richesses ne sont rien à côté du pouvoir qu'elle a de changer, à tout instant, de caractère et de visage. La mobilité de sa physionomie défie le pinceau le plus leste et se rit du collodion. Il n'est pas un seul artiste qui ait le droit de se vanter d'avoir donné son vrai portrait. On ne peint pas le mouvement.

On a cherché, et quelques fous cherchent encore le mouvement perpétuel. Elle l'a trouvé. On pourrait

croire qu'elle a juré de n'être jamais la même pour personne. Ses colères, son calme, ses joies, ses passions ont toujours des variantes. Rien d'uniforme sous son apparente monotonie. Sa vie, c'est de changer.

Veut-elle plaire ? elle y réussit. Veut-elle effrayer ? elle y réussit encore. Pourquoi ? Je crois, sur mon honneur, qu'elle n'en sait rien elle-même. Elle n'est que contradictions. Ainsi, elle n'est pas oisive ; mais son travail n'avance jamais. Comme Pénélope elle détruit, la nuit, l'ouvrage du jour. Elle remue, fait beaucoup de bruit, attire du monde. Cela paraît lui suffire.

Est-ce le portrait d'une coquette ? Non, il s'agit de la mer.

XXIII. Il ne faut ni respecter, ni mépriser l'opinion publique. Il faut s'en défier, comme d'un cheval qui s'emporte, comme d'un mur qui surplombe. Elle frappe et écrase, sans discernement, l'honnête homme ou le coquin. Elle ne juge pas, elle exécute !

XXIV. La préoccupation principale des orateurs, qui sont chargés de célébrer les actions des morts illustres, est moins de faire des éloges que d'en mériter.

XXV. Je me rappellerai toujours la stupéfaction d'un pêcheur, auquel un géologue essayait de faire comprendre que les fossiles, qu'il détachait des pierres de la falaise, avaient été jadis aussi vivants que les crustacés qui nageaient, au fond des petites mares limpides que la mer laisse, en se retirant, dans le creux des rochers.

Le pêcheur regardait le savant d'un air à la fois ironique et inquiet. Il ne savait s'il avait affaire à un idiot ou à un mauvais plaisant. Pour lui, les fossiles étaient des caillous.

Le pauvre diable ne voulait pas croire aux merveilles de la science ; mais il croyait énergiquement au merveilleux, aux loups-garous, aux dames-blanches et aux revenants.

Ceci nous prouve qu'il n'est rien de plus incrédule que les gens crédules, et qu'il y a quelque chose de plus bête que la bêtise : l'ignorance !

XXVI. Je pensais que nous étions délivrés des poètes personnels, qui mettent en vers leurs petites affaires et leurs grosses prétentions.

Hélas ! en voici un qui nous raconte, sans rire, comment il a fait la rencontre de la Poésie. Je me trompe ; ce n'est point un effet du hasard : la *sainte Poésie* est descendue tout exprès du ciel pour venir— à une heure et dans un site solennels — déposer aux pieds de ce monsieur un luth aux cordes d'or... La Muse n'a malheureusement oublié, en le quittant, que de lui laisser la manière de s'en servir.

Ces producteurs de vers n'incommodent pas le public, qui ne songe guère à les lire ; mais ils ont le tort de l'habituer à la défiance. Grâce à eux, quand on voit un volume de *poésies* chez un libraire, on s'éloigne de la boutique avec terreur, comme d'une propriété où il y a des piéges.

XXVII. N'ayez pas d'esprit, comprenez avec peine, dites les choses lourdement, manquez absolument

d'imagination, laissez tomber de votre bouche, comme un oracle, des banalités sentencieuses, et vous voilà devenu ce qu'on appelle chez nous *un homme sérieux.*

XXVIII. Buffon a dit : « Le style, c'est l'homme. » Eh bien non ! c'est le vêtement.

Est-ce que dans ce magistrat, enveloppé d'une longue robe noire, qui pérore gravement, avec un geste solennel, vous reconnaîtriez l'ami qui vous parlait tout à l'heure avec une si aimable familiarité, lorsqu'il était vêtu comme vous d'un simple paletot ?

Est-ce que le sourire de la femme, que vous aurez vue dans la journée en négligé, ressemblera au salut cérémonieux qu'elle vous rendra le soir, quand elle croira porter la plus belle toilette du bal ?

Est-ce que le pacifique boulanger, dont l'industrie nous fait vivre, n'a pas un peu l'air de vouloir tuer les gens, lorsqu'il a sur le dos son uniforme de garde national ?

O naturel, ô simplicité, quel hommage vous a rendu Granville le jour où il eut l'idée d'habiller ses animaux !

En leur prêtant nos vêtements, nos uniformes surtout, ce n'était pas eux certainement qu'il entendait couvrir de ridicule.

XXIX. De soi-même il n'est, quoi qu'on dise, de meilleur juge que soi.

Quand on s'adresse au témoignage des autres, on ne cherche plus sincèrement à se connaître ; on

tourne volontairement le dos à la vérité, on désire être trompé.

La raison de cela, c'est que personne n'a le courage de dire franchement à un homme ce qu'il pense de lui. Veut-on s'amuser aux dépens d'autrui, en exagérant l'éloge, ou craint-on, en blâmant, de déplaire et de se faire un ennemi? Évidemment. Nous manquons de franchise par malveillance, ou par lâcheté. Cela peut bien ne pas être le fond de notre nature; mais c'est, à coup sûr, le fruit de notre éducation.

XXX. Il y a un mot cruel dans l'argot de la librairie. Le ténor des bois, le divin chanteur, le *rossignol*, que tout le monde écoute, sert à désigner le livre que personne ne lit.

XXXI. Les plus beaux traits d'humanité et de dévouement ne sont, la plupart du temps, que le produit de notre sottise ou de notre cruauté.

Sans les boucheries de Napoléon Ier, nous n'aurions pas eu besoin de la trousse du baron Larrey.

Quelquefois nous nous jetons à l'eau pour sauver l'homme que nos attaques, injustes et quotidiennes, ont poussé à un acte de désespoir.

Telle mère, qui abrége ses jours en veillant son enfant malade, aura causé, par des sévérités maladroites, la maladie qui va emporter son fils.

XXXII. S'il est clair pour tout le monde que le fameux salon des *Refusés* n'a rendu aucun service à l'art, on ne peut nier qu'il ait contribué au développement de la gaieté française.

En y entrant le bourgeois se pâmait de rire. Il riait, ce brave homme, depuis le premier jusqu'au dernier tableau. Et cependant il y avait là quelques bonnes toiles. Mais il riait impitoyablement.

Ce n'est pas dans les autres salles qu'il se fût permis cette joie scandaleuse. Il admirait tout, et restait en extase devant certains plats d'épinards que le jury avait laissé passer, par fatigue, comme un viveur qui accepte indifféremment tous les vins qu'on lui sert, après un souper trop copieux.

Qui poussait ainsi le bourgeois à tout critiquer d'un côté, à tout admirer de l'autre ? Voici.

Devant un tableau le bourgeois s'intimide, se trouble, hésite. Il a peur de se tromper ; car il y a dans la peinture des mystères qui lui échappent. Il s'avoue intérieurement son ignorance, et n'ose se déclarer que lorsqu'il a appelé à son secours le guide-âne administratif. Alors, mais alors, quand il ne se croit plus exposé à prendre une croûte pour un chef-d'œuvre, il juge, condamne et exécute, en juré qui tient bon pour la peine de mort.

Timide dans ses appréciations sur la peinture, le même homme se montre plein d'audace dans ses jugements sur les œuvres littéraires. S'il n'a pas appris à manier le pinceau, il sait tenir une plume, morbleu !.... Il a chez lui tout ce qu'il faut pour écrire, comme disait M. Scribe, son grand homme. Il a un encrier, aussi bien que Victor Hugo !... Et, le jour où il lui plairait de cesser d'être un homme sérieux, pour publier des volumes, il écrirait, s'il daignait s'en donner la peine, *Notre-Dame-de-Paris* et les *Feuilles d'automne !*

Priez Dieu pour lui !

XXXIII. Il y a dans la conversation des plaisanteries banales et des mots décrépits qui sont comme des carrefours où, sans se donner rendez-vous, les imbéciles sont toujours sûrs de se rencontrer.

XXXIV. Toutes les fois qu'une personne de quelque valeur vient à mourir, vous entendez une foule de gens s'écrier d'un ton larmoyant :

— Les bons s'en vont !

Cela n'est pas poli pour ceux qui restent. Mais il est bien entendu qu'en faisant ainsi l'éloge des morts, on n'a d'autre but que de se dispenser de reconnaître le mérite des vivants.

Quand Malfilâtre est mort de faim, on commence à s'apercevoir qu'il a du talent... Et l'on enrichit son libraire !

XXXV. Le lien qui unit deux compagnons de plaisir ne diffère en rien de la chaîne à laquelle sont rivés deux forçats.

Il rapproche indifféremment deux amis ou deux ennemis.

XXXVI. Bénies soient les statistiques ! Tous les ans, le crime diminue ; dans un avenir prochain, l'herbe poussera dans les Cours d'assises !

Quel beau sujet de discours pour une rentrée de tribunaux !

Les consciences sont-elles réellement devenues meilleures ?... Hum !... Ne serait-il pas plus raisonnable de penser que les hommes, en s'éclairant, comprennent mieux leurs vrais intérêts ?

Verser le sang, quand il est si facile aujourd'hui de verser l'argent des actionnaires dans une entreprise dont on a seul la clef? Voler à main armée, avec escalade, avec effraction ?... Fi !... C'est l'enfance de l'art !... Lorsqu'on a de la délicatesse, ce n'est pas ainsi qu'on s'approprie le bien d'autrui.. A vous, malfaiteurs vulgaires, les menottes, les chaînes, le couperet ! A nous, voleurs bien élevés, la richesse... et quelquefois la considération !... La violence cède la place à la ruse. On ne tue plus, on vole : premier progrès ! On ne vole plus, on fait une bonne affaire : second progrès !

Au point de vue de l'ordre matériel, c'est quelque chose. Mais, encore une fois, les consciences en valent-elles mieux ?

Un philanthrope anglais a dit ce mot célèbre : « Ouvrez une école, vous fermez une prison. » On voudrait partager son enthousiasme. Malheureusement l'expérience nous apprend que les bagnes ne se vident qu'aux dépens de nos poches. Moins d'assassins, plus de pick-pocket !

L'éducation peut fortifier, compléter une nature honnête ; elle ne créera pas un honnête homme. On naît bon ou méchant, comme on naît tigre ou agneau... Changez notre espèce, mais n'espérez pas faire du neuf avec du vieux !

XXXVII. Nous nous efforçons de détruire les priviléges, et, pendant ce temps-là, la nature ne cesse de produire des privilégiés.

De quel autre nom appeler ceux qui n'ont que la peine de naître pour être intelligents et robustes ?

Ce qu'il y a de plus triste, pour les êtres chétifs et pour les pauvres d'esprit, c'est que l'injustice, dont ils sont victimes, ne saurait être réparée par un beau mouvement d'enthousiasme.

Les privilégiés, dont nous parlons, n'auront jamais leur nuit du 4 août !

XXXVIII. Avec du courage on se corrige quelquefois d'un vice, rarement d'un défaut.

XXXIX. La première fois que vous entendrez parler un loustic de la peinture, vous serez charmé de sa verve et de sa gaieté. Si vous allez dans plusieurs ateliers, vous y retrouverez les mêmes mots, les mêmes scies. Et ce qui est vrai des peintres le sera également de toutes les professions, de toutes les classes d'individus, qui ont un fonds commun de mots pittoresques.

Votre original n'était qu'une copie, ou, si vous le voulez, un de ces livres uniques qu'on tire à trente mille exemplaires.

XL. Si vous avez la patience de compter les grains de sable du bord de la mer, comptez ceux qui sont convaincus de l'importance de leur rôle, qui se croient nécessaires à la marche des choses, au salut de l'état, à l'existence du monde.

Vous les étonneriez bien si vous leur disiez que l'utilité des fonctions qu'ils remplissent fait tout leur mérite, et qu'il y a quatre-vingts candidats pour la même étude de notaire, cent prétendants pour une charge de bourreau, deux mille ambitieux pour le même portefeuille.

Mais tous vos raisonnements ne changeraient rien à leur manière de voir. Parce qu'ils travaillent à amasser des rentes, ils resteront convaincus qu'ils ont des titres indiscutables à la reconnaissance publique. De plus, ils professeront un souverain mépris pour les rêveurs qui ont écrit : *Les animaux malades de la peste*, *La chute des feuilles*, *La Voulzie*, ou *La nuit d'octobre.*

Et l'on reproche aux poètes d'être orgueilleux !

XLI. Dans nos relations de société, je retrouve la loi des *vases communiquants.*

Si vous avez un ami qui vous soit supérieur, peu à peu, insensiblement, dans vos rapports quotidiens, son intelligence s'épanchera dans la vôtre. Il arrivera un jour où vous lui aurez tant pris, et où il vous aura tant donné, que le niveau sera rétabli entre vous deux.

Si votre ami est un imbécile, il n'est pas besoin de dire aux dépens de qui se fera l'équilibre des intelligences.

XLII. O jugeurs, de quel droit faites-vous son procès à l'humanité ? Quand vous dites qu'elle n'est composée que de coquins, apprenez-nous de grâce quel rang vous occupez. Êtes-vous d'un acier mieux trempé, d'un sang plus pur que vos justiciables ?

Parce que vous avez reçu une blessure, tous les hommes vous blessent ; parce que vous avez été calomnié, tous les hommes vous calomnient ; parce que vous avez été volé, tous les hommes sont des disciples de Mandrin !

Alceste, Timon d'Athènes, sachez qu'il ne serait pas moins absurde de condamner l'humanité, parce qu'elle produit des assassins, que de jeter au feu tous les végétaux, sous ce prétexte qu'il en est dont le poison donne la mort. Ce n'est qu'une question de choix. Ne cueillez pas les plantes dangereuses, entourez-vous d'honnêtes gens. Tant pis pour vous, si vous avez la vue basse !

N'y eût-il qu'un honnête homme au milieu d'un troupeau de bêtes féroces, celui-là suffirait à prouver la grandeur de la conscience humaine.

XLIII. Comme la prostituée, qui cache ses ardeurs sous la décence d'une mise honnête, il y a des livres qui voilent perfidement la corruption de la pensée sous les grâces virginales du style. S'armant de toutes les audaces, recourant même au langage philosophique, ils séduisent la raison, après avoir enflammé les sens, et détruisent les mœurs au nom de la morale.

XLIV. Il y a quelque chose de plus mobile qu'une girouette, de plus changeant que le temps, de plus variable que la morale : l'esprit.

Le gros niais qui, dans les noces de village, se glisse sous la table pour arracher la jarretière de la mariée, passe dans son monde pour avoir de l'esprit.

Le pître, qui reçoit des soufflets et donne des coups de pieds, devant son grossier public passe pour avoir de l'esprit.

Les spectateurs qui se tordaient de rire, en écoutant les innocents couplets de M. Scribe, ne com-

prennent pas encore les mots exquis d'Alfred de Musset.

Si vous désirez avoir du succès, gardez-vous bien d'être fin, neuf, original.

Pour avoir de l'esprit, il faut se résigner à être aussi bête que ceux qui vous écoutent.

XLV. La calomnie a plus d'un point de ressemblance avec la fausse monnaie.

Les plus purs dévoûments, les affections les plus saintes, l'amour fraternel, l'amitié, ce qui est grand, ce qui est noble, ce qui est inaccessible aux intelligences basses et aux cœurs souillés, tout passe au feu qu'attise le souffle de bouches empoisonnées. On retire le creuset du brasier et, du fond du vase où l'on avait déposé de l'or, il sort de la boue !

Quand la fausse monnaie est prête, il faut la mettre en circulation. Rien de plus facile. Tout le monde se fera complice des faux-monnayeurs. Avec cette légende : « On me l'a dit ! » ou cette autre : « Il paraît que !... » la pièce aura cours.

Un honnête homme seul pourrait l'arrêter... mais trouvez-moi beaucoup de ces honnêtes gens, qui résistent à la tentation de se débarrasser d'une pièce fausse ?

XLVI. Il n'y a de bien armé contre l'injure que celui qui ne tient pas à la louange.

XLVII. Défiez-vous de ceux qui parlent à tout propos de leur honnêteté.

Le calme de leur conscience ne pourrait bien être que le calme d'une mer morte.

XLVIII. A part les perroquets et autres bavards emplumés, il n'est pas douteux que beaucoup d'animaux ne soient supérieurs à beaucoup d'hommes. Car ils réfléchissent sans parler, tandis que leurs prétendus maîtres parlent sans réfléchir.

S'ils sont bêtes, ils ont du moins l'esprit de ne pas le montrer.

XLIX. Prenez un morceau de sucre et faites-le fondre dans un verre d'eau. Qu'en restera-t-il? tout et rien. Il n'y aura plus de morceau de sucre, et, cependant, pas une de ses parcelles ne sera perdue ni combinée.

Prenez un homme et jetez-le dans l'indifférence, après avoir supprimé en lui tout désir de se distinguer, et je vous dis qu'il ne tiendra plus debout et tombera en dissolution. Vous retrouverez des jambes, des bras, une tête, de la mémoire, de l'intelligence; mais tous ces éléments manqueront de lien. Plus d'agrégation, plus de forme. Un fantôme d'homme peut-être, d'homme, point!

Ce serait donc une grande sottise de reprocher à un homme d'avoir de l'ambition. Ce n'est pas l'ambition qui peut être blâmable, mais son but.

L. Bizarrerie de notre langue!

Dites à un homme politique qu'il se vend, il sera furieux; dites à un auteur qu'il se vend, il sera enchanté!

LI. Quand donc aurons-nous la sagesse de faire

hommage des bâtons de commandement, sceptres, couronnes, robes de pourpre, et autres accessoires monarchiques, à nos directeurs de théâtre ?

Nos grands politiques s'imaginent sans doute qu'il est encore nécessaire, pour nous gouverner, de se déguiser en croquemitaine ou en grand-prêtre ? Ah ! Messieurs, permettez-moi de vous dire que si le législateur Moïse se présentait à nous, entouré de nuages et le front orné de cornes lumineuses, nous l'écouterions avec le respect qui est dû aux héros des opérettes d'Offenbach.

Nous sommes comme cela maintenant : les cornes nous font rire.

LII. Le roseau ne plie que malgré lui, sous l'effort du vent, le courtisan se courbe volontairement sous le poids des faveurs. Quand la bourrasque est passée, le roseau se relève et secoue joyeusement la pluie qui l'écrasait ; quand son protecteur s'éloigne, le courtisan se redresse avec morgue, fier de sa honte, et ne souhaitant qu'une prochaine occasion de se prosterner.

LIII. Vous, Paris, vous qui vous vantez de fournir au reste du monde des bons mots, des vélocipèdes et des gouvernements, vous qui auriez inventé l'esprit s'il n'eût pas existé, pourquoi fredonnez-vous, pendant des mois entiers, le stupide refrain d'une chanson stupide ?

O ville de l'élégance, quelle honte pour vous de porter la guenille de quelque bohême, qui se fait habiller au Temple !

LIV. Telles plantes délicates, qui ployaient sous la rosée, au matin secouent les pleurs de la nuit et se relèvent, plus belles, plus vigoureuses. De même les âmes pures; le malheur leur donne un nouvel éclat.

LV. Une revue!... Le général se promène fièrement devant le front des troupes. La sévérité brille dans son regard; il a l'air terrible, quand il examine un bouton de guêtre, et l'on croirait qu'il va tout faire fusiller, lorsqu'il aperçoit un grain de rouille sur une baïonnette. Cependant le brave homme n'ignore pas que les chefs étaient informés de son arrivée et que, pendant huit jours, les soldats n'ont cessé de brosser leurs habits et de fourbir leurs armes.

Mais il paraît que la société ne saurait se passer de mettre en scène le mensonge, et, qu'après le plaisir de tromper les autres, il n'en est pas de plus grand que de se tromper soi-même.

LVI. Dans nos expositions de peinture, les artistes se préoccupent d'attirer, aux dépens de leurs voisins — et, malheureusement, du bon goût, — les regards d'un public, hébété par le nombre de toiles qui lui font les yeux doux.

Cela s'appelle *tirer un coup de pistolet.*

Les coquettes n'agissent pas autrement. Pour être remarquées, il n'est pas de mode absurde qu'elles n'adoptent; et l'on ne saurait croire ce que les plus belles mettent d'art à s'enlaidir.

LVII. Lorsqu'un paysan perd son cheval, il se

rappelle avec douleur ce qu'il lui avait fallu d'argent pour le payer. C'est là toute l'oraison funèbre du pauvre serviteur.

Les princes n'en ont souvent pas d'autres auprès du peuple, qui se souvient moins de leurs exploits que du prix qu'ils lui ont coûté.

LVIII. Quelle différence y a-t-il entre un gouvernement démocratique et un gouvernement monarchique ? Voici :

Aux États-Unis un homme de génie — un grand citoyen, un général illustre — a sauvé sa patrie et assuré le règne de la liberté. Le suffrage universel l'acclame. On le nomme président d'une puissante République. Et le fils de cet homme, après comme avant l'élection de son père, reste petit employé des postes à quinze cents francs par an. Ceci n'est pas un conte. Le général s'appelle Grant.

En Europe, dans un vieux pays aux traditions monarchiques, il plaît au souverain de choisir, pour ministre de la guerre, un illustre inconnu qui s'appellera, si vous le voulez, le général Barbot. Immédiatement le fils Barbot sera nommé secrétaire de Barbot père, le neveu Barbot aura une bonne place dans les bureaux, et le cousin Barbot, qui vend des plumes et du papier, aura la fourniture du ministère, et sera décoré.

Je vous fais grâce des cousines Barbot ; mais soyez certains qu'elles trouveront le moyen de s'unir aux cousins Barbot, pour barboter dans les finances de l'État.

POLITIQUES.

FLEURI, SAINT-SIMON, BOULAINVILLIERS ET DUGUET;

PAR M. DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

On sait que les dernières années du règne de Louis XIV, par les misères et par les humiliations dont la France fut accablée, sont la triste contre-partie de ses commencements si glorieux et si prospères. Les idées et les sentiments politiques suivent le même cours que les événements : la foi dans la légitimité et dans la bienfaisance du despotisme s'évanouit; le culte pour la personne du roi fait place à des critiques amères ou même à de sourdes hostilités; les droits de la nation, oubliés pendant trente années, se représentent vivement, quoique d'une manière confuse, à l'imagination des hommes qui pensent; on se croirait presque à la veille d'une révolution. J'ai déjà montré, ici même, ce changement d'idées dans Boisguillebert et dans Fénelon. Je me propose de le montrer maintenant dans leurs contemporains Fleuri, Saint-Simon, Boulainvilliers et Duguet. J'y pourrais ajouter Vauban, l'abbé de St-

Pierre, même La Bruyère et Massillon. Il n'est pas jusqu'à Racine qui ne se ressouvînt un jour qu'il était français, malgré son amour et son idolâtrie pour le roi. Certes un tel accord entre des hommes qui ne se sont point concertés et qui même, pour la plupart, ne se connaissaient point les uns les autres, a par lui seul autant de signification pour l'historien que leurs opinions mêmes, et prouve que le retour vers des aspirations politiques plus libérales et plus saines, au lieu d'être une fantaisie individuelle, comme certains critiques l'insinuent pour Fénelon, était l'effet d'un besoin général et profond. Mais il suffit d'examiner les écrivains où cette tendance est le plus nettement prononcée, en faisant des autres une simple mention.

L'abbé Fleuri, qui est célèbre par son *Histoire ecclésiastique*, était attaché comme sous-précepteur au duc de Bourgogne et à ses frères. Conservé dans sa place après la disgrâce de Fénelon par le crédit de Bossuet, qui se porta garant de sa doctrine, il fut consulté sur le gouvernement et sur les devoirs de la royauté par le duc de Bourgogne qui cherchait des lumières de toutes parts. On peut dire qu'il s'entendait en tout avec Fénelon, excepté sur les affaires de l'Église. Fleuri était gallican comme Saint-Simon, tandis que Fénelon, soit par ressentiment contre Bossuet et contre le roi, soit par conviction, soit par politique, afin de se ménager le P. Letellier, confesseur du roi, et l'ordre tout-puissant des Jésuites, était ou se montrait profondément ultramontain. Savant en jurisprudence et en histoire, Fleuri s'accordait d'ailleurs parfaitement avec Fénelon sur les empiétements de la puissance royale, et par consé-

quent sur les mesures, telles que les états généraux et les états particuliers, pour ramener la monarchie française à une forme mixte et modérée, qui lui paraissait le vrai et ancien gouvernement du royaume. Mais comme il ne fait que répéter en cela les idées de Fénelon, et comme d'ailleurs ces idées ne sont point développées, ne consistant qu'en courtes notes assez peu systématiques, il suffit de les indiquer ici rapidement.

Saint-Simon et Boulainvilliers, ces deux ardents champions de l'aristocratie, offrent plus d'importance et d'originalité, ou tout au moins de singularité, et méritent d'arrêter davantage l'attention.

Longtemps avant d'entrer dans la confidence du duc de Bourgogne et d'avoir avec lui ces conférences où il venait, dit-il, les poches pleines d'écritures et de projets, Saint-Simon, autant par préjugé de duc et pair que par patriotisme, avait condamné le gouvernement de Louis XIV. Il en sentait très-vivement, comme le prouvent ses *Mémoires*, toutes les suites désastreuses et tous les abus, et « s'échappait souvent sur tous ces désordres et sur leurs causes » avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, tous les deux ministres du roi, tous les deux amis de Fénelon et ses intermédiaires auprès du duc de Bourgogne. Mais malgré toute sa confiance en eux, il se taisait sur les remèdes de ces maux, quoiqu'il y eût pensé depuis longtemps. « Il en était si rempli, dit-il, qu'il les avait jetés sur le papier, plutôt pour son soulagement et pour se prouver à lui-même leur utilité et leur possibilité, que dans l'espérance qu'il en pût jamais rien réussir. » Il découvrit tout à coup que M. de

Chevreuse (c'est-à-dire Fénelon ; car MM. de Chevreuse, de Beauvilliers et Fénelon n'étaient qu'une âme en trois corps) avait à peu près les mêmes pensées que lui. Il faut lire dans les *Mémoires* cette scène de découverte et de surprise. Saint-Simon n'aurait pas moins été surpris de rencontrer des projets analogues, quoique mêlés de beaucoup de paradoxes justes ou faux, auxquels il n'avait jamais songé, dans un homme qu'il pouvait fréquemment voir à Versailles, depuis que ce singulier personnage avait été nommé en 1697 aumônier de Madame, mère du duc d'Orléans : je veux parler de l'auteur de la *Polysynodie* et de *la Paix perpétuelle.*

Les cahiers, auxquels Saint-Simon avait confié ses projets et qu'il montra au duc de Chevreuse, avaient été mis parmi les pièces annexées à ses *Mémoires*. Que sont devenues ces pièces ? existent-elles encore aux archives ou ailleurs ? sont-elles perdues ? On n'en sait rien. Nous serions donc réduits à recomposer les plans du noble duc d'après ses *Mémoires*, si, dans ces dernières années, M. Mesnard n'avait mis la main sur un manuscrit portant le titre de « *Projets de gouvernement, résolus par Monseigneur le Duc de Bourgogne, Dauphin, après y avoir mûrement pensé.* » Quoiqu'ils ne soient pas écrits de la main de Saint-Simon, ces *Projets* sont évidemment de lui, comme le démontre l'éditeur, tant par le style que par le fond des idées. Je n'affirmerais pas qu'ils expriment fidèlement la pensée du duc de Bourgogne, comme le dit le titre ; Saint-Simon a pu le croire et prêter involontairement ses idées au Dauphin, qui l'écoutait avec une singulière bienveillance, tout en suivant

les inspirations d'un autre mentor. Il y avait d'ailleurs assez de ressemblances sensibles entre ces *Projets* et les *Tables de Chaulne*, pour que Saint-Simon pût croire que le Dauphin partageait toutes ses idées.

C'est, comme dans les *Plans* de Fénelon, l'abolition de la centralisation gouvernementale et administrative, mais avec un abaissement bien plus marqué de la bourgeoisie. L'archevêque-duc de Cambrai, dans sa prédilection et son faible incontestable pour la noblesse, était sans fiel et sans mépris pour le tiers-état; je ne sais si Saint-Simon n'avait pas encore plus de mépris haineux pour la roture que d'amour pour la noblesse. Cette différence de Saint-Simon et de Fénelon devient de plus en plus sensible à mesure qu'on parcourt les points mêmes sur lesquels les deux systèmes paraissent identiques au premier abord. Nous avons vu que les moyens de contenir la puissance royale dans de justes bornes, en lui laissant toute latitude pour faire le bien, mais en lui liant les mains pour l'empêcher de faire du mal, sont pour Fénelon les états généraux, les états provinciaux et les conseils. C'est le fond même des *Projets de gouvernement* que Saint-Simon attribue au Dauphin. Mais les états généraux, si inefficaces qu'ils puissent paraître par le vice de leur composition et de la manière de voter, sont quelque chose de sérieux pour Fénelon; pour Saint-Simon, ils ne sont qu'un pis-aller, et l'on pourrait même conjecturer avec quelque apparence qu'ils n'étaient pas dans son plan primitif, et qu'il ne les admit que pour se conformer aux vues du jeune prince. Il marque avec grand soin les bornes étroites dans lesquelles doit

être renfermé le droit de remontrances, et dit en termes exprès que « les états n'auront d'autre pouvoir que celui de remontrer humblement et de proposer respectueusement, et qu'ils devront recevoir avec soumission et obéissance ce qu'il plaira au roi de statuer ». Quant à accorder aux états une part quelconque de la puissance souveraine, loin d'y penser, il eût repoussé cette innovation de toutes ses forces. Une telle autorité ne lui paraissait appartenir légitimement qu'à une assemblée composée, comme les anciens parlements de France, non pas des trois ordres, mais du roi seulement et de ses grands vassaux immédiats. Là, selon lui, se décidaient la paix et la guerre ; là « les pairs avaient la puissance législative et constitutive pour les grandes sanctions de l'État ». Quant aux états généraux, tels qu'ils s'étaient assemblés plusieurs fois sous les Capétiens, ce n'était aux yeux de Saint-Simon « qu'un corps de remontrants et de plaignants, et quand il plaisait au roi de lui permettre, un corps de proposants. » Les états généraux, comme il le disait un jour au duc d'Orléans, lui paraissaient un grand nom qui séduit quelques personnes, un leurre auquel on peut prendre la nation et la multitude ignorante qui croit les états généraux revêtus d'un grand pouvoir, tandis que le moindre nombre est instruit qu'ils n'ont aucun pouvoir par leur nature, *simples plaignants et suppliants.* Il proposa au duc d'Orléans de s'en servir comme d'un instrument utile dans les circonstances et d'en tirer parti pour faire exclure du trône de France la branche d'Espagne, pour renverser par leur moyen les établissements des bâtards et pour faire retomber

sur eux la responsabilité de la banqueroute. C'est qu'à l'avènement de Philippe d'Orléans à la régence, la position était critique ; Saint-Simon voulait donc que le prince se servît momentanément des états pour les rejeter ensuite dans le néant, comme c'était l'habitude des rois. Mais plus tard, en 1717, quand le régent parla de les convoquer, Saint-Simon, ne trouvant plus leur réunion opportune, employa toute son éloquence pour l'en détourner. Il lui signala le danger de laisser une assemblée, dont le nom paraissait si grand et avait toujours été redouté des rois, empiéter sur l'autorité monarchique dont il n'était lui-même que le dépositaire. Insistant sur ce danger et en même temps sur la nécessité de renfermer étroitement les états dans le seul objet qui serait soumis à leur délibération, sans leur permettre de rien proposer d'eux-mêmes. « Nous ne sommes point en Angleterre, disait-il, et Dieu garde un tuteur et un conservateur de l'autorité royale, aussi éclairé que l'est Votre Altesse, de donner occasion aux usages de ce royaume voisin, dont nos rois se sont affranchis depuis bien des siècles et dont le nôtre vous demanderait un jour grand compte ! Nulle nécessité des états pour obtenir des secours des peuples de France ; le roi y pourvoira lui seul par ses édits et par ses déclarations enregistrées. » C'était précisément cette licence de tout prendre usurpée par les rois, c'était cette souveraineté absolue sur les biens des sujets, que les états généraux étaient surtout destinés à refréner, dans la pensée de Fénelon. Mais les états généraux avaient un défaut capital aux yeux de Saint-Simon : ils étaient composés des trois

ordres, tandis que dans les temps reculés le second ordre (ou la noblesse) était le seul qui existât, et qui par conséquent composât le parlement. Aussi voulait-il que le nombre des députés fût réduit à trente-six, trois par province, et qu'ils ne se réunissent que tous les cinq ans. Sur un seul point il paraît plus libéral que Fénelon, mais ce n'est qu'une apparence. Fénelon ne composait les états que d'évêques, de seigneurs d'ancienne et haute extraction, et d'hommes considérables du tiers-état. Saint-Simon, lorsqu'il constitue les états particuliers dans le sein desquels devaient se recruter par l'élection les états généraux, met dans le premier ordre, outre les évêques, des abbés réguliers, des chanoines, des curés; dans le second, de simples gentilshommes, outre les seigneurs; dans le troisième, des magistrats, des échevins, des marchands et d'honnêtes bourgeois. Ce n'est point libéralisme, c'est mépris pour les états généraux. Ne voulant leur laisser aucune puissance sérieuse, il devait éviter d'y faire entrer exclusivement des supériorités trop hautes.

Ce n'était point là, mais dans les conseils, qu'il désirait établir la prépondérance de la grande noblesse, singulièrement des ducs et pairs. Ces idées, pour ne pas dire ces boutades politiques de Saint-Simon, nous donnent la mesure de son libéralisme comparé aux généreuses aspirations de Fénelon. Celui-ci était franchement opposant, parce que le despotisme blessait sa raison et son imagination; sa disgrâce put ajouter à son esprit d'opposition, mais elle n'en fut pas la cause, puisque les *Dialogues* et le *Télémaque* sont antérieurs à l'affaire du quiétisme et à l'exil de

Cambrai. Saint-Simon est plutôt un mécontent qu'un opposant. Si l'*ordre du tableau* ne lui avait point fait quitter l'armée en froissant son ambition et son orgueil, l'auteur des *Mémoires* serait peut-être resté un des admirateurs de Louis XIV. Dans tous les cas, ses discours au duc d'Orléans sur les états généraux prouvent manifestement qu'il acceptait volontiers la royauté avec ses abus d'autorité et sa puissance démesurée, et qu'il était plutôt hostile au personnel employé par le despotisme qu'au despotisme même. Tout honnête homme qu'il était, si le pouvoir royal eût été exercé par le ministère de la haute noblesse, peut-être en aurait-il moins senti les excès et la tyrannie. Ce fils d'un hobereau parvenu (on l'eût fait bondir sans doute si on lui eût soutenu, à lui qui prétendait remonter au moins à Charlemagne, que la grandeur de sa race ne datait que de Louis XIII, et si on lui en eût donné pour preuve cette phrase dédaigneuse d'une lettre de Malherbe : « Il y a dans les écuries du roi un certain Saint-Simon »), ce fils donc d'un hobereau parvenu me paraît avoir plus de mépris et de haine pour les parvenus de la bourgeoisie que d'aversion sincère et profonde pour le régime despotique, sur lequel il serait tout disposé à passer condamnation, si le règne du « plus roi des rois » ne lui semblait « un long règne de vile bourgeoisie. » Au fond, dans ses *Projets de gouvernement* comme dans ses *Mémoires*, il y a moins de vues politiques et d'aspirations libérales que de rancunes longuement digérées.

C'est pourquoi les états particuliers ou de province étaient infiniment plus de son goût que les

états généraux. Ils satisfaisaient ses préventions, d'ailleurs légitimes, contre les intendants et les gens de finance, presque tous robins et plumitifs, pour employer son langage trivial et méprisant. Mais là n'était pas encore pour lui la vraie réforme du gouvernement; elle était toute dans les conseils. Les conseils étaient son institution favorite; les conseils étaient sa panacée universelle et infaillible; les conseils étaient sa marotte. Quoiqu'il se rencontrât encore sur ce point avec Fénelon, je doute que les deux réformateurs se fussent trouvés d'accord sur le but et la composition de ces conseils, si amoureusement enfantés par l'un et par l'autre. Le véritable dessein de Saint-Simon, tel qu'il le découvre lui-même dans ses *Mémoires*, était de « mettre la noblesse dans le ministère, aux dépens de la robe et de la plume, et de conduire sagement les choses par degré et selon les occurrences pour que peu à peu cette roture perdît toutes les administrations qui ne sont point de pure judicature, et que les seigneurs et la noblesse fussent peu à peu substitués à tous leurs emplois. » Ce dessein n'est pas moins manifeste dans l'organisation qu'il prétend donner aux conseils. Le conseil d'état, qui « est le seul suprême et à l'égard duquel les autres ne sont que consultatifs », se compose du roi et de cinq membres qui seuls portent le nom de ministres d'état, et pas un de ces cinq ministres « ne doit être de robe ni de plume, ni en avoir été. » Trois des autres conseils, celui des finances, celui des dépêches et celui de l'ordre, ont pour chef un duc et pair. Si, à côté de quatre seigneurs, il y a

dans le conseil des finances sept autres membres choisis parmi les gens du métier, c'est que l'importance de ses attributions est bien diminuée par celles qui sont réservées aux états généraux et surtout aux états de province. Le conseil des dépêches ne compte qu'un seul magistrat parmi ses membres ; les dix autres sont des seigneurs. Le conseil d'ordre exclut naturellement tout roturier, puisque ses fonctions consistent à régler les rangs. Même exclusion pour le conseil de la guerre et celui de la marine; celui des affaires étrangères consent à laisser passer un magistrat. Le conseil ecclésiastique est celui qui admet le plus grand nombre de gens de robe. Mais si le Parlement y est représenté par quatre de ses conseillers et par le procureur général, c'est qu'il est le défenseur le plus assuré des libertés de l'Église gallicane, dont Saint-Simon est un amateur fort jaloux. La noblesse avait encore un pied dans ce conseil, où pouvaient entrer trois ou quatre seigneurs, à côté des prélats et des notables ecclésiastiques. Donc partout des ducs et pairs, partout des seigneurs; la roture, cette vile bourgeoisie à laquelle appartenait la gent ambitieuse de la robe et de la plume, allait rentrer dans sa bassesse et dans son néant.

Mais Saint-Simon ne prend-il pas ses désirs pour des réalités, et ses propres vues pour les projets mûrement pesés et arrêtés du duc de Bourgogne? Ce prince sans doute aimait la noblesse et voulait la tirer de l'état de déchéance et d'abaissement où Louis XIV l'avait tenue. Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, les seuls seigneurs que Louis XIV

eût fait entrer au ministère, l'y poussaient ainsi que leur oracle commun, Fénelon. Tous ils croyaient que la noblesse était une de ces forces vives du pays que le pouvoir absolu avait comprimées et qui devaient se relever sous la nouvelle monarchie française, devenue un gouvernement mixte et tempéré. Mais il n'y avait que Saint-Simon pour proposer de remettre toute l'administration entre les mains des ducs et pairs et des seigneurs. Dans son esprit entier, dans ses préventions furieuses contre tout ce qui n'est point noblesse, il donne naïvement pour un projet du duc de Bourgogne son propre programme : substitution des seigneurs et de la noblesse à tous les emplois de la roture. Si le jeune prince eût vécu et régné, peut-être Saint-Simon eût-il reconnu avec chagrin qu'il y avait encore du Louis XIV dans son petit-fils, comme il se plaignait de retrouver trop souvent dans MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, gendres de Colbert, quelque chose de l'esprit de ce ministre.

Car il est certain que le duc de Bourgogne n'eût pas plus supporté que son aïeul les désordres et les excès tyranniques des seigneurs. Ne croirait-on pas lire une page des Mémoires de Louis dans cette page écrite par son héritier présomptif? « Un abus bien préjudiciable à l'État, et qui semble prévaloir de jour en jour, c'est l'espèce de tyrannie qu'exercent sur leurs vassaux des seigneurs particuliers dans quelques provinces éloignées de la cour. Ils commandent en despotes des corvées pour l'embellissement de leurs terres et pour leur commodité particulière ; ils élargissent et plantent des chemins à leur profit contre

les ordonnances ; ils établissent sous des titres supposés des péages, des fours et des moulins banaux, tandis que le roi s'efforce partout d'abolir ces servitudes odieuses ; en un mot, ils grèvent le peuple d'une multitude de charges qui l'épuisent et le mettent hors d'état de subvenir aux impositions royales..... Les paysans, par crainte ou par ignorance, se soumettent à ces innovations abusives qui, peu à peu, s'établissent en droit. Il est donc indispensable qu'il soit fait dans l'étendue du royaume une recherche exacte des titres sur lesquels sont fondées ces servitudes, que l'on anéantisse ceux dont la fausseté sera reconnue, qu'on restreigne ceux qui seraient suspects, et qu'on les supprime dans ce qu'ils auraient de contraire aux lois et à la police générale du royaume. Il faut encore, pour aller à la racine du mal et prévenir les mêmes abus dans l'avenir, qu'il soit ordonné une fidèle restitution des deniers ou du prix des travaux qui ont tourné au profit de ces titres frauduleux, et qu'il soit, de plus, décerné des punitions exemplaires contre ceux qui seraient convaincus de les avoir eux-mêmes fabriqués. » L'entente cordiale, je le crains, n'eût pas été de longue durée entre le nouveau roi et les seigneurs, malgré ses préférences très-marquées pour la noblesse.

Non, c'est Saint-Simon qui parle, et qui parle seul dans ces *projets de gouvernement* attribués au duc de Bourgogne. On le reconnaît à ses préjugés habituels ; on le reconnaît encore à ce torrent d'indignation, de haine et de mépris contre la puissance des secrétaires d'état et du contrôleur général. « L'expérience de la toute-puissance et sans balance

où ils sont parvenus, et de l'état si monstrueusement disproportionné d'eux-mêmes et de leur charge primordiale, où leurs usurpations les ont élevés, et de tous les désordres et les malheurs généraux et particuliers qui nécessairement en résultent sans cesse, a fait prendre la résolution au Dauphin de les dépouiller de toutes les plumes étrangères que ces oiseaux de proie ont arrachées à tous et partout, et de ne leur laisser que leur naturel plumage... Ce plumage, continue-t-il avec le mauvais goût sans gêne d'un grand seigneur, consiste à écrire les ordres qu'ils reçoivent, à en faire les expéditions qui leur sont ordonnées, et à n'influer ni dans les uns ni sur les autres, non plus que ne fait un secrétaire dans les dépêches que son maître lui dicte. Quant au contrôleur général, il ne pourra influer que sur des bagatelles qui resteront en son pouvoir; il aura son conseil, qui sera son supérieur et son correcteur, chargé de recevoir contre lui les plaintes et d'en faire toute réparation et toute justice, et tenir aussi les secrétaires d'état en bride pour ne rien faire mal-à-propos dans les bagatelles qui leur seront laissées..... » Ainsi les secrétaires d'état pourront faire à loisir leur charge, « redresser leurs commis, les tenir en bride, en respect, en leur propre état, et ne s'en plus laisser gouverner et conduire, influer dans leur travail et leurs affaires, et devenir nécessaires à tout le monde, par conséquent, importants, arrogants et insolents. » Et, chose merveilleusement nécessaire au bon ordre et au salut du royaume! « leur état et leur habit seront l'état et l'habit des gens de robe, et ils porteront toujours le rabat et un

rabat sans ressemblance à cravate, mais qui pourra être de point ou de dentelle ; jamais d'or, d'argent sur leurs habits, ni de couleur rouge ou bleue, encore moins d'épée ; et l'état de leurs femmes sera aussi le leur. On entend bien par là toute exclusion d'entrer dans les carosses et de manger avec le roi et la reine. » Avec Fénelon, nous avions la politique de l'imagination et de l'utopie ; avec Saint-Simon, nous avons la politique non moins chimérique de la passion et de la boutade, du préjugé rancuneux et de l'humeur. Les affaires de tabouret seraient devenues sous son ministère des affaires d'état ; et la perte d'une bataille ou la ruine de la marine aurait fait moins de bruit que le bonnet cloué sur la tête du président du Parlement en présence des ducs et pairs auxquels il devait le salut. Je sais que le duc de Bourgogne voulait remédier à la confusion, c'est-à-dire à l'égalité relative des conditions, à cette difformité qui, selon l'auteur des *Projets de gouvernement*, obscurcissait la dignité de la France. Fénelon lui-même paraissait beaucoup trop sensible aux affaires d'étiquette et de vanité ; mais pour Saint-Simon, c'était le capital du gouvernement. Aussi je crois bien que le conseil de l'Ordre était tout entier de son invention. Je vais donc le laisser en expliquer les attributions si importantes à ses yeux : « Toute matière de rangs, distinctions, honneurs, marques aux armes, titres et actes, protocoles, préséances, disputes, noms contestables, prétentions à cet égard et règlements à faire seront portés à ce conseil qui décidera souverainement et sans appel, forme ni figure de procès... Ce conseil

16

s'assemblera chez (son) chef quatre fois la semaine, et plus souvent selon les affaires. Il verra à se pourvoir d'un bon et fidèle généalogiste..... Ce sera aussi à ce conseil à nommer dans les provinces des commissaires pour la recherche de la noblesse. » Saint-Simon oublie de dire si ce généalogiste et ces commissaires seront ou ne seront pas des ducs vérifiés : omission grave, car les d'Hoziers officiels auraient tenu entre leurs mains le sort de la noblesse et ce qui paraît à Saint-Simon la dignité du royaume.

Le conseil d'Ordre n'aurait point chômé. « Il ne sera pas inutile de remarquer, ajoute notre réformateur, qu'il doit s'appliquer particulièrement à régler les qualités des actes prises par les personnes de tous les états les unes avec les autres, les suscriptions et les souscriptions des lettres, les armoiries et les ornements des armoiries, à ce que personne ne prenne que celles qui lui appartiennent, le port d'armes des bourgeois et des domestiques défendu aux uns et aux autres, la manière licite ou illicite des obsèques et de chacun à porter le grand deuil, et à tous les états, jusqu'aux moindres, à ne paraître qu'avec l'habit affecté à leur état,... à veiller à l'abus d'inscriptions d'hôtels et de Suisses aux portes de qui n'en doit point avoir, à empêcher qu'aucune livrée, sans nulle exception, porte des armes et des cannes, excepté les Suisses des portes, et que nul homme de livrée ne paraisse sans livrée, et pour les personnes au-dessous des barons, sans quelque chose qui le marque. » Et plus d'un bon tiers des *Projets de gouvernement* roule sur des con-

sidérations de cette importance ! Voyez sur quoi se portait, au moins selon Saint-Simon, l'attention du duc de Bourgogne à l'égard des magistrats et des officiers non nobles de la couronne. « Il voulait aussi défendre à tous les magistrats d'être jamais, chez eux, ni en visite, ni en aucun temps, sans la robe avec laquelle ils siégent dans les tribunaux dont ils sont, non la rouge, ni encore moins pour les présidents à mortier leurs habits fourrés, mais leurs robes noires ; à la campagne seulement en habit brun, et tout au plus les boutons d'or dessus, sans jamais d'épée..... Parmi les officiers de la couronne, pas un n'aurait de Suisse, ni encore moins le mot d'hôtel écrit sur la porte de sa maison. » Que de petitesses et de puérilités ! Que l'orgueil vain des grands, non moins que l'envie des petits, est jaloux, haineux et bas ! Si le Dauphin avait dans la tête de pareils desseins, il aurait passé tout son règne à des vétilles et à des chicanes inquisitoriales, comme on lui reprochait à l'armée de donner trop de temps à des enfantillages indécents, par exemple à jouer au volant comme une jeune fille, tandis que Lille succombait.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Tout religieux que fût Saint-Simon, il avait sur l'Église les idées d'un homme du monde les plus libres et les moins favorables aux doctrines ultramontaines qui, depuis cent ans, assiégaient la France et la troublaient sans pouvoir s'en rendre maîtresses, comme elles s'étaient emparées de l'Italie et de l'Espagne. Il prête ses opinions et ses préventions justes ou injustes au duc de Bourgogne, sans doute par suite

d'une illusion qui lui faisait prendre pour une approbation formelle l'attention bienveillante de son royal auditeur. Nous les opposerons aux idées de Fénelon sur le même sujet, et nous pourrons juger par là du succès qu'elles auraient eu si le Dauphin fût devenu roi.

Il recommande énergiquement, en plusieurs passages des *Projets* et en maints passages des *Mémoires*, les précautions les plus défiantes pour arrêter les usurpations de la Cour de Rome et pour forcer le clergé à être français. Aucun ecclésiastique, ni séculier ni régulier, n'aura commerce avec le nonce du pape ; le nonce, en France, n'est rien qu'un ambassadeur, il n'a et ne doit avoir de rapports directs qu'avec le roi ou ses ministres ; il n'a et ne doit avoir aucune inspection, aucune autorité, aucune influence même sur le clergé. Ceux qui seront nommés par le roi aux abbayes et aux évêchés « ne feront plus information de vie et mœurs, ni leur profession entre les mains du nonce. Il devra aussi être défendu à tous curés, supérieurs de communautés séculières ou d'écoles régulières d'hommes et de filles, encore plus aux chapitres et aux évêques, de convier le nonce à officier en quelque occasion et pour quelque cause que ce soit, ou à assister à des actes ou thèses. »

Fénelon, au contraire, qui soutient l'intérêt des églises particulières à avoir un chef indépendant de leur prince temporel, déclare que c'est un abus de ne pas laisser les évêques concerter toutes choses avec leur chef. « La règle, dit-il, serait que les évêques de France demeurassent subordonnés à

leur chef pour le consulter sans cesse sur les appellations, pour les corriger, déposer, etc., » et il met au nombre des réformes urgentes le rétablissement du commerce libre des évêques avec le pape. Loin de vouloir tenir le nonce éloigné du clergé français, il le fait entrer dans ce bureau de bons évêques et de magistrats laïques et pieux qui devra fixer l'appel comme d'abus. Dans le mémoire qu'il adresse en 1710 à l'abbé Alamani sur le gouvernement de la cour de Rome, il recommande ce même concert du nonce avec les évêques pour agir auprès du roi, et son union avec les bons évêques pour la juridiction tant sur la discipline que sur la doctrine, pour repousser les maximes excessives des juges séculiers.

C'est parce que Saint-Simon désire soustraire le clergé de France au joug ultramontain, et ôter à la cour de Rome un de ses plus puissants moyens de domination sur le clergé, qu'il voudrait supprimer les cardinaux français. Il allègue leur inutilité, les bénéfices accumulés sur leur tête, tandis qu'une partie du clergé est dans la plus déplorable pauvreté, l'orgueil et l'insolence de leurs prétentions. Mais ce qui le touche certainement le plus, c'est que la perspective du cardinalat rend tous les prélats esclaves de Rome, qui se sert de l'espérance du chapeau pour dominer toutes les cours catholiques; c'est qu'un cardinal français est en France l'homme du pape contre le roi, l'État et l'Église de France. Voilà pourquoi il désire voir détruire « le poison du cardinalat, la lèpre des cardinaux français », et nous montre le Dauphin très-décidé à

couper le mal dans sa racine et à ne plus donner de nomination à aucun Français. Mais c'est encore une illusion de ses désirs. Car Fénelon dit expressément : « Ne nommer au pape pour le cardinalat que des hommes doctes, pieux, qui résident souvent à Rome ; leur laisser dans les conclaves liberté entière de suivre leur serment pour le plus digne ; ne rien faire de général sans se concerter avec le nonce et sans en faire parler à Rome par un cardinal français. »

Tandis que Fénelon avertissait de se défier des maximes outrées des Parlements et dénonçait les usurpations des magistrats laïques, Saint-Simon voulait introduire dans le conseil ecclésiastique trois conseillers laïques du Parlement, un conseiller clerc et le procureur général. La manière dont il composait ce conseil le rendait très-propre à l'œuvre dont il voulait particulièrement le charger, c'est-à-dire à la défense des libertés gallicanes, et « à la pacification de la théologie par le silence à imposer aux querelles des Molinistes, des Jansénistes, des Casuistes et de la Constitution *Unigenitus.* » Fénelon trouvait, au contraire, les entreprises de Rome fort diminuées et celles de la puissance séculière beaucoup plus à craindre. Il voulait qu'on fît aux Jansénistes une guerre à toute outrance et qu'on obligeât tous les évêques à accepter cette constitution qu'il trouvait très-digne de l'Église, mère et maîtresse.

La crainte de Rome et des agents et auxiliaires que pourraient trouver son influence et ses intrigues, s'il se glissait dans le conseil suprême des cardinaux ou des hommes ambitieux de le devenir, fut un

des motifs qui portaient Saint-Simon à exclure les ecclésiastiques du gouvernement de l'État. Ce ne fut pas le seul. Comme Louis XIV pour qui cette exclusion fut une règle constante, il se souvenait de Richelieu et de Mazarin, et redoutait l'ambition sourde et tenace des hommes d'Église. Rien n'eût servi de faire rentrer dans le néant les gens du tiers-état, les gens de robe et de plume, si l'on ne fermait pas la porte du pouvoir au premier ordre ou à l'ordre ecclésiastique, dont les prétentions pourraient être encore plus redoutables sous une monarchie moins absolue, moins forte et toute dévote. De cette pépinière de prêtres premiers-ministres ne pouvait-il pas sortir un gouvernement tout différent de celui que Saint-Simon appelait? Il était donc naturel qu'il eût en grande défiance l'immixtion du clergé dans les affaires politiques et qu'il songeât à l'interdire absolument. Peut-être aussi, mesurant mal ses forces et son influence sur le Dauphin, avait-il en vue Fénelon qu'il n'aimait pas et qu'il craignait, et voulait-il lui barrer le chemin à la puissance de premier ministre. Les mesures pour écarter le danger étaient rigoureuses et complètes dans les *Projets de gouvernement*. Nul homme d'Église ne devait entrer dans aucun autre conseil que celui des affaires ecclésiastiques, et les membres laïques de ce conseil pouvaient seuls venir au Conseil d'État pour y rapporter les affaires.

Loin de souscrire à cette loi d'exception contre son ordre, Fénelon rappelle dans ses *Plans* que les évêques sont tous naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'état. Il veut en conséquence

qu'on mette dans le Conseil suprême quelques évêques pieux, savants et modérés. Dans un autre passage des *Plans*, où il appuie sa théorie de l'autorité de l'histoire, il fait remarquer que, du temps des Carlovingiens, les évêques étaient devenus les premiers seigneurs, chefs du corps de chaque nation. On lit encore dans le mémoire à l'abbé Alamani qu'il importe de faire entendre que les évêques sont les premiers seigneurs de l'État. On n'aurait jamais cru que Fénelon eût tant à cœur de monseigneuriser l'épiscopat; il n'était pas impunément archevêque-duc de Cambrai.

Saint-Simon a, lui aussi, ses doctrines historiques. Sans nier la primauté de l'épiscopat, qui s'était établie par l'union du sacerdoce avec les grands fiefs, comme un fait constant et accompli, il la contestait comme droit et ne la tenait que pour une usurpation, pour une intrusion illégitime, que l'ignorance des seigneurs s'était fait une religion de tolérer, en sorte, dit-il, que la noblesse, qui était le corps unique de l'état, en laissa former un second qui devint le premier. A ses yeux, le droit primordial était celui de la noblesse; c'était dans son sein, et non dans l'épiscopat, comme le prétendait Fénelon, qu'il fallait chercher ces hommes vraiment nés conseillers d'état. Et s'il faut que le Conseil d'État soit composé de seigneurs, Saint-Simon avait raison, ils ne sont et ne doivent être pris que dans la noblesse ou dans les hommes d'épée; et ce n'était que par un mélange monstrueux de l'ordre religieux et de l'ordre politique que ceux qui prêchent un royaume qui n'est point de ce monde, étaient devenus les premiers

seigneurs du royaume, et que le clergé formait un ordre différent et de la noblesse et du tiers-état dans lequel il se recrutait en grande partie. Que si l'on considère maintenant les deux premiers-ministres que Saint-Simon vit régner, et qui n'étaient pas des Fénelons par le génie et par la vertu, je veux dire cet infâme Dubois et cet impotent Fleury, tous les deux cardinaux, on ne trouve que trop raisonnable et trop fondée son aversion pour les prêtres ministres. Mais il était prédestiné à voir ce qu'il haïssait le plus ; car Fénelon aurait certainement régné sous son élève, le duc de Bourgogne, s'ils eussent vécu l'un et l'autre, et, à défaut de Fénelon, Dubois et Fleuri furent successivement les maîtres tout-puissants de l'État.

Saint-Simon dans ses *Projets* touche à un autre point important des affaires de l'Église, où il semble d'abord se rencontrer dans une même pensée avec Fénelon. C'est la réforme des ordres religieux et la suppression d'un certain nombre d'entre eux. Fénelon croyait cette réforme désirable pour quelques ordres peu édifiants, tels que les Cordeliers et Cluny, d'accord en cela avec l'abbé Fleuri, qui allait même un peu plus loin que lui et qui aurait voulu ne conserver que peu de communautés, mais nombreuses et d'une exacte observance. Toutefois, quand on lit les pages où Saint-Simon réclame l'extinction de force monastères d'hommes et de femmes, la diminution de ce nombre infini de religieux et de religieuses; quand on l'entend accuser l'inutilité de ces couvents, qui vivent aux dépens de la société sans lui rendre aucun service, attribuer la dépopu-

lation de la France au célibat monastique, enfin condamner presque absolument cette abdication de sa volonté, de sa liberté et de sa raison qui est la loi des communautés, et déclarer que la plupart de leurs membres violent leurs vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et qu'il y en a bien peu qui ne se repentent toute leur vie de les avoir prononcés; il ne faut pas se demander si ces attaques non contre les abus seulement, mais contre l'existence et l'institution du clergé régulier, si cette diatribe philosophique, dont la hardiesse et l'âpreté étonnent même dans Saint-Simon, aurait été du goût de l'archevêque de Cambrai. Il ne faut pas se demander non plus ce qu'en aurait pensé le prince, qui, durant la campagne de Flandre, se faisait scrupule de loger dans le monastère de Saulsoie, et qui avait besoin d'être rassuré là-dessus par son ancien précepteur. De même, lorsque Saint-Simon propose de n'admettre au noviciat aucune personne de l'un ou de l'autre sexe avant l'âge de vingt-cinq ans, il n'est pas vraisemblable que Fénelon eût consenti à cette abrogation d'un article du concile de Trente. Je ne croirai pas davantage qu'il n'eût point défendu les séminaires, entre autres St-Sulpice, contre les reproches d'ignorance, de grossièreté, d'avarice, de crasse, de pratiques dures et inutiles dont Saint-Simon se plaît à les flétrir. Il y eût donc eu lutte entre ces deux hommes qui aspiraient à la confiance du prince et à un certain empire sur son esprit et sur sa conduite, ou plutôt la lutte n'eût pas duré un moment, et Saint-Simon, aussitôt vaincu par le crédit sans bornes de l'archevêque,

aurait éprouvé avec son cher Dauphin une déception encore plus grande que celle qu'il éprouva avec le duc d'Orléans. Il n'était pas né, malgré son ambition, pour le ministère ni pour un rôle principal. Son élément n'était point la faveur, mais la disgrâce; son génie, comme sa fortune, était d'être mécontent. C'est là aussi à peu près toute sa philosophie politique. A part la question religieuse où il ne manque pas d'une certaine clairvoyance, on ne peut point dire qu'il ait des vues politiques: il n'a que de la passion et des rancunes. Je crois même qu'on le surfait quand on le donne pour le champion et le représentant de l'aristocratie; il n'est réellement que duc et pair, et ses ambitions les plus vives seraient satisfaites si les ducs et pairs jouissaient de leurs priviléges, et bien plus encore de leurs priviléges honorifiques que de leurs priviléges essentiels.

Le vrai représentant de l'aristocratie, pour ne pas dire de la féodalité, dans l'ordre des idées est un homme beaucoup moins célèbre que Saint-Simon et qui n'est même connu que par la mention qui en est faite dans ses *Mémoires*, mais aussi supérieur au noble duc en connaisances et en netteté, en résolution d'esprit, qu'il lui est inférieur pour l'imagination et l'éloquence passionnées. Celui-là n'écrit point pour devenir premier ministre ni pour donner des conseils au duc de Bourgogne; il écrit pour lui-même et pour le public. Nous ne voyons pas, en effet, que le comte de Boulainvilliers ait été, ni directement ni indirectement, en rapport avec le Dauphin, ou avec les ducs de

Beauvilliers et de Chevreuse. Nous savons seulement qu'il connaissait Saint-Simon, lequel ne le voyait pas autant qu'il l'aurait désiré à cause du faible qu'avait le comte pour l'astrologie et pour les sciences occultes et défendues. Mais si Boulainvilliers n'était pas, comme Fénelon, Fleuri et Saint-Simon, en communication avec le duc de Bourgogne, c'est cependant à propos des mémoires demandés (1) par le Dauphin aux intendants sur l'état du royaume, qu'il entreprit ses ouvrages historiques. Étonné que les intendants eussent si mal répondu aux instructions et aux demandes du jeune prince, dans ces énormes mémoires qui ne composent pas moins de 71 volumes in-folio, Boulainvilliers prétendit les rectifier et en extraire le suc; c'est ce qui donna lieu à son ouvrage l'*État de la France*, précédé d'une rapide histoire de la monarchie française depuis les temps les plus reculés. On a encore de lui quelques opuscules économiques, parus sous le Régent.

Boulainvilliers, comme Saint-Simon et la plupart de ses contemporains, juge en ennemi le règne de Louis XIV : il l'appelle un « règne despotique, bursal, très-long et par conséquent très-onéreux », sous lequel tous les ordres de l'État ont été « également accablés, détruits, et anéantis. » Il le caractérise très-bien, quoique indirectement, dans le premier de ses mémoires économiques, lorsqu'il écrit au sujet des *Déclarations* du Régent : « Elles n'ont proposé ni fait envisager le remède au

(1) En 1711.

malheur public, que comme la consommation de la ruine des particuliers, oubliant que ce public ce n'est que les particuliers ensemble; il semble que l'on continue de séparer de plus en plus le Roi de l'État, ce qui a été la plus odieuse de toutes les maximes du règne passé. » Mais on ne saurait séparer le Roi de l'État, dont il est le chef, « à moins qu'il ne renonce lui-même à cette union qui fait le titre de son autorité. »

C'est ce que font pourtant la plupart des intendants dans leurs mémoires dressés pour le Dauphin. Partout la crainte servile, la flatterie, l'enivrement de l'autorité dominent dans ces Mémoires. L'un paraît trembler en parlant des *droits du roi*, c'est le terme générique de tout ce qui s'appelle impositions; un autre vante les impôts en général; la seule chose qu'il blâme, c'est le choix qu'on en a fait, « à cause du peu de profit qu'ils rendent au roi »; quelques-uns déclarent qu'ils craignent de divulguer les secrets de l'État et qu'ils n'oseraient parler qu'en vertu d'un arrêt du conseil. Mais les impôts ne doivent pas avoir de mystères: « Les passions, s'écrie Boulainvilliers, ont leurs mystères et leurs secrets; un gouvernement légitime n'en connaît point; mais si les ministres pillent, s'ils ont des intérêts particuliers, j'avoue pour lors qu'il y a des secrets inconnus dans le gouvernement et qu'ils ont une espèce de raison d'employer la force et le secret pour en dérober la vue au prince et aux sujets. » Boulainvilliers vante l'ordre et l'esprit qui règnent dans le Mémoire de Bâville, lequel lui paraît cependant le plus pernicieux de tous. « On y re-

connaît, dit-il, le caractère d'un homme enivré de son autorité..... Il montre avec ostentation qu'il a fourni, à lui seul, plus de 160 millions au roi pendant les neuf années de la guerre du prince d'Orange; mais sans dire que l'excès de la surcharge de ces impôts menaçait d'une révolution prochaine, il ne s'attache qu'à faire valoir sa prévoyance à préparer les moyens de conjurer l'orage, qui, malgré la terreur des supplices, se formait à ses yeux; au reste, insensible à la misère dont il est l'auteur et à la mort de plusieurs milliers d'hommes sacrifiés au maintien de son autorité, il ne parle que de la nécessité d'obéissance pour avoir le droit de la faire pratiquer à son égard... (Malgré ses talents), on ne peut s'empêcher de le regarder comme un des plus cruels instruments de la misère publique et comme le plus dangereux séducteur de la piété de notre prince. »

Il n'est question dans ces mémoires que de l'autorité du roi, que des droits du roi; la liberté des particuliers, leurs droits et leurs intérêts, le bien public, sont autant de choses inconnues à ces fauteurs du despotisme. Si quelques-uns de ces intendants n'ont pu dissimuler la misère générale, « ils ont observé de ne la montrer jamais que du côté qu'elle est nuisible aux intérêts du souverain, en interrompant la recette des impositions. » Est-il question dans leurs mémoires de quelque objet d'utilité générale comme de rendre une rivière navigable, de dessécher un marais, de favoriser une manufacture, « ils ne l'ont fait envisager que par rapport au roi; tantôt, c'est le débit de ses forêts,

tantôt l'augmentation des douanes, tantôt la facilité de rendre de nouveaux fonds: tel est le génie des intendants » et des meilleurs.

« Triste état de la plus belle monarchie de l'Europe, dont ces ministres nouveaux ruinent l'économie, dont les maîtres sont si mal servis, si mal instruits, si mal guidés par rapport à leurs vrais intérêts. On leur a persuadé avec raison que le fondement essentiel des monarchies est l'obéissance. Mais nul ne fait plus grand outrage au roi et à la patrie que celui qui par une lâche flatterie veut persuader au prince qu'il est au-dessus des lois et des règles de la probité humaine, que tout lui appartient et qu'il peut tout ce qu'il veut. Ce n'est pas absolument le langage de ces intendants; mais ils s'en éloignent si peu qu'en joignant le témoignage de leur conscience à celui de leur conduite, il en faut nécessairement conclure que, se trouvant les ministres immédiats du pouvoir arbitraire et despotique, ils le favorisent autant qu'ils peuvent dans la personne de leur maître, pour s'en revêtir eux-mêmes, chacun dans son territoire. C'est par ce moyen qu'ils sont venus à bout d'avilir la noblesse au point où nous la voyons, de fouler aux pieds toute la magistrature du royaume, sans égard aux droits des charges et encore moins aux prix qu'elles ont coûté à ceux qui s'en trouvent propriétaires; c'est par ce moyen que leurs biens propres, leurs amis et leurs créatures sont à couvert des violences qui se pratiquent contre les seuls indéfendus; c'est par ce moyen que leur protection, à quelque prix qu'on l'obtienne, est l'unique secours qui se

présente dans les malheurs qui consument nos provinces : désordres de notre temps plus fatals que tous les autres ! On court de toute part à la protection; chacun, livré à cette nécessité, ne regarde plus le revenu de son bien que comme une conquête faite ou à faire; c'est l'adresse ou le crédit qui en procurent la jouissance. »

Cette véhémente sortie sans élégance, mais qui ne manque pas d'une éloquence mâle et amère, atteint par-delà les intendants et leurs délégués le pouvoir royal dont ils n'étaient que l'instrument. On ne pouvait plaire à Louis XIV qu'en mettant tout l'État dans sa personne et qu'en faisant de ses intérêts l'intérêt général, et de sa volonté la loi suprême. Il pouvait avoir l'orgueil naïf de croire qu'il ne se séparait point de l'État et que l'État c'était lui. Malheureusement un homme, quelque grand qu'il soit, n'est jamais qu'un homme qui a ses fantaisies, ses passions et par conséquent ses intérêts particuliers qui ne sont pas ceux de tous. On admet que le salut de l'empire soit jusqu'à un certain point la loi suprême; mais on ne saurait admettre que les droits du roi, c'est-à-dire que les droits d'un homme soient complètement identiques avec le salut et le bien du royaume; et ne parler toujours et partout que des droits du roi, comme le faisaient les ministres et la plupart des courtisans qui vivaient de la munificence royale, c'était dire après tout que les intérêts d'un homme et de ses créatures devaient prévaloir sur le bien public. C'est à quoi se réduit le fameux : « l'État, c'est moi », ainsi que toute espèce de gouvernement absolu et

personnel. Au fond, c'est la royauté absolue que Boulainvilliers attaque dans ses observations sur les Mémoires des intendants, comme c'est la royauté de droit divin qu'il supprime résolument dans son *Précis historique de la monarchie française.* Le despotisme était, en effet, nouveau en France ; il avait été tenté par Louis XI, puis par François Ier ; mais il n'avait prévalu que depuis les Bourbons. Aussi Boulainvilliers ne peut-il supporter qu'on donne le gouvernement de Louis XIV comme la vraie forme du gouvernement français, et qu'on étende dans le passé ce qui réellement ne datait que d'hier : « misère extrême de nos jours, dit-il éloquemment, qui loin de se contenter de la sujétion où nous vivons, aspire à porter l'esclavage dans les temps où l'on n'en avait pas l'idée. »

Il affirme, et avec raison, qu'il est « absolument contraire à la vérité de l'histoire et au génie des anciens Français d'imaginer que le droit royal fût parmi eux souverain, monarchique ou despotique, de telle sorte que les particuliers lui fussent sujets pour la vie, les biens, la liberté, l'honneur et la fortune. » On parle de droit divin; mais Clovis n'était que le général d'une armée libre, qui l'avait élu pour la conduire dans des entreprises dont la gloire et le profit devaient être communs. Pépin et Charlemagne lui-même ne tenaient leur pouvoir, comme chefs d'armée, que de l'élection. A proprement parler, les rois n'étaient que des magistrats civils, choisis et nommés dans une même famille par les cantons afin de juger les différends des particuliers. Ils n'étaient pas nécessairement chefs de

guerre : « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. » Mais soit que l'on considère la royauté et le généralat à part, soit qu'on les considère réunis dans un seul homme, on ne trouve nulle part le pouvoir absolu. Les rois, comme le dit Tacite, n'avaient point un pouvoir indépendant et sans bornes (nec regibus infinita nec libera potestas), et les chefs avaient plutôt l'autorité de l'exemple que celle de l'empire (et duces exemplo potius quam imperio præsunt). Quelques mutations et transformations que la royauté ait subies, voilà son origine réelle; il n'est pas besoin de lui chercher une origine mystique.

« Les Français étaient tous libres, et non sujets. » C'est le premier principe. « Ils étaient tous égaux et compagnons; et les rois ne pensaient point à réclamer la fidélité pour leur personne, mais pour l'État : « Regni fideles. » Les Francs étaient exempts de toutes les charges, excepté du service militaire. Ils avaient chacun leur part de ce qui était acquis en commun, terres et butin. Chacun avait le droit de juger ses pareils et de n'être jugé que par eux en matière criminelle, ainsi que celui de défendre lui-même par les armes sa personne, ses biens, ses amis. Tous faisaient partie des assemblées de la nation tenues tous les ans, d'abord au mois de mars, puis au mois de mai, et délibéraient sur toutes les causes et matières portées devant ces assemblées.

On peut voir par là s'il est vrai, comme le veulent les flatteurs, que « tout ce qu'il y a d'hommes sous le commandement de nos rois tiennent leurs biens de la libéralité qu'ils ont exercée envers les uns et

les autres, soit pour en faire des seigneurs, soit pour en faire de simples propriétaires ou des sujets taillables. Laissons ces maximes au mahométisme ! « Les Français étaient tous nobles, c'est-à-dire maîtres et seigneurs dans les terres qu'ils devaient à leur propre courage et aux lois nationales. Ce fut la création des duchés et des comtés, etc. , qui rompit l'égalité primitive, et le peuple français « donna dès lors une preuve de sa docilité ou plutôt de l'inattention que sa postérité pratique depuis tant de siècles sur les matières du gouvernement. »

Boulainvilliers n'a point pour les assemblées le mépris de Saint-Simon. Selon lui, de tous les usages des Francs, celui qui contribua le plus à maintenir la liberté publique, ce fut celui des assemblées. C'est la nation, et non le prince, qui a fait ses lois plutôt par usage et par sentiment que par politique; car il fallait le consentement de la nation pour donner force de loi aux règlements qui concernaient la police générale du royaume. De plus on traitait dans ces assemblées toutes les affaires de l'État, la paix et la guerre, les impôts à établir, non sur les citoyens, mais sur les sujets, le département (ou la distribution) des troupes. On laissait les rois et les chefs maîtres de faire la paix, « mais pour la guerre, il fallait le consentement de la nation et en particulier celui des troupes qu'on voulait y employer, usage bien remarquable dans son principe, puisque la guerre se fait toujours aux dépens de la vie et des biens des peuples. »

Mais l'usage des assemblées n'était pas moins

avantageux pour le maintien de la liberté individuelle. Toute accusation intentée à un Français, dès qu'elle intéressait son honneur, sa vie et ses biens, ne dépendait point du jugement d'un homme, quelle que fût sa dignité; il fallait un jugement public où toute la nation devait intervenir. « La dispensation de la justice est le soutien des États, ajoute Boulainvilliers. Mais quel danger n'y a-t-il pas à la recevoir d'un maître souvent prévenu, souvent mal instruit, quelquefois incapable, toujours partial pour son autorité ? Quel danger n'y a-t-il pas encore à la recevoir d'un tribunal, fondé pour en faire métier, surtout quand la vénalité des charges a rempli le cœur de ceux qui les possèdent ? Mais le danger n'est-il pas encore plus grand, quand les juges font une profession publique de servitude envers d'autres puissances, de laquelle ils sont en droit de se dédommager sur ceux qui passent par leur jugement? Nos pères avaient donc raison de vouloir être jugés par leurs pareils et d'avoir établi une forme de justice qui ne pouvait être sujette à de tels inconvénients. Les Gaulois conçurent bien l'avantage que les Francs s'étaient réservé par cette coutume, et dès qu'ils eurent obtenu leur liberté, les communautés et les villes rédimées n'eurent rien de plus pressé que d'établir leur propre juridiction sous les noms d'échevinage, de prévôté, de pairie, c'est-à-dire qu'avec la liberté ils obtinrent de leurs seigneurs le droit de ne recevoir la justice que de leurs propres concitoyens, qui devinrent juges les uns des autres, suivant la forme usitée entre les Francs..... N'y a-

t-il pas lieu de s'étonner que l'usage en soit tellement aboli dans la monarchie, qu'il n'en est resté ni trace dans la pratique, ni souvenir dans les intéressés? Un droit fondamental qui a été la base de la constitution du gouvernement, qui a vieilli avec lui pendant plus de mille ans, se trouve tellement oublié que plusieurs sont portés à croire qu'il n'a jamais existé, et que ceux qui le représentent dans son ancienne étendue sont des faiseurs de systèmes, qui ne donnent même pas de la probabilité à leurs idées. »

Ces thèses que Boulainvilliers prétendait appuyer sur l'histoire, et qui d'ailleurs sont suffisamment vraies dans leur généralité, ont une valeur très-différente, selon qu'on les considère en regard des maximes politiques qui avaient prévalu, ou absolument et en regard de la philosophie et du droit naturel. Relativement et en opposition aux principes du gouvernement de Louis XIV, elles en sont la réfutation victorieuse et la plus péremptoire. On dit que les rois en général et les rois de France en particulier sont rois de droit divin ; l'histoire répond que les premiers rois des Français ne durent leur couronne qu'à l'élection, et que si l'élection a disparu, ou n'est plus qu'une vaine et ridicule formalité du sacre, c'est que le pouvoir royal s'est élevé peu à peu et illégitimement sur les ruines de la liberté publique. On donne la royauté absolue pour la vraie forme du gouvernement français ; l'histoire répond que le roi n'était originairement que le premier entre ses pairs et ses égaux, et que la royauté, se transformant sans cesse, n'est arrivée de surprise en surprise, d'em-

piétement en empiétement à une autorité despotique que du temps même de Louis XIV. Des flatteurs avancent que toute noblesse et que même toute propriété n'est qu'un octroi et une faveur des rois. L'histoire répond que tout Franc était l'égal d'un autre Franc, que tout Franc était noble par le seul fait de la naissance et de sa nationalité, que tout Franc était maître et seigneur absolu sur les terres que la loi du partage et le consentement de la nation avaient adjugées à son courage. Le roi est-il davantage le juge par excellence, celui de qui émanent toute juridiction et toute justice? Mais loin d'être jugés par le roi ou par les hommes du roi, toutes les fois qu'il s'agissait de causes criminelles intéressant ou leur vie ou leur fortune ou leur honneur ou leur liberté, les citoyens d'abord, puis les sujets affranchis ne furent jugés pendant plus de mille ans que par leurs pairs. C'est donc bien vainement que les nouvelles maximes despotiques prétendent s'appuyer sur la tradition : sur tous les points, la tradition les condamne.

Mais absolument, au point de vue du droit, que prouvent toutes ces thèses historiques? Témoignage du malaise des esprits à la fin du XVIIe siècle, manifestation du mécontentement et de l'opposition sourde que soulevait le despotisme alors condamné par ses fautes et par les calamités dont le pays était accablé, elles ne prouvent rien contre l'agrandissement du pouvoir des rois ni contre l'autorité absolue qu'ils s'étaient peu à peu arrogée. Boulainvilliers l'avoue, en faisant cause commune avec le tiers-état. Que ces empiétements se soient produits

contre le droit évident des seigneurs et contre la loi fondamentale du premier gouvernement des Francs, il n'importe. Les droits des seigneurs ne reposaient que sur la victoire ou sur la force; la force les a en partie réduits, en partie anéantis, tantôt au profit du tiers-état, tantôt au profit de la seule autorité royale. On ne peut compatir beaucoup aux plaintes et aux réclamations des victorieux, actuellement vaincus. Ces thèses historiques, bonnes pour l'opposition, sont de plus insuffisantes pour montrer ce qui n'aurait pas dû être fait et ce que l'on devrait faire. Quelle conclusion en tirer? Qu'il fallait en revenir à la constitution primitive des Francs? Mais cette conclusion est tellement absurde, elle allait tellement contre le cours et la force des choses, que Boulainvilliers non-seulement ne l'a exprimée nulle part, mais qu'on lui ferait tort de l'accuser d'y avoir pensé. Simple curiosité historique ou instrument d'opposition, le *Précis de la monarchie française* ne conclut à aucune réforme immédiatement applicable ou désirable. C'est là son principal défaut, qu'il ne faut pas trop reprocher à l'auteur, lorsqu'on pense aux propositions étranges de son ami Saint-Simon.

L'auteur du *Précis* ne prétendait pas au rôle de réformateur de l'État; il se contentait d'exposer l'esprit de l'histoire de France, telle qu'il l'entendait. Ce n'est que dans les mémoires écrits sous le Régent que Boulainvilliers exprime le vœu de certaines réformes déterminées. Contrairement à Saint-Simon, parce qu'il était plus désintéressé et qu'il n'avait pas le travers et le malheur d'être à la fois courtisan et mécontent, il désirait vivement la convocation des

états-généraux. Selon lui, on ne pouvait espérer que les charges financières, — rentes de la ville, gages de charges inutiles, constitutions sur les asiles, tailles et gabelles, etc.—fussent jamais éteintes sans une délibération de cette assemblée de la nation. En quoi certes il ne se trompait pas; mais ne se rendant pas compte de l'impuissance radicale et constante des États à cause de leur mauvaise composition et du mode de voter, il était fermement persuadé que leur convocation était le seul moyen de ranimer l'idée du bien public, d'autoriser une juste distribution des impôts et « d'anéantir par l'établissement d'une règle concertée la malheureuse régie qui coûtait à la France le double et le triple de ce qu'en tirait le roi. »

Les Mémoires économiques de Boulainvilliers contiennent beaucoup d'autres vœux de réforme et force critiques fondées, force vues sages et pratiques à côté des plus étranges hallucinations. Mais presque toutes les notions instructives qui s'y rencontrent appartiennent à Boisguillebert et à Vauban, dont Boulainvilliers connaissait certainement les écrits. Je me bornerai donc à quelques traits qui ajoutent, soit à la peinture de la société française à la fin du XVII[e] siècle, soit aux vues de nos deux économistes.

Boulainvilliers se plaint qu'il n'y ait pas de provinces ou de places qui n'aient des commandants différents des gouverneurs, et que, par ces doubles emplois, on multiplie et double la dépense. « Du nombre des gouverneurs, ajoute-t-il, il y en a quantité qui ne font aucune fonction et qui ne

connaissent leur ville que par la carte et par les appointements qu'ils en tirent. » D'un autre côté, il nous représente la discipline comme si relâchée et les troupes comme si mal payées dans la dernière guerre de Louis XIV, que pendant les quartiers d'hiver les soldats faisaient le faussonnage (ou la contrebande du sel) autant qu'il leur était possible. Pour les impôts, il se plaint de l'usage d'écrire sur les rôles sans date ni bordereaux les reçus des taillables et contribuables, usage d'autant plus détestable que les collecteurs ne donnaient aucune quittance; il s'ensuivait que très-souvent les imposés étaient trompés et qu'ils payaient deux ou trois fois leurs contributions. Boulainvilliers propose donc pour obvier à ce désordre que les agents soient tenus de donner à chacun des contribuables un extrait de sa cote, et de mettre sur cet extrait les paiements qui leur seront faits, afin que chaque contribuable ait par devers lui une quittance des sommes qu'il aura versées.

Attaquant les gros bénéficiers, il fait entendre une réclamation, souvent renouvelée depuis par Voltaire, contre la richesse du haut clergé séculier ou régulier et contre la pauvreté de la plupart des prêtres desservants. « Si l'on entrait, dit-il, dans le détail de la pauvreté du quart des curés du royaume, il se trouverait qu'il n'y en a pas un qui ne soit mercenaire sordide, et qui n'ait une subsistance incomparablement moindre que les plus vils domestiques ne l'ont à Paris. Et d'autre part si l'on considérait les revenus abondants des évêques, abbés et autres grands bénéficiaires, on serait surpris de l'usage qui

s'en fait. Ce sont pourtant les titulaires (de gros bénéfices) qui se plaignent le plus et qui sont le mieux écoutés, de sorte qu'ils sont toujours en droit de s'indemniser sur le bas étage du clergé des taxes où ils se trouvent compris. Le service divin se fait à la campagne selon le rituel du diocèse. Cela est toujours bien réglé. Mais de ce grand nombre de monastères et de prêtres qui remplissent les villes, presque rien ne se répand dans la campagne. On n'y entend parler d'eux, quoiqu'elle les nourrisse, qu'à l'occasion des procès qu'ils y suscitent, et rarement pour l'édification et la charité, puisqu'on ne saurait compter combien il meurt de pauvres paysans à la porte des plus riches bénéficiers sans secours ni spirituel ni temporel, faute d'une faible nourriture ou du plus simple remède. »

Enfin, devançant la philanthropie et la bienfaisance modernes, Boulainvilliers veut qu'on prenne des mesures publiques pour empêcher qu'aucun pauvre ne mendie ou faute d'ouvrage ou par vieillesse, caducité et maux extraordinaires; il demande que l'on pourvoie à l'éducation des ouvriers journaliers et autres artisans, et qu'on soulage les uns et les autres dans leurs maladies.

Ces observations et ces vues et beaucoup d'autres, dont les unes sont personnelles à Boulainvilliers et les autres sont empruntées à Vauban et Boisguillebert, montrent que c'était un esprit plus ouvert que Saint-Simon. S'il a autant et plus que le fougueux duc et pair la religion de la noblesse, il ne paraît pas en avoir au même degré la superstition; ce qu'il estime dans le noble, c'est sa qualité de Franc et de des-

cendant des vainqueurs, c'est la liberté. Toutes les autres distinctions, duchés, comtés, marquisats, pairies exceptionnelles (car tous les Français étaient égaux ou pairs dans le principe) lui paraissent, non seulement frivoles, mais dangereuses; ce sont des déviations et des violations du principe aristocratique qui est un principe d'égalité et de liberté; ce sont des acheminements spécieux à l'inégalité et à la servitude. Ces distinctions, au contraire, sont l'essentiel pour Saint-Simon; il fait bon marché, au moins dans sa conduite, des droits de la noblesse, pourvu que ses prétentions et ses priviléges soient respectés; et, comme les dévots superstitieux ne s'attachent trop souvent qu'aux petitesses et aux excroissances malsaines de la religion, il ne s'attache qu'au superflu et aux puérilités de l'aristocratie. Aussi vous trouveriez difficilement une vue d'avenir soit dans ses *Mémoires*, soit dans ses *Projets de gouvernement*, où les questions vaines d'étiquette priment toutes choses. Il est tout tourné vers le passé qu'il connaît mal et qu'il ne voit qu'au travers de ses préjugés et de ses vanités de duc et pair, ou tout absorbé dans le présent qu'il pénètre avec une profondeur de haine incomparable. Plus désintéressé, parce qu'il est plus homme de cabinet qu'homme de cour, Boulainvilliers paraît reculer jusque vers un passé détruit sans retour, parce qu'il est froissé dans son orgueil de noble, c'est-à-dire d'homme libre; mais son amour du passé n'empêche point d'arriver jusqu'à lui quelques lueurs de l'avenir et d'avoir déjà un vif sentiment des besoins modernes. Il y a de l'homme du XVIIIe siècle dans cet esprit singulier qu'on croirait

perdu dans la contemplation rétrospective des temps mérovingiens et carlovingiens.

Nous n'avons jusqu'ici rencontré que des nobles dans cette réaction de la fin du XVIIe siècle contre l'œuvre politique de Louis XIV: le noble tout rempli de souvenirs et de rêves antiques, dans le petit gentilhomme Fénelon, devenu archevêque-duc de Cambrai; le noble tout infatué de priviléges, d'étiquette et de distinctions artificielles et honorifiques, dans le duc et pair Saint-Simon; le noble enfoncé dans le passé gothique et anté-féodal, mais avec quelque jour sur l'avenir, dans le comte de Boulainvilliers. Duguet nous présentera l'homme de la bourgeoisie, jeté dans l'opposition par la misère des temps, mais avec les mêmes lacunes et les mêmes défaillances d'esprit philosophique et politique.

Sorti de la roture, Duguet naturellement n'a point les préjugés chagrins ou superbes de Saint-Simon et de Boulainvilliers. Janséniste et persécuté, il semble jeté dans le camp opposé à celui de Fénelon, qui se faisait le pilier du molinisme, afin de trouver un soutien dans l'ordre de Jésus. Et cependant il n'y a pas une accusation contre Louis XIV, ou une aspiration à plus de liberté et de justice, formulée par Fénelon, Saint-Simon et Boulainvilliers, qui ne se retrouve dans son *Institution d'un prince :* tant la royauté de Louis XIV, dont Bossuet faisait quelques années auparavant le modèle et l'idéal des gouvernements, était devenue odieuse et pesante à tout le monde ! Ce rapport et ce concours des idées politiques de Duguet avec celles de nos autres opposants

et réformateurs son d'autant plus remarquables que l'*Institution d'un prince* n'a été écrite ni dans un but d'opposition ni pour former un prince français. Elle était destinée à l'éducation d'un prince étranger, du fils aîné du duc de Savoie, Victor Amédée II, premier roi de Sardaigne. Et pourtant toute la morale et la politique de ce livre peuvent se résumer dans cette leçon : Ne ressemblez point au roi Louis XIV ; toute la grandeur dont il a ébloui le monde n'était qu'une fausse grandeur, contraire à la loi naturelle, contraire à la parole de Dieu.

L'ouvrage de Duguet eut les honneurs de l'interdiction, quand il parut sous le cardinal Fleury. Au dire de l'éditeur et des biographes, il charma le roi Victor Amédée. Saint-Simon l'appelle un prodige d'érudition et de justesse. Voltaire en fait cas, et Laharpe l'apprécie avec complaisance et avec éloge. Cela ne doit pourtant pas nous tromper sur sa valeur et sur sa portée. L'auteur était prêtre et de plus janséniste : deux mauvaises conditions, selon moi, pour bien traiter des matières de gouvernement. Il divise son livre en quatre parties d'étendue à peu près égale : les deux premières consacrées aux qualités, aux vertus et aux devoirs d'un prince selon les lumières naturelles ou selon la raison; les deux autres, aux vertus et aux devoirs d'un prince chrétien ou éclairé par la religion. On comprendrait qu'un écrivain politique chrétien s'efforçât de préciser les rapports du pouvoir avec l'Église, du temporel et du spirituel, et par conséquent les devoirs qui en résultent pour les souverains. Mais si le jansénisme de Duguet n'avait pas offusqué son

bon sens, aurait-il employé près d'un quart de son ouvrage à déterminer les qualités d'un confesseur de roi, et s'il faut le choisir dans le clergé régulier ou dans le clergé séculier? n'aurait-il pas senti la disproportion de ses développements avec l'objet propre de son ouvrage? n'aurait-il pas compris qu'un livre de politique n'est pas un livre de direction et une série de sermons ou d'homélies? Et ce n'est pas seulement dans les deux dernières parties que son malencontreux jansénisme s'étale et nous déconcerte, parce qu'il n'est point à sa place; il règne dans tout l'ouvrage une sévérité outrée, toujours prête à se scandaliser et à changer les moindres choses en crimes et en monstres abominables, poussant tout à l'extrême et, selon le mot de Bossuet, traînant toujours l'enfer après soi. Cette piété austère et scrupuleuse peut étonner et séduire dans de simples particuliers, surtout quand elle est soutenue, comme chez la plupart des jansénistes illustres, par de véritables vertus et par de grands talents. Mettez-la dans un souverain, elle ne fera plus qu'effaroucher. Transportez-la dans la politique, elle ne sera plus qu'un fanatisme et une intolérance à la fois ridicules et insupportables. Si un homme doit se faire tout à tous et savoir supporter les faiblesses et les sottises des autres, c'est surtout celui qui commande. Duguet est excessif dans son rigorisme même quand il a raison. Voyez quelle figure feraient nos malheureux orateurs officiels, si les princes suivaient le précepte de notre janséniste; « Un prince doit défendre en public comme en secret tout ce qui est excessif, et regarder comme excessif tout ce qui blesse la vérité. Un

discours flatteur, prononcé dans une cérémonie, doit être interrompu par lui, si celui qui le fait n'a pas profité des avis qu'on lui a fait donner de n'y rien mêler que de sage et de raisonnable. » Ne suffirait-il pas d'écouter les flatteries de ce genre comme de simples sons, de faire sentir doucement aux courtisans qu'on n'en est point dupe, et de laisser les autres aller leur chemin? Si le maire d'une ville ou d'un village veut faire de l'éloquence *invita Minerva*, parce qu'il croit rendre ainsi hommage au souverain, est-ce une raison pour l'arrêter court par une avanie à le faire rentrer sous terre? Duguet continue un peu plus loin : « Les inscriptions qu'on gravera sur le marbre ou sur l'airain seront condamnées par le prince et changées par son ordre, si elles ne sont simples et sincères. C'est un mal plus grand de perpétuer la flatterie par des monuments durables que de la souffrir dans des discours qui ne laissent pas de vestiges. C'est rendre le scandale comme éternel et apprendre à la postérité à mépriser la vérité, que de lui laisser de si mauvais exemples. Les hommes s'y accoutument ; mais l'indignation de Dieu ne passe point, et une statue avec un titre insolent est une espèce d'idole qui lui rend odieux le lieu où elle est érigée et le peuple qui n'en gémit pas. » Quiconque n'a pas présente à l'esprit l'impertinente histoire du maréchal de Lafeuillade, qui dressa une statue équestre à Louis XIV sur la place des Victoires, qui en fit le tour sur ses genoux et y mit des lampes brûlant nuit et jour comme devant un saint vérifié ou devant une madone, se mettra difficilement au diapason de cette éloquence et de

cette indignation à la façon des prophètes. Laharpe voit là le langage ferme et sévère de la raison : je crois qu'on peut n'y voir qu'une déclamation qui n'est pas commune sans doute, mais qui risque de ne point atteindre le but à force de le dépasser. Les jansénistes ne peuvent jamais laisser Dieu tranquille non plus que le diable ; il faut qu'ils le montrent toujours irrité comme le Jupiter d'Horace *inflatus buccas*, et toujours prêt à foudroyer. Ces habitudes oratoires sont poussées jusqu'au comble du ridicule dans les paroles suivantes : « Il aura surtout une extrême indignation contre toutes ces vaines fictions où les noms des anciennes divinités lui seront attribués, aussi bien que leur prétendu pouvoir sur la terre ou sur la mer, sur la guerre ou sur la paix. Il n'y a rien d'un côté de si froid que ces chimères, et d'un autre de plus impie et de plus scandaleux. Je sais que les noms de Mars, de Neptune, de Jupiter sont des noms vides de sens; mais ce sont des noms qui ont servi au démon pour tromper les hommes et pour se faire rendre par eux les honneurs divins. C'est donc faire injure au prince que de le mettre à la place de cet usurpateur, et le prince se déshonore en consentant à cette impiété. Cependant les théâtres en retentissent, la musique s'exerce sur ces indignes fictions, les peuples s'infectent de cette espèce d'idolâtrie, et les châtiments pleuvent en foule du ciel sur une nation qui s'est fait un jeu d'un si grand mal. » Ainsi, la guerre de la succession d'Espagne, les défaites, les humiliations, la famine, tous les fléaux de la terre et du ciel sont tombés sur la malheureuse France, parce que Boileau a comparé

Louis XIV à Jupiter dans le *Passage du Rhin*, et Quinault, à toutes les divinités mâles de l'Olympe dans les prologues de ses opéras. J'avoue que je trouve plus sensées et plus éloquentes ces simples paroles de Saint-Simon : « Ce poison (de l'amour de la vaine gloire) ne fit que s'étendre. Il parvint jusqu'à un comble incroyable dans un prince qui n'était pas dépourvu d'esprit et qui avait de l'expérience. Lui-même, sans avoir ni voix ni musique, chantait dans son particulier les endroits les plus à sa louange des prologues d'opéras. On l'y voyait baigné, et jusqu'à ses soupers publics, au grand couvert où il y avait quelquefois des violons, il chantonnait entre ses dents les mêmes louanges, quand on jouait des airs qui étaient faits là-dessus. » Si ce sont les faits et non les paroles qui louent, ce sont aussi les faits et non les paroles qui blâment. Il n'y a ici ni dieu ni diable; mais peut-on montrer plus sensiblement le ridicule et la petitesse de cet enivrement de soi-même et de ce désir insatiable de louanges que produit la flatterie sur les esprits les mieux faits?

Comme la morale politique de l'*Institution d'un prince* ressemble beaucoup à celle du *Télémaque* et de l'*Examen sur les devoirs de la royauté*, j'aime mieux m'arrêter sur la méthode de l'ouvrage que sur le fond même, que je ne veux pas cependant négliger tout à fait. La Harpe dit, dans son *Cours de littérature*, qu'en laissant de côté les deux derniers volumes qui pour un prince auraient pu être réduits à dix pages, on trouve dans les deux premiers, quoiqu'ils soient encore trop diffus, beaucoup d'ordre et

de clarté, un fonds d'instruction solide, des principes sages et des moyens très-judicieusement présentés pour garantir un souverain de tous les piéges qui l'environnent, pour trouver la vérité et des amis, écarter le mensonge et éviter l'injustice. Une partie de ces éloges est méritée; mais le principal ne l'est pas. L'ordre, je crois, n'est qu'apparent dans Duguet, et la clarté superficielle; de sorte que les détails paraissent très-nets, très-précis et très-justes, sans qu'il reste rien dans l'esprit. L'ordre véritable ne consiste pas à diviser et subdiviser un discours avec une exactitude toute matérielle, mais à saisir fortement une idée première et maîtresse, qui commande toutes les autres, et dont toutes les autres s'engendrent naturellement, comme des racines sort la tige, de la tige les branches, et des branches les feuilles qui n'en sont que l'épanouissement. Vous m'énumérez une à une toutes les qualités qui peuvent se rencontrer dans un prince et dont l'histoire nous offre des exemples; mais elles s'effacent et se détruisent l'une l'autre, au moins dans ma mémoire, plutôt qu'elles ne se soutiennent et ne se complètent mutuellement, si je ne vois pas tout d'abord quelle est la fonction essentielle de celui qui commande et comme la qualité génératrice de toutes les autres que vous exigez de lui. Que je sache bien dès l'entrée les rapports naturels et fondamentaux du prince et des sujets, que je saisisse clairement et pleinement d'une seule vue ce qui fait l'essence, la nécessité, la légitimité et la fin de l'autorité ou de l'empire, et mon esprit ira facilement de proche en proche aux principaux devoirs de la

royauté et aux qualités d'esprit et de cœur qu'ils supposent, sans qu'il soit besoin de tant de distinctions logiques ou illogiques et de tant de paroles. Sinon, vous pourrez écrire des volumes et paraître encore n'avoir point tout dit. Car vous pourriez avoir omis des qualités essentielles sans que vous ni moi nous nous en fussions aperçus. Vous êtes donc forcé d'étendre sans fin vos discours; et avec cela, je ne suis jamais certain qu'ils soient complets et qu'ils ne laissent pas en chemin le capital du sujet, parce que vous n'avez pas eu la force de saisir et de me mettre en main l'idée première dont le reste n'est que l'explication et le développement. Avec elle, je sais tout, je devine ce que vous n'avez pas pu dire, et surtout je vois l'importance relative en même temps que la suite des idées. Sans elle, je ne vois rien, je ne sais rien. Les idées s'évanouissent à mesure qu'elles se produisent; tout demeure confus malgré votre soin laborieux de diviser et de subdiviser; je ne distingue pas le principal de l'accessoire, les qualités sans lesquelles un roi n'est roi que de nom, et celles qui peuvent lui faire défaut sans qu'il lui manque rien pour remplir ses fonctions. Ce défaut est commun à tous les écrivains jansénistes, excepté Pascal. Ils ont de l'ordre, mais un ordre tout artificiel, et non point ce grand ordre qui sort de la nature des choses et de la forte conception du sujet. L'idée dominante qui fait à la fois l'unité et la lumière du discours les fuit. Aussi ils se noient dans le détail et ils nous y noient, au lieu d'établir en quelque sorte ce courant irrésistible de principes et de conséquences qui nous porte comme de lui-même,

De ce premier défaut il en résulte un autre, c'est que, pour ne rien oublier, on entasse sur le prince toutes les qualités et tous les devoirs possibles, et que par là on paraît à la fois faire un portrait de fantaisie et multiplier les difficultés de l'empire jusqu'à décourager ceux qui en sont chargés. Il y a des vertus, des connaissances, des talents qui n'appartiennent pas au prince en tant que prince, et qui même peuvent nuire plus que servir à l'accomplissement de ses vraies fonctions, s'il ne sait pas mettre toute chose à sa place. Qu'il ait de la résolution, de la fermeté, de la droiture, de l'humanité avec l'intelligence des affaires : le peuple s'enquerra peu s'il est dévot, s'il observe exactement les règles de la tempérance et de la continence, s'il pèche plus ou moins contre les vertus théologales et contre certaines vertus cardinales. Mais ceux qui traitent la politique en théologiens et en moralistes d'église, comme Duguet et la plupart des écrivains du XVIIe siècle, penseraient commettre un péché d'omission s'ils faisaient grâce à un prince ou à un homme d'État de la moindre vertu et de la moindre obligation écrite dans leurs cahiers de collége. Ils arrivent par là à guinder le prince à une telle hauteur qu'il n'est pas donné à un simple mortel d'y parvenir. Aussi lui promettent-ils des grâces spéciales, des lumières surnaturelles. Priez, écrit Fénelon à son élève : la prière vous obtiendra de Dieu tout ce qui peut vous manquer. Bossuet tient le même langage et prête gratuitement aux rois le don de seconde vue. On pense bien que le janséniste Duguet, en bon fauteur de la grâce, n'a garde

d'oublier ces assistances célestes, si nécessaires aux rois, suivant Bossuet et Fénelon.

Il y ajoute un ami : avec toutes les vertus, toutes les qualités, toute l'application et la diligence possibles, Duguet sent bien qu'il n'y a point d'homme capable de porter le fardeau de la royauté telle qu'il l'entend. Au lieu de l'alléger en diminuant à la fois l'autorité royale et ses charges, il ne voit qu'un remède à cette incapacité, c'est de flanquer le prince d'un ami sûr et fidèle, qui ne craigne point de lui dire la vérité. Très-bien. Mais si cet ami parfait n'est pas plus trouvable que le prince parfait, ce n'est point résoudre la difficulté; c'est la multiplier. Ce n'est pas assez : il faut encore un confesseur parfait, qui ait non-seulement toutes les vertus chrétiennes, mais encore toutes les connaissances et les qualités de l'homme d'État, sans ambition aucune, c'est-à-dire un troisième phénomène, un troisième miracle, une troisième impossibilité. Certes les choses humaines seraient bien malheureuses et bien désespérées, si elles ne pouvaient aller un peu convenablement qu'aux conditions exigées par notre publiciste janséniste.

Les peuples qui ont eu le sens politique ne se sont pas tant tourmenté l'imagination pour se donner un gouvernement raisonnable. Comme il est évident qu'un seul homme, quel que soit son génie, ne peut tout faire par lui-même, ces peuples ont allégé le fardeau en divisant les fonctions. Ils ont intéressé dans la confection des lois, dans le vote de l'impôt, dans la dispensation de la justice et dans la gestion journalière des affaires, toutes les

capacités de la nation et la nation elle-même, faisant de l'État non point la chose d'un homme, mais la chose publique ou de tous ; s'ils n'ont pas évité tous les inconvénients attachés aux œuvres humaines, ils en ont au moins neutralisé un grand nombre ; et c'est là vraiment la sagesse politique, dans laquelle il n'y a rien d'absolu, mais une simple question *de plus* ou *de moins*. L'intérêt général, réglé par la justice, telle est la règle suprême ; et quoi qu'on fasse, l'intérêt général sera toujours sacrifié aux passions et aux caprices d'un individu dans les pays où un seul est souverainement maître de l'État. Chercher la perfection politique, c'est-à-dire le plus grand bien possible avec le moindre mal possible, dans la royauté ou dans la sagesse d'un homme, comme le font Bossuet, Fénelon, Duguet et presque tous les réformateurs politiques de cette époque, c'est chercher la pierre philosophale ou la quadrature du cercle : car cela revient toujours à cette impossibilité, la transmutation de l'homme en Dieu. C'est à cette recherche de l'impossible que se sont consumés en France tous ceux qui de 1650 à 1715 se sont occupés de spéculations politiques : Bossuet, hardiment : il ne marchande pas aux rois la divinité ; Fénelon, Saint-Simon, Duguet, avec plus de mesure, mais aussi avec moins de conséquence et de logique. Ils n'ont plus confiance et foi dans ce dieu mortel qu'ils plantent à la tête de la société ; ils en dénoncent impitoyablement et imprudemment toutes les faiblesses, toutes les défaillances, toutes les misères ; mais, comme Bossuet, ils veulent un dieu ou un être surhumain pour maître des affaires hu-

maines, et vous reconnaîtrez ce travers aux perfections dont ils chargent leur roi idéal, dont ils l'accablent! En réalité, c'est toujours Louis XIV ou le despote semi-oriental qui règne sur leur pensée révoltée. Louis XIV est au fond de leurs affirmations comme de leurs négations. Qui retrancherait les considérations qui ne sont autre chose que l'antithèse et la critique de sa personne et de son gouvernement effacerait par cela même les trois quarts de leurs ouvrages; qui supprimerait ce qu'ils empruntent à ce gouvernement supprimerait du même coup les principes sur lesquels ils fondent leur gouvernement imaginaire. Aucun d'eux ne s'est avisé qu'une société ne doit se sauver et ne se sauve en effet que par elle-même et par sa propre énergie; il faut à leurs yeux qu'un bon roi défasse ce qu'a fait un mauvais et répare ce que le mauvais a gâté. C'est donc le roi qui, en vertu de sa puissance absolue, mettra, s'il daigne être raisonnable, des bornes et un frein à sa puissance même. Donc paternelle ou non, limitée ou non par les barrières impuissantes et illusoires que nos réformateurs imaginent, leur monarchie ne serait jamais dans son principe que la monarchie absolue. Les plus audacieux ne vont pas au-delà du despotisme se mitigeant, se réglant et se bornant lui-même par raison et par vertu!

Duguet me paraît en général une doublure de Fénelon, avec quelque chose de plus triste et de plus morose. C'est la même critique vive, acerbe même de ce long règne de Louis, dont tout le monde était las. C'est la même condamnation de l'orgueil,

de l'ambition, du luxe, des conquêtes. C'est le même gémissement sur la servitude et la misère des peuples. Duguet n'avait pas lu sans doute les *Plans de gouvernement* ni l'*Examen* (car de tous les écrits politiques de Fénelon, il n'y avait que le *Télémaque* qui fût publié); cependant on croirait le plus souvent que son *Institution* n'est que le commentaire des idées de l'archevêque. Fénelon dit : « retranchement dans les meubles, les équipages, les bâtiments et les jardins. » Duguet répète : « Il y a peu de princes qui sachent discerner la fausse gloire de la vraie, et qui ne mettent une partie de leur grandeur à forcer inutilement la nature, à détourner des rivières pour leur seul plaisir, à conduire de l'eau à une seule maison par de longs aqueducs, à faire aplanir des collines pour se donner un peu plus de vue, sans que le public y ait d'autre part que d'y avoir contribué par des sommes immenses que la terre couvre, mais qui seront un jour redemandées par le Juge des princes. » En flétrissant les enrôlements forcés, Fénelon indique en passant que les soldats meurent souvent de misère et par négligence dans les hôpitaux. Duguet écrit : « C'est un grand désordre que les soldats malades ou languissants soient négligés au point qu'ils le sont ordinairement, que ceux qui prennent à ferme les hôpitaux d'armée soient si peu sensibles à leurs besoins, que la vie de tant d'hommes soit comptée pour si peu de chose, et qu'on aime mieux faire de nouvelles recrues avec de grandes dépenses que de conserver, à moins de frais, des soldats aguerris et quelquefois des officiers subalternes pleins de mérite. » Fénelon touche sans y insister à

l'abus des doubles emplois. Après avoir demandé la réduction quant au nombre, et autant que possible la suppression des pensions, Duguet ajoute : « Le prince examinera si l'État n'est point chargé de doubles emplois, si une province ne paie pas en même temps les appointements d'un gouverneur et ceux d'un commandant qui en tient la place; s'il n'en est pas ainsi de plusieurs villes et de plusieurs ports; s'il n'en est pas ainsi de plusieurs emplois dont l'un à le titre et les revenus, et dont un autre fait les fonctions avec des gages peu différents de ceux du titulaire. » La panacée universelle pour Fénelon, comme pour Saint-Simon, c'étaient les Conseils. C'est aussi un des remèdes proposés par Duguet; mais comme ces Conseils sont purement consultatifs, aucun de ces grands politiques ne s'aperçoit qu'ils seront plutôt un embarras pour l'expédition des affaires qu'une entrave pour le despotisme du gouvernement. On pourrait prendre ainsi tous les éléments du gouvernement rêvé par Fénelon, et on les retrouverait dans l'*Institution d'un prince*. Le pouvoir sans bornes des ministres, l'insolence et la dureté des intendants, les exactions et les violences des traitants, l'accablement de l'agriculture et des campagnes : tous ces maux avec leurs remèdes assez inefficaces sont signalés par Duguet comme par tous les réformateurs de cette époque. Il prêche également la liberté du commerce, mais en proscrivant le commerce des objets de luxe et le prêt à intérêt qu'il appelle usure; il demande qu'on favorise les manufactures, et en même temps qu'on empêche ou celles qui serviraient à la satisfaction de la mol-

lesse ou celles qui, tout en multipliant la production, tendraient à diminuer le travail et les ressources du petit peuple. Quoiqu'il ne s'éloigne pas beaucoup de Fénelon dans ce qu'il dit des impôts, je le citerai toutefois parce qu'on y sent quelque chose de plus âpre et de plus démocratique que dans l'auteur du *Télémaque*. C'est au prince de se dire ce que personne ne lui dira, « que les dépenses publiques inévitables, absolument nécessaires à l'État, montent à de très-grandes sommes et qu'elles sont prises sur une partie du bien des pauvres, qui se consument en travaux et qui manquent du nécessaire; que les dépenses superflues, qui n'ont lieu qu'après les nécessaires, tombent ainsi sur les misérables restes que les premières avaient épargnés; qu'il faut comparer ces dépenses vaines qui ne servent qu'au luxe et aux délices, avec le suc qu'on exprime par force de la moelle et des os des pauvres écrasés sous le pressoir, et que c'est une étrange inhumanité que de répandre en choses frivoles ce qui tient lieu de pain et de vie à un nombre infini de familles, et que de se faire un bain délicieux de leurs larmes et de leur sang »... « Mais ce qui afflige tout le monde est la manière dont sont employés des tributs qui sont la sueur du peuple et qui peuvent être regardés comme une portion de sa vie et de son sang. Ils sont détournés en partie avant qu'ils arrivent dans les mains du prince. Ils sont infidèlement appliqués aux besoins auxquels ils étaient destinés. Ils sont dissipés en dépenses peu nécessaires, sacrifiés au luxe, prodigués à une cour avide, jetés sans discernement et

sans choix par le seul plaisir de répandre et de perdre et par une vaine ostentation d'abondance, pendant que l'État est dans l'indigence et la misère..... » Parlant ailleurs des exactions et des violences des traitants, des terreurs et de la consternation qu'ils répandaient partout : « On ne sait sur quoi compter, ajoute-t-il. On ignore ce qu'on peut regarder comme son bien, et l'on ne pense qu'avec terreur à l'autorité qui n'est plus une protection et qui favorise presque toujours ceux qui ne songent qu'à opprimer leurs frères. L'État se trouve ainsi divisé en deux partis comme dans une guerre civile; les uns se comportent en ennemis, et les autres sont au désespoir de leur servir de proie..... On ne connaît plus les citoyens. On ne sait plus pourquoi l'on est uni sous un même gouvernement. On voudrait pouvoir chercher ailleurs un asile, et l'on ne demeure où l'on est attaché que parce qu'on ne peut rompre ses liens et que ce serait une plus grande extrémité de tout abandonner. » Duguet, sans le vouloir et par le seul ressentiment de la misère publique, devient presque un tribun conseillant la retraite sur le Mont-Sacré. « Ce qui augmente la consternation, dit-il avec le vif sentiment du désespoir du peuple, c'est que les tributs se multiplient à proportion de ce que la misère devient universelle. Car l'expérience a toujours fait voir que les nouvelles impositions ne servent qu'à allumer la soif des traitants, à favoriser les profusions des princes, à rendre leurs ministres plus indifférents au bien public et moins délicats sur les moyens de satisfaire les passions de leurs maîtres. Tout ce

qu'on exige par ces voies odieuses tombe dans un gouffre sans fond, où il disparaît sans jamais le remplir. » Il conclut donc comme Fénelon, comme Fleuri, comme Boulainvilliers. « La manière la plus naturelle (nul n'ose dire encore la seule juste et la seule légitime) d'établir sur le peuple des taxes nouvelles est de les faire accepter par les états assemblés, de leur laisser le soin de les imposer sur les fonds qui seront moins à charge au public, et de leur permettre de choisir des personnes fidèles qui se contentent de très-modiques taxations pour le recouvrement, et qui soient ennemies des voies dures et violentes. »

Ce qui distingue le plus Duguet entre les réformateurs de son époque, ce sont ses idées sur la justice. En indiquant les vœux qui lui sont communs avec ses contemporains, j'insisterai principalement sur ce qui lui est plus particulier. On reconnaît encore Fénelon dans ce court développement sur l'autorité. « Le premier caractère de l'autorité souveraine, quand elle est pure et qu'elle n'a point dégénéré de son origine et de sa fin, c'est de gouverner par les lois, de régler sur elles ses volontés et de se croire interdit tout ce qu'elles défendent. » Le gouvernement arbitraire « est une injure au genre humain. » Mais les lois ne peuvent régner si les charges de judicature sont vénales, et que ceux à qui le souverain aura vendu l'administration de la justice la vendent à son exemple; si les frais de la justice rendent les tribunaux inaccessibles au plus grand nombre, aux pauvres, aux faibles, aux opprimés, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus besoin de leur

secours ; si enfin les lois se multiplient sans fin, s'embarrassent et se détruisent les unes les autres, parce qu'elles sont plutôt les caprices d'une volonté qui ne voit jamais que la difficulté présente, que les décisions d'une raison ferme, qui considère les choses d'une vue d'ensemble. Simplification des lois, abolition de la vénalité des charges et comme conséquence, abaissement des frais de justice, ce sont des vœux communs à Duguet, à Fénelon et à tous les autres ; ce qui est nouveau et ce qui appartient en propre à l'auteur de l'*Institution*, c'est l'idée charitable de tribunaux pour les pauvres, semblables à ceux des juges consuls. Quoique Fénelon n'y ait point pensé, il aurait volontiers admis cette institution imaginée par Duguet. Mais il est d'autres points sur lesquels ils se seraient difficilement entendus ensemble. Fénelon aurait sans doute admis le principe que la justice ne fait point acception des personnes; mais il était loin d'avoir la passion de Duguet pour l'égalité. « On ne prétend point confondre les conditions, dit celui-ci ; mais par rapport à la justice, tout est égal, c'est-à-dire que tout le monde y a le même droit, et qu'on ne peut être attentif qu'à ce droit, quand il s'agit de la rendre..... On demande aux princes des exceptions et des priviléges à l'égard de certains usages, de certaines juridictions, de certaines formalités, comme n'étant pas de grande conséquence ; mais un prince attentif à la justice ne manque point à les refuser. Il se défie avec raison des voies détournées où la corruption se cache plus aisément que dans les tribunaux réglés. Il demeure ferme à

maintenir le bien public, et quiconque lui demande des exceptions lui devient suspect et lui apprend que c'est principalement à son égard que les lois doivent être suivies à la rigueur. Quelque protection que le prince donne à certaines personnes, jamais il ne les doit dispenser des règles communes de la justice. Les distinctions seront ailleurs, mais la justice égale tout. Le plus grand seigneur de l'État et le plus faible citoyen seront alors sur la même ligne. Un premier ministre, un favori même n'ont aucun privilége contre le moindre sujet. Le prince est garant de cette égalité, et c'est à lui de la maintenir..... La justice disparaît dès qu'on touche à l'égalité. » Je ne trouve chez aucun des contemporains de Duguet, cette horreur des exceptions et des priviléges, cette soif de l'égalité ou du droit commun. Il a beau dire qu'il ne touche pas à l'inégalité des conditions; c'était vraiment y toucher que d'introduire dans la justice civile la plus exacte égalité, les demandes d'exception ne se fondant guère que sur la distinction et l'inégalité des classes.

Mais le point sur lequel Fénelon et Duguet se fussent le plus difficilement rencontrés, c'est l'autorité des Parlements, qui n'était pas moins odieuse à Fénelon qu'à Saint-Simon. Fénelon se défiait des Parlements, d'abord parce qu'il était grand seigneur dans l'âme, ensuite parce qu'il était prêtre, enfin et surtout parce qu'il favorisait les doctrines ultramontaines et les Jésuites qui ne trouvaient pas d'ennemis plus inflexibles et plus acharnés que ces hautes-cours de justice. Saint-Simon, au contraire,

ne les appréciait que par ce dernier côté. Tant que les Parlements se bornaient à être les défenseurs des libertés de l'Église gallicane et à s'opposer vigoureusement aux entreprises et aux usurpations de Rome, ils lui semblaient la plus utile et la plus respectable des institutions. Mais ses préjugés et ses passions de duc et pair ne pouvaient supporter les prétentions des Parlements à être les tuteurs des rois et les protecteurs des droits et de la bourse du peuple ; peut-être leur aurait-il passé ce privilége qu'ils s'arrogeaient, s'ils s'étaient courbés davantage et avec plus de respect devant sa dignité de grand seigneur ; mais l'affaire du bonnet et d'autres politiquement aussi importantes l'avaient tellement exaspéré qu'il ne pouvait plus voir que la liberté est précieuse partout pour un ami de la liberté, et qu'abaisser les Parlements, comme il le voulait, c'était renverser les dernières barrières et les derniers obstacles au torrent de dilapidation et de despotisme, dont il se plaignait avec tant de véhémence. Rien n'a plus servi à la toute-puissance de nos rois et de leurs ministres que ces haines et ces jalousies absurdes de la noblesse contre la haute bourgeoisie, et de la haute bourgeoisie contre la noblesse : jalousies et haines qui leur fermaient les yeux sur l'intérêt commun et qui les laissaient sans défense contre les envahissements continus de la royauté, à la différence de l'Angleterre où les seigneurs et les communes eurent toujours le bon sens de faire taire d'intempestives et funestes rivalités, quand il s'agissait d'arrêter les progrès et les usurpations du pouvoir contre les libertés publiques. N'étant ni jé-

suite ni grand seigneur, Duguet ne partageait ni les défiances de Fénelon, ni les haines jalouses et furieuses de Saint-Simon contre les parlementaires. En sa qualité de janséniste, il eût plutôt élargi que restreint les prérogatives et les droits du Parlement. N'était-ce pas surtout dans les familles de magistrature que le Jansénisme s'était recruté ? Les Arnauld, les Sacy, les Lemaître, les Pascal appartenaient à la robe par la naissance ; et Duguet lui-même était fils d'un avocat du roi au présidial de Montbrisson. Il était donc naturel qu'il penchât pour les Parlements, comme le faisait l'abbé Fleuri à cause de son gallicanisme. Oubliant qu'il écrit pour un prince étranger, qui devait régner non sur la France, mais sur l'Espagne où il n'y avait, que je sache, rien qui ressemblât à nos Parlements : « Outre les précautions, dit-il, que le prince prend lui-même pour n'être pas trompé (en faisant les lois), il consent que les juges du plus célèbre tribunal de son État n'enregistrent les lois qu'il leur adresse qu'après un examen respectueux, mais libre et sincère. Il ne prétend leur fermer ni les yeux ni la bouche, et il ne convertit point en simple formalité un usage qui assure encore plus le prince que le peuple contre les surprises qu'on peut faire à sa religion. Il sait que des personnes sages s'éclairent mutuellement ; qu'il est juste d'écouter des sénateurs qui ont vieilli dans la connaissance des lois et qui en sont les dépositaires ; qu'il affermit son autorité en montrant publiquement qu'il n'en veut user que pour la justice, et qu'il attire un respect particulier à ses ordonnances en exigeant que les premiers juges et

les plus intègres de l'État répondent au public de leur équité. S'il voulait que les juges n'eussent d'autre fonction que celle d'entendre une lecture inutile et d'y consentir ou de se taire après l'avoir entendue, il les dispenserait de cette servitude qui ne serait d'aucun fruit pour le public et qui ne ferait que charger leur conscience..... Un grand prince est toujours sincère; ce qu'il paraît vouloir il le veut en effet. Il ne défend pas ce qu'il semble exiger, et s'il veut que les premiers magistrats autorisent la loi qu'il leur adresse, il leur laisse le pouvoir de le faire, et il ne les dégrade pas en faisant mine de les consulter. Autrement, ce qu'il y a de plus auguste dans l'État n'est qu'un vain spectacle et dégénère en pure cérémonie. Rien n'est moins approuvé que ce qui paraît l'être. Tout passe à une voix, et personne n'a parlé ou ne l'a fait sincèrement. Souvent un morne silence est la manière dont opinent les juges. Quelquefois l'arrêt d'enregistrement n'est pas prononcé par celui même qui préside, et le greffier le dresse comme étant de pur style. Si quelqu'un osait dire en mots entrecoupés quelque chose où il parût une étincelle de liberté, il serait regardé comme séditieux et puni comme tel. Ainsi on ne s'assemble point en ces occasions comme juges, mais comme flatteurs, et la flatterie est si grossière que personne n'y est trompé et que l'enregistrement est plutôt une preuve d'improbation que de consentement. »

Il est vrai que le Parlement, c'est-à-dire une simple cour de judicature, n'était rien moins que les anciens Parlements de France, ces vraies assemblées

de la nation ; qu'à ne considérer que son origine et ses attributions primitives, il n'avait pas plus le droit de refuser l'enregistrement des lois que de les faire ; qu'il n'avait été chargé ni par les rois ni par le peuple de vérifier la légitimité ou l'illégitimité soit des ordonnances, soit des édits bursaux ou déclarations ; qu'en un mot il n'était pas un sénat, et que son opposition aux volontés des rois et des ministres n'avait rien de légal. C'est ce que Saint-Simon se tue à répéter. Mais puisqu'il n'y avait pas de représentation nationale, puisque la convocation des états généraux dépendait du bon plaisir des rois, et que d'ailleurs ces états n'étaient qu'une cohue impuissante à cause de leur absurde composition qui mettait aussitôt aux prises les priviléges du clergé et de la noblesse et les droits naturels du tiers-état ; en un mot, puisqu'il n'y avait dans la vieille constitution française, depuis les Capétiens, aucune barrière ni aucune garantie contre l'omnipotence monarchique, n'eût-il pas été sage d'accepter, plutôt que de repousser orgueilleusement la faible ancre de salut que le Parlement présentait à la liberté et à la sûreté des droits individuels ? Usurpations pour usurpations, celles des cours de justice étaient moins dangereuses que celles de la royauté ; et l'édit par lequel Louis XIV ôta au Parlement le droit de remontrance fut le dernier coup porté à la liberté française, dont les patriotes à la façon de Saint-Simon déploraient la perte, tout en battant des mains au coup qui l'achevait. Duguet me paraît donc plus sensé et plus vraiment libéral dans son faible pour les parlementaires que Fénelon et Saint-

Simon dans leurs défiances et leurs jalousies nobiliaires contre ce grand corps. Le refus d'enregistrer les lois et les édits bursaux, s'il eût été reconnu comme un droit du Parlement, aurait conféré à ce corps une sorte de *veto* qui, joint au vote de l'impôt par les états généraux, aurait effectivement contenu dans ses bornes légitimes le pouvoir des rois. Mais je ferai remarquer que l'examen des déclarations et des ordonnances n'est pas un droit aux yeux de Duguet, mais une simple concession de la sagesse et de la modération royales, autrement dit un néant. Car il faut être bien innocent pour espérer que le Pouvoir consente jamais sincèrement à se dépouiller lui-même et à s'imposer des limites, quand sa nature est d'être impatient de tout ce qui le borne ou le gêne. Nous retrouvons donc partout, même dans les aspirations les plus libérales, le despotisme reconnu comme de droit divin. C'est l'éternelle contradiction de ces réformateurs naïfs qui rêvent une monarchie à la fois absolue et tempérée.

Il me reste à dire un mot des deux dernières parties de l'*Institution d'un prince;* on ne connaîtrait pas Duguet si l'on n'avait point une idée de ses aberrations théologico-politiques. Victimes de l'intervention du pouvoir civil dans les questions religieuses, les Jansénistes n'étaient pas plus sages au fond que leurs ennemis et leurs persécuteurs. Ils ne croient pas qu'un prince soit chrétien s'il ne prête pas son bras séculier à l'Église. C'est ainsi qu'ils ont applaudi aux persécutions contre les Protestants dans le temps même où ils se plaignaient d'être persécutés. Il ne faut pas attendre plus de

sagesse de Duguet que de ses confrères en grâce; si on l'eût écouté, la persécution eût passé des Jansénistes aux Jésuites, sous prétexte que c'est enseigner publiquement l'impiété que d'enseigner le parjure, de quelque sophisme qu'on le colore, et que le prince a plus d'intérêt qu'un autre à réprimer cette doctrine pernicieuse qui a passé des politiques du siècle à des hommes qui se disent religieux, « lesquels ont ébranlé les plus fermes appuis de la société et de la religion en ôtant aux paroles leur juste valeur et aux serments leur inviolable sainteté. » Le prétexte est bon; mais la persécution est toujours mauvaise en matière de doctrine. Duguet impose aux princes de favoriser l'Église; cela lui paraît d'un devoir plus étroit que de bien régner et de faire fleurir la société temporelle. Soit; mais encore faut-il pour favoriser l'Église ou la vérité (ce qui est tout un dans le langage de Duguet et des Jansénistes) que les princes sachent ce qu'ils font. C'est pourquoi ils doivent avoir soin d'étudier l'antiquité chrétienne et de la soutenir *unguibus et rostro* contre les novateurs. Quelle obligation politique d'une nouvelle espèce Duguet vient-il imposer aux souverains! Quoi! seront-ils tenus de remuer tant d'in-folio grecs et latins? prendront-ils sur eux de les interpréter? seront-ils les chefs des docteurs et des théologiens? Non: Duguet veut dire simplement que les Jansénistes sont les seuls et vrais interprètes de l'antiquité chrétienne, les seuls gens de bien, pour employer le langage de la secte, et que le prince doit les écouter de préférence à tous les autres. Il n'y a qu'une difficulté. Les princes, si

instruits qu'on les suppose, ne peuvent guère ici juger que sur les rapports et par l'esprit d'autrui; pourquoi écouteraient-ils la minorité, eût-elle cent fois raison, préférablement au grand nombre? Duguet ne voit pas qu'il met dans les mains des puissances l'arme dont lui et ses amis se plaignaient, d'ailleurs avec tant de raison, d'être frappés. Mais le prince aura un confesseur ou un directeur, homme de bien, pourvu qu'il le choisisse avec toutes les précautions que Duguet lui prescrit. A la bonne heure! Seulement ce confesseur-là paraît difficile à trouver. Il aura toutes les vertus chrétiennes, cela va sans dire, quoique cette perfection réelle ou imaginaire ne soit pas des plus communes. Il aura de plus une grande connaissance des affaires : je tremble pour les vertus chrétiennes, surtout pour l'humilité, qui devrait l'écarter de ce qui ne regarde pas sa profession. Mais Duguet veut que les affaires d'État regardent le confesseur du prince, et qu'il demeure cependant sans ambition parce qu'il est homme de bien : comme si l'ambition et le besoin de s'ingérer en tout n'étaient pas un des caractères les plus profonds des gens d'Église, ainsi que des eunuques, même lorsqu'ils sont dénués de tout talent pour le gouvernement, à plus forte raison quand ils se sentent le talent de gouverner. Duguet avait vu ce qu'ils savent faire, dans la personne du P. Lachaise, puis dans celle du P. Letellier, sous un prince qui ne les consultait cependant et ne les écoutait que sur les affaires ecclésiastiques. Et il veut que son prince parfait ait confiance en son confesseur jusqu'à le consulter sur les affaires politiques, parce qu'il n'y

en a point qui ne touchent à la conscience. On aurait donc le confesseur homme d'État. Après cela, qu'on le choisisse dans le clergé séculier ou dans le clergé régulier, il n'importe, quoique Duguet ait raison de préférer un homme du vrai clergé ou du clergé séculier : il y a plus de chance, en effet, de trouver là un confesseur honnête dont la droiture naturelle ne soit point faussée par le fanatisme et la monomanie du sectaire. L'un cependant vaudrait à peu près l'autre au point de vue politique. Ce serait le pire fléau qu'on pût souhaiter à un État.

Voilà l'intelligence politique de Duguet. Voulez-vous de l'opposition, de la critique, presque de la satire et du pamphlet ? Vous en trouverez à foison dans son livre ; il ne le cède en cela ni à Fénelon, ni à Saint-Simon, quoiqu'il n'ait point le génie fin de l'un, ni la verve à toutes brides de l'autre. Mais d'idées positives et pratiques, n'en cherchez point chez lui, non plus que chez ses devanciers. Tous sont des témoins fidèles du malaise des esprits, de cette opposition ou plutôt de ce mécontentement sourd qui régnait partout contre le gouvernement du grand roi ; tous expriment plus ou moins vivement le besoin de réforme qui ne fut guère moins profond et moins général à la fin du XVII[e] siècle qu'à la fin du XVIII[e]. Aucun ne se fait une idée nette de ce qui pouvait renouveler la société et la relever de l'accablement et de la langueur où elle était tombée.

Aussi l'on sait quel fut le résultat de tout ce mouvement de réaction contre le despotisme et d'aspirations à un régime plus juste et plus libre. Il avorta

dans l'orgie politique, financière et morale de la Régence. La nation était-elle alors si bas qu'elle ne pût se relever d'elle-même? Avait-elle le cœur si corrompu et si dégradé qu'il lui suffisait de sentir les ressorts du pouvoir se détendre quelque peu et de se livrer à la licence, de faire la débauche avec le Régent? A voir la misère et le mécontentement qui régnaient généralement dans les dernières années du grand roi, les critiques amères ou violentes que les excès du despotisme et de ses agents inspiraient, les vœux et les aspirations qui agitaient les meilleurs esprits, on se croirait, je l'ai dit, à la veille d'une révolution; il n'y eut pas même une révolte ou une fronde. Le Parlement cassa le testament du roi et humilia ses bâtards; la noblesse fit quelques rassemblements sans résultat comme sans but; la bourgeoisie s'occupa de ses affaires ou de bagatelles ingénieuses; nulle part le peuple ne bougea malgré sa misère. On se contenta de respirer plus à l'aise, de jeter au loin le masque d'hypocrisie qu'avait imposé le bigotisme du vieux mari de la vieille Maintenon, de s'émanciper jusqu'à la dernière licence comme des esclaves longtemps tenus sous le joug, de s'étourdir et de s'enivrer de plaisir et de corruption. La nation avait encore été plus gâtée dans le cœur qu'accablée de la pesanteur du despotisme. Mais si démoralisée qu'elle pût être, elle a dans son génie une telle élasticité, si je puis le dire, des retours si brusques et si inattendus, qu'elle eût sans doute donné à la mort du roi un tout autre spectacle, si elle avait eu devant les yeux quelque grande idée bien définie. La vérité, c'est qu'il

y avait alors un certain affaissement dans la pensée. Les esprits s'étaient polis et raffinés ; ils avaient perdu en force et en solidité ce qu'ils avaient gagné en politesse. La hardiesse et l'indépendance leur manquaient. Les aspirations généreuses de Fénelon et la fougue révoltée de Saint-Simon ne doivent pas nous tromper : l'équivoque, cette marque d'une certaine infirmité de la raison, est au fond de toutes leurs idées politiques. Ils sont tellement enveloppés des influences énervantes, soit de l'esprit de cour, soit du despotisme couronné de théologie qui avait prévalu, qu'ils s'agitent en vain pour y échapper. Ils ne peuvent s'empêcher d'y revenir par des détours et des inconséquences. Il ne faut pas craindre de le dire, si l'esprit a augmenté sous le grand règne, la raison générale paraît beaucoup diminuée, et il lui faudra un long travail pour reprendre sa trempe et sa liberté. Lassitude de la nature qui se reposait après avoir produit « le règne miraculeux de Louis » ? Non, mais effet nécessaire du despotisme qui abâtardit tout à la longue. La nature, toujours féconde, était si peu lasse de produire que ni les hommes de talent ni les hommes de génie ne manquent aux dernières années du XVII[e] siècle. D'où vient donc que la décadence se sent déjà dans les écrivains de cette période, tous nés ou nourris et formés sous le règne personnel de Louis XIV, de ce soleil dont les rayons bienfaisants, si nous en croyons ses adorateurs, faisaient croître et fleurir les talents ? C'est qu'ils ont été privés de la chaleur et de la lumière de cette demi-liberté qu'on appelait trop pom-

peusement la liberté française et qui s'éteignit avec la Fronde. Aussi, jamais plus d'impuissance ne parut avec plus d'esprit, que dans ces essais politiques qui signalent la réaction de l'opinion contre le gouvernement de Louis. On sent parfaitement que la monarchie par son excès même est sortie des voies légitimes de toute véritable autorité, qu'un peuple, malgré le mot terrible et trop confirmé par l'histoire « Natum paucis humanum genus », n'est point fait naturellement pour les plaisirs et pour la gloire d'un homme, et qu'il n'y a de pouvoir juste et vrai que celui qui procure le bien public. Mais las et dégoûté de la servitude, on ne savait pas retrouver le chemin de la liberté, on s'égarait dans le rêve et dans la chimère, on se perdait dans l'équivoque et dans la contradiction. L'unique découverte de nos réformateurs fut l'invention inefficace des conseils, qui se montra si ridicule à l'épreuve. Saint-Simon ne cessa de gémir qu'on lui eût gâté son invention par je ne sais quelle ruse infernale du duc de Noailles, et il mourut dans l'admiration finale des conseils, trouvés par lui en même temps que par l'oracle des ducs de Beauvilliers et Chevreuse. Mais avec plus de sens politique, il aurait compris qu'ils avaient produit en effet tout ce qu'ils portaient virtuellement en eux-mêmes, les rivalités et les conflits de compétition, soit entre un conseil et un autre, soit entre les membres du même conseil, et, comme conséquence, d'inextricables embarras dans l'expédition des affaires, sans mettre le moindre obstacle au despotisme du prince, qui restait toujours le maître d'agir selon son bon

plaisir. Le mal, c'était l'abdication volontaire ou forcée du pays aux pieds d'un homme; et nul ne pensait à revenir sur cette abdication; on s'obstinait à espérer dans un bon roi, qui réparerait tout en mettant de lui-même des bornes à sa toute-puissance; c'est-à-dire qu'on acceptait le principe du despotisme et qu'on se flattait, à l'aide des conseils et des états généraux ou de corps purement consultatifs, d'en arrêter les lourdes et désastreuses conséquences. La contradiction, l'équivoque et la chimère, voilà, à la fin du XVII[e] siècle, la marque caractéristique de la raison publique, qui faisait des vœux, mais qui était incapable de concevoir une idée nette et précise de ce qu'elle voulait, de ce qu'elle devait vouloir; voilà aussi la condamnation la plus formelle du régime de Louis XIV, qui n'avait pas moins énervé la pensée qu'usé les forces matérielles de la France. L'esprit français, si net et si ferme, semblait avoir perdu sa trempe; admirable encore dans les observations morales de détail, il succombait sous les conceptions générales, et ne produisait plus que des rêves ou que des idées ambiguës et partant sans consistance. C'est la seule leçon claire qu'on puisse tirer de tous les écrits politiques de ce temps.

LE
MONT PALATIN,
A ROME

(avril 1870) ;

Par M. Jules CAUVET,

Membre titulaire.



Parmi les sommets qui couronnent notre globe, il en est sur lesquels la pensée aime à se fixer, et dont l'aspect émeut vivement nos âmes, quand il nous est donné de les gravir. Ce sont ceux-là qui ont vu s'accomplir quelque scène illustre de l'histoire de l'humanité. Qui pourrait demeurer froid, en apercevant la cime du Carmel ou du Sinaï, en escaladant les pentes du Vésuve ou celles de l'Hymette?

En se plaçant dans cet ordre d'idées, il est facile de comprendre quelle émotion profonde éprouve le voyageur, lorsqu'il foule de ses pieds, pour la première fois, ces collines aux souvenirs immortels sur lesquelles Rome, depuis tant de siècles, élève sa tête vieillie mais non découronnée. Le Capitole, l'Aventin, le Janicule, le Celius ont conservé leur forme primitive, malgré l'énorme quantité de débris qui ont exhaussé si fortement le sol de la ville éternelle. Rien d'ailleurs, en les parcourant, ne vient troubler les sensations qu'ils

éveillent. L'animation et le mouvement ayant délaissé ces vieux quartiers pour se porter dans les terrains plus bas voisins du Tibre, où fut autrefois le Champ-de-Mars, la solitude et le silence sont devenus depuis longtemps leur apanage habituel.

Cependant nous n'avons pas encore nommé celle des sept collines qui fut vraiment le berceau de la cité romaine. Selon les antiques traditions italiques recueillies par Virgile, Évandre, ce roi pasteur venu d'Arcadie, qui bâtit le premier une ville dans la vallée du Tibre, avait élevé sur le mont Palatin son rustique palais :

> « Arcades his oris, genus a Pallante profectum,
> Qui regem Evandrum comites, qui signa secuti,
> Delegere locum, et posuere in montibus urbem,
> Pallantis proavi de nomine Pallanteum (1). »

Romulus plus tard, lui aussi, établit d'abord sur le Palatin le siége de son empire. Ce fut là qu'il plaça cet asile célèbre ouvert aux déshérités de la contrée, appelés à devenir, par un caprice du sort, l'un des éléments les plus énergiques du peuple romain qui venait de naître. « Palatium primum, in quo ipse erat educatus, muniit. Deinde, ne vana urbis magnitudo esset, adjiciendæ multidinis causa, locum, qui nunc septus descendentibus inter duos lucos est, asylum aperuit (2). »

Rome, dont la croissance fut des plus rapides, déborda presque aussitôt sur les collines voisines;

(1) Virg., *Æneid.*, lib. VIII, v. 51.
(2) Tit.-Liv., *Hist.*, lib. I., § 8.

mais, durant bien des siècles, le mont Palatin sembla conserver une sorte de suprématie à l'égard de celles-ci. C'est ainsi qu'à la fin de la République, tous les personnages historiques dont les noms sont restés si fameux, les Cicéron, les Claudius, les Crassus, les Pompée possédaient, sur le Palatin, de splendides demeures. Ce fut là qu'après la fondation de l'empire, Auguste habita une maison, d'ailleurs modeste, qui avait appartenu avant lui à l'orateur Hortensius (1).

A cette maison d'Auguste, Tibère réunit la sienne propre qu'il tenait de son père Claudius Nero. Ainsi se trouva fondé ce palais des Césars que tous les empereurs se plurent à embellir, et dont les poètes ont souvent célébré les splendeurs sans égales. Un instant même, au temps de Néron, l'habitation du prince, entourée de lacs et de forêts, avait envahi une partie notable de l'enceinte de Rome, et menacé ce qui restait des vieux Quirites de l'exil toujours redouté de Veïes :

« Roma domus fiet ; Veios migrate Quirites,
Si non et Veios occupat ista domus (2). »

Bien avant les efforts de l'industrie des hommes pour embellir le Palatin, la nature elle-même avait traité ce coin de terre avec une prodigalité toute spéciale. L'horizon qu'on y découvre, en effet est des plus imposants. De cette colline, mieux ce semble que de celles qui l'environnent, on aperçoit,

(1) Suet., *Vit. Aug.*, cap. LXXII.
(2) Suet., *Vit. Ner.*, cap. XXXIX.

à l'est et au nord, les montagnes de la Sabine et les petites villes longtemps rivales de Rome qui s'élèvent sur leurs pentes les plus rapprochées. Qu'ils me semblaient beaux, naguères, au milieu des grâces du printemps, les sommets bleuâtres de ces montagnes qu'enveloppait une lumière vaporeuse! Quelques-uns d'entre eux, parmi les plus éloignés, avaient conservé les neiges de l'hiver qui finissait son cours. Rien de plus charmant que le contraste de ces frimas avec le ton chaud du ciel sans nuages, avec la fraîcheur de la verdure qui renaissait de toute part.

Cependant, envisagé en lui-même, il y a bien peu d'années, le mont Palatin présentait aux regards un aspect désolé. Nulle part, à Rome, l'austère cachet du temps qui détruit les œuvres des mortels n'avait laissé une empreinte plus profonde. Depuis des siècles, le palais des Césars avait disparu dans une ruine complète. Des murailles informes en briques noircies, des arcades rompues, des voûtes effondrées avaient survécu seules aux saccagements des Goths et des Vandales, aux incursions des Lombards, aux dévastations des Normands de Robert Guiscard. A l'inverse de ce qui se rencontre dans les autres quartiers inhabités de la ville éternelle, aucun couvent, aucune église n'avaient été bâtis sur cette montagne trop imprégnée, ce semble, des souvenirs païens.

Plusieurs familles puissantes, en possession de ces débris, avaient, il est vrai, établi là des jardins. Mais ceux-ci, tels qu'il nous fut donné de les voir en 1844, étaient négligés et presque sordides. Ils se composaient de quelques plants d'oliviers de chétive

venue, de quelques vignobles entremêlés de cyprès. Je me rappelle aussi deux ou trois palmiers à la tige élancée que l'on apercevait au sommet de la colline, et dont l'aspect oriental et biblique était en parfaite harmonie avec le site attristé sur lequel ils croissaient.

Toutefois, parmi ces jardins, le principal, appartenant à la famille des Farnèse, avait été sans doute, au XVIe siècle, l'objet de soins assidus. Toujours en effet, depuis ce temps, on voyait s'élever sur son côté septentrional, à l'extrémité du Forum, un portail original et imposant construit par le pape Paul III, Farnèse par la naissance, avec l'inscription suivante conservée encore aujourd'hui : *horti Farnesiani*. Mais, vers le commencement du dernier siècle, les biens des Farnèse étaient passés, par un mariage, dans le domaine des rois de Naples; et cette circonstance, vraisemblablement, explique le délaissement des jardins du Palatin par l'absence prolongée de leurs maîtres.

Les événements politiques, accomplis de notre temps en Italie, ménageaient pour les jardins Farnèse une résurrection imprévue. En 1861, le roi François II, renversé de son trône par la révolution dont est sortie l'unité de l'Italie, pressé sans doute par des embarras pécuniaires, se décida à se dessaisir de cette propriété précieuse. Or l'acquéreur heureux de cette relique auguste ne fut autre que le monarque alors si puissant des Français. Plus tard, des acquisitions nouvelles augmentèrent l'enceinte primitive des jardins Farnèse, en y réunissant la colline du Palatin tout entière, moins pourtant une portion du versant

oriental que le gouvernement pontifical auquel elle appartenait comme propriétaire avait tenu à conserver.

A partir de l'époque que nous venons d'indiquer, des travaux considérables, destinés à déblayer les ruines qui couvraient le mont Palatin, à retrouver les substructions encore existantes des palais renversés, furent entrepris sous la direction d'un archéologue romain des plus compétents. Ils se poursuivaient encore au moment où il nous fut donné de les visiter.

Revenons par le souvenir à cette époque si précieuse pour moi, du mois d'avril 1870; et décrivons le spectacle qu'offrait le Palatin en ce moment, comme si hier encore il venait de frapper nos regards.

On entre par le portique des Farnèse; et, tout d'abord, un escalier à double rampe permet de gravir la hauteur, au milieu de bosquets charmants qui, par l'heureuse disposition des gazons et des massifs de fleurs, rappellent l'élégance parisienne du parc de Monceaux. Une fontaine jaillissante à plusieurs étages vient borner le regard, et dissimule heureusement le mur élevé de soutènement qu'il a fallu construire. Vers le milieu de la montée, on trouve, à droite, un petit temple entouré de bosquets, destiné à contenir les objets recueillis dans les fouilles. Il a été sagement établi en effet que ces objets ne quitteraient pas leur colline natale, au lieu d'aller se perdre, avec tant d'autres, dans les riches collections de Paris ou de Rome.

Quand on est parvenu sur le haut de la montagne,

l'objet qui, le premier, frappe les yeux, c'est un jardin moderne extrêmement soigné, formant un carré long devant la demeure du conservateur, adossée elle-même aux escaliers d'entrée et à la fontaine qui les sépare. Mais ce ne sont pas, après tout, des fleurs rares et des arbustes choisis que l'on est venu chercher sur le sommet du Palatin. On quitte assez vite ces délices un peu mondaines pour des spectacles plus austères et mieux en harmonie avec la majesté des souvenirs qu'évoque la pensée, dans ce lieu consacré par tant de mémoires augustes.

Prenons dès lors, à droite, l'un de ces escaliers profonds, tantôt retrouvés des anciens temps, tantôt établis par la science moderne, qui conduisent aux substructions du palais des Césars récemment déblayées. L'étendue de ces vastes salles, construites bien loin du sol avec une solidité sans pareille, témoigne de la grandeur des bâtiments qui s'élevaient au-dessus d'elles. Elles servaient probablement pour le logement des esclaves, et pour d'autres usages domestiques étrangers à nos mœurs. Rien de plus lugubre d'ailleurs que l'aspect de ces souterrains revêtus de briques noircies, et dans lesquels la lumière du jour ne pénètre que de loin en loin.

Revenons vers cette lumière toujours si belle en Italie, et faisons le tour de la colline du Palatin, en circulant sur les terrasses habilement ménagées par les ordonnateurs des travaux. Dans cette courte promenade, les débris les plus imposants vont de toute part s'offrir à nos yeux.

Si, comme il est naturel, ce semble, le voyageur commence par regarder, à ses pieds, la vue qui se

découvre au nord, au-delà du portail d'entrée, il aperçoit le Forum romain dont il domine l'enceinte. Encore aujourd'hui, comme au temps des Gracques, c'est un carré long de médiocre étendue que termine brusquement, du côté de l'ouest, le sommet élevé du Capitole dont l'aspect protégeait Manlius, son sauveur. Mais, au lieu des portiques splendides, des temples fastueux qui jadis formaient sa ceinture, des colonnes à demi-brisées, des églises modestes et comme abandonnées dessinent actuellement son contour. Sur le terrain mal nivelé par suite des excavations entreprises pour retrouver le sol antique profondément enterré, on a planté une avenue d'arbres servant de promenade. Il y a peu de temps encore, le marché aux bestiaux de la ville de Rome se tenait sur cet emplacement témoin de tant de scènes illustres; et le nom populaire du Forum, *il Campo Vaccino*, constitue un souvenir vivant de cette destination profane.

A droite du Forum, s'étend la Voie Sacrée avec ses grandes dalles inégales et massives. Bientôt apparaissent aux regards la basilique de Constantin, autrement dite le temple de la Paix, l'arc de Titus et ses bas-reliefs merveilleux retraçant le triomphe des Romains sur les Juifs vaincus, enfin le Colisée et sa masse grandiose. N'oublions pas, de ce côté, la vieille église de Ste-Françoise Romaine, dont le clocher singulier, en forme de tour féodale, rappelle seule le moyen-âge religieux et guerrier parmi tous ces vestiges de l'antiquité classique.

Prenons maintenant par notre droite, en suivant le côté du mont Palatin parallèle au cours du Tibre.

Après avoir dépassé l'arc de Septime-Sévère et les ruines du temple de la Concorde, nous arrivons dans un bosquet gracieux de chênes verts et de lauriers, reste à peu près unique des jardins de Paul III. Au lieu du Forum, c'est maintenant, le Vélabre qui s'étend à nos pieds. Ce terrain bas et marécageux, qui se rattache à la vallée du Tibre, sépare le mont Capitolin du Palatin et de l'Aventin. La première de ces collines se présente à nous sous un nouvel aspect. De cet endroit, en effet, nous apercevons distinctement la roche Tarpéienne qui servait de base, de ce côté, à la citadelle des Romains. Caprice étrange du sort, cet abîme sauvage, où les grands criminels trouvaient une mort rapide, n'est plus qu'un rocher de quelques mètres enclavé dans les jardins d'un palais ! Des plantes grasses, aux fleurs rouges et brillantes, ont poussé dans ses flancs; et, grâce aux bosquets qui le couronnent, il présente un aspect riant au milieu du site austère qui l'entoure.

Des inscriptions latines, récemment établies, vont nous signaler les grands souvenirs qui se rattachent au sol que nous foulons. La première d'entre elles nous avertit que nous sommes arrivés à l'endroit où croissait, sept siècles avant notre ère, ce figuier fatidique destiné à retenir, par ses branches qui pendaient sur le marais, le berceau de Romulus et de Remus, confié aux flots du Tibre. Le figuier *ruminal,* rejeton longtemps vénéré de l'arbre primitif, a disparu, il est vrai. Cependant, de nos jours encore, la colline du Palatin, dans sa partie extérieure, est ici tapissée de figuiers sauvages cachant à moité la vieille église ronde de St-Théodore, construite, dans le Vélabre, avec la *cella* d'un temple antique.

Un peu plus loin, une deuxième inscription contient une indication du même genre, par rapport à la caverne de Cacus, ce brigand dont Virgile a immortalisé, dans ses vers, le larcin et le supplice. Les ordonnateurs des travaux du Palatin, toutefois, se sont écartés du récit du grand poète. C'est sur les bords du Tibre, dans les flancs du mont Aventin, que Cacus, selon l'*Énéide*, avait établi sa demeure; Tite-Live, au contraire, en rapportant la même légende, paraît admettre le mont Palatin comme ayant été le théâtre des rapines de Cacus et de la vengeance d'Hercule (1).

A cet endroit, où finit le côté occidental du Palatin, on aperçoit un instant à l'horizon le Tibre, roulant vers Ostie ses flots jaunis par les sables des montagnes où il a pris naissance. Mais bientôt, en remontant vers le sud, la vue est bornée par l'Aventin, dont on est séparé par une vallée actuellement occupée par des vignobles, et qui vit jadis s'élever le grand Cirque, témoin de tant de fêtes pompeuses. A l'extrémité de la vallée, de vastes débris, dont la masse imposante se projette dans le lointain, révèlent au spectateur les thermes de Caracalla : cet édifice grandiose et inutilement fastueux, comme en produit souvent la décadence des grands peuples.

Revenons à notre point de départ, en passant, à l'orient de la montagne, le long de la portion du Palatin où le gouvernement pontifical avait fait pratiquer des fouilles particulières. Indépendamment de

(1) Tit.-Live, *Hist.*, lib. I, § 7.—Virg. *Æneid.*, lib. VIII, vers 230.

cet obstacle, le prospect est limité d'assez près de ce côté par le mont Célius. Beaucoup moins escarpée que celles qui l'entourent, cette colline présente aux yeux une pente adoucie, couverte d'églises vénérables remontant aux premiers temps du christianisme. Citons parmi elles St-Grégoire-le-Grand, avec ses fresques magnifiques et ses souvenirs pieux; et aussi St-Étienne-le-Rond, édifice peu connu des touristes vulgaires, et l'un des plus curieux cependant de tous ceux que l'on rencontre dans la ville éternelle. C'est une vaste rotonde soutenue par des colonnes de granit antique, qui, comme le Panthéon d'Agrippa, fut empruntée par les chrétiens du V[e] siècle au paganisme vaincu.

Le tour de la colline du Palatin est terminé. Visitons maintenant sa partie supérieure, en examinant les débris des bâtiments que les travaux en cours d'exécution ont fait reparaître. Ces débris, il faut en convenir, sont le plus souvent informes. Les ravages des siècles, et plus encore ceux des hommes, ont tellement bouleversé le sol antique du Palatin que, pour le retrouver, il faut continuellement monter et descendre des escaliers établis dans ce but. Aussi est-ce parfois avec surprise que, en présence de restes presque insignifiants, on lit une inscription latine qui nous avertit qu'il s'agit là d'un temple souvent mentionné dans l'histoire romaine, ou bien encore du palais de quelque empereur ou de quelque consul fameux.

Cependant, il y a une année environ, les déblaiements opérés ont rendu à la lumière les salles basses d'une maison opulente que l'on conjecture avoir appartenu à Tiberius Nero, premier mari de Livie.

Cette découverte a vivement impressionné les amateurs de l'art antique. Les salles dont nous parlons, bien conservées par la masse elle-même des débris qui les avaient comblées, sont en effet couvertes de peintures murales du plus grand caractère.

La principale de ces fresques, souvent reproduite depuis par la photographie, représente le triomphe de Galatée portée sur la surface des mers dans un char rapide que traînent des dauphins. La déesse est représentée debout, dans une attitude calme et sereine ; le vent fait s'agiter les vêtements légers qui la couvrent ; des naïades et des tritons lui font cortége ; enfin, dans un coin du tableau, on aperçoit le géant Polyphème qui tente en vain de la suivre.

Chose digne de remarque et qui prouve la persistance singulière des traditions d'école au milieu des ténèbres des bas siècles, l'ordonnance de cette fresque antique présente une analogie frappante avec celle de Raphaël traitant le même sujet sur les murs de la Farnésine. Les érudits ne craignent pas d'égaler presque à l'œuvre du plus grand des maîtres modernes le travail du peintre inconnu du premier siècle avant notre ère, disposant pourtant de couleurs peu nombreuses et de moyens d'exécution bien inférieurs aux nôtres.

Telles sont, évoquées par la pensée, les impressions puissantes que la visite des travaux du Palatin a laissées dans mon âme.

Depuis ce temps, si peu éloigné cependant, des événements imprévus et terribles sont venus troubler profondément les possessions établies à cette époque

sur cette colline illustre. Mais, quelles que soient les vicissitudes accomplies à cet égard, elles n'ont pu changer l'état des lieux que je viens de décrire. La majesté des souvenirs de l'histoire et le charme des sites favorisés de la nature sont indépendants, en effet, du hasard des révolutions et des caprices du sort.

Si maintenant l'on me demandait en quoi ces débris vénérables se rapprochent et diffèrent des autres ruines imposantes que l'on admire à Rome, j'hésiterais dans la comparaison demandée, et je serais porté à leur assigner un rang tout spécial. Les émotions que fait naître une visite au mont Palatin sont en effet très-différentes de celles que l'on éprouve dans leur voisinage, en contemplant les édifices antiques que le temps n'a pu entièrement anéantir. La masse immense de l'amphithéâtre des Flaviens parlera bien davantage à l'imagination du vulgaire; j'en dirai autant des thermes de Caracalla, dont les vastes salles effondrées et à demi détruites semblent attester une œuvre de géants.

Ce qui frappe dans ces deux édifices et dans plusieurs du même genre, c'est l'effort prodigieux du travail de l'homme; c'est le témoignage éclatant d'un pouvoir matériel presque surhumain. Mais si l'on réfléchit à la destination première de ces ruines aujourd'hui abandonnées, l'enthousiasme qu'elles inspirent tout d'abord ne peut manquer de diminuer notablement par le travail de la pensée. Elles se lient intimement aux souvenirs d'une époque profondément avilie. Les jeux du cirque passionnant sans mesure une populace oisive et cruelle; les

Romains dégénérés, gratifiés par les despotes qui les amollissaient à dessein pour les rendre plus dociles, des délices, des bains gratuits et des distributions de vivres : tel fut le but pratique qui donna naissance, sous le règne des Césars, à ces constructions immenses.

Des émotions d'une nature très-diverse s'éveillent au milieu des débris informes qui couvrent le mont Palatin. Les origines austères de la cité romaine se présentent à la mémoire du spectateur. Il voit comme revivre sous ses yeux la puissance militaire des Romains, fondée sur la vigueur morale et le dévouement sans bornes à la patrie; leur liberté politique, réglée d'abord et contenue par des traditions sévères; désordonnée plus tard, mais toujours illustrée par le génie des orateurs et le patriotisme des grands citoyens.

De là pour les ruines du Palatin une sorte de caractère auguste, un attrait singulier que ne possèdent pas les autres ruines, contemporaines à peu près entièrement de l'époque de corruption et de décadence qui précéda, en les rendant possibles, les invasions des Barbares. Noble caractère de la pensée et de l'intelligence de l'homme ! Les spectacles extérieurs même grandioses, contre lesquels proteste le sentiment moral, ne peuvent nous émouvoir sans réserve. Ceux-là, au contraire, saisissent toujours fortement nos âmes, quand auprès du côté matériel, fût-il peu imposant, apparaît la mémoire éclatante d'un grand développement intellectuel, des nobles efforts du génie et de la vertu !

ORIGINE
ET
DIFFUSION DE L'HINDOUSTANI
APPELÉ
LANGUE GÉNÉRALE OU NATIONALE DE L'INDE,

PAR M. GARCIN DE TASSY,

Membre correspondant.



On ne peut guère former que des conjectures sur l'époque précise de l'invasion dans l'Inde des Aryas et de l'expansion de leur langue, qu'on a appelée *sanscrit* « bien formée », par opposition aux idiomes vulgaires du pays et aux patois auxquels le nom commun de *prakrit* « irrégulièrement formés » fut, à ce qu'il paraît, donné par les dédaigneux vainqueurs. Le sanscrit, comme le grec qui en dérive, acquit une grande perfection. Ses monuments les plus anciens, les Védas devinrent les livres sacrés des Hindous ; les grands poèmes du Râmâyana et du Mahâbharata, nouvellement traduit par un musulman en vers hindoustanis, donnèrent de la célébrité à cette langue ; d'habiles grammairiens la travaillèrent et la fixèrent par des règles précises et ingénieuses, qui ont fait d'abord l'admiration de l'Inde et qui aujourd'hui font celle de l'Europe comme les ouvrages qui y servent de base.

Toutefois les anciennes langues du pays, les langues populaires n'avaient pas complètement disparu; comme l'ancien italien, qui ne fut pas anéanti par le latin, elles ne cessèrent pas d'exister et reparurent de nouveau pleines de vigueur aussitôt qu'il leur fut donné de se manifester librement encore. Dans le nord, on appela celle qui y domina « la langue du pays *(déçî)* », « la langue des Hindous *(hindouî)* », la langue de l'Inde (hindî), et plus particulièrement « la langue de Braj *(Braj bhâkhâ)* », ce district étant célèbre pour la pureté du langage dans lequel ses poètes avaient célébré les exploits miraculeux et surtout érotiques de Krischna, la dernière incarnation de Wischnu.

Il est vrai que cette langue ne fut plus alors ce qu'elle avait été jadis; que sa contexture même fut altérée, et qu'elle fut tellement surchargée de mots sanscrits qu'on a pu la considérer quelquefois comme dérivée de l'idiome sacré; ce qui me paraît bien difficile d'admettre, le développement subséquent de la langue l'en ayant d'ailleurs tout à fait séparé.

Dès le commencement de l'islamisme, les conquêtes musulmanes parvinrent jusqu'à l'Inde, et dès lors il s'infiltra dans la langue des Indiens quelques mots arabes. L'invasion de Mahmûd le Gaznévide en augmenta le nombre et y ajouta des expressions persanes: enfin, celle de Timûr ou Tamerlan finit par modifier entièrement la langue par l'introduction définitive d'une grande quantité de tournures de phrases et de mots étrangers. Ce fut alors que la nouvelle langue prit le nom spécial de *zabân-i urdû* « la langue du camp », et, pour abréger, d'*urdû*.

Comme c'était la conquête musulmane qui l'avait introduite, les Hindous l'appelèrent aussi *muçalmâni bât* « le langage musulman »; et le nom d'hindoustani, c'est-à-dire « langue de l'Hindoustan » lui fut aussi donné, principalement par les Européens, parce que c'était dans l'Hindoustan proprement dit qu'elle était surtout usitée ; et sa nuance méridionale prit le nom particulier de *dakhnî*, c'est-à-dire « du Décan. » Mais l'ancienne langue, qui resta usitée dans les villages et employée par quelques poètes, conserva le nom d'hindî, et les deux idiomes furent considérés comme deux dialectes d'une même langue.

Par une réaction toute naturelle, autant le sanscrit est compliqué dans sa grammaire autant est simple l'hindoustani. Aucun système peut-être n'est aussi élémentaire et aussi facile. Il n'y a pas de verbes irréguliers; car on ne saurait nommer ainsi deux verbes dont un temps offre un léger changement dans la racine par suite des lois euphoniques, et deux autres verbes qui empruntent ordinairement leurs temps à des racines différentes, mais qui peuvent être employés régulièrement. Des verbes neutres se forment les verbes actifs et de ceux-ci les transitifs, et tous ces verbes n'ont qu'une même conjugaison. Il y a deux auxiliaires : *Être* employé avec les verbes neutres et actifs, et *Devenir* avec les verbes passifs. Il n'y a qu'un seul temps qui se conjugue, c'est à savoir le temps indéfini nommé *aoriste*, qui peut servir pour le présent et le futur du mode indicatif et pour le présent du subjonctif. Il y a plusieurs classes de verbes composés, dont ceux qu'on nomme *intensitifs*, particuliers à la langue urdue et dont

l'usage y est extrêmement fréquent, sont destinés à donner plus d'énergie au discours. Ainsi, au lieu de dire « tomber », les Indiens disent : « s'étant précipité tomber » ; au lieu de « mourir » : « étant mort trépasser », etc. Les verbes appelés « nominaux », adoptés aussi en persan et en turc, sont beaucoup plus usités en urdû et sont considérés comme plus élégants que les verbes simples. Dans ce cas, le substantif qu'on y emploie est presque toujours arabe de préférence. Ainsi, au lieu de dire « répondre », on dit : « donner réponse » ; au lieu d'« ordonner », « donner ordre », etc.

Les verbes terminent les phrases ; les adjectifs précèdent leurs substantifs. Malheureusement les genres des substantifs sont aussi incertains en urdû qu'en français et en allemand, si ce n'est néanmoins que les désinences *â* et *ah* sont masculines et *î*, *n*, *sch* et *t* féminines. Les cas sont représentés par des particules placées après le nom et appelées ainsi postpositions : celle du génitif qui est *kâ* après un substantif dépendant d'un autre comme dans la construction *liber Petri*, se décline et s'accorde en nombre, en genre et en cas avec ce substantif qu'elle précède, restant *kâ* pour le masculin singulier, devenant *ké* pour les cas obliques et pour le pluriel masculin, et *kî* pour le féminin. Mais je m'arrête ici, car je ne veux pas faire une grammaire de cette esquisse indicative.

Le sanscrit avait fini par être négligé par les Hindous mêmes ; mais, à cause de son importance philosophique et littéraire, et surtout de ses affinités avec les langues classiques, il attira peu à peu l'at-

tention des érudits anglais, depuis l'établissement de la Société asiatique de Calcutta, sous la présidence de l'illustre sir William Jones. Bientôt Wilkins en publia une grammaire très-développée, puis H.-H. Wilson en donna un dictionnaire, et enfin l'Europe savante s'intéressa vivement à l'étude de cette langue. Le descendant de nos rois, Louis XVIII, en créa à Paris une chaire où monta le premier de Chézy, qui eut pour successeur l'éminent indianiste Eugène Burnouf, dont une mort prématurée arrêta les beaux travaux. Mais ce fut surtout en Allemagne que cette langue fut spécialement et généralement étudiée. Les Hindous, réveillés à leur tour de leur stupeur, se prirent aussi d'un grand enthousiasme pour la langue de leurs livres sacrés et de leur ancienne littérature, et ils s'unirent aux Européens pour contribuer à sa nouvelle culture et à la diffusion de sa connaissance par leur concurrence à publier des éditions des ouvrages restés jusque-là manuscrits. Ils auraient bientôt voulu pouvoir faire revivre tout à fait le sanscrit et le remettre en usage. La chose n'était pas possible; et ce fut alors que, comme une sorte de juste milieu, ils songèrent à ressusciter la forme tout hindoue de l'hindoustani, c'est-à-dire l'hindî, en écartant du langage actuel les mots arabes et persans et le rétablissant tel qu'il était avant le mélange musulman, voulant en faire une langue dite *pure* par opposition aux langues appelées *mêlées*, beaucoup moins estimées par les savants que les premières. Mais cette classification est-elle exacte? Un hindou (Hukm Chand), et non un musulman, n'est pas de cet avis; et voici comment il s'exprime à ce

sujet : « Je ne vois pas la grande différence qu'il y a entre ce qu'on appelle une langue pure et une langue mêlée, ni pourquoi bien des gens font beaucoup plus de cas de la première que de l'autre? Y a-t-il dans le monde une seule langue où des mots étrangers ne se soient pas introduits, et peut-on dire qu'une langue ait la prééminence sur l'autre? Qu'importe, par exemple, qu'on appelle l'eau *(pânî) âb*, comme en persan, ou *water,* comme en anglais, et peut-on dire qu'un de ces mots soit plus harmonieux que l'autre? »

L'idée de la purification linguistique que voudraient faire quelques Hindous est d'autant plus singulière que l'hindî, ainsi que je l'ai dit, n'a pas cessé d'exister; qu'il est encore usité à la campagne où par la force des choses il a lui-même adopté un assez grand nombre de mots étrangers. C'est conséquemment une langue nouvelle qu'il s'agit en réalité d'établir plutôt qu'une restauration de l'ancienne. Mais la chose est-elle possible? Pourrait-on en France, par exemple, sous le prétexte que Corneille et Molière sont nos plus grands écrivains, vouloir rétablir les expressions surannées et les tournures de phrase dont ils se sont servi? Pourrait-on retrancher les mots nouveaux qui se sont introduits depuis des siècles dans le français et reprendre la langue des fabliaux? La chose serait impossible; elle aurait beau être admise en principe, elle ne le serait jamais dans la pratique, et si des écrivains voulaient adopter ce changement, ils ne seraient pas lus. Il en sera de même dans l'Inde. On a essayé d'écrire quelques livres classiques en cet idiome factice;

mais ils ne sont pas compris dans les écoles, et on sera obligé d'y renoncer. D'ailleurs, les Musulmans n'abandonneront jamais leur langue pour adopter celle que leur conquête a changée.

Cet essai de réforme qu'un certain nombre d'Hindous veut poursuivre a donné naissance dans l'Inde à des débats littéraires fort vifs et philologiquement très-intéressants entre les deux partis. Il me semble évident que ces Hindous sont des réactionnaires, pareils aux Européens qui veulent ressusciter le moyen-âge pour toute chose et qui bientôt voudraient remplacer par le latin les langues nationales modernes. Ils représentent, il me semble, le vieil hindouisme avec ses cruautés : les satis, les suicides religieux sous les roues du char de Jaggarnâth, le *charkh-pûjâ* auquel se font attacher des fanatiques au moyen de tringles de fer passées sous leur peau, leur langue percée par des aiguilles; les faquirs tout nus, un bras levé pendant des années entières, etc., etc., etc. Dans tous les cas, ce mouvement est rétrograde, et ainsi il me paraît impossible qu'il réussisse. Quant à moi personnellement, s'il m'est permis de donner un avis sur une question qui se rapporte à mes études les plus chères, je le désapprouve entièrement et je le trouve détestable. Respecter autant que possible le *statu quo* me paraît une maxime fort sage. Évitons en tout la révolution : or, ce changement serait une révolution seulement littéraire, il est vrai, mais qui rétablirait entre les Hindous et les Musulmans l'antagonisme qui avait paru cesser d'exister, puisque, en 1857, lors de la grande insurrection, Hindous et Musulmans s'entendirent ensemble pour rétablir le trône mogol

et reconnaître l'héritier légitime des rois de Dehli dans la personne de Bahâdur Schâh II.

D'après la célèbre maxime : *divide et impera*, cet antagonisme serait utile aux Anglais, maîtres actuels de l'Inde ; car si, par impossible, la réforme réussissait, elle effectuerait une scission complète entre les Hindous et les Musulmans qui ne s'entendraient plus ensemble. Rien ne sépare, en effet, plus que l'usage d'une langue différente, et rien n'unit mieux les peuples que l'emploi de la même langue. Cette vérité n'a pas besoin d'être prouvée par des exemples.

En réalité, cet engouement soudain des Hindous pour l'idiome hindî, qu'ils appellent leur langue, est singulier ; car ils se sont servi pendant plusieurs siècles de l'urdû, et aujourd'hui même leurs auteurs écrivent en ce dernier idiome leurs ouvrages en vers et en prose. Il y a sans doute des productions remarquables en hindî : l'éminent indianiste H.-H. Wilson les avait étudiées, et il assure qu'elles ont un grand intérêt. La plus célèbre peut-être de ces productions c'est le Râmâyana de Tulcî-dâs, poème qui dans l'Inde a obtenu une popularité telle qu'il a fait oublier à la masse des Hindous celui de Valmiki, le chef-d'œuvre de la littérature sanscrite ; puis le poème historique de Chand, qui offre par exception un grand intérêt historique, a cet autre genre de célébrité. La plupart des autres productions hindies ont un caractère religieux ; et ce qui les rend intéressantes, c'est qu'elles sont écrites pour la plupart par des vaïschnavas et non par des sivaïstes, c'est-à-dire par les partisans de l'école relativement moderne contre l'ancienne, et par les timides ré-

formateurs de la loi hindoue, tels que Nânak, le législateur des Sikhs, Râmânand, Dâdu et nombre d'autres, dont le plus intéressant, Kabîr, tenant par l'effet des circonstances à l'hindouisme et à l'islamisme, aurait voulu fondre les deux religions par un sentiment philosophique largement religieux.

La littérature urdue n'offre peut-être pas autant d'originalité, mais elle est bien plus abondante. D'abord elle est utile pour l'intelligence des auteurs classiques de l'Inde, dont elle offre d'exactes traductions ; puis si, comme le sanscrit, elle est pauvre en ouvrages historiques, elle est d'une richesse sans égale pour la poésie ; les romans en vers que nous pourrions appeler « poèmes épiques » y sont très-abondants et plusieurs ne manquent pas d'intérêt; les autres genres de poésie, tous composés de vers divisés en deux hémistiches et généralement remarquables par de brillantes métaphores, y ont été cultivés avec succès.

Les poètes urdûs ont adopté un usage assez singulier, mais universel. Ils ont pris dans leurs poésies, et là seulement, et non dans leurs écrits en prose, ce qu'on pourrait appeler « un nom de guerre », ou plutôt « de plume », presque toujours substantif et emprunté, même par les Hindous, aux langues classiques de l'orient musulman, c'est-à-dire à l'arabe et au persan. La raison de cet usage est facile à comprendre quand on saura qu'ils doivent insérer leur nom au dernier vers des pièces de poésie qui ne sont pas de longue haleine, et généralement à la fin des chapitres ou des chants des longs poëmes. Or les Indiens ont des noms longs et compliqués ; ils ont

des prénoms, des surnoms et des titres honorifiques avant et après leur nom. Ainsi *Bécaïd* « Libre », un des poètes les plus célèbres du règne de Mahammad Schâh, s'appelait le Saïyid Fazâïl 'Alî (la faveur de 'Alî) Khân; et *Rind* « libertin », éminent poète hindou comme son nom l'indique : Râé Khem Nârâyan. Faire entrer de tels noms dans l'hémistiche d'un vers rhythmé et rimé est chose impossible, et c'est ainsi que ces poètes ont pris les noms de fantaisie dont nous parlons et sous lesquels ils sont connus, mais seulement en tant que poètes; et qu'ils ont choisi des noms dont la signification se prête à des jeux de mots et à de délicates allusions. Les plus avantageux de ces noms pour les combinaisons poétiques, pour le rhythme et pour la rime ont été adoptés de préférence par les poètes. Nous trouvons ainsi des noms qui signifient : soleil, victoire, feu, repos, trouble, malheur, foi, vie, soupir, nuage, éclair, étoile, lion, étendard, inspiration, espoir, éloquence, équité, printemps, sans cœur (c'est-à-dire qui a livré son cœur à un objet aimé), sans justice (c'est-à-dire qui a éprouvé de l'injustice), papillon, louange, consolation, malheur, hardiesse, démence, et une foule d'autres du même genre.

Les titres des ouvrages des auteurs urdûs sont aussi recherchés et aussi métaphoriques que leurs noms poétiques; mais ce qui est déplorable, c'est qu'ils n'ont presque jamais aucun rapport avec le contenu des livres. Ainsi, un des romans les plus populaires et qui compte un grand nombre d'éditions de tout genre, celui qui est intitulé : *Le jardin et le printemps*, offre l'histoire de quatre derviches et du roi à qui ils

la racontent; *Les vestiges des ancêtres* (Description des monuments de Dehli); *L'ornement de l'assemblée* (Histoire et statistique de l'Inde); *L'éclaireur de l'intelligence* (Les contes de Bidpaï); *La magie de l'éloquence* (L'histoire du prince Bénazir); *Le jardin urdû* (La traduction du Gulistân); *Le printemps sans automne* (Manuel épistolaire); *Le Rosaire des dévôts* (Vie des saints hindous); *L'abondance des sciences* (Traduction du Masnawî de Rûmî); *La rose du pardon* (Complaintes sur les martyrs musulmans); *Le bouquet du plaisir* (Anthologie de poésies); *Le jardin sans épines* (Biographie des poètes hindoustanis); *La corde solide* (Traité sur la religion musulmane); *La réjouissance des cœurs* (Traduction de l'Hitopadéça); *L'attraction des cœurs* (Histoire de la Mecque); *L'océan de l'amour* (Histoire de Krischna); *La magie permise* (Traité de rhétorique); *La joie royale* (Traduction du Schâh nâma); *Oubli et souvenir* (Histoire de Sakuntala); *La pierre de touche de la Sagesse* (Histoire de Kalila et Dimna), etc.

Chaque année voit éclore de nouvelles productions : il y a quelques mois à peine qu'on a publié à Lakhnau les œuvres poétiques complètes, en deux énormes volumes, du dernier roi de Dehli, Bahâdur Schâh II, connu sous le nom poétique de Zafar, aussi distingué par son talent littéraire qu'intéressant par le sort malheureux qu'il a subi.

La littérature urdue offre un caractère tout à fait particulier qui la distingue de la littérature persane et des autres littératures de l'orient musulman, c'est qu'elle tire son merveilleux non-seulement des lé-

gendes musulmanes et de la féerie qui fait le charme des contes des *Mille et une Nuits,* mais qu'elle l'emprunte même à la mythologie hindoue; ce qui jette une grande variété dans les allusions et les métaphores, et surtout dans les récits romanesques. On a un exemple frappant de ce singulier, mais attrayant mélange, dans l'ouvrage intitulé: *La doctrine de l'Amour ou la Rose de Bakâwalî.*

Trois genres de compositions poétiques, ou du moins littéraires, particulières à l'orient musulman ont été surtout cultivés par les écrivains urdus bien plus que par les Persans et par les Turcs. Je veux parler du *Dîwân,* de l'*Inschâ* et du *Tazkira.* Les Indiens essayent leur talent poétique en écrivant quelques-unes des poésies mystico-érotiques appelées *gazal.* Si elles ont du succès, ils en écrivent d'autres, et, quand ils en ont produit un certain nombre, ils les classent par ordre alphabétique de la dernière lettre de la rime et en font ainsi ce qu'on nomme *Dîwân* « Recueil. » On compte par centaines ceux qui en ont écrit; car nul écrivain ne peut être classé parmi les poètes s'il n'a mis au jour au moins un Dîwân, et il en publie souvent plusieurs; Mîr-Taquî, par exemple, un des poètes hindoustanis les plus distingués, en a produit sept. Ces collections de gazals ne privent pas leurs auteurs d'écrire d'autres ouvrages en vers ou en prose, cela va sans dire. Les poètes hindous, aujourd'hui encore, malgré leur prédilection pour l'hindî, ne manquent pas d'écrire des Dîwâns urdûs. Le Bâbû Siva-Praçâd, lui-même, un de ses plus chauds partisans, en a publié un sous le nom poétique de Wahbî.

L'autre genre de composition, l'*Inschâ* « Modèles de lettres », est moins commun; mais cependant beaucoup d'écrivains urdûs ont tenu à honneur de rédiger de ces recueils, et ils y ont déployé tous les ressorts de l'éloquence indienne en prose entremêlée de vers. Plusieurs de ces recueils ont acquis de la célébrité. Quelques-uns sont traduits du persan, d'autres ont été reproduits en hindî.

Enfin le *Tazkira* « Mémorial », composition très-populaire dans l'Inde, est une anthologie de vers choisis, généralement rangés par ordre alphabétique des surnoms poétiques des auteurs, et précédés d'une courte notice sur ces écrivains, parmi lesquels l'auteur du Tazkira a toujours soin de se placer; et c'est même quelquefois pour lui une manière adroite de publier, comme par incidence, ses propres poésies. C'est surtout dans ces écrits que j'ai puisé les renseignements originaux que j'ai donnés dans mon *Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie*. Tout récemment même j'ai reçu un nouveau Tazkira intitulé: « Volume qui dilate le cœur », qui, bien qu'incomplet encore (car il n'en a paru que la première partie), contient néanmoins des articles sur cinq cent quatre-vingt-sept poètes, la plupart contemporains et quelques-uns mêmes débutant dans la carrière poétique.

Dans ces derniers temps, il a aussi surgi dans l'Inde une nouvelle littérature qu'on peut appeler *eurasienne*, c'est-à-dire européo-asiatique, imitée en partie des compositions anglaises, ou simplement traduite avec les modifications exigées par la différence foncière qui existe entre les idées des deux parties du monde qu'elles représentent. Il y a aussi la littérature

des théistes indiens, c'est-à-dire des réformateurs du *Brahma sabhâ* « l'église de Dieu. » Enfin, la littérature des chrétiens indigènes qui consiste principalement en écrits de controverse, dont quelques-uns sont remarquables comme ceux, par exemple, de 'Imâd-uddin, un des écrivains indiens contemporains, les plus distingués. De ces chrétiens indigènes, cent mille environ font partie de l'église anglicane, et un grand nombre d'autres appartiennent à l'église romaine. Les premiers se servent de l'hindoustani pour leur liturgie traduite de l'anglais, et ils ont adapté leurs hymnes au rhythme et à la musique anglaise.

Il est, je pense, utile de faire remarquer, au sujet des chrétiens indigènes, que les Hindous ont plus de tendance pour l'église romaine dont ils aiment les dogmes et les cérémonies extérieures. Les Musulmans au contraire préfèrent la simplicité de la branche anglicane de l'église chrétienne, et il est bien rare qu'un d'eux se convertisse au catholicisme. Ils abhorrent, entre autres, le son des cloches dont les catholiques (romains) font un usage très-fréquent. Le célèbre historien turc, Sa'd-uddîn, dans sa description de la prise de Constantinople par Mahomet II, remarque, entre autres, que dès lors « le son *détestable* des cloches fut remplacé par la voix harmonieuse des muezzins qui du haut des minarets, des mosquées, appellent le peuple musulman à la prière. » Je dois dire aussi, à cette occasion, que les conversions des Hindous à l'islamisme sont fréquentes et que plusieurs écrivains hindous distingués se sont ainsi rapprochés des doctrines bibliques reproduites dans le Corân.

Enfin, les journaux occupent une fort grande place

dans la littérature urdue. Plusieurs offrent des modèles de style en même temps que des sources d'instruction et d'intérêt : l'*Akhbâr-i Awadh* « Les nouvelles d'Aoude », par exemple l'*Akhbâr-i 'âlam ;* « Les nouvelles du monde » de Mîrath, et bien d'autres. Ces journaux aussi ont des titres prétentieux et souvent extraordinaires : tels sont ceux de « l'Eau de la vie de l'Inde »; « le Soleil qui éclaire le monde » ; « le Lion des nouvelles » ; « le Printemps de la sagesse » ; « le Jardin des nouvelles »; « l'Aurore »; « l'Éclair étincelant »; « la Source de l'abondance »; « l'Océan de lumière » ; « la Rose fraîche »; « le Meilleur des conseils »; « la Manifestation de la vérité » ; « le Lever du soleil »; « la Clé des nouvelles »; « la Manifestation des merveilles »; « la Lumière de la Lumière »; « la Parole-Franche »; « le Flambeau des nouvelles »; « le Talisman de la sagesse, etc. »

Ces journaux donnent non-seulement les nouvelles qui peuvent intéresser leurs lecteurs, mais souvent des articles de fond qui ne dépareraient pas nos recueils périodiques. Quelques-uns donnent aussi les comptes-rendus des séances académiques des sociétés littéraires que les indigènes ont établies dans les principales villes de l'Inde, et dans lesquelles les lectures, aussi bien que les discussions qui les suivent, ont lieu en urdû. Les organes de la réforme hindoue du *Brahma sabhâ*, profitant de la liberté de la presse, publient de leur côté les discours que le Bâbû Keschâb Chandar Sen, prononce de temps en temps dans l'Inde, où ils produisent beaucoup de sensation comme ils l'ont dernièrement fait en

Angleterre, pendant les mois que le Bâbû y a passés.

Qu'il me soit permis, en terminant cet essai, de donner de ces discours quelques passages qui ne me paraissent pas dénués d'intérêt, même pour nous.

Extrait d'un discours sur J.-C., l'Europe et l'Asie.

L'harmonie existe-t-elle entre notre Gouvernement européen et nous, Indiens ? Unis par des liens politiques, sommes-nous moralement unis ? Un amour fraternel subsiste-t-il entre la race conquérante et le peuple conquis ? La première reconnaît-elle vraiment Jésus-Christ pour son guide et son maître, dans sa conduite envers l'autre, et exerce-t-elle l'influence d'une vie parfaitement chrétienne ? Européens et Indiens sont-ils pénétrés de cet amour de Dieu et des hommes, que J.-C. a prêché, de manière à promouvoir leur bien-être mutuel et accomplir les vues de la Providence ? Hélas ! au lieu d'une bienveillance réciproque et d'un commerce fraternel, nous trouvons l'animosité et la haine, et un échange incessant de dénigrements et de calomnies. La flamme de l'antipathie est restée vivante au milieu de nous, excitée qu'elle est par la presse, tant indigène qu'anglaise, qui, bien loin d'appaiser les colères et de réconcilier les inimitiés, ne cesse de fulminer réciproquement des injures... Il n'est que trop vrai que l'égoïsme est un défaut caractéristique de notre nation, au point qu'il semble absorber tous les autres défauts ; mais on peut l'expliquer par les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons placés. Nous sommes une race assujétie

depuis plusieurs siècles. Nous avons vécu trop longtemps sous un sceptre étranger pour être capables d'éprouver dans nos cœurs le sentiment de l'indépendance. Socialement et religieusement, nous ne sommes guère plus que des esclaves. D'un autre côté, une routine sanctionnée par la religion nous enchaîne non-seulement pour les choses importantes de la vie, mais pour les détails les plus minutieux : pour le boire et le manger. Si l'un de nous a une étincelle d'indépendance morale, l'atmosphère qui l'entoure l'éteint bientôt. Dans une telle situation, les impulsions les plus élevées, les plus nobles inspirations de l'âme sont nécessairement étouffées...

De sa nature, l'hindou est doux et humble ; il aime passionnément la paix, et il supporte l'outrage et l'oppression plutôt que de s'engager dans un combat de récrimination. Il a en lui quelque chose de féminin, ou si l'on veut d'efféminé : sa patience et son calme sont remarquables. Il est lent à se mettre en colère et difficile à provoquer ; il évite volontiers les querelles et se tient à l'écart des difficultés. Sa plus grande ambition est de passer tranquillement le fleuve de la vie sous un ciel pur et serein, et sans le moindre trouble hostile. Bien des aventuriers européens croient avoir le droit de maltraiter tout malheureux hindou à la peau noire, avec qui ils se trouvent en contact. Ils croient peut-être qu'il y a en cela de l'héroïsme et qu'on y trouve de la gloire, mais ils oublient que fouler aux pieds un être plus faible que soi n'est qu'une basse lâcheté...

Il me semble que je dois considérer tout européen qui vient dans l'Inde comme un missionnaire du

Christ; et ainsi, j'ai droit d'exiger de lui qu'il se souvienne de la responsabilité qui lui incombe en cette qualité et agisse en conséquence. Mais hélas! la conduite irrégulière d'un grand nombre de ces prétendus chrétiens est cause que la morale du christianisme n'a eu aucune influence salutaire sur mes compatriotes. Bien des natifs ont même identifié la religion de J.-C. avec le privilége de nous maltraiter. C'est ainsi que J.-C. est déshonoré dans l'Inde et que le véritable esprit de sa religion y est méconnu. Et cependant, nous Indiens, nous reconnaissons dans le Christ non-seulement l'exaltation de l'humilité, mais toute la grandeur dont la nature asiatique est susceptible. Pour nous le Christ est donc doublement intéressant, et sa religion a droit à notre vénération particulière, comme étant une institution tout à fait orientale. Si l'on donnait à cette considération l'attention qu'elle mérite, l'antipathie et la haine des chrétiens européens envers les nationalités orientales cesseraient d'exister, et les Asiatiques seraient les premiers à propager les enseignements du Christ. Ainsi en Christ l'Europe et l'Asie, l'est et l'ouest, trouveraient l'harmonie et l'unité. Je proteste, au contraire, contre la dénationalisation qui est le résultat de la conversion des Indiens au christianisme. En abandonnant la religion de leurs pères, ils abandonnent aussi les usages et les coutumes de leur pays et embrassent ceux des Européens, même quant au costume et au régime, ce qui en fait des étrangers à l'égard de leurs compatriotes. Ils ne sont pas plus tôt baptisés qu'ils affectent de la répugnance pour tout ce qui est oriental et une admiration en-

thousiaste pour tout ce qui est européen. Ils se montrent honteux de leur pays et de leur nationalité. Ils oublient que le Christ, leur maître, était asiatique, et qu'il n'est pas nécessaire pour le suivre de renoncer à son pays et à sa nation. Je les adjure de ne pas confondre l'esprit du christianisme avec les usages de la civilisation occidentale, mais d'imiter leur maître qui, bien qu'il ait prêché la vérité pour le monde entier, n'a pas néanmoins rougi de vivre et de mourir comme un simple et pauvre asiatique.

Les deux doctrines fondamentales de la morale évangélique qui ont la prééminence sur les autres et qui leur donnent une grandeur et une excellence particulières sont, selon moi, celle du pardon des offenses et du renoncement à soi-même. C'est dans ces doctrines que se manifeste la grandeur morale du Christ. Il les prêche et les pratique. Quelle douceur et quelle humilité, et néanmoins quelle fermeté et quelle résolution quand il s'agissait de défendre la vérité pour laquelle il mourut !..

Le renoncement à soi-même est des deux doctrines évangéliques que j'ai mentionnées celle qui a le plus d'importance pour mes compatriotes, car elle fournit le meilleur remède à leur principal défaut qui est l'égoïsme. Les préceptes relatifs à cette vertu sont si nombreux et si saillants dans l'Évangile qu'on peut reconnaître sans peine qu'ils forment comme le tissu de la narration de la vie et du ministère du Christ... Notre égoïsme a été la ruine de notre pays. Pour que nous devenions meilleurs et pour que notre nation puisse s'améliorer, nous devons extirper cet égoïsme qui nous caractérise. Ni de

grands mots hypocrites, ni un froid calcul de prudence ne peuvent remédier aux maux qui affligent notre pays. L'absolue abnégation de soi-même pourra seule le sauver...

Extrait d'un discours sur les grands hommes.

Les grands hommes sont envoyés de Dieu dans le monde pour le bien de l'humanité. Ils sont ses apôtres et ses missionnaires, et ils apportent les bonnes nouvelles du ciel. Dieu les a doués de talents particuliers afin de pouvoir accomplir leur mission. Ils ont une nature supérieure à celle des autres hommes, témoignage à la fois de leur apostolat et garantie de leur succès. Ils ne sont devenus grands, ni par la culture, ni par l'expérience. Ils sont nés grands ; ils sont prophètes dès leur naissance. Ils ne sont pas tels par l'effet de quelque habileté acquise par des efforts personnels, ni par une combinaison favorable de circonstances extérieures, mais à raison d'une grandeur qui leur est inhérente. C'est la lumière de Dieu qui leur donne leur lustre et qui leur permet d'éclairer le monde. Dieu place dans leur constitution quelque chose de surhumain et de divin qui leur donne leur supériorité. Si le prophète n'est pas Dieu, est-il un homme ordinaire ? Ce n'est pas possible. Une telle hypothèse n'expliquerait pas d'une manière satisfaisante tous les problèmes de sa vie. Le fait est que le prophète est à la fois divin et humain. Dieu et homme ou Homme-Dieu. Il est une incarnation de Dieu dans ce sens qu'il est l'esprit de Dieu manifesté dans la chair humaine. La

vraie incarnation n'est pas, comme la définit la théologie populaire, la perfection absolue de la nature divine, prenant un corps humain, l'infini devenant fini dans l'espace et dans le temps, en intelligence et en pouvoir. Elle signifie simplement la manifestation de Dieu dans l'humanité, non Dieu fait homme, mais Dieu dans l'homme. Quelque grand que soit l'homme, quelque excellent et quelque divin que soit son caractère, il appartient à l'humanité et il est ainsi sujet à toutes les imperfections et aux infirmités de l'homme... Lors donc qu'il est honoré audessus des autres hommes comme une incarnation de Dieu, il faut entendre par-là qu'il a seulement sur les hommes une grande supériorité, car tout homme est en quelque sorte une incarnation de l'esprit divin... Ne sentons-nous pas que, bien que nous soyons formés de poussière, il y a au-dedans de nous quelque chose qui n'appartient pas à cette terre, mais qui est saint et immortel, né du ciel et destiné au ciel? N'avons-nous pas la conscience que bien que nous puissions être coupables, Dieu réside cependant en nous et qu'il est comme inhérent à notre constitution... La malice et les faiblesses des hommes peuvent bien être l'objet de la haine ou de la pitié; mais, lorsque nous voyons la conscience combattre avec succès contre la tentation et maintenir la vérité avec un dévouement désintéressé, ne devons-nous pas l'admirer ?... Le corps humain est vraiment le temple vivant du Dieu vivant... « Il n'y a qu'un temple dans l'Univers, a-t-il été dit avec raison, et ce temple est le corps de l'homme »... S'il est vrai que l'homme se traîne et rampe quelquefois dans les plus basses

régions de la terre, il sait aussi s'élever dans les régions du ciel et y jouir de sa plus pure atmosphère. L'homme est à la fois un ver et un dieu. Si donc, l'incarnation signifie l'esprit de Dieu manifesté en chair, tous les hommes en sont des incarnations et les grands hommes le sont par excellence. Ils sont des manifestations singulièrement brillantes de la lumière éternelle qui se réfléchit en un degré quelconque dans tous les hommes.

Extrait d'un discours sur la future Église.

L'histoire nous apprend qu'aucune des religions connues n'est entièrement fausse. Des millions d'hommes adorent des oiseaux, des quadrupèdes, des reptiles; mais si on analyse avec soin leurs croyances, on s'aperçoit que ces pratiques qui nous paraissent si blâmables sont rehaussées par des traits particuliers qui en rachètent la vulgarité. Et, en effet, quelque superstitieuses que soient ces pratiques et quelque fâcheuses que soient ces doctrines, comme il n'y a pas de vérité absolue, il n'y a pas non plus de fausseté absolue. Dans les hommes comme dans les systèmes de philosophie et de théologie, nous ne voyons nulle part une pureté ou une impureté sans mélange. Nous ne devons donc pas condamner indistinctement tout symbole, ni ressentir une antipathie hostile contre ceux qui le suivent. Nous devons distinguer au milieu des mélanges les plus faux ce qu'il peut y avoir de pur, et noter avec un esprit libéral les traits de vérité communs à toutes les croyances. Accepter et honorer la vérité

quelque part qu'on la trouve, est une chose convenable ; mais abjurer l'erreur c'est le devoir de tout homme, bien qu'il soit attaché à sa propre croyance par des liens chers et sacrés.....

Il y a trois idées élémentaires et fondamentales qui entrent dans toute pensée et spéculation théologique aussi bien que philosophique ; c'est à savoir : l'idée de l'*esprit*, de la *matière*, et de *Dieu*. Ces idées ont donné naissance à trois différentes croyances, et ainsi à trois différentes écoles selon l'importance exclusive qu'on a mise à l'une de ces idées. On ne peut en bannir aucune de la théologie, mais nous devons les mettre en harmonie. Trop d'admiration pour les objets matériels et un sentiment exagéré de leur sublimité et de leur pouvoir ont conduit à l'idolâtrie. C'est ainsi que le soleil et la lune ont été adorés au lieu de l'Être qui les a créés.....

Lorsque les disciples de Jésus, Fils immortel de Dieu, lui demandèrent d'expliquer les commandements divins, il leur dit : « Aimez Dieu de tout votre cœur, de tout votre esprit, de toute votre âme, de toute votre force, et aimez votre prochain comme vous-mêmes. » Eh bien, jamais l'essence de la vraie religion n'a été exposée aussi simplement et aussi complètement. On trouve, en effet, dans ces deux préceptes toutes les lois et toutes les dispensations que Dieu a faites pour nous servir de guides..... L'Évangile de la future Église ne consistera pas en autre chose.

Vous me parlez d'un Dieu d'une absolue sainteté et qui est la pureté même : or, plus je me le représente tel, et plus j'éprouve de la crainte pour sa

terrible Majesté. Je n'ose, moi pécheur, me présenter devant lui. Mes fautes dont j'ai la conscience me placent à une immense distance de lui. Je me sens tout à fait abattu et sans espoir de réconciliation avec lui. Sa sainteté infinie semble avoir fermé pour toujours les portes du salut à l'homme rebelle et méchant.....

Les Hindous considèrent le mahométisme comme une religion absolument fausse, tandis que les Musulmans tiennent l'hindouisme pour absurde. De telles opinions sont loin d'être exactes et indiquent des préjugés sectaires. Pensez-vous que des milliers d'hommes seraient restés dévotement attachés jusqu'à ce jour à ces systèmes de foi, s'il n'y avait pas eu quelque chose de réellement valable et de vrai ?... On a donc tort de présenter l'hindouisme ou le mahométisme comme un tissu de mensonges et d'abominations dignes d'être foulés aux pieds. Retranchez-en et écartez-en tout ce qui est faux, et il restera un fonds de vérité et de pureté que vous serez tenus de respecter. Vous trouverez dans ces deux systèmes certaines vérités radicales, bien qu'entourées d'erreurs, qui constituent une vitalité qu'ils ont conservée pendant des siècles en dépit de toute opposition, et dans lesquelles des centaines d'excellentes gens ont trouvé le pain de la vie spirituelle.....

La notion hindoue de Dieu est sublime. Il est représenté dans les livres anciens comme un Esprit infini, vivant dans sa propre gloire, occupant tout espace, plein de paix et de joie. Les Musulmans, de leur côté, dépeignent Dieu comme infini en pou-

voir, gouvernant de son autorité suprême le monde entier et maître de tout. De là découle le principal trait distinctif des deux religions : celle des Hindous, consistant dans une tranquille contemplation, tandis que celle des Musulmans exige une constante excitation et un service actif. L'hindou vit dans un état de communion paisible avec le Dieu de paix ; le musulman vit en soldat au service du Très-Haut et en croisade contre le mal. Tels sont les éléments premiers et essentiels des deux croyances qui, réunies ensemble, pourraient effectuer un admirable tableau de la vraie théologie que je voudrais voir se réaliser dans la future Église de ce pays..... Cette future Église devra être tout à fait nationale et essentiellement indienne. La religion future du monde sera commune à toutes les nations ; mais dans chacune elle aura nécessairement un développement indigène, et prendra un caractère distinctif et particulier..... »

Nous pourrions offrir bien d'autres extraits de ces publications toutes récentes, où, sous diverses formes, se font jour de judicieuses critiques. Le peuple anglais nous semble principalement intéressé à en tenir compte, et nous avons la certitude qu'il a trop de sens pour y manquer.

JEAN LE MAIRE DE BELGES

ET

LES ILLUSTRATIONS DES GAULES

ET ANTIQUITEZ DE TROYE,

Par M. A. JOLY,

Membre résidant.

Il y a dans notre littérature une période curieuse et assez peu connue, c'est celle qui comprend les dernières années du XV[e] siècle et le début du XVI[e], entre le Moyen-Age et la Renaissance proprement dite, l'âge de la transition. On ne peut pas se flatter de bien comprendre le XVI[e] siècle lui-même, si l'on ne connaît ces années qui l'ont précédé. C'est, à certains égards, un âge gallo-romain ou franco-latin, un curieux retour à nos origines, demi-latin de forme, mais très-français, ou si l'on veut très-gaulois, d'inspiration, de pensée, de souvenir. En voyant quelle large place y tiennent les allusions à l'antiquité, on imagine aisément que les auteurs font acte de pédantisme; souvent au contraire il y a seulement ignorance de toute autre chose que de la littérature populaire; ce n'est pas de l'antiquité mais du moyen-âge que procèdent ces allusions classiques. Ces noms antiques, semés à profusion dans les livres du temps, ne prouvent pas que leurs auteurs ont lu les écrivains

latins. Souvent ils ignoraient même leur langue et n'avaient fait connaissance avec eux que dans les naïves imitations des vieux trouvères, ou dans les traductions en prose qui ont pullulé au XIVe et au XVe siècle. On pourrait à certains égards faire la même remarque à propos des poètes de la Pléiade. On a beaucoup répété qu'elle avait parlé grec et latin en français. Ce qui serait beaucoup plus neuf et plus intéressant, ce serait de marquer combien, sous ce manteau classique dans lequel elle a essayé de se draper, elle était restée française de cœur et d'inspiration, combien elle était plus en communication avec notre passé que le XVIIe siècle. Celui-ci rompit brusquement avec toutes nos traditions pour se rattacher au siècle d'Auguste, prodiguant les allusions antiques, les comparaisons antiques, les admirations pour les héroïsmes antiques, le paysage antique, etc. Notre poésie du XVIe siècle connaît et aime nos vieilles histoires, nos vieux poèmes, nos vieux contes; elle aime la nature française, les mœurs françaises, tout ce qui est à la vieille marque française ou gauloise.

J'ai essayé ailleurs, à propos de Jean Marot (1), de marquer le caractère de cette période de transition ; je voudrais y revenir en parlant de celui qui en a été le plus brillant représentant, le maître du XVIe siècle commençant, de cette période de transition entre le Moyen-Age et la vraie Renaissance, celui que ses contemporains proclamaient un Salluste

(1) V. *Étude sur Jean Marot et la poésie française au temps de Louis XII*, **Mém. de l'Acad. de Caen, et en tête des** ***Œuvres complètes de Jean Marot:*** **sous presse. Le Blanc-Hardel, éditeur, Caen.**

et un Homère, que, par une rencontre rare, C. Marot et Ronsard vénéraient également (1), celui que les maisons de France et d'Autriche se disputaient, le puissant et pédantesque Jean Le Maire. Je ne veux pas essayer de refaire ici la biographie de Jean Le Maire; on l'a tenté de nos jours sans pouvoir y découvrir beaucoup de faits nouveaux. Je voudrais essayer de marquer exactement le caractère de l'homme et de son talent, en étudiant son œuvre la plus importante, les *Illustrations des Gaules et Singularitez de Troye* (2) : c'est le nom que l'auteur nous dit leur avoir donné « par appellation décente. »

Quelque bizarres que soient ce titre et le livre lui-même, par le nom de son auteur, par sa forme littéraire, par l'ampleur de ses développements, par

(1) V. encore ce témoignage du même temps : « Bien dirai-je que Jean Le Maire de Belges me semble avoir premier illustré et les Gaules et la langue françoise, lui donnant beaucoup de mots et manières de parler poétiques qui ont bien servi mesmes aux plus excellens de nostre temps. » On pourrait citer une foule de témoignages latins aussi flatteurs. Un écrivain jouant sur la forme latine de son nom *(Major Le Maire)*, trouve qu'il le justifie admirablement, « ut *majoritate* quadam reliquos homines antestans. » Il vante le caractère auguste de son éloquence, l'harmonie de son langage, sa connaissance des hommes et des choses, la vivacité de sa conversation, sa facilité à s'exprimer en français et en italien. Un autre loue sa profonde connaissance des lettres, sa science en histoire, l'élévation de son âme, son merveilleux talent, son art incomparable, la richesse de son élocution, la douceur et le charme irrésistible de son éloquence.

(2) V. les *Illustrations des Gaules et Singularitez de Troye*, avec les deux Épîtres de l'Amant vert, composées par Jean Le Maire, *cum privilegio regis amplissimo* (Lyon, 30 juillet 1509), imprimé à Lyon par Estienne Baland.

le succès qu'il a eu en son temps, par l'oubli aussi où a été laissée cette période de notre histoire littéraire, il mérite d'arrêter un instant l'attention.

L'auteur s'y est inspiré des récits apocryphes de la guerre de Troie de Darès et de Dictys, refaits par le vieux trouvère normand, Benoît de Sainte-More (1), en les complétant par son érudition et les soudant aux légendes si populaires en France au moyen-âge sur l'origine troyenne des Français. Il attachait à cette œuvre une telle importance qu'il a mis, nous dit-il lui-même, neuf ans à l'achever, de 1500 à 1509, et les neuf années où l'homme a la pleine possession de son talent, de vingt-sept à trente-six ans. Il y avait déjà six années qu'il était en faveur auprès de la « très noble et plus que très superillustre princesse M[me] Marguerite « Auguste, fille unique de l'empereur Maximilien, « veuve de Philippe le Beau », qui a laissé le souvenir de ses tristesses et de ses épreuves dans sa mélancolique devise « Fortune infortune « fort une » (2), quand il l'acheva. Et ce ne fut pas même encore assez de cette longue préparation. Le premier livre seul avait vu le jour cette année-là ; l'auteur déclarait que le troisième « avoit

(1) V. notre travail sur *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie ou les Métamorphoses d'Homère et de l'Epopée gréco-latine au moyen-âge.* Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXVII, et Franck, Paris, 1870-1871.

(2) On avait cherché longtemps fort inutilement le sens de cette devise. Pour la comprendre il suffit de la traduire en latin : « Fortuna infortunat fortiter (valde) unam. »

« encore besoin d'aucune revue, correction et ampliation, à cause de sa grande importance et de la meslure et diversité des choses qui y estoient desduites. » Il voulait aussi que « son travail lui fût en quelque sorte arraché par l'approbation publique. ». Ce n'était que lorsque le premier livre aurait subi cette épreuve, « impétré faveur, recueil et grâce devant les magnificences et benignitez de la cour et de toute la chose publique de France » qu'il voulait « lui livrer le reste de son œuvre. ».

J. Le Maire, en un discours que pour plus d'autorité il place dans la bouche de Mercure « jadis réputé dieu d'éloquence, ingéniosité et bonne invention, héraut et truchement des dieux », nous expose les raisons invincibles qui l'ont poussé à composer son livre. « C'est que plusieurs et presque tous escripteurs en langue gallicane ont toujours erré et moins satisfait que la dignité de l'histoire ne le requeroit. Dont au moyen des dictz escriptz imparfaitz et mal corrigez s'est ensuivy que toutes painctures et tapisseries modernes, de quelque riche et cousteageuse estoffe qu'elles puissent estre, s'elles sont faictes après le patron desdites corrompues histoires, perdent beaucoup de leur estime et réputation entre gens scavanz et entenduz, laquelle chose doit trop déplaire à tous cueurs rempliz de générosité ; *attendu que la glorieuse resplendissance presques de tous les princes qui dominent aujourd'huy sur les nations occidentales consiste en la rememoration veritable des haulz gestes*

« *troyens* (1). » C'est Mercure lui-même qui, considérant le danger d'une telle « decadence et depra-« vation rugueuse d'une si noble histoire », a poussé Le Maire à l'écrire en trois livres.

Le Maire croyait élever un monument patriotique en l'honneur de la race de sa protectrice, « de la maison troyenne. » En effet, les maisons princières d'Allemagne et les Habsbourg en particulier n'attachaient pas moins d'importance que la France à cette noblesse classique d'origine (2). Il n'avait pas été difficile, et le moyen-âge avait en ce genre réalisé bien d'autres merveilles, de rattacher l'Autriche à la guerre de Troie. Nous savons que les similitudes de nom jouent le premier rôle en tout ceci. Or, celui de Péonie est incontestablement homérique, il figure souvent dans l'histoire du siége. Abusant d'un rapport plus ou moins lointain, le moyen-âge de bonne heure avait lu Pannonie au lieu de Péonie. « La Pannonie, dit intrépidement J. Le Maire, s'appeloit Péonie du temps de Troye »; et ainsi « la Pannonie ou archi-

(1) Ainsi se justifiaient les prédictions que Le Maire prête à Helenus « que combien que Troye la grand en son édifice et structure fust démolie, neantmoins son nom ne seroit jamais aboly de la memoire des hommes, ainsois tant plus deviendroit le siècle vieil, tant plus rajoveneroit et reflouriroit le refreschement de la memoire de Troye et seroit restaurée en Italie, Hongrie, Bretaigne, Gaule, Belgique, Celtique et Armorique. »

(2) On voit en 1526 Ferdinand remercier l'auteur d'une généalogie des maisons d'Autriche, Habsbourg et France (Haguenau, 1527, in-4° goth.) qui, s'inspirant de Jean Le Maire, avait mis en allemand ces belles inventions. L'empereur le félicitait de son travail et exprimait l'espoir que le livre se répandrait parmi ses sujets (V. Gandar, *Étude sur Homère*).

duché de Basse-Autriche et Bude en Basse-Hongrie » figuraient dans la légende troyenne.

Bientôt son cadre s'élargit. Entre le premier et le second livre des *Illustrations,* il était survenu un grand événement dans la vie de Jean Le Maire: il avait passé de la cour de Mme Marguerite, dont il était « le secrétaire indiciaire », à celle de la reine Anne de France. Jean Le Maire avait été de bonne heure une conquête du génie français. Clerc de finance au service du roi et de Mgr le bon duc Pierre de Bourbon, il avait, à vingt-cinq ans (1498), rencontré à Villefranche en Beaujolais Guillaume Cretin, trésorier du bois de Vincennes, chapelain ordinaire de Louis XII, considéré alors comme le prince et principal maître des orateurs et poètes de la langue française. Celui qu'il proclamera plus tard « son vénérable précepteur et maître en rhétorique française l'encouragea à mettre la main à la plume, et il devint soudain enclin à l'art oratoire. » Désormais il s'enhardit à écrire en « ceste nostre langue françoise et « gallicane, qu'il proclame la plus élégante congnue « et usitée es nobles cours des princes. » Jean Le Maire était déjà français de cœur sinon de nation. Il fait en maint endroit profession de tendresse pour notre pays. « Je ne fus jamais, écrit-il, malivolent « à homme de France, posé ores que je n'en soye « natif, et mes œuvres précédentes déclairent assez « l'affection que jay eue tousjours au bien public « de la nation françoise. » Il pouvait le faire sans qu'on l'accusât de passer à l'ennemi. Son premier livre était écrit au moment de la conclusion de la paix entre Maximilien et Louis XII, sous l'influence

même de la régente (1). Il était consacré « à l'hon« neur des princes des deux nations citramontaines, « c'est à scavoir françoise et gallicane, lesquelles « combien qu'elles usent de langues différentes, c'est « à scavoir germanique et thyoise vallone ou romande « françoise, ont cependant une origine commune. »

Dans son troisième livre, l'intention de les réunir est plus marquée encore. Il promet d'y montrer « comment les dictes deux nations d'Allemaigne et « de Gaule ont pour le plus du temps esté con« jointes et alliées ensemble comme sœurs ger« maines (2), et par ce moyen dompté et suppédité

(1) On peut à ce propos remarquer, en passant, la grande place que les femmes tiennent dans ce livre, et nous y trouvons la preuve qu'au temps de Louis XII il y avait chez elles beaucoup de goût littéraire, d'amour de la lecture, même de lectures érudites. Les trois livres sont dédiés à trois princesses : Mme Marguerite, 1509 ; Claude, fille de France, mai 1512 ; Claude, reine de France en 1515. Le second est en outre, composé « à l'honneur et intention des nobles dames de la nation gallicane et françoise. » L'auteur, dans une dédicace spéciale, déclare « qu'il destine son livre en particulier à toutes princesses, dames et demoiselles et aultre noblesse féminine de langue françoise, qui mettent entre leurs grâcieux et honnestes plaisirs et passe-temps la lecture de divers volumes. Elles y trouveront occupation *voluptueuse* et non pas inutile en cueillant la substance de ceste œuvre. »

(2) Au moment où ces rêves d'union de Jean Le Maire viennent de recevoir un si cruel démenti, où un abîme de sang vient de se creuser entre les deux races ; au moment où, comme dans le *Marchand de Venise* de Shakespeare, Shylock le juif nous coupe une livre de notre chair tout près du cœur ; où appuyée sur le pédantisme, la rapacité prussienne prétend nous enlever *à perpétuité* deux provinces au nom de l'histoire, il est curieux de voir comment, au XVIe siècle, on entendait l'histoire en ce point, com-

« tous les autres sans difficulté. Mais quand elles ont « esté séparées et que chascune s'est tenue à part ou « souspeçonneuse l'une de l'autre, elles ne sont point « venues à leurs intentions si facilement. Car elles « deux ensemble c'est la plus grande force du monde. »

ment déjà, à cette date, la France se croyait en droit de réclamer les limites du Rhin, au système des frontières par la langue opposant par avance le système des frontières naturelles. C'est Robert Ceneau, évêque d'*Avranches* (v. Roberti Cœnalis *Opera*), qui, en 1557, faisait entendre cette revendication. Il rappelait que la vieille Gaule s'étendait jusqu'au Rhin, et qu'ainsi elle avait droit de réclamer Charlemagne comme un de ses enfants, que le lieu de sa naissance « Engelim » (Engelheim), appartient à la Gaule rendue à elle-même. Ceneau est un grand partisan de frontières naturelles. C'est là et non dans la langue qu'il voit le critérium des nationalités. En vain lui dit-on que la Germanie franchit le Rhin et s'étend jusqu'à l'Escaut et lui donne-t-on en preuve la langue. « La langue, dit-il, passe, mais les limites naturelles demeurent et celles de la Gaule sont nettement indiquées, du Rhin aux Pyrénées et à la mer. C'est là qu'est la France, une, bien que parlant des langues diverses. C'est la langue qui est l'accessoire, et la nation le principal; la langue vient et s'en va, le nom et le génie de la nation française demeureront à tout jamais. De toute éternité ont été constituées à la Gaule ses frontières qu'on ne saurait franchir, que ni les violences de la guerre, ni la force, ni *la perfidie d'une domination usurpée* ne sauraient déplacer. A Dieu ne plaise que ce domaine de la nation française, marqué par ses limites naturelles, dépende jamais de l'usage d'une langue vulgaire, mobile et flottante au gré du caprice du premier venu. » On voit que la revendication de la frontière du Rhin n'est pas nouvelle en France, et que, si l'Allemagne, gothiquement éprise de tradition historique, nous la conteste au cri de « Teutonia », le XVIe siècle, devançant ses rêveries, la revendiquait au nom de la vieille Gaule. On retrouve la même tendance et le même sentiment anti-germanique chez d'autres écrivains bien plus connus du même temps.

Jean Le Maire trouvait ainsi moyen de satisfaire à son double attachement. Et la tâche devait lui sembler d'autant plus facile, qu'allemande par son père, mais française par sa mère, fille de Charles le Téméraire, et sortie de cette maison de Bourgogne qui n'était elle-même qu'une branche de la maison de France, Marguerite d'Autriche semblait réaliser en sa personne cette alliance que l'écrivain prêchait aux deux peuples.

Pour la consolider, il lui indique un grand but qu'on imaginerait difficilement aujourd'hui, la reprise de Troie, leur commun berceau (1). Cette forme nouvelle de la Croisade à tenter nous montre le triomphe de la Renaissance. J. Le Maire veut qu'on déclare la guerre aux Turcs infidèles ; mais c'est au nom de Virgile et de Darès, plus qu'au nom de

(1) « Plust à Dieu, dit-il (liv. III, ch. XIII, p. 296), et il revient ailleurs à cette idée, que tous nos hauts princes de chrestienté fussent ensemble si bons amys que jamais il n'y eust que redire ne que radouber en leurs querelles mutuelles....., ains alassent unanimement ayder aux Hongres... qui sont sur les frontières des Tartares et des Turcs. Alors ce seroit un beau passe-temps à la très noble et très illustre nation françoise et britannique (bretonne) *procreez du vray sang legitime de Troye* d'aller voir en passant par le pays de Hongrie, Esclavonie et Albanie les siéges de leurs premiers princes et parens et d'ilec tirer en Grèce pour contempler la ruine d'une nation si audacieuse qui eut jadis l'honneur de deffaire et ruiner la grande cité de Troye et d'ilec passer à Constantinople en la mer Hellesponte, c'est à dire le bras Saint-Georges, et puis planter leurs enseignes triomphantes en la terre ferme d'Asie la mineure, qu'on dit maintenant Natolie ou Turquie, et recouvrer par justes armes le propre héritage et les douze royaumes que tenoit jadis le bon roy Priam, ayeul de Francus, filz d'Hector. »

l'Évangile. L'objectif qu'il montre aux futurs conquérants de l'Asie, ce n'est plus Jérusalem, c'est la ville de Priam.

L'ouvrage de Jean Le Maire est très-bizarrement composé, ou plutôt on peut dire que l'auteur ne sait pas encore ce que c'est que composer. Les *Illustrations des Gaules* sont formées de trois livres, et non-seulement chacun de ces livres a une physionomie toute différente; non-seulement on trouve dans le premier un roman, dans le second un poème, dans le troisième une histoire, ou quelque chose du moins qui a cette prétention, mais cette histoire même n'est pas tout entière enfermée dans le troisième livre, elle occupe aussi les premières pages du volume. Le récit des aventures de Pâris et du siége de Troie a été encadré par l'auteur entre l'histoire fabuleuse des dynasties gauloises qu'il emprunte au faux Bérose et une histoire légendaire de Pépin et de la généalogie des Brabons et des royautés franques, qui, pour plus d'étrangeté, vient aboutir à l'histoire véritable. Rien de plus singulier pour nous que cette alliance de la fantaisie avec l'érudition et l'histoire; que de voir un livre, commencé sur l'Ida, « près du fleuve Xanthus et dans la belle « vallée de Mesaulon sur le fleuve Scamandre, et « par les amours du berger Pâris et de la belle « nymphe Pegasis Œnone », s'achever par le récit « de l'institution du duc Pépin le Bref comme roi de « France par le consentement des barons du royaume « et par l'autorité du pape Zacharie », et l'énumération des terres que Pépin, Charles le Grand et Loys le Débonnaire ont données à l'Église.

Si le vieil auteur ne sait pas ce que c'est que l'unité de plan, il ne connaît pas mieux l'unité de ton. Tantôt il résume assez sèchement les renseignements que lui fournissent ses divers auteurs, tantôt il s'arrête avec complaisance à certains récits; il donne à tel ou tel passage de longs développements, et traduit à loisir une héroïde d'Ovide ou presque tout un chant d'Homère. Ici vous rencontrez un maigre chroniqueur, là un poète se débattant parfois avec peine contre l'ampleur même de la draperie dont il s'affuble. Parfois écrivain ambitieux et emphathique, comme au début de son deuxième livre, il n'est en d'autres moments qu'un commentateur qui fait lourdement étalage de son érudition (1), citant avec une conscience laborieuse ses autorités, les produisant à la fin de chaque phrase; ou bien il insère dans la trame de son récit de longues digressions plus ou moins critiques sur Philoctète et les flèches d'Hercule, ou sur la mort d'Hélène. J. Le Maire, qui fait si ingénument parade de ses talents de rhétoricien, eût dû en user un peu plus en ces rencontres.

Les dix-huit premiers chapitres de l'*Illustration* sont consacrés à reproduire les généalogies gauloises

(1) J. Le Maire est très-jaloux de son mérite d'érudit. Non-seulement il a eu le soin de mettre à la fin de chaque livre la liste des auteurs où il a puisé; mais à la fin du premier livre il dit expressément : « Nous nous rapportons au jugement des nobles lecteurs bénévoles combien il y a pu avoir de peine et d'industrie d'avoir recueilly et assorty tant de matières diverses et de tant d'acteurs authentiques pour les faire servir tant à propos. » Parfois il semble lui-même confus et rougissant de son propre savoir.

d'Annius de Viterbe. Le Maire professe une grande admiration pour ce commentateur et inventeur de Bérose et Manéthon d'Égypte, « homme, dit-il, de « grande littérature, et auquel la nation françoise « est beaucoup tenue à cause de ses labeurs et dili- « gences qu'il nous a communiquées, de laquelle « communication faisant à la chose publique, pour « mieux honorer les princes, je m'ose bien vanter « sans arrogance avoir esté le premier inventeur « quand jeuz recouvré les œuvres dudit commenta- « teur à Romme. » A sa suite (1), il remonte le cours des âges et montre « que les Gaulois et « Troyens ont seulement grand adhérence tant an- « cienne comme nouvelle; mais sont si meslés « que on ne les peut bonnement discerner ne « séparer l'un de l'autre ; que si les uns descendent « de Jupiter le Juste, les autres descendent de « Saturne surnommé Dis et que les deux races se « sont réunies en la personne de Galates, fils « d'Hercule et de la belle Galatée, en Dardanus, « frère cadet de Jasius Janigena. » Dans toute cette partie, les auteurs apocryphes exhumés par Annius fournissent le fond des récits de Le Maire avec un grand renfort d'additions et de corrections mythologiques et historiques. L'auteur a beaucoup de lecture et une riche mémoire; c'est par là qu'il a provoqué l'enthousiasme de ses contemporains. Il ne néglige aucune occasion de rattacher à ses descriptions les trésors de son savoir. A propos de chaque nom éclatent les fourmillements de son érudition,

(1) Il copie aussi Jacques de Guyse et son histoire de Bavo.

érudition des plus diverses et des plus mélangées. Darès et Dictys y coudoient Virgile et Cicéron ; les *Épîtres* de saint Paul y sont citées à côté de l'*Iliade* et de l'*Iphigénie* d'Euripide traduite par Érasme. Donat et les commentateurs modernes des *Épîtres* d'Ovide y rencontrent Strabon et Annius de Viterbe. C'est un mélange singulier d'un savoir très-varié et d'une fantaisie puérile.

Arrivé là, le chroniqueur légendaire fait place au poète. Il écrit le roman de Pâris et d'Œnone. « Son « ambition est, nous dit-il, de mettre en avant ce « que les autres ont obmis, et de rassembler tout en « un corps, le plus curieusement et véritablement « qu'il pourra, ce que les anciens acteurs authen- « tiques ont couché des gestes de Pâris, Hélène et « Œnone en escritz divers et menues particularitez, « pour en forger une histoire totale, laquelle chose « n'a esté encore attentée de nul autre que je sache « en françois et en latin. » Il passera rapidement sur les faits connus, comme la première rencontre de Pâris et d'Hélène (IIe liv.). « Car toutes ces choses « sont bien à plein et bien élégamment couchées ès « autres œuvres escrites en françoys et mesmement « ès Epistres d'Ovide nouvellement translatées et « mises en impression. » Un détail curieux à noter, et qui caractérise le temps, c'est la gravité avec laquelle Jean Le Maire raconte toutes ces histoires, établissant avec autant de soin, appuyant d'autant d'autorités la généalogie d'Œnone et l'authenticité de son mariage avec Pâris que les faits et gestes de Pépin le Bref.

Nous croyons tout à fait inutile de nous arrêter à

ces récits. Il est cependant un caractère particulier qu'il convient d'y signaler. Le roman de Pâris est avant tout un récit pastoral, et on peut faire à Jean Le Maire l'honneur d'avoir inventé le genre. Voilà bien ce rêve d'innocence champêtre et de naïveté élégante. Plusieurs de ces pages ont une saveur toute rustique, une grâce naïve, un vrai sentiment antique. En lisant ces peintures de l'enfance et de l'adolescence de Pâris, le récit de ses divertissements champêtres, de ses jeux, de ses chasses, de ses luttes avec les bergers (1), de ses combats plus sérieux contre des voisins ravisseurs, il semble lire la pastorale de Longus, traduite par Amyot. Ce sont les mêmes tableaux, la même abondance de détails, et déjà par moments la même langue. Celle de Jean Le Maire a pourtant un caractère à part. Elle ne ressemble en rien à ce français parisien qui triomphera plus tard, langue correcte, châtiée, soumise à un goût sévère, un peu maigre, un peu timide. Celle-ci se sent de ses origines. Elle a, avec la chaleur bourguignonne, l'ampleur, le mouvement désordonné, la richesse d'une peinture de Rubens; elle a de ces énumérations énormes auxquelles Rabelais se complaira; elle entasse détails sur détails, elle est toute débordante et comme bouffie de mots. Très-savante et très-travaillée, elle offre un curieux échantillon de cette prose étrange demi-française et demi-latine, pleine de vocables ardus tout étonnés de se trouver en français, naïve à la fois et emphatique et pédan-

(1) V. *Illustrat. des Gaules,* p. 60, etc.—V. aussi le passage où il engage le jeune Charles d'Autriche à suivre ces exemples.

tesque, et surtout surabondante (1), qu'avaient mise à la mode les rhétoriciens (c'est le titre que se donnaient, non sans raison, les poètes du temps) de l'école flamande et bourguignonne, ce premier ban de la Renaissance, qui enflaient et dénaturaient le français, et méritaient bien mieux que Ronsard le fameux anathème de Boileau. Cependant, au milieu de ses monstruosités rhétoriciennes (2), Jean Le Maire, il faut le répéter, a parfois bien de la gentillesse et bien de la grâce (3); et même cette naïveté travaillée, ce mélange d'enfance, d'archaïsme et de savoir sont loin d'être sans charme et surtout sans intérêt.

Le deuxième livre s'élève jusqu'à l'épopée. L'auteur qui aime tant les souvenirs antiques pourrait s'appliquer les vers qu'on a prêtés à Virgile : « Ille « ego qui quondam..... at nunc horrentia Martis « arma. » Cette partie de son œuvre est tout entière consacrée au récit de la guerre de Troie; c'est à certains égards la refonte du poème de Benoît de Sainte-More. L'esprit et la tendance en sont les mêmes. Achille, par exemple, est peint des mêmes

(1) Il est impossible, en les lisant, de ne pas songer au costume du temps, si emphatique et si peu modelé sur la nature, à un seigneur allemand ou flamand du temps de Maximilien, avec ces manches enflées, et tailladées, et ces énormes touffes de plumes qui chargeaient la tête.

(2) V. *Illustrat.*, p. 104, les discours des déesses à Pâris et celui de Mercure : « l'équiparation de la formosité de vos divines corpulences, etc. »

(3) V. *Id.*, p. 104, dans le jugement des déesses la peinture de la muette admiration de la nature.

couleurs, il ne triomphe que par une trahison. Héritier du sentiment du moyen-âge, Le Maire l'appelle le felon Achilles (*Ill.*, p. 237), il se réjouit de sa mort : « ainsi fut trompé par faulse et vilaine trahison « celui qui autrefois en avait usé envers le très-noble « Hector, duquel la mort fut lors vengée. » Cependant l'auteur du XVI[e] siècle paraît ignorer complètement Benoît de Sainte-More, ou plutôt il est probable qu'il partageait cette erreur déjà répandue, que Benoît n'était que le copiste de Guido, et qu'il le comprenait dans le mépris qu'il professe pour tous les imitateurs de l'écrivain sicilien. Nous le voyons, en effet, à la fin de son livre, ne pas vouloir supposer un instant qu'à cette « sienne œuvre laborieuse et bien dirigée « on préfère l'erreur invétérée de Guy de la Colonne « et de ceux qui l'ont ensuivy tant en rime comme « en prose, lesquelz il ne veut pas nommer. » Et il repousse, comme indigne de la gravité de l'histoire, ce qui appartenait en propre au vieux trouvère, toutes les inventions amoureuses, les aventures de Briséida et la passion d'Achille.

En échange J. Le Maire a une foi entière en Darès et en Dictys. Il est aussi convaincu de leur existence que l'était Benoît lui-même; la fin de son second livre répète exactement le début du *Roman de Troie*. « Le poète Homère, nous dit-il, florissait seulement « cent ans après cette guerre; mais Dictys de Crète « et Darès de Phrygie ont rédigé en mémoire tout « ce qu'ils veirent et entendirent faire d'un costé et « d'autre pendant le siége de Troye. Le livre d'iceluy « Darès lequel estoit de la nation troyenne, fut « trouvé escrit de sa main propre en l'Université

« d'Athènes, au temps de Julius Cesar, par un « grand orateur nommé Cornelius Nepos, natif de « Verone en Italie, et par luy mesme translaté de « grec en latin, puis envoyé à Romme au tres noble « historien Crispe Salluste. Et l'œuvre de Dictys de « Crète vint aucun temps après en lumière, c'est à « savoir du temps de l'empereur Neron. Iceluy Dictys « souvent allegué en ce second livre fut chevalier « stipendiaire du roy Idomenée de Crète et fut pre- « sent à toutes les batailles », etc. Nous savons le reste.

Plein de confiance en eux, il s'empresse de faire justice des paradoxes de Dion et du livre où il a soutenu « que Troye ne fut oncques prise par les Grecs », livre alors très-répandu, selon le témoignage de J. Le Maire, grâce à la traduction de F. Philelphe, « très « lu par plusieurs nobles hommes et autres gens mo- « dernes et tenu par eux en grand estime. » J. Le Maire ne peut avoir nulle confiance dans le témoignage d'un homme « qui vivait mille et trois cents « ans après la captivité troyenne. »

Cependant, malgré sa vénération pour ses deux auteurs, force lui est bien de s'apercevoir qu'ils ne sont pas toujours d'accord. Parfois il en prend aisément son parti, se contentant de signaler les différences sans se mettre en peine de les concilier ou de donner raison à l'un d'eux. Ainsi, à propos de la passion d'Achille pour Polyxène il nous dira : « Icy « y ha contrariété apperte entre ces deux anciens « acteurs Darès Phrygien et Dictys de Crète. Car le « dict Darès met que Hector estoit dejà mort, et que « le jour que Achilles s'enamoura premièrement de

« Polyxène on faisait l'anniversaire d'Hector. Quoy « que soit, je n'ai pas entrepris de les mettre d'ac- « cord. » De même, indiquant combien diffèrent les divers récits de la mort de Troïlus, il conclut avec bonhomie : « combien qu'il soit, il mourut par les « mains du dit Achilles ou par son commandement. » Et ailleurs encore, lorsque Dictys a gâté le beau récit d'Homère conduisant Priam aux pieds d'Achille, Le Maire qui l'a suivi exactement se contente d'a- jouter : « toutes fois Homère, au dernier livre de « l'*Iliade*, met qu'il n'y alla que Priam tout seul avec Ideus le heraut. » Quel est le récit que Le Maire a préféré, il ne s'inquiète pas de nous le dire. On voit qu'en tout ceci le sentiment critique ne le tourmente pas beaucoup.

Cependant on s'aperçoit aisément et à plusieurs reprises qu'il a une préférence marquée pour Dictys. C'est son livre qui est « la veritable histoire », c'est à lui qu'il recourt dans tous les cas désespérés ; c'est lui qui l'aide « à confondre toutes les opposi- « sitions et argumentations frivoles et malevoles « des contredisans », lui qu'il oppose à Euripide, à Anaxicrate, à Homère, et qui lui prouve qu'Hector a eu un second fils appelé Laodamas. Il marque expressément sa préférence pour lui : « si fait à « noter qu'en plusieurs passages il y a discordance « entre les dits deux acteurs... ja soit ce qu'ils fus- « sent tous deux presens à la guerre troyenne, mais « ils estoient de deux partis... Toutes voyes des dif- « ferens qui sont en leur narration originelle je me « passerai de leger en ensuyvant principallement « l'ordre de mon acteur Dictys pour ce que sa com-

« position est plus ample et plus diffuse et aussi plus « vraisemblable et mieux ordonnée. Joint à ce que « les nobles œuvres du prince des poètes, Homère, « et de Virgile et aussi d'Ovide sont presque uni- « formes à icelle » (1). Il s'aperçoit, en effet, que Darès s'éloigne plus souvent des témoignages antiques, et il l'indique en plusieurs endroits. Cependant il ne songe pas à en inférer que Darès ne mérite aucune confiance, et il lui garde malgré tout le même respect superstitieux.

Nous venons de voir Homère cité avec une considération à laquelle n'était pas habitué le moyen-âge. Le Maire tient compte de son témoignage; il se plaît à montrer que Dictys se rencontre avec lui (2). C'est qu'en effet il a lu l'*Iliade :* ce qui ne veut pas dire qu'il sache le grec; il nous apprend lui-même que c'est dans la traduction de Laurent Valla (3) qu'il a fait connaissance « avec iceluy « noble prince des poetes grecs. »

J. Le Maire a trop d'instinct littéraire pour n'avoir pas senti tout le mérite du grand épique. Non-seulement il a pour lui ces titres d'honneur que nous citions tout à l'heure; mais il comprend toute la

(1) De même à propos de la mort de Déiphobus, trouvant Dictys et Darès en contradiction il écrit: « je m'arreste plus aux dicts deux acteurs très suffisans Dictys et Virgile, lesquels jointz ensemble sont à preferer à un seul. » On voit combien le procédé critique est simple. C'est une pure question d'arithmétique.

(2) Par exemple pour la mort de Sarpédon, et la rencontre de Ménélas et de Pâris.

(3) La traduction latine de Laurent Valla avait été imprimée à Paris, en 1474.

grandeur et la beauté des récits homériques. On voit que la vraie Renaissance approche et que la beauté antique a rencontré enfin des adorateurs intelligents. Il essaie même de s'approprier les beautés d'Homère. Arrivé à ce combat de Pâris et de Ménélas, il nous dit qu'il veut « s'arrester un « petit à le descrire, *pour ce qu'il est beau et delec-* « *table, et sent bien son antiquité* » « qu'il est bien « coulouré de fleurs poétiques » et, pour ne rien laisser perdre du mérite de l'original, il promet de « translater presque mot à mot le dit Homère sur « ce passage » (1); et, en effet, il insère dans son récit une reproduction assez fidèle du IIIe chant de l'*Iliade* (2), qui, dans son éloquence gauloise et sa prétention ingénue, mérite d'attirer l'attention de tous les lecteurs du poème grec. C'est ainsi qu'en jugeaient les contemporains. Ces beaux lambeaux de l'antiquité transportés par notre auteur dans sa prose ambitieusement naïve les ravissaient. Ce n'est pas sans raison que Ronsard a vénéré le souvenir de J. Le Maire. Il est vraiment le père de la *Pléiade*. Il a été le premier à concevoir ces grandes ambitions, à vouloir transporter dans la langue française les hautes qualités des littératures classiques. Il était animé d'un grand souffle et a essayé de le répandre. On le sentait bien autour de lui et on l'admirait d'autant.

(1) V. *Illustr.*, p. 225. Le récit occupe sept grandes pages in-f°.

(2) Ce n'est pas que Le Maire, ou plutôt son guide, L. Valla, comprenne toujours bien complètement l'original. Il y a parfois des contre-sens énormes. V. entre autres les vers 56 et 57 de l'*Iliade*, ch. VII; plus loin, au vers 386, le traducteur fait du datif de γραῦς, γρηὶ, un nom propre, *Grea*, suivante d'Hélène.

Ce n'étaient pas seulement les auteurs de profession, mais la foule des lecteurs qui se plaisaient à le proclamer. Dans un exemplaire de l'édition de 1549, à côté des passages qui peuvent à bon droit nous paraître emphatiques, mais où l'auteur s'est essayé à écrire une phrase périodique, nourrie de beaux mots sonores, remplie d'images et relevée de comparaisons, une main du XVI[e] siècle, à deux reprises, a écrit à la marge « belles paroles françoyses! »

Cependant, malgré ces larges emprunts à l'*Iliade*, Dictys garde toute son autorité. La poésie a un instant entraîné J. Le Maire, il a fait l'école buissonnière sur la trace d'Homère; mais il revient bien vite à son auteur, qu'il s'agisse de raconter la blessure de Ménélas ou la mort d'Hector. Il sait que « Darès « met autrement la mort du dit Hector, que le poete « Homère aussi en son *Iliade* la récite autrement » ; mais, continue le narrateur, « je m'adhère plus à « mon acteur Dictys, lequel mesme estoit de la na- « tion grecque, et neantmoins la vérité du fait l'ha « contraint de reciter la mort d'Hector au grand « deshonneur d'Achille. » Dictys reste l'historien par excellence, comme aux plus beaux jours du moyen-âge.

Le Maire, en effet, en porte la marque bien visible, et par là même il est un témoignage intéressant de la période de transition. Il a trouvé moyen de relier à la trame de sa narration les vieilles chansons de geste qui charmaient le XIII[e] siècle. Il a soin, à propos de Charlemagne, de nous parler de sa mère Berthe et d'indiquer le lieu de sa sépulture dans une abbaye dite la Novellaise, au pied du Mont-Cenis. Il ne se

contente pas de nous parler des fils de Pépin, Carloman et Charles, il nous dit qu'il eut aussi une fille, une autre Berthe, qui fut mariée à Milon, comte du Mans, et fut mère du preux Roland. Enfin, un autre de ces récits qu'il fait avec de longs détails sur Charles Ynach, fils de Godefroy, et sa femme, surnommée Swane, n'est qu'une version gâtée, ou rectifiée, selon l'auteur, de cette légende du Chevalier au Cygne si chère aux Flandres (1).

On peut, du reste, à propos de cette teinte de moyen-âge, appliquer à l'œuvre de J. Le Maire une réflexion qui s'appliquerait également au *Mystère de la Destruction de Troie* de J. Millet. Elle est beaucoup plus loin des mœurs antiques que le poème de Benoît. Comme le *Mystère*, toutes les fois qu'il veut les peindre, il se fait un point d'honneur de reproduire exactement la physionomie de son temps. Benoît, en pareille circonstance, par cela même qu'il était le représentant d'un art enfant, n'èssayant pas de trop préciser les choses, restant dans un certain vague, n'offrant qu'un crayon léger, échappait au ridicule. Ses successeurs, au contraire, se piquant de plus d'exactitude, appuient davantage, et ils nous offrent ainsi des tableaux du réalisme le plus grossier et le plus bouffon sans qu'ils s'en doutent. D'ailleurs, quand Benoît eût appuyé davantage, en ne peignant que son temps sous des noms antiques, il eût été moins grotesque, parce qu'il y avait encore, au XII[e] siècle, des rapports frappants entre les deux

(1) Le Maire a placé encore le Cygne de Clèves dans son *Paradis des Oiseaux*. V, II[e] Epistre de l'Amant vert,

civilisations. Mais au milieu du XVe, au début du XVIe, nous sommes décidément sortis de l'âge héroïque ; nous sommes entrés dans un temps qui fait avec les mœurs homériques le plus frappant contraste, dans l'âge le plus bourgeois de notre histoire littéraire, dans l'âge anti-poétique, scolastique, pédantesque, moralisant et narquois.

La civilisation moderne a déjà pris forme, et l'étiquette est née avec ses sévérités, ses classes rigoureusement observées, ses formules emphatiques. J. Le Maire, en sa qualité de poète de cour, n'a garde d'y manquer; il croirait trahir son plus strict devoir d'historien et rabaisser ses béros, s'il n'avait pour des personnages aussi fameux les mêmes égards que pour ses contemporains. On peut imaginer les grotesques effets que produisent ces formules du XVIe siècle, appliquées aux personnages antiques : quand on voit, par exemple, « le très-noble « chevalier Hector achevant son pas contre son ne- « veu, Mgr Eurypilus de Mysie, ou la très-gracieuse « nymphe Pegasis Œnone se trouvant au devant du « roy et de la royne, en compagnie de Messieurs les « bastards Cebrion et Mistor et des damoiselles que « la royne avait envoyées avec elle. » Le premier soin de Priam, quand il a reconnu son fils, est de lui constituer une maison et de « donner ordre total « touchant l'estat de Mgr Pâris et de Mme Œnone, sa « femme. » Les héros Virgiliens ont reçu des titres féodaux. Nous retrouvons à un des degrés de la hiérarchie un parent probablement de Nisus (Nisus erat portæ custos..... *Hyrtacides)*, le baron Asius Hyrtacides, seigneur d'Abydos; nous y saluons les *quatre*

gentilshommes Nisus, Euryalus, Gyas et Cloanthus.

J. Le Maire nous donne en grand détail la liste des conviés à un grand festin de Priam ; il semble entendre un héraut d'armes de Bourgogne ou d'Autriche. On *appelle* « le roy Eethion, de Thèbes en « Cilicie, père de ma dame Andromaque, et ma « dame Theano, sœur de la royne, femme du prince « Antenor, et consequemment par ordre, ma dame « Astioche, femme au roy Telephus de Mysie ; en- « semble les enfants d'honneur, Polydorus, As- « tyanax, etc..... et le grand bastard Phorbas et les « autres princes et princesses, seigneurs, et dames « privez et estrangers, selon leurs degrez et preemi- « nences. » Benoît de Sainte More n'offrait rien d'analogue.

Le Maire n'a garde d'oublier que la nymphe « Pegasis Œnone estoit gentilfemme et de haute « extraction ; le pays de Cebrine où elle est née lui « est constitué en fief, et les Cebriniens sont de sa « seigneurie. » Les chefs des deux armées n'en viendraient pas aux mains, si l'on ne leur donnait leurs titres. « Ils s'adressèrent les uns vers les autres par « grant animosité, c'est à savoir duc contre duc, « roy contre roy, baron contre baron. » On voit comme chacun garde ses distances, même dans la fureur du combat. Partout la couleur du temps est reproduite avec la même fidélité minutieuse. Quand Priam envoie Anténor en embassade auprès des princes de la Grèce, il lui fait « sur ce despescher « par deliberation de son privé conseil certains am- « ples memoires et instructions pour ce faire » ; et J. Le Maire en donne « le memoire en brief. » « Les

« dames avaient pris le noble Paris et l'avaient mené « aux eschaffauts où elles l'entretenaient en devises « plaisantes et s'enqueraient de sa fortune merveil- « leuse »; et quand il est tombé sous les flèches de Philoctète et qu'on rapporte son corps à Œnone, « elle se met pour le voir aux fenêtres de son hostel. »

Du reste, Ronsard lui-même, qu'on représentait autrefois comme si complètement grec, est encore tout plein du moyen-âge français, il est familier avec nos vieilles Gestes, nos vieux poèmes, et il en a gardé l'impression toute vive ; ce n'est pas pour rien qu'il parle avec amour des « vieux Gaulois. » L'*Iliade* est pour lui « le Roman d'Homère », et dans sa préface de la *Franciade* il parle encore « des chevaliers « troyens et des chevaliers grecs absens si longtemps « de leurs femmes, enfans et maisons » (1).

Ces vieilles légendes grecques si connues prennent sous la plume de J. Le Maire une physionomie originale et piquante. Reconnaissez-vous Thésée et Pirithoüs dans ces « deux gentilshommes, qui estoient « tous deux de grande noblesse et descenduz de la « lignée des dieux, et qui cherchoient voulontiers « hautes et difficiles aventures ensemble comme « preux chevaliers errans ? » Hélène encore jeune fille « s'enamoure d'un des jeunes gentilshommes de

(1) J'en trouve encore des exemples frappants dans cette même préface de la *Franciade* :

« Encore faudroit-il mieux, comme un bon bourgeois ou citoyen, rechercher et faire un lexicon des vieils mots d'Artus, Lancelot et Gauvain, ou commenter le Romant de la Rose, que s'amuser à je ne sais quelle grammaire latine qui a passé son temps. »

RONSARD, préface de la *Franciade*, p. 36.

« la maison de son père. » « Diomèdes a des chevaux merveilleux et fées. » « Le duc Achilles a « pour mère la jeune Thetis, qui estoit fée et magi- « cienne. »

Quand on aurait perdu tout autre renseignement sur la vie privée, le vêtement, l'ameublement de cette partie du XVIe siècle, on le retrouverait ici tout entier. L'auteur nous décrit avec un soin pieux les costumes des personnages, « les clairs luminaires, « vaisselle, bagues et tapisseries, les grandes tasses « pesantes et massives, toutes de fin or enrichies de « pierres precieuses et de somptueuses esmaillures, « les tapis de pourpre et de cramoisy, les jeux, co- « medies, momeries, barboins et autres diverses « manières d'esbatemens. » C'est une lecture fort piquante, une très-amusante mascarade de l'antiquité accomplie avec un parfait sérieux (1).

Il est encore un point sur lequel J. Le Maire se distingue de ses prédécesseurs. Il ne se contente pas d'être narrateur ; il tient à faire aussi œuvre de moraliste. C'est là un des caractères les plus frappants de cette école littéraire de Louis XII et ce qui distingue ces écrivains de leurs successeurs, de la *Pléiade* surtout, artistes par l'inspiration. Ceux-ci sont moralistes avant tout ; ils veulent de toute histoire dégager le sens moral, l'instruction, dégager aussi le sens caché. De tout temps dans notre France, fort amie de l'allégorie, il s'est trouvé des esprits qui,

(2) V., p. 99, le costume des déesses, « la haute déesse Juno ayant sa fille Hébé, déesse de jeunesse, auprès d'elle, et ses nymphes derrière qui luy portoient la queue. »

goûtant peu la poésie pour elle-même, se plaisaient surtout à y voir l'enveloppe aimable d'une leçon morale, à chercher partout dans les choses sensibles l'image des réalités intellectuelles. C'est là le résultat naturel d'une culture spiritualiste très-exaltée, le fruit naturel du Christianisme enseignant aux hommes que les choses de l'âme ont seules une réalité véritable, que les choses visibles sont passagères et ne sont que les images des réalités éternelles qui ne passent pas. Ç'avait été le caractère du moyen-âge. C'est ainsi que l'enseignement religieux avait façonné l'esprit public, voyant partout des figures : dans la Jérusalem terrestre la figure de la Jérusalem céleste et impérissable, dans l'épouse du Cantique des Cantiques l'épouse du Christ, l'Église. L'interprétation est une des formes habituelles du travail intellectuel du moyen-âge ; il aime le symbole, il le cherche et le voit partout. Au grand étonnement des âges modernes, il convertit en morale les choses qui s'y prêtaient le moins. On sait comment tel prédicateur en chaire faisait de deux vers d'une chanson plus que mondaine le texte du sermon le plus édifiant et le plus orthodoxe. Ovide a la même fortune, et il n'est pas de composition plus populaire que l'*Ovide moralisé* (1). Ce n'est pas le moyen-âge, du reste, qui a

(1) Les *Métamorphoses d'Ovide*, moralisées par Philippe de Vitry (V. P. Paris, Ms. F., t. III, p. 179). — Le moyen-âge goûtait tant ce genre de travail, qu'on l'a recommencé souvent. V. aussi *Métam. d'Ovide* moralisées par Th. Walleys, dominicain anglais, qui a écrit contre l'hérésie du pape Jean XXII. On lit dans un exemplaire manuscrit de la bibl. Impériale, n° 6083 (V. P. Paris, Ms. F, t. IV) : « Je vueil reciter selon mon auteur Ovide des fables

inventé cette tendance. Comme sur tant d'autres points, il a donné un développement énorme à certains enseignements de ses maîtres lorsqu'ils s'accordaient avec sa propre pensée. Boèce, l'un des instituteurs du moyen-âge, avait donné cet exemple en introduisant dans son traité *De Consolatione philosophiæ* l'histoire d'Orphée et d'Eurydice, et en faisant une sorte de parabole où il trouve la preuve qu'il ne faut pas abaisser ses regards vers la terre, ni se laisser vaincre et attacher aux choses d'ici-bas, mais contempler celui qui est la source lumineuse du bien (1). Cette partie du XVI[e] siècle où paraît triomphalement J. Le Maire, a sur ce point recueilli l'esprit du moyen-âge. Héritière du XV[e] siècle, pédantesque, lourdement et bourgeoisement raffinée, elle ne se contente pas de prendre les choses en elles-mêmes et pour ce qu'elles sont, elle veut voir au-dessous. C'est le temps des *abstracteurs de quintessence*. Celui-là même qui les a baptisés ainsi, le maître des railleurs, Rabelais, ne compare-t-il pas son livre à ces Silènes « qui estoient jadis petites boytes... peintes au dessus « de figures joyeuses et frivoles comme de harpyes,

de l'ancien temps que de mon petit sens et entendement len entende ; plusieurs y ont essayé à ce fais sans l'accomplir et jasoit ce que en moy nait plus de sens que en ceulx qui ce cuidèrent faire en Dieu mets ma fianse qui aux saiges choile les affaires et aux petits humbles les revele. »

(1) V. Boet, *De Consol. philos.*

Felix qui potuit boni
Fontem visere lucidum !
Felix qui potuit gravis
Terræ solvere vincula !

« satyres, oysons bridez... mais dedans lon reservoit « les fines drogues, comme baulme, ambre gris..... « C'est pourquoy fault ouvrir le livre et soigneuse- « ment peser ce que y est deduict. Lors cognoistrez « que la drogue dedans contenue est bien d'aultre « valeur que ne promettoit la boyte : c'est-à-dire « que les matières icy traitées ne sont tant folastres « comme le tiltre au dessus pretendoyt. » (1). Et, bien que Rabelais semble aussitôt après se moquer de sa prétention, la postérité a voulu sucer cette moelle cachée de ses écrits.

De même J. Le Maire, auquel Rabelais pourrait bien avoir pensé, quand il raille ceux qui ont prêté à Homère « tant d'allégories et doctrine absconse et « très haults sacremens et mystères horrifiques (2) », Le Maire nous apprend que « ceste histoire véritable « est toute fertile et toute riche de grands mystères « et intelligences politiques et philosophalles, conte- « nant fructueuse substance soubz l'escorce des fa- « bles artificielles. » Ses trois livres devront repré- senter les trois âges de Pâris..... et « chacun d'eux « sera consacré et intitulé aux seigneuries et hau- « tesses de trois grandes deesses, c'est à sçavoir « Pallas, Venus et Juno. » Le premier livre « est « consacré et intitulé particulièrement au nom très- « renommé de Diane Pallas, pour ce que la jeunesse « de Pâris y est principalement descrite, ouquel « aage il mena vie palladienne, c'est-à-dire con- « templative en habit pastoral et humble fortune.....

(1) Rabelais, *Gargantua*, liv. I, Prologue, p. 1 et 2.
(2) Id., *ibid.*, p. 3.

« dont il appert que qui veut tirer ceste matière à « sens moral, on la peut appliquer à l'instruction et « doctrine d'un chascun jeune prince de la maison « royalle comme estoit Pâris Alexandre. » La belle chose que l'interprétation ! Et Jean Le Maire ne perd pas de temps pour l'application de sa pensée : « Ne « scay ge qui mieulx puist figurer le personnage du « très-bel enfant royal Pâris Alexandre que le tien « très-cher nepveu l'archiduc Charles d'Autriche et « de Bourgogne, prince des Espaignes..... et quant « sera encores en estat de pastoureau, c'est-à-dire « de douce simplesse sans rusticité ne malice, alors « je luy presenteray la pomme, c'est-à-dire son « propre franc arbitre et le feray juge de la beauté « des trois déesses, c'est à scavoir Prudence, Plai- « sance et Puissance, lequel (comme saige) choisira « la meilleure et la plus belle. » Que voilà le jugement des déesses moralisé et que nous sommes loin de Benoît !

Nous ne soupçonnerions jamais tout ce qu'il peut y avoir d'instructif dans l'histoire des amours et des fautes du berger de l'Ida, si Le Maire n'avait pris la peine de nous le dire au commencement du second livre « pour l'instruction des dames de France »; c'est encore pour leur enseignement qu'il a retracé l'histoire « des deux femmes de Pâris, la vertueuse « Œnone, la deloyale et très-vituperable Hélène » ; qu'elles méditent ces deux existences si contraires (1).

On ne saurait imaginer non plus tout ce que J. Le

(1) On cherche partout l'enseignement. Onze ans plus tard, 1519, J. Samxon, traduisant Homère, y voit « une bible des guerriers. »

Maire, « donnant explication totalle des habits, aor-
« nemens, valeurs et puissance des deux puissantes « déesses, Juno et Pallas », trouve de significations merveilleuses à chaque pièce de leur costume, et ce que « le lecteur qui bien y voudra viser et les dites « choses pourra cueillir de fruict allegorique et moral « soubz couleurs poetiques. » « La noble vierge « Pallas, deesse de Prudence et Fortitude, estoit « habillée de trois riches vestemens de diverses cou- « leurs..... la triplicité d'iceux trois acoustremens « estranges et entrechangeans leurs couleurs inu- « sitées denotoit que Sapience est fort celée et cou- « verte aux ignorans, et que peu de gens peuvent « discerner sa varieté merveilleuse et sa beauté in- « terieure..... Elle avoit un escu cristallin qui est « ferme, cler et transparent, etc..... Elle portoit « oultre plus une lance banerée et armoyée, dont le « bois estoit de grand longueur pour denoter que la « parole d'une sage personne fiert de loing..... Sa « vue estoit fière et regardant de travers pour ce « qu'on ne congnoit jamais l'intention d'une personne « prudente à sa chère..... etc. » (1).

Dans son amour des interprétations, Le Maire se rencontre avec Bossuet (2), quand il explique la composition de l'*Iliade* et les intentions d'Homère. « A « bon droit, dit-il, feint le poète Homère que le beau « Pâris fut soustrait de la bataille par la deesse « Venus, c'est-à-dire par sa mollesse, laschelé et « peu valoir. Attendu que luy qui souloit estre égal

(1) V. *Illust. des Gaules*, p. 101-102.

(2) V. Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.* Paris, 1868, p. 488.

« en force et vertu à son frère Hector, le plus rude « chevalier du monde, est devenu si très-effeminé et « si appaillardy qu'il n'a plus vigueur ne courage, « lequel exemple fait bien à noter pour tous gentilz-« hommes modernes. Or met oultre plus le poète « Homère en plusieurs passages de son volume de « l'*Iliade*, que ladite deesse Venus estoit pour les « Troyens à cause du jugement fait par Pâris en « faveur d'elle, denotant que lesdits Troyens estoient « plus adonnez à delices et à mignotises luxurieuses « que n'estoient les Grecs, et met aussi que Juno et « Pallas estoient du costé des Grecz, pour ce qu'ils « estoient bons gendarmes et avoient richesse qui est « designee par Juno, et prudence de guerroyer qui « est signifiee par Pallas..... et plusieurs autres « nobles fantasies dudit poète peut-on veoir en son « œuvre de l'*Iliade*, touchant lesdits dieux et deesses « tenant diverses bendes. Mais mon intention ne mon « pouvoir aussi n'est mie d'expliquer toutes lesdites « fictions. » (1).

Cependant, quoi qu'il en dise, Le Maire tient à expliquer toutes choses. Dans les faits rapportés par Homère, il ne veut pas voir des traditions, mais des allégories. Il en est de même de tous les récits antiques. L'histoire d'Achille plongé par sa mère dans les eaux du Styx et rendu invulnérable partout, si ce n'est à la plante du pied (c'est la version de Le Maire), veut dire, selon lui, « que sa mère l'avait « fait nourrir en tous exercices laborieux et appar-« tenans à la guerre. » Il tient surtout à ne pas paraître

(1) V. *Illust. des Gaules*, p. 283.

dupe des inventions du paganisme, et ramène, comme le fait Bérose, à des proportions humaines et naturelles ses divinités et ses légendes. Si l'antiquité fait de Pluton le dieu des enfers, « c'est qu'il estoit roy « de basses regions, c'est à scavoir de Molosse qui « est Epire... dont la principalle ville s'appelait Dis... « Helene fut renommée pour la plus belle creature « que jamais on eut veue sur terre, et c'est la prin- « cipalle raison pour quoy elle fut dite et estimée « fille du dieu Jupiter. » Si les fables antiques ra content que celui-ci se métamorphosa en cygne, cela veut dire « qu'il se feit beau et plaisant comme un « cygne et chanta si doux par ses belles paroles « qu'elle le coucha en son giron. » Il faut avouer que la poésie gagnait peu à ces bourgeoises explications des fables antiques, et que la connaissance même de l'antiquité ne pouvait qu'y perdre. Si le monde eût continué dans cette voie, on n'y eût jamais soupçonné les belles découvertes de notre temps sur ses religions.

Le troisième livre des *Illustrations* est consacré à retracer la généalogie de « très-sainct, très-digne et « très-chrestien empereur Charlemagne, depuis « Francus, filz legitime d'Hector de Troye jusques « à Pepin le Bref. » Dans la première partie, les Cimbres issus de Sicambre, fils de Francus, aboutissent à Austrasius, duc de Tongres et Brabant, « très-en faveur auprès de Clovis, et qui tant estoit « prudhomme » qu'il donna son nom au pays plutôt que les rois. Dans la seconde, faisant l'histoire de la maison de Bourgogne descendue de Vandalus, descendant lui-même de Tuyscon le géant, premier roi

de Germanie, fils de Noé, il nous montre le sang de Bourgogne et de France se mêlant en Clovis. La troisième nous apprend « comment le sang romain et la « genealogie d'Autriche furent meslez avec celles de « France et de Bourgogne, comment la très-profonde « illustrité de tous les nobles lignages des susdits du « sang des Francs orientaux et occidentaux, des « Bourguignons et des Austrasiens ou Austrichois, « eurent tous ensemble concurrence en la genealogie « du très-chrestien empereur Cesar Auguste Charles « le grant monarque. »

La merveille de ces étonnantes histoires, c'est que l'auteur n'y est jamais embarrassé. Quand Le Maire a vanté les splendeurs « de la très-noble cité de Si- « cambre, edifiée par les Troyens sur le merveilleux « fleuve Dunoe en beau païs fertile et fort à mer- « veille, et que vante la *Chronique* de Bucalus, en « ceste terre si bonne et si riche de toutes choses, « mesmement de minières d'or », ravi lui-même de ses éloges, il se demande ingénument « pourquoy ne « la gardèrent-ilz ? » Il a bientôt trouvé une explication, « c'est qu'il semble que la destinée des Fran- « coys Sicambriens les menast à telle fortune, afin « que tousjours ils fussent plus illustres et mieux « exercitez aux armes. Car mutation de païs fait les « hommes plus dextres et plus robustes, comme on « le voit communement. »

Il n'est pas plus en peine pour rattacher les unes aux autres les diverses dynasties qui se sont remplacées dans le gouvernement de la France. « Chil- « deric, filz de Theodoric, fut le dernier roy de la « lignée de Meroveus, yssu des Troyens de la Haute-

« Sicambre. Voyant la divine providence la suc-
« cession de Meroveus et de Clovis abastardie et
« toute anihilée en vertu, diligence et prouesse, elle
« suscita, comme bien estoit lors grand besoing et
« necessité urgente à toute la chose publique de
« chrestienté, ou plutôt elle resveilla et feit esclaircir
« au monde le très-noble sang des Pepin et des
« Charles. » De même, Charles « qui mourut prisonnier
« en la cité d'Orleans fut le dernier de sa generation,
« yssu des Troyens de la Basse-Sicambre, qui pos-
« seda le royaume de France. » Mais la descendance
troyenne n'est pas compromise pour cela, et Jean Le
Maire trouve moyen de relier aux Carlovingiens les
Capétiens qui les ont dépouillés. Il assure « avoir
« trouvé aucunes vieilles histoires qui tiennent pour
« cuyder plus autoriser la genealogie de Charles le
« Grand, que sa mère fut fille de l'empereur Hera-
« cleon, de son fils Heraclion. » Les dates, il est vrai,
répugnent à cette prétention, « mais par aventure
« pourroit-il bien estre vray qu'elle fut descendue de
« la generation du dict empereur Heracle et par ce
« moyen se sauveroit la dite conjonction de sang
« entre l'empire oriental et occidental. Car ce n'est
« pas chose estrange et nouvelle que la noblesse des
« hauts lignages antiques se continue et recouvre
« aucunes fois par le costé feminin. Quand la cou-
« ronne de France par la voulenté secrète de Dieu
« fut parvenue ès mains des roys très-chrestiens
« successeurs de Hue Capet, la ligne de l'empereur
« Charles le Grand rentra et eut nouvelle alliance en
« la maison de France par le moyen d'une dame
« Isabelle, fille de Philippe, fils de Baudouin, comte

« palatin de Haynaut et d'Artois descendant d'Ermen-
« garde, fille de Charles le Simple, et engendra Loys,
« auteur et conservateur de ceste famille, et par ce
« peult on congnoistre qu'il ne tarde gueres pour
« mieux fortifier et sanctifier icelle que le sang du
« saint empereur Charles ne se rassemblast avec
« celui de France..... dont il est facile de conclure
« que ceste très-chrestienne maison, à l'exemple de
« ses predecesseurs, a esté et est toujours eslevée et
« conservée en si grand degré par choisissement de
« la Providence celeste. »

Nous sommes arrivés au terme de cette longue compilation. J. Le Maire, cependant, n'eût pas voulu la borner là. En fidèle croyant de la légende troyenne, il se proposait de faire l'histoire des Turcs descendants de Troïlus, « et de raconter tous les voyages, « passages et croisées jadis faicts en Turquie par nos « princes d'Europe jusques au temps moderne, et « l'effet et consequences d'iceux. » Il voulait joindre à ces récits « la geographie, c'est-à-dire description « de la terre de Turquie et Grèce et les isles circon- « voisines, quand son prince et princesse lui en « donneroient commandement et loisir. » Louis XII et Anne de Bretagne eussent sans doute encouragé volontiers une si haute entreprise, et il eût pu être curieux de voir les Croisades racontées par Jean Le Maire; la mort de la reine ne le permit pas. Le livre des *Illustrations* n'en devint pas moins un livre classique au XVI[e] siècle. Ses nombreuses réimpressions suffiraient à le prouver.

Une chose avait dû aider à sa popularité. C'est que ce n'étaient pas seulement deux grands peuples,

mais une foule de villes et de familles qui y trouvaient la satisfaction de leur vanité et la constatation de l'antiquité de leur noblesse. A mesure que la croyance aux origines troyennes s'était répandue et fortifiée, le goût de l'érudition s'unissant à un patriotisme peu éclairé, il n'était fils de bonne mère qui n'eût voulu réclamer cet honneur pour sa cité. Une fois l'idée trouvée, rien n'était plus simple que l'exécution. Il suffisait d'introduire à un endroit quelconque de la généalogie acceptée par tous un personnage dont le nom eût quelque rapport avec celui de la ville ou du personnage qu'on voulait glorifier; on s'emparait pour cela des plus lointaines ressemblances. Quand le héros n'avait pas existé on l'inventait. On lui faisait un nom avec le nom même de la province ou de la ville. Cela était devenu un procédé des plus ordinaires et des plus puérils. C'est ainsi que notre Bretagne dispute à la grande île l'honneur de porter le nom du troyen Brutus. Le Croisic, que J. Le Maire appelle le Croisié, devrait, d'après lui, s'appeler le Troisié; « car il fut fondé « par ce mesme Brutus, proneveu d'Eneas, sous le « nom de Troie. » L'auteur de l'oraison funèbre d'Anne de Bretagne a soin de faire remonter son origine jusqu'à Brutus et Ymoge, fille de Pandrasus, noble empereur de Grèce. J. Lefèvre, natif de Dreux, voulant, en 1532, glorifier sa ville natale dans son poème intitulé les *Fleurs et Antiquitez des Gaules*, ne se contente pas de vanter, par un ingénieux rapprochement de noms « Dreux où jadis ont régné et « fleury nos Druydes grans clercs et souverains phi- « losophes »; il fait remonter jusqu'au Dryus de Bérose la fondation et la gloire de Dreux.

Toulouse devait son nom au prince troyen « Tho- « losus de la compagnie de Brutus : » J. Le Maire assure que tous les écrivains concordent en ce point.

Tolède avait été fondée par Toletus que nous trouvons dans une lutte aux côtés d'Hector ; Venise, par Venetus ; Barcelone, par Barchus, compagnon du même héros ; Plaisance, par Placentulus ; Verceil et Novare, par un certain Elicius, qui, par une modestie bien rare dans cette histoire, avait négligé de leur donner son nom. Les Troyens étaient à coup sûr un des peuples les plus constructeurs que puisse citer l'histoire.

Rotterdam se rattachait aussi aux dynasties troyennes. Elle avait été bâtie par un des rois d'Hunibald, Rather, le vingt-troisième de la dynastie, qui fut enseveli à Rotterdam, qui n'existait pas encore.

Mais c'est surtout aux environs du Rhin, dans la patrie de Le Maire et de Jacques de Guyse, que se retrouvait la trace des exilés de Troie et que leur ardeur à bâtir s'était exercée. Il y a des familles qui ont eu en ce genre une véritable spécialité. Les Brabançons doivent leur naissance à un certain Brabon, issu au vingtième degré d'un autre Brabon, fils d'Hector « et gendarme de Cesar. » Un de ses petits-fils, Tungris, fils de Torgotus, fonde la ville de Tongres ; Teuto, fils de Tungris, donne son nom aux Allemands ; Agrippa, fils de Teuto, donne le sien à Cologne, à la confusion des historiens romains qui lui reconnaissaient Agrippine pour marraine ; Ambro, son fils, donne son nom aux Ambrons ; Thuringus, fils d'Umbro, à la Thuringe ; Cimber, fils de Thurin-

gus, aux Cimbres; et Camber, fils de Cimber, au Cambrésis et à Cambron en Hainaut.

Jacques de Guyse avait donné pour compagnons à Bavo quatre ducs qui n'avaient pas manqué de baptiser des villes. C'est Mosellanus qui fonde Metz; Tugurninus qui fonde Tongres (nous voyons Tongres elle-même préférer un autre patron); Morinéus, qui bâtit Morinum ou Thérouane; et Carineus ou Clarineus, qui fonde Carinée ou Clarinée, où J. Le Maire, à l'exemple de J. de Guyse, reconnaît Gand ou Clermont en Beauvoisis. Graves vient d'un « Gravius, « vainqueur d'un terrible geant, nommé Druon, haut « de quinze coudées, plein d'horrible et cruelle ty- « rannie, qui, au lieu où est Anvers, se tenant sur « la rive d'Escaut, obligeoit tous passans à laisser la « moitié de leurs biens. » Juliers n'a pas manqué d'être fondé par un Julius, petit-fils de Salvius Brabo.

La patrie de Reuchlin « une bonne ville de Fran- « conie, nommée Phorcen, près de Ulm, là où l'on « fait les bonnes futeanes (qui eût imaginé dans les « futaines de telles ambitions!) et peuples circon- « voisins se pretendent issus d'aucune bende de « Troyens par deux princes, Phorcys et Ascanius, « vassaux de Priam, comme le prouve Homère. »

Ce sont encore les Sicambriens « qui, 280 ans « après la ruine de Troie, 200 ans avant Rome, sous « leurs ducs Troiades et Torgotus, descendant le « Rhin, ont fondé Bonn et consequemment Zanthus « dans le duché de Clèves, en souvenir du Xanthe. « C'est là que l'on fait de ces fines toilettes qu'on « nomme communement de Hollande. (On voit que

« décidément la fabrique en ce temps-là rêvait aussi « de noblesse). Elle s'appelle Troja francorum ès « anciennes chroniques, comme on peut le voir dans « la legende de St-Victor au monastère de cette « ville. » Mayence avait été fondée naturellement « par un troyen appelé Maguntius. » Trèves allait chercher plus loin son auteur : elle se disait bâtie par un certain Trabeta, fils de Ninus, fuyant les embûches de sa marâtre Sémiramis, que Le Maire appelle « merveilleuse femme », mais aussi « la plus « terrible femme du monde. »

A Metz, sur les limites de la France et de l'Allemagne, Philippe de Vigneulles, qui connaît bien ces héros puisqu'il a mis leurs gestes en prose, affirme, dans son *Histoire selon les Chroniques de Lorraine*, que le bon duc Hervis et l'illustre Guérin, son fils, ont eu pour ancêtre Hector ; et vers la même époque la *Chronique* rimée, que dom Calmet attribue à Chastelain, veut que la porte Serpenoise et les paraiges de Metz, les Gournay, les Baudoche, doivent leurs noms à des Troyens (1).

On retrouvait dans Croïa en Epire la petite Troie fondée par Hélénus, dont parle Virgile (2), devenue Croye par langage corrompu.

Bude était aussi une ville troyenne ; elle avait succédé à Sicambria. On en trouvait la preuve dans l'existence de ruines voisines, appelées Cambri.

(1) V. Gandar, *Étude sur Ronsard*.

(2) V. *Æneis*, lib. II.

Parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama.

De grandes familles allaient chercher aux mêmes sources un nouvel honneur pour leurs généalogies. La maison de Tournon sur le Rhône se disait issue des Troyens. Les preuves qu'elle en donnait étaient bien fortes. « Ladite maison de Tournon porte en ses « armes un lyon rampant en champ mesparty qui « sont les armes de Troye ; l'autre costé semé de « fleurs de lys qui sont les armes de France. » Ce n'est pas tout. « En ce quartier fut trouvé du temps « du roy Loys unziesme encore estant daulphin la « sepulture et les os d'un geant ayant de hauteur « vingt-deux pieds, selon ce que montre sa pour- « traicture, estant aux Jacobins de Valence en Dau- « phiné. Et aucuns de ses os nous donnent foy et « conjecture de la proportion de sa corpulence. Car « desdits os il y ha partie à la saincte chapelle de « Bourges, dediée par le roy René...... Iceluy geant, « comme jay ouy dire estre contenu es chroniques « du Dauphiné, estoit seigneur du pays ; et, *comme « il est vraysemblable*, estoit yssu ou allié de la no- « blesse troyenne. » Quelle démonstration plus éclatante et plus originale pourrait-on demander ?

« Pareillement se glorifiait estre d'extraction « troyenne la maison de Neufchastel en la Franche « Comté de Bourgogne. Cette maison d'Orange et de « Neufchastel qui se dit troyenne a esté volontiers « alliée avec celles de Bretaigne et de Bourbon qui « sont de mesmes. » (1). Voilà comment on écrivait encore l'histoire au commencement du XVIe siècle !

(1) V. *Illust. des Gaules*, p. 289.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OEUVRES DE M. LATROUETTE,

PAR M. JULIEN TRAVERS.

M. Latrouette (Napoléon-Maxime-Gabriel) naquit à St-Jean-des-Baisants, arrondissement de St-Lo, le 31 octobre 1802. St-Jean n'est pas loin de Semilly, et, dans cette dernière commune, le marquis de Mathan avait un château où il allait en été avec l'abbé De La Rue, son ancien précepteur, devenu depuis longtemps son intime ami.

A la fin du premier empire, la destruction d'hommes était si grande, que les familles aisées faisaient tous les sacrifices pour soustraire leurs enfants au fléau de la guerre, ou pour leur fournir les moyens de monter vite en grade dans l'armée; c'est-à-dire qu'on leur donnait ce qu'on pouvait d'instruction secondaire pour en faire au plus tôt des officiers, ou des prêtres, ou des professeurs de lycées, ou des régents de colléges communaux. Les parents de M. Latrouette, bons cultivateurs, peu soucieux des chances de la gloire si, pour l'acquérir, il fallait exposer une frêle et chère existence, songèrent à préserver cette existence contre le danger des combats, et destinèrent leur fils au sacerdoce. L'abbé De La Rue, dans ses excursions aux environs de Semilly, avait depuis

longtemps fait leur connaissance ; il avait vu naître l'enfant, il l'aimait comme un père et il lui a prouvé sa tendresse jusqu'à sa dernière heure. Consulté par les parents du jeune Latrouette, il leur conseilla de le mettre au collége de St-Lo ; et c'est là que nous fîmes sa connaissance vers 1815. Il était en seconde pendant que nous faisions notre rhétorique (année scolaire 1817-1818).

Dès 1820, à peine âgés de dix-huit ans, nous débutâmes l'un et l'autre dans l'enseignement public au collége de St-Hilaire-du-Harcouet, gros bourg qui n'avait alors que 1,800 âmes et qui depuis en a compté plus de 4,000.

Latrouette avait renoncé à l'état ecclésiastique, et l'abbé De La Rue s'était chargé de son avenir. Ce fut lui qui le fit affranchir provisoirement du grade de bachelier ès lettres (1), imposé à tout régent avant son entrée en fonctions ; ce fut lui qui, douze à quinze mois après, obtint pour lui la chaire de seconde de Domfront, et peu de temps après celle de rhétorique; ce fut lui qui négocia avec l'abbé Jamet l'échange de cette dernière avec la rhétorique de St-Lo dont je fus expulsé pour celle de Domfront que je n'acceptai pas, ce qui me tint à l'écart, sans aucun traitement depuis le mois d'octobre 1829 jusqu'à la révolution de juillet 1830; ce fut lui toujours, ce fut l'abbé De La Rue qui sollicita en faveur de Latrouette la chaire de philosophie du collége de Bayeux pour la rentrée de l'année scolaire 1830-1831 ; ce fut lui, enfin, qui

(1) M. Latrouette ne passa que le 20 août 1821 son examen de bachelier ; il se fit recevoir licencié le 31 octobre 1823.

presque aussitôt l'appela, pour le suppléer dans sa chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, le 30 octobre 1830.

Installé le 24 février 1831, il fut nommé, le 19 juillet 1833, « pro-secrétaire destiné à remplacer, quand il y aurait lieu, M. Frédéric Vaultier, secrétaire-délégué. »

La mort de son protecteur arrêta M. Latrouette dans sa carrière. L'abbé De La Rue, décédé en 1835, n'était plus là pour appuyer son suppléant qui toutefois eut l'honneur d'être présenté en première ligne le 4 décembre. M. Roger fut nommé titulaire par M. Guizot, le 8 février 1836. Le 21 mars suivant, M. Latrouette, appelé comme suppléant de littérature française par M. Frédéric Vaultier, remplit cette fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire 1837-1838. Ce fut le terme de son enseignement public, et la source de sa fortune dans l'enseignement privé.

Quelques éducations particulières le recommandèrent aux familles, et il ne tarda pas à remarquer qu'une place excellente était à prendre; il la prit: il ouvrit une maison pour les échoués du baccalauréat, et cette maison devint à bon droit florissante. Comment en effet n'eût-on pas donné sa confiance à un homme grave, très-grave, de mœurs irréprochables, longuement préparé par l'expérience des examens, expérience que rien ne peut remplacer? Comment ne pas espérer l'heureux diplôme, si l'élève, longtemps paresseux, voulait enfin le conquérir? Mais c'est ici qu'il nous est impossible de ne pas plaindre l'homme habile qui se consacre à la tâche ingrate de réparateur des mauvaises études, soit que le can-

didat manque de moyens, soit qu'il ait négligé obstinément toute application au travail. Quel ennui de faire entrer dans des têtes rebelles une série de réponses à peu près satisfaisantes aux questions d'un trop vaste programme ! Quoi de plus fastidieux que de corriger versions sur versions, dissertations sur dissertations qui attestent pour la plupart l'ignorance des premiers principes ? Comment reprendre dès la base une éducation dont on a trop de hâte de vouloir couronner le faîte par un diplôme ? Heureusement pour M. Latrouette, la nature avait adapté son tempérament à toutes les patiences ; il a réussi avec ses élèves arriérés, là où d'autres auraient échoué ; son esprit méthodique a triomphé de bien des obstacles ; bien des bacheliers ont dû leur titre à son instruction solide, à sa longue pratique et à sa consciencieuse persévérance.

On comprend que cet enseignement secondaire et élémentaire à la fois, donné d'abord à toute une classe et repris individuellement pour chaque élève, occupant ainsi les heures du jour et même une partie de la nuit, soit la besogne la plus fatigante qu'on puisse imaginer. M. Latrouette à la longue sentit ses forces décroître, et il prit volontairement sa retraite, qu'il consacra à la composition de quelques ouvrages. Comme tous les hommes qui ont l'habitude des travaux intellectuels, il déploya une activité qui précipita la fin de sa carrière. Des veilles multipliées l'affaiblirent, son sang s'appauvrit, la faiblesse le gagna peu à peu, et il s'éteignit le 20 juillet 1869.

Sa mort, qui laissait un vide dans plusieurs Sociétés savantes, fut sensible à l'Académie de Caen

dont il avait, comme vice-secrétaire, rédigé les procès-verbaux (1864-1865) avec un soin porté jusqu'au scrupule.

Membre de l'Institut des provinces, de la Société des Antiquaires de Normandie et de beaucoup d'autres dont nous avons vu les diplômes, M. Latrouette n'a pu donner à toutes une active collaboration. On verra, dans l'énumération de ses œuvres, les Compagnies où il a fait des lectures. Nous croyons cette énumération complète, au moins pour les volumes et les tirages à part.

Viennent d'abord ses thèses pour le doctorat, qui sont les premiers ouvrages qu'il ait fait imprimer. Les autres suivront dans leur ordre chronologique.

I. DEI CREATORIS EXISTENTIAM DEMONSTRAT HOMINIS ORIGO. Caen; Poisson, in-4° de 26 pages, thèse soutenue le 30 décembre 1827.

Au début, l'auteur développe la preuve de l'existence de Dieu par le spectacle admirable de l'univers. Bientôt il passe en revue les systèmes des principaux philosophes grecs sur l'origine du monde, depuis Xénophane jusqu'à Épicure; puis il attaque Hobbes et ceux qui se rapprochent de ses opinions dans la négation d'un Dieu créateur, et déduit, conformément à la philosophie des séminaires, une série de preuves excellentes, mais sans aucune nouveauté, même de forme. Ces lieux communs suffisaient alors pour le grade de docteur ès lettres: on est devenu justement plus difficile.

II. DE L'ORIGINE DE LA LANGUE LATINE, DE SES VICIS-

SITUDES ET DE LEURS CAUSES JUSQU'AU SIÈCLE D'AUGUSTE. Caen, Poisson, 32 pages in-4°, thèse soutenue le 9 janvier 1828.

L'auteur commence par exposer les divers systèmes auxquels a donné lieu l'origine de la langue latine; il n'a pas la présomption d'en créer un nouveau; il se contente d'accorder ensemble, autant qu'il lui est possible, « les données bien établies de chaque hypothèse particulière, » et il croit pouvoir les concilier « en attribuant l'origine du latin à une réunion successive de langues diverses, entre lesquelles le sanscrit, le grec et le celtique tiennent les premiers rangs, et y ont chacun leur part. » Un rapide historique de la formation et du développement de la langue latine est ainsi résumé par lui, page 24 : « 1° Un âge d'enfance ou de barbarie depuis les origines de Rome jusqu'à la fin de la première guerre punique ; 2° un âge d'adolescence ou de premier développement depuis cette époque jusqu'à la guerre de Sylla; 3° un âge de jeunesse ou de progrès toujours croissants de Sylla à Auguste, où commence celui de la virilité ou de la formation parfaite que d'autres ont encore appelé l'âge d'or. » L'histoire vient à l'appui de cette division, qu'une érudition très-sobre appuie suffisamment pour donner lieu à un soutien de deux heures. On dit que M. Latrouette a souvent retravaillé sa thèse, et qu'il comptait la publier de nouveau, augmentée et améliorée. Le sujet est de ceux qu'enrichissent chaque jour les recherches de la philologie moderne, et qui ne demandent, pour en tirer parti, que du jugement et de la persévérance. Or, le jugement était la qualité

principale de M. Latrouette, et la persévérance dans le travail le distinguait éminemment. Sa sensibilité ne troublait point ses conceptions, et l'imagination n'égarait jamais son esprit. Aussi a-t-il mieux réussi dans l'enseignement secondaire que dans les chaires d'histoire et de littérature française, comme suppléant de MM. De La Rue et Frédéric Vaultier.

III. Notice sur le rouet Saint-Martin de l'église de Golleville (Manche), *avec essai d'explication, suivie 1° du Rapport de M. l'abbé Delamare; 2° de la Réponse faite à ce Rapport.* Caen, A. Hardel, 1835, in-8° de 54 pages.

M. Renault, dans sa *Table* des 24 premiers volumes de la Société des Antiquaires, analyse ainsi rapidement la dissertation qui est en tête de la brochure: « Dans sa notice, M. Latrouette décrit la roue en fer portant le nom de Rouet Saint-Martin, et qui, aux fêtes solennelles, pendant certaines parties de l'office, était mise en mouvement au bruit aigu de 12 clochettes de dimensions variées. Suivant M. Latrouette, l'appellation de Rouet Saint-Martin vient de ce que saint Martin, patron de la paroisse, y est très-vénéré, ainsi que dans tout le pays. Il regarde les 12 clochettes comme indiquant les 12 signes du zodiaque, et la roue comme un reste symbolique du culte religieux d'Isis chez certaines peuplades gauloises. »

M. l'abbé Delamare, aujourd'hui archevêque d'Auch, critiqua plus spirituellement que savamment l'*essai d'explication* hasardé par M. Latrouette, et celui-ci répliqua avec une ardeur qu'il n'a pas retrouvée depuis.

IV. NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. DE MATHAN, *marquis de Mathan, pair de France, maréchal de camp, chevalier de St-Louis, commandeur de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur.* Caen, Poisson, 1841, in-8° de 62 pages.

M. Latrouette dédie ce travail au fils de M. de Mathan, au jeune Georges dont il était le précepteur. On s'attend bien qu'écrivant sous les yeux de la famille, uniquement avec les matériaux fournis par elle, M. Latrouette n'a pu exercer les droits de la critique : c'est l'inconvénient de ces informations à domicile où nul contrôle n'est permis à l'obligé.

V. NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR FRANÇOIS-RICHARD DE LA LONDE, *membre de l'ancienne Académie de Caen* (lue dans une séance publique de l'Académie, le 22 novembre 1849). Caen, A. Hardel, 1850, in-8° de 78 p.

Cette notice rappelle les titres que doit conserver, au souvenir de ses concitoyens, l'un des caennais les plus dévoués aux intérêts de sa ville natale. Elle fait connaître la variété des connaissances et des aptitudes de M. de La Londe, l'un de ceux de nos confrères qui ont le plus contribué à la canalisation de l'Orne. Sachons-lui gré surtout d'avoir fait des recherches sur notre ancienne Académie des belles-lettres, et de les avoir consignées dans un mémoire trop court, publié et amplement annoté par M. de Formigny de La Londe, l'un de ses descendants.

VI. NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR FRANÇOIS-RICHARD DE LA LONDE. NOTE ADDITIONNELLE. Caen, A. Hardel, 1854, in-8° de 11 pages.

Cette *Note additionnelle* est un compte-rendu des efforts de l'Académie de Caen pour faire « honorer d'une manière convenable la mémoire d'un citoyen généreux et dévoué. » Le Conseil municipal s'associant au vœu de l'Académie, le 2 mars 1850, prit un arrêté par lequel « le quai du nouveau bassin, qui longe au nord les murs du jardin de Courtonne, prendra le nom de *Quai de La Londe.* » Un décret du 17 mai 1850 approuva l'arrêté municipal, qui eut immédiatement son exécution.

VII. L'ERMITAGE SAINTE-ANNE, *près de Domfront.* Caen, A. Hardel, in-4° de 48 pages, accompagné d'une vue du tertre Sainte-Anne ou de la Grisière, et des rochers de Domfront.

« M. Latrouette, dit M. Renault, présente l'histoire succincte de l'ermitage Sainte-Anne, dont la fondation ne remontait qu'au XVIIe siècle. Il indique les seigneurs qui avaient le droit de présentation à la chapelle, et il donne les noms de plusieurs ermites qui, jusqu'en 1741, succédèrent au fondateur ; dans la Révolution, la chapelle et la maison ont disparu. » Ajoutons que l'aptitude aux investigations historiques est attestée par ce petit mémoire, qui eût été suivi de beaucoup d'autres du même genre, si la vie de notre confrère n'avait pas été absorbée par les longs travaux de l'enseignement individuel.

VIII. ODES D'HORACE, *traduction nouvelle avec le texte en regard, accompagnée de notes historiques et mythologiques.* Caen, Poisson, 1861, in-12 de XXIII et 400 p.

Quand cet ouvrage parut, nous lui consacrâmes

dans un journal de Caen l'article que l'on va lire, ou passer comme un hors-d'œuvre.

« Essayer de traduire Horace, c'est essayer l'impossible ; essayer de le faire mieux entendre, de le faire mieux sentir, c'est ce qu'on peut tenter, et l'on y réussit à proportion de ce qu'on a de patience et de talent.

« Si l'on a dit que le génie est la plus grande aptitude à la patience, on a dû le dire surtout du génie du traducteur. C'est à lui que peut s'appliquer ce mot profond à son égard, ce mot paradoxal peut-être, alors qu'il prétend caractériser le génie de certains poètes, d'où les vers sortent comme les eaux de leurs sources. Oui, la patience est la première vertu du traducteur ; sans elle, il fait de l'à-peu-près ; il écrit, comme d'Ablancourt, de belles infidèles ; ou, par un procédé plus hardi, il *janinise*, ce qui est la pire manière de faire connaître un auteur ancien.

« Cette patience, toutefois, que nous ne pouvons trop recommander, est loin de suffire. Accouplée à l'impuissance, elle n'est plus même une vertu ; elle devient un indice de vaniteuses prétentions et d'efforts vains et stériles : il faut qu'elle soit jointe au talent. Sans le talent, il n'y a pas d'œuvre littéraire, même en fait de traduction.

« J'ajoute que le talent et la patience ne suffisent pas toujours. On assure que Jules Janin a remis plus d'une fois sur l'enclume sa traduction d'Horace ; c'est héroïque pour cet improvisateur. D'un autre côté, nous reconnaissons le mérite, la facilité rare, l'incontestable valeur de cet écrivain ; et Dieu sait ce qu'il a fait d'Horace ! Ce qu'il faut, outre la patience

et le talent exigés, c'est un goût spécial, une aptitude particulière au grand art de traduire. « Tous nous ne sommes pas aptes à tout : *Non omnia possumus omnes* », dit le poète. Tel se montre écrivain hors ligne dans ses ouvrages originaux, qui est d'une médiocrité constante dans ses traductions ; tel, au contraire, a réussi dans ses traductions, qui dans ses œuvres propres est aride, est vide, est nul. D'où l'on conclura que le précepte adressé aux poètes par Boileau :

> Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
> Et consultez longtemps votre esprit et vos forces,

s'adresse à tous les écrivains, sans exclusion des traducteurs. Si les traducteurs sont dispensés de penser et de tracer des plans, s'ils n'ont qu'à exprimer dans leur langue ce qu'un auteur grec ou latin a exprimé dans la sienne, leur tâche est encore immense, car cette bagatelle qu'on appelle le style est la chose capitale en littérature : c'est elle qui assure la fortune des livres, et qui fait surnager cinq à six noms, dans les grands siècles, au-dessus de l'abîme où le reste s'engloutit. Cette chose capitale, le style, peut se trouver dans une traduction et lui donner l'immortalité. Il en est peu d'exemples ; mais il en est, ou il peut y en avoir.

« Y en aura-t-il beaucoup dans notre âge d'œuvres hâtées et de continuelles improvisations ? Il est permis d'en douter en voyant avec quelle rapidité elles se produisent, et la plupart dans le but unique de répondre à la demande des libraires et de gagner un peu d'argent. Tel jeune écrivain dont on connaît la plume facile est circonvenu par les spéculateurs, et il donne

en vingt mois ce qui coûtait vingt ans de travaux à d'autres époques. La quantité devrait mettre en garde contre la qualité.

« Que signifient toutes ces réflexions à l'occasion d'une annonce? Est-ce dans le but de louer ou de blâmer la traduction des *Odes d'Horace*, que vient de faire imprimer M. Latrouette? Nous n'avons qu'une intention après l'avoir lue : c'est de la recommander.

« M. Latrouette n'est pas de ces professeurs qui se sont dérobés à leurs devoirs pour trafiquer de leur plume et ajouter à leur traitement par des travaux littéraires en dehors de leurs fonctions. C'est en expliquant Horace à ses élèves pendant des années, en les dressant eux-mêmes à traduire le grand lyrique latin, qu'il l'a traduit lentement, au jour le jour, longtemps sans autre but que de bien faire comprendre, que de bien faire sentir son auteur de prédilection. Ces luttes d'un professeur consciencieux sont toujours fécondes. Le tour qu'on a cherché, le mot qui fut rebelle, qu'on désespéra de rencontrer, se présente un jour inopinément : on est surpris de sa bonne fortune, on la consigne, on la fixe par l'écriture, et il se trouve enfin qu'on est riche de tant de rencontres; l'idée vient, quand on est au bout de sa carrière militante, à l'heure de la retraite et des loisirs, de faire part au public de ce labeur de tant d'années; on hésite et l'on cède, et l'on a raison de céder, ne fût-ce que pour montrer à quel point on était digne d'enseigner la jeunesse, et combien on était apte à lui donner de solides leçons.

« Dans un judicieux avant-propos, M. Latrouette résume les règles de traduction qu'il a suivies, et

déclare que la loi à laquelle il s'est assujetti, la loi à laquelle, dans son opinion, tout traducteur doit obéir, est celle-ci : « Rendre la pensée d'Horace avec la forme d'expression qu'il a jugé convenable d'adopter, et conserver aux idées qu'elle comprend l'ordre dans lequel il les a présentées. »

« M. Latrouette déclare encore, avec une modestie qui n'est pas le partage de tous les traducteurs, que cette loi impérieuse ne saurait être constamment suivie. Ce serait la perfection, et la perfection n'est point de ce monde. Il pense donc, avec Cuvillier-Fleury, dont il cite un article récent, qu'en fait de traductions nous n'aurons jamais que des essais. En conséquence, il qualifie d'essai l'Horace qu'il publie ; les lecteurs compétents jugeront que c'est l'essai d'un maître.

« Nous avons comparé la traduction nouvelle avec les plus estimées et les plus récentes, sinon pour tout le volume, du moins pour quelques odes, et nous avons eu rarement l'occasion de donner la préférence aux prédécesseurs. M. Latrouette joint à l'intelligence de son auteur l'art de la communiquer par la justesse et la clarté de l'expression ; son style a du nombre, et c'est une fidélité de plus. Il a aussi des hardiesses qu'excuse le texte en regard : peut-être n'en a-t-il pas assez. La langue poétique, alors qu'elle s'exprime en prose, a des licences qui la distinguent, et l'on sait gré au traducteur d'être poète dans la mesure que le goût comporte. M. Latrouette, qui semble parfois très-hardi, semble aussi parfois un peu timide. Ajoutons que la fameuse loi reconnue par ce nouveau traducteur d'Horace, à

savoir : « de conserver aux idées l'ordre dans lequel l'auteur les a présentées », force parfois à contourner la phrase pour amener au bout le mot final de l'auteur ancien. De là quelques inversions qui ôtent de l'aisance au style, et qui nous font croire qu'il y a lieu de se relâcher sur la loi toutes les fois que, pour être fidèle au latin, on est infidèle au français. Cette observation, du reste, s'applique rarement dans le travail de M. Latrouette. On est bien plus frappé de la manière dont il affronte les difficultés sérieuses qui se reproduisent à toutes les pages, et dont il se tire tantôt avec prestesse, tantôt avec la grave assurance que donne l'habitude du professorat.

« Si quelque regret nous était permis, ce serait sur l'excès de la mutilation d'Horace. Nous savons bien que ce poète ne peut être expliqué d'un bout à l'autre dans les classes, et que tout lecteur honnête se détourne de certains vers ; mais un traducteur qui s'adresse au public ami des lettres doit-il s'en tenir scrupuleusement aux retranchements de Jouvency ? C'est aller trop loin, ce nous semble. Les plus jolis vers d'Horace sont peut-être entre les vers licencieux, que nous voudrions effacer de tous les exemplaires, et le texte des éditions classiques. Après tout, rien de plus respectable que les motifs essentiellement moraux qui ont fait mutiler certains passages des auteurs anciens. L'un d'eux, et ce n'est pas un écrivain austère, a dit excellemment :

Maxima debetur puero reverentia.

« On nous assure que les *Satires* et les *Épîtres* ne tarderont pas à paraître. Nous augurons bien du tra-

ducteur dans cette partie, après le succès des *Odes.* Ce qui reste à publier offre moins de difficultés que les poésies lyriques. Sans en avoir rien vu, nous pouvons affirmer que le nouveau traducteur a réussi. »

Dix ans sont écoulés depuis la publication de cet article, et le complément d'Horace n'a point paru. Le manuscrit toutefois n'a pas péri ; nous savons qu'il est soigneusement conservé, avec quelques autres, par Mlle A. Villain, libraire à Caen, laquelle est prête à nous abandonner l'œuvre de notre confrère, si l'Académie se charge de l'imprimer ou du moins de trouver un éditeur. Cette généreuse proposition de Mlle Villain sera sans doute l'objet d'une délibération ultérieure (1).

(1) Nous en étions ici de l'impression lorsque nous avons reçu, le 24 mars, l'épître suivante de Mme Lucie Coueffin, membre correspondant de l'Académie. Comme cette épître montre, mieux que nous ne pourrions le faire, le côté moral et religieux de l'âme de M. Latrouette, nous l'imprimons dans cette note en demandant grâce à l'auteur qui voudra bien nous pardonner cette indiscrétion.

A M. Julien Travers, *écrivant la biographie de M. Latrouette.*

Dans ces jours où le ciel, à tous nos vœux contraire,
Sans cesse nous remet de péril en péril,
De notre Académie aimable secrétaire,
De vos doctes travaux vous poursuivez le fil ;
Comme au temps fortuné des luttes pacifiques,
Retraçant d'un ami les traits chers à nos yeux,
Vous allez consacrer à ses vertus antiques
Un éloge pour nous à jamais précieux.
A quel autre que vous s'adresser pour bien peindre
Ce mérite modeste et ce savoir profond,
Cette bonté dont nul n'eut jamais à se plaindre,
Ce cœur dont la tendresse avait formé le fond ?
Retracez ses efforts pour la jeunesse aimée,
Son dévouement à tout ce qui fut grand et beau ;
Des présents du talent parez sa renommée :
Les immortelles fleurs vont bien sur un tombeau.

Ah ! rappelez surtout qu'en nos heures de crise,
Son âme conserva l'immuable devise :

IX. La sainte Quarantaine, *office romain complet, à l'usage des fidèles pour tous les jours du Carême, du temps de la Passion, de la Semaine-Sainte et de l'octave de Pâques, précédé des psaumes des Heures canoniales du dimanche et des vêpres de chaque jour, des psaumes de la pénitence, etc.* Paris, Périsse frères, 1862, in-18. La 2e édition est de 1868, de XII et 959 p.

L'évêque de Bayeux approuvait ce livre en ces termes, le 4 janvier 1863 : « Nous le recommandons comme un *Manuel excellent* aux personnes pieuses qui désirent s'unir plus particulièrement pendant le temps du Carême aux prières et aux cérémonies de la *sainte Liturgie.* »

X. Légendes et notices historiques. *Fêtes et saints de la liturgie romaine et du propre liturgique de divers diocèses.* Caen, Mlle A. Villain, 1863, 2 vol. in-12.

Dieu! la Foi! Ces deux noms fécondaient ses labeurs,
Ces deux noms soulageaient ses plus vives douleurs.
Du chrétien résigné la divine auréole
Descendit sur son front dans les jours attristés ;
Et quand nous le pleurions, d'épouvante agités,
Lui, paisible, écoutait l'Esprit-Saint qui console.
J'aime à me retracer ce touchant souvenir,
Il ranime le cœur que l'ennui décourage ;
Plus on touche au déclin, plus on connut l'orage,
Plus on sent le besoin d'un céleste avenir.

Moi-même dont la verve, et faible et refroidie,
Annonce que je touche à ma biographie,
Moi qui pendant longtemps me plus dans les vallons,
J'aime à lever les yeux sur la cime des monts ;
J'y vois poindre un rayon béni de la nature,
Un rayon, de nos maux divin consolateur ;
Il dore les chemins dont la pierre est si dure,
Et nous fait entrevoir au séjour du bonheur
Jéhovah, le Dieu bon, qui garde en ses demeures
Nos douces amitiés, auprès de lui meilleures.

Lucie Couëffin.

Bayeux, 21 mars 1871.

Ce dernier ouvrage est, au point de vue de l'utilité pratique, le meilleur de M. Latrouette. L'auteur a désiré donner aux ignorants de judicieuses réponses aux questions qu'ils doivent se faire en assistant aux offices de l'Église : Quelle est la solennité qu'elle célèbre ? Quel est le saint dont elle honore la mémoire ? Les livres à consulter ne manquent pas; mais ils sont volumineux et parfois difficiles à trouver. C'est pour instruire brièvement les fidèles, que M. Latrouette a rédigé ses *Légendes et notices historiques.* « Nous les avons, dit-il, faites courtes, substantielles, nous bornant à ce qui nous a paru indispensable de faire connaître pour que chacun comprenne suffisamment la raison qui a porté l'Église à instituer la fête qu'elle convie ses enfants à célébrer avec elle. »

Les notices sont précédées d'un tableau chronologique et d'un calendrier liturgique, faits avec le plus grand soin, et qui ont reçu les approbations les plus honorables.

Ce qu'a publié M. Latrouette n'est qu'une faible partie de ses travaux. Il a composé pour ses élèves de nombreux résumés de toutes les matières sur lesquelles porte l'examen du baccalauréat ès-lettres, surtout des résumés d'histoire, étude favorite de toute sa vie. Quelques intimes parlent d'un bon traité du professeur, destiné à faciliter le travail de la version : malheureusement on l'a vainement cherché dans ses manuscrits. S'il se retrouve, Mlle Villain en autorisera sans doute l'impression.

POÉSIES.

GLAUCUS,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

Quand Glaucus eut à sec tiré sur le rivage
Sa barque à chaque effort gémissant comme lui,
Il jeta sur son dos, qui fléchit avant l'âge,
Ses filets déchirés d'où le poisson a fui ;
Puis, sourd au chant du flot qui, narguant sa détresse,
Roule aux galets du bord sa sonore caresse,
Il s'éloigne à pas lourds, le front chargé d'ennui.

Il s'éloigne furtif, taciturne et sauvage,
Essayant d'échapper au rire injurieux ;
Mais ses durs compagnons, qui guettent son passage,
Le poursuivent d'appels insolents et joyeux.
« Salut à l'immortel ! » s'écrie en chœur la troupe.
Et l'on rit ! et l'un d'eux, se détachant du groupe,
L'adore—en lui jetant du sable dans les yeux.

Les enfants accourus autour de lui se pressent;
Ils se montrent du doigt les flancs nus du pêcheur,
Qui sous le noir réseau des filets transparaissent.
Ils s'appellent l'un l'autre, et, feignant la frayeur :
« Voyez donc, disent-ils, s'agiter, sous les mailles
« Du filet de Glaucus, ce monstre sans écailles !
« Sais-tu, divin Glaucus, qu'il t'égale en laideur ? »

Et leur rire outrageant se prolonge en huée.
—Ainsi, quand au grand jour s'aventure un hibou,

La foule des oiseaux s'abat de la nuée,
Débusque des buissons, des toits, on ne sait d'où,
Et—pour venger la peur dont elle est coutumière,—
Poursuit le pauvre monstre aveuglé de lumière,
Qui se hâte à tâtons de regagner son trou.

Tel, et plus noble encor, Glaucus vers sa demeure
Se hâte, sans répondre au sarcasme cruel.
Trop blessé pour souffrir de ce trait qui l'effleure,
Il rumine en marchant son rêve habituel.
« Courage ! insultez-moi, dit-il, race éphémère !
« Niez ma certitude, et raillez ma chimère :
« Le trépas vous attend,—et je suis immortel ! »

II.

Le dernier contrefort, que d'étage en étage
Le mont Messapios abaisse vers la plage
Au-dessus d'Anthédon s'interrompt brusquement,
Et dresse un mur creusé de maint enfoncement.
Pour atteindre le seuil de ces grottes profondes
Qu'emplissent de rumeurs et les vents et les ondes,
Aux parois du rocher rampent d'étroits sentiers
Ébréchés par le temps en vagues escaliers.
Glaucus s'est engagé sur cette rampe ardue :
Car de ces trous du roc, d'où l'œil sur l'étendue
Plonge et voit luire au loin l'Euripe au vaste azur,
Il s'est du plus abrupt fait l'abri le plus sûr.
Là, du moins, il n'a pas à craindre la risée !
Ses filets étendus, et sa faim apaisée,
Il respire,—il est seul !.. Oh ! quelle volupté
De pouvoir, sans témoins, poursuivre en liberté,
Interrompre et reprendre, et broder à sa guise
Le rêve triomphant dont son âme est éprise !
Quel bonheur de pouvoir repasser à loisir
Sa vie : heur et malheur, regret, espoir, désir ;
Et d'évoquer encore—et non sans quelques charmes—

Les ennuis qui naguère ont fait couler ses larmes...
Ainsi songe Glaucus. La mer a deux aspects :
L'un rit au clair soleil; l'autre en brouillards suspects
S'assombrit, et, noyant les couleurs et les formes,
Jette à tous les objets ses teintes uniformes.
L'un, prévoyant la joie et la sécurité,
Met l'espérance aux cœurs, aux lèvres la gaîté.
De près, au loin, partout des reflets bleus et roses
Flottent légers, pareils aux sourires des choses :
Et, tandis qu'au repos invitant le pêcheur,
Le rivage sourit dans sa verte fraîcheur,
Un sourire divin sur la face de l'onde
Étincelle aux rayons dont le soleil l'inonde,
Et le chant continu qui s'exhale des flots
Rend leur labeur facile aux joyeux matelots.
—L'autre aspect—sombre envers de ce tableau de fête—
A ce calme sinistre où couve la tempête.
Là, tout est morne, terne, inquiétant, glacé...
L'homme, de toutes parts vaguement menacé,
Tandis que la Sirène ondule avec la lame,
Sent le frisson des flots passer jusqu'à son âme.
Sous la fatalité, dont il est le jouet,
Le pêcheur tremble, et craint de former un souhait
Qu'exaucerait le Sort pour hâter sa ruine.
Il renonce à combattre une force divine :
Il se résigne, et, sous l'imminence du coup
Qu'il ne peut fuir, il plie avec terreur le cou;
Il attend.—Cependant sur les flots, sur la grève,
Morne, il poursuit sa vie ainsi qu'un mauvais rêve.
Il traîne son filet, il laboure son champ;
Et, sous son faix d'ennuis pensif et trébuchant,
A mesure qu'il voit ses jours décroître en nombre,
Il sent croître en son cœur et s'épaissir plus d'ombre.

Tels sont les deux aspects des choses de la mer.

Or Glaucus, dès l'enfance en proie au doute amer,
Raillé des siens, farouche, et de la solitude

Gardant l'horreur sacrée en sa morne attitude, —
Glaucus n'a jamais vu, songeur mystérieux,
Que l'effroi sur la terre et l'effroi dans les cieux.

A cette heure il est seul : et la roche escarpée
Répète en gémissant sa plainte entrecoupée.

III.

« Qu'avez-vous donc, dit-il, à me poursuivre ainsi,
Pêcheurs, enfants, meute acharnée ?
N'ai-je donc point assez de porter mon souci
Et le poids de ma destinée ?..

« J'ai toujours vécu triste ; et toujours et partout
Le côté douloureux des choses
A laissé dans mon cœur, plein d'un secret dégoût,
Flotter des visions moroses.

« L'ennui des horizons dans la brume noyés ;
La rumeur des vagues livides ;
L'effort des matelots sur l'aviron ployés,
Ou ramenant leurs filets vides ;

« Le destin sans pitié ; l'homme hostile et moqueur ;
Le ciel sourd et les flots funèbres :
Voilà ce qui m'a mis tant de tristesse au cœur,
Et dans l'esprit tant de ténèbres...

« Même quand aux flots bleus un ciel d'azur sourit,
Je prévois et crains la tempête :
Comme un cristal terni, ma pensée assombrit
Onde et cieux, votre double fête ! »

Et Glaucus, qu'un sanglot douloureux interrompt,
S'accoude sur la roche, et, se cachant le front,
Entre ses doigts crispés laisse couler ses larmes,

Comme un guerrier blessé qui saigne sous ses armes.
—Mais par ses pleurs calmé, le rêveur soucieux
Se redresse, et s'écrie en regardant les cieux :

« Cieux profonds où la nuit fait fourmiller les astres,
Terre aux flancs ténébreux, mer féconde en désastres,
Dieux qu'on ne fléchit pas !
Je vous prends à témoins que la vie est mauvaise,
S'il n'est contre l'ennui qui m'obsède et me pèse
D'abri que le trépas !

« De cette vie amère où l'âme est asservie
Rien ne peut compenser l'angoisse, qu'une vie
Qui plus loin et plus haut,
Par delà le tombeau, monte et s'épanouisse,
Et réalise enfin l'idéal de justice
Que j'ai cherché trop tôt.

« Et cette vie, ô Dieux ! qu'espérait ma souffrance,
Vous m'en avez donné la splendide assurance,
Quand, d'Hermès visité,
Dans les sucs du moly qu'il offre à ma détresse,
J'ai bu la certitude et savouré l'ivresse
De l'immortalité !

« Je garde encor le goût de ce divin dictame.
Aussi rien désormais n'a prise sur mon âme :
Ni plaisirs, ni douleurs.
Que l'homme, ou le destin s'acharne à me poursuivre
Que m'importe ! je suis immortel, et pour vivre
J'attends des jours meilleurs.

« Oui ! parmi les humains, dans ce monde où tout change,
Je me sais immortel... et pourtant, chose étrange !
J'éprouve un vague émoi
Quand, d'un si haut espoir berçant ma solitude,
Je les entends nier l'auguste certitude
Qui resplendit pour moi.

« Un doute—qui soudain disparaît et s'efface—
Glisse alors sur mon cœur, comme un vent sur la face
Du globe aux flots dormants ;
Et je m'écrie, en proie au rire dérisoire :
« Pourquoi donc, ô railleurs, quand j'affirme ma gloire,
« Croyez-vous que je ments ? »

« Inutiles efforts ! le vulgaire s'obstine
A flétrir de dédains ma vision divine...
Ah ! sort amer... Eh quoi !
Ne trouverai-je pas dans cette tourbe humaine
Une âme—seulement une âme !—que j'amène
A partager ma foi ! »

IV.

Mais tandis que Glaucus dans l'antre solitaire
S'interroge, et poursuit sa rêverie austère,
Voici que sur l'Euripe, aux flots frangés d'argent,
Les vierges d'Anthédon s'abattent en nageant.

Les rires, les appels redits de proche en proche
Troublent l'écho farouche endormi sous la roche ;
Et les voix, les chansons, vibrantes de gaieté,
Charment l'air caressant et le flot enchanté.

Cependant sur la mer la troupe s'éparpille ;
Et seule près du bord reste une jeune fille,
Qui, n'osant de ses sœurs partager les ébats,
S'amuse à voir perler l'écume sur ses bras.

Dénouant ses cheveux dont l'or fauve l'inonde,
Elle joue, ingénue, et de l'eau peu profonde
—Doux fardeau que le flot soulève avec amour—
Sort à demi son corps au frais et pur contour.

De son roc escarpé se penchant sur les ondes,
Glaucus suit en ses jeux la vierge aux tresses blondes ;

Et son cœur orageux, trop prompt à s'émouvoir,
S'éclaire d'un rayon de tendresse et d'espoir.

— « Nymphe aux bras blancs, dit-il, qui dans l'écume amère
Bondis comme un chevreau jouant avec sa mère!
Du triste et vieux Glaucus (car c'est lui que tu vois),
Jeune et rieuse enfant, daigne écouter la voix.

« Oh! tu peux sans frayeur te prêter à m'entendre!
Je sais combien ton âge est délicat et tendre;
Mais toi, sache à ton tour, jeune et rieuse enfant,
Que d'un vœu trop hardi ta candeur te défend. »

Interdite d'abord, la vierge qui mesure
L'escarpement du roc, sourit et se rassure.
Ramenant sur son sein ses bras et ses cheveux :
— « Soit, répond-elle ; parle, et dis ce que tu veux.

« Quelque étranges que soient tes aveux et ta plainte,
Je puis—sachant ton nom—les écouter sans crainte. »

La baigneuse aux bras blancs se tait,—et le pêcheur,
Crédule, sent l'espoir s'affermir dans son cœur.

« O nymphe, reprend-il, divine entre les femmes!
Doux alcyon, plus blanc que l'écume des lames,
Vierge, honneur d'Anthédon!
Pour prix de ton accueil, propice à ma misère,
Que des biens les plus doux que ta jeunesse espère
Les Dieux te fassent don!

« Peut-être est-il un don plus sublime et plus rare,
Qu'un être dédaigné, mais divin, se prépare
A t'offrir aujourd'hui :
Car immortel, il peut de sa vie immortelle
Allumer dans ton sein la magique étincelle,
Si tu veux croire en lui!

« Ce dieu caché, c'est moi. — Ne ris pas, jeune fille !
L'incorruptible éclat dont le diamant brille
Longtemps attend, obscur,
Qu'un hasard l'ait tiré de sa gangue sordide ;
Longtemps, obscur captif, dort dans la chrysalide
Le papillon d'azur...

« Et moi j'attends comme eux, — sûr que le jour approche
Où je m'élancerai de cette sombre roche,
Comme eux, dans la clarté :
Car je sens, quel qu'il soit, mon destin près d'éclore,
Et déjà dans ma nuit je vois poindre l'aurore
De l'immortalité !

« O nymphe, as-tu parfois caressé la chimère
D'une vie où l'amour—ici-bas éphémère—
Éternise ses vœux ?
Eh bien ! ce sort divin, c'est moi qui t'y convie :
Car je puis, immortel, à vivre de ma vie
Admettre qui je veux ! »

Interrompant Glaucus d'un long éclat de rire :
« Ton immortalité, dit-elle, je l'admire,
Mais je n'y prétends pas.
Comme au rayon d'avril fleurit le frais narcisse,
Qu'au rayon de l'amour ma jeunesse fleurisse :
Et vienne le trépas !

« Ma juste soif d'amour une fois assouvie,
Des jours du vieux Tithon crois-tu donc que j'envie
Le nombre illimité ?
D'ailleurs pour me l'offrir, es-tu bien sûr toi-même,
Triste rêveur, qu'Hermès t'ait fait le don suprême
De l'immortalité ?... »

Et sans s'inquiéter du trait cuisant qu'enfonce
Dans le cœur de Glaucus sa naïve réponse,
L'enfant reprend ses jeux ;

Et le pauvre immortel qui s'affirme et qu'on nie,
D'un croissant désespoir sent peser l'agonie
Sur son front orageux.

« Quoi ! cette enfant aussi doute de moi ! s'écrie
L'infortuné, frappant sa poitrine amaigrie ;
Ah ! c'est le dernier coup.
J'ai longtemps supporté le sarcasme et l'outrage ;
Mais l'affront d'une enfant m'achève,—et mon courage
Désormais est à bout.

« Adieu, race cruelle et prompte à l'invective !
Et toi, non moins cruelle en ta candeur naïve !
O jeune fille, adieu !
Je vais, pour vous prouver—et me prouver moi-même—
Cette immortalité qui vous semble un blasphème,
Changer Glaucus en dieu ! »

V.

A ces mots, le pêcheur mit le pied dans l'abîme.

Soudain, comme d'un mont se détache un grand bloc,
Il trace dans les airs un sillage sublime,
Et tombe dans la mer—qui retentit du choc...

Et voici qu'au fracas des ondes entr'ouvertes,
Tous les dieux qui des flots peuplent l'immensité
Entourent—nouveau dieu, comme eux ceint d'algues vertes,—
Glaucus qui vient de naître à l'immortalité.

AU VAISSEAU DE LA RÉPUBLIQUE.

ALLÉGORIE D'HOR. *Od.* I, 14,

Par M. Julien TRAVERS.

Ainsi la vague, au sein d'une mer en furie
T'emporte de nouveau, vaisseau de ma patrie !
Que fais-tu ? rentre au port, rentre ! ne vois-tu pas
Qu'un coup de l'Africus a blessé tes vieux mâts ?
Ton antenne gémit, tes flancs nus et sans rames
Vont livrer ta carène à la rage des lames.
Plus une voile entière ! hélas ! et plus de dieux
Qui veuillent désormais obéir à tes vœux !
C'est en vain que le Pont sur ses vertes collines
T'a vu naître !... un grand nom, d'illustres origines,
Une poupe élégante et sa riche couleur
Ne dérobent jamais un pilote à la peur :
Il tremble, et sur leur foi jamais ne se hasarde.
Toi, si tu crains des vents le caprice, prends garde !
Prends garde, cher vaisseau, naguère mon souci ;
De tes récents périls mon front est obscurci.....
Et combien de nouveaux !.... ne quitte pas nos rades !
Et fuis, fuis les écueils des brillantes Cyclades !

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

BLIER (Paul). Le cor d'Obéron.

BOIVIN-CHAMPEAUX. Le maximum dans le département de l'Eure (1792-1795).

CHATEL. Rapport de l'archiviste du Calvados pour la session du Conseil général de 1870.

DENIS (Jacques). Rapport sur le concours pour le prix De La Codre (1870).

GARCIN DE TASSY. La langue et la littérature hindoustanie en 1870. Revue annuelle.

HÉBERT-DUPERRON. Rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le département du Calvados, présenté au Conseil général dans sa session de 1870. — Bulletin de l'instruction primaire pour le département du Calvados, 4e année, n° 48.

HOUŸVET. Traité de l'ordre entre créanciers et de la purge préalable des hypothèques.

MARTIN (Edmond). Pratique de la procédure de l'ordre. — Supplément.

PIERRE ET PUCHOT. Recherches sur les produits alcooliques de la distillation des betteraves, 2e partie.

THAURIN. Rapport sur le Musée spécial des antiquités de Rouen.

THIÉLENS (A.). Notes conchyliologiques par le docteur Ad. Senouer, traduites de l'italien. — Notice sur les Ibis falcinellus et Elanus Melanopterus. — Note sur le gite fossilifère de Folz-les-Caves (Brabant).

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 42e année (1870). — La raison de la guerre. — Almanach de la guerre et de la paix.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.
Comité des travaux histor. et des soc. sav., à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société de géographie, à Paris.
Société des antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Association scientifique de France, à Paris.
Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société d'émulation d'Abbeville.
Société d'émul. et d'agric. de l'Ain, à Bourg.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Acad. des sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
Société Éduenne, à Autun.
Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, à Auxerre.
Soc. des sciences, etc., du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Société archéologique de Béziers.
Société des sciences et belles-lettres de Blois.
Soc. des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.
Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société des sciences physiques et nat. de Bordeaux.
Commission des monuments hist., à Bordeaux.
Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.

Société académique de Brest.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
Société de médecine de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
Société philharmonique, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Association normande, à Caen.
Institut des provinces, à Caen.
Société française d'archéologie, à Caen.
Soc. vétérin. de la Manche et du Calvados, à Caen.
Société d'archéologie, etc., à Avranches.
Soc. d'agr., sc., arts et belles-lettres de Bayeux.
Société d'émulation de Cambrai.
Soc. d'agr., etc., de la Charente, à Angoulême.
Société académique de Cherbourg.
Société des sciences natur. de Cherbourg.
Acad. des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
Soc. départem. d'agric. du Haut-Rhin, à Colmar.
Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
Soc. des sc. nat. et d'ant. de la Creuse, à Guéret.
Acad. des sc., arts et belles-lettres de Dijon.
Société médicale de Dijon.
Soc. centrale d'agr., sc. et arts de Douai.
Soc. des sc., etc., du Doubs, à Besançon.
Société d'études scient. et archéol. de Draguignan.
Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
Société libre d'agric., etc., de l'Eure, à Évreux.
Société académique, agricole, etc., de Falaise.
Académie du Gard, à Nîmes.

Académie Delphinale, à Grenoble.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.
Soc. d'agriculture, etc., d'Indre-et-Loire, à Tours.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société académique de Laon.
Société des sciences, etc., à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
Société d'émulation de Lisieux.
Société historique de Lisieux.
Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Académie des sc., belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, etc., à Lyon.
Société d'horticulture de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture, d'archéologie, etc., à St-Lo.
Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Société d'agriculture, etc., de la Marne, à Châlons.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
Société industrielle de Mulhouse.
Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
Acad. des sc., belles-lettres et arts, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
Société d'agriculture de la Haute-Loire, au Puy.
Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
Académie de Reims.
Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
Académie des sciences, etc., de Rouen.
Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
Soc. cent. d'agr. du départ. de la Seine-Inf., à Rouen.
Société des sciences naturelles de Rouen.

Société de l'histoire de Normandie, à Rouen.
Société d'agr., etc., de la Loire, à St-Etienne.
Soc. d'agr., etc., de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Soc. des sc. mor., etc., de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Viroise d'émulation, à Vire.
Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
Acad. des Jeux Floraux, à Toulouse.
Acad. des sciences, etc., de Toulouse.
Soc. d'horticulture de Haute-Garonne, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Soc. d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Soc. d'émul. du département des Vosges, à Épinal.
Académie d'Hippone, à Bône.
Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
Soc. roy. des beaux-arts et de littérature de Gand.
Institut lombard, à Milan.
Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
Société d'archéol. et numism. de St-Pétersbourg.
Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale de zoologie, à Amsterdam.
Société des sciences naturelles de Brünn.
Université royale de Norvége, à Christiania.
Institut Smitsonien, à Washington.
Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
Académie américaine des arts et sciences de Boston.
Académie des sciences de St-Louis.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut libre des sciences de Philadelphie.
Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
Société d'histoire naturelle de Portland.
Lycée d'histoire naturelle de New-York.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er AVRIL 1871.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1870-1871.

MM.

BOIVIN-CHAMPEAUX, *président.*
COLLAS, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
DENIS, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

BOIVIN-CHAMPEAUX, TRAVERS, DENIS,	membres de droit.
MELON, DE R. DE BEAUREPAIRE, CAUVET, DANSIN, MORIÈRE, DUPONT,	membres élus.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
BONNAIRE, profr honoraire de la Fac. des sciences.
ROGER, profr honoraire de la Faculté des lettres.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
GERVAIS, membre de la Soc. des ant. de Normandie.
DE LA CODRE, notaire honoraire.

Membres titulaires de droit.

MM.

OLIVIER (Edmond), premier président.
FERRAND, préfet du Calvados.
ALLOU, recteur de l'Académie.

Membres titulaires élus.

MM.

1. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc.
2. BERTRAND, ancien maire de Caen.
3. TRAVERS, profr honoraire à la Fac. des lettres.
4. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
5. PIERRE, doyen de la Faculté des sciences.
6. DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agricult.
7. LE BOUCHER, professeur à la Fac. des sciences.

8. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
9. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
10. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
11. CAUVET, professeur à l'École de droit.
12. DU MONCEL, membre de plusieurs Soc. savantes.
13. DANSIN, professeur d'hist. à la Fac. des lettres.
14. CHATEL, archiviste du Calvados.
15. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
16. MELON, président du Consistoire.
17. JOLY, professeur à la Faculté des lettres.
18. COURTY, de la Société des antiq. de Normandie.
19. COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.
20. BUCHNER, profr de lit. étr. à la Fac. des lettres.
21. FAYEL, professeur à l'École de médecine.
22. DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
23. DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller à la Cour.
24. LIÉGARD, professeur à l'École de médecine.
25. BOIVIN-CHAMPEAUX, premier avocat-général.
26. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Faculté des sciences.
27. PICQUET, conseiller à la Cour d'appel.
28. HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
29. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, conseiller.
30. LEGENTIL, professeur de seconde au Lycée.
31. DENIS-DUMONT, profr à l'École de médecine.
32. DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
33. CARLEZ (Jules), professeur de musique.
34. DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-secrétaire de la Société d'agriculture.
35. CHAPPUIS, doyen de la Faculté des lettres.
36. ***.

Membres associés-résidants.

MM.

BOUET, peintre, membre de la Soc. des antiquaires.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY-LANJUINIÈRE, prof[r] à l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE CERF, membre de la Société des antiquaires.
LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire, à Caen.
Emile TRAVERS, conseiller de préfecture.
BLANCHE, conseiller à la Cour d'appel.
HOUYVET, id.

Membres associés-correspondants.

MM.

DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
ÉLIE DE BEAUMONT, de l'Académie des sciences.
DUPIN (Charles), id., à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (M[me] Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, recteur de l'Académie de Clermont.
DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.

LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, id.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur-général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, professeur au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof[r] de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
DELACHAPELLE, prof[r] de philosophie, à Cherbourg.

DUMONT, juge, à St-Mihiel.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY, (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate, id.
CHARPENTIER, direct^r de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof^r de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, membre de l'Acad. des sciences, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de cassation, id.
SORBIER, conseiller à la Cour de cassation, id.
CAMARET, ancien recteur, à Douai.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
Mlle Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au Tribunal civil du Havre.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET (l'abbé), corresp. de l'Institut, à Rouen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), id.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
BOUILLIER, direct^r de l'École normale supér., à Paris.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect^r universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).

LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, profr à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur de musées, à Paris.
CHOISY, professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, à N.-D.-d'Aliermont (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle Amélie BOSQUET, id.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspectr-général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honre, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des ant. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives de l'Empire, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, ancien recteur.
LANDOIS, inspecteur en retraite de l'Acad. de Paris.
DE RAYNAL, premier avoc.-génér. à la Cour de cass.

LEPELLETIER, ex-substitut du proc. général, à Paris.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des antiq. de Picardie.
SAUVAGE, juge-de-paix, à Le Louroux-Béconnais.
DE GENS, secr. de la Soc. d'archéol. de Belgique.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des aff. étr., à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspect.-gén. des ponts-et-chauss., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof[r] d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, prés. de la Soc. roy. des b.-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.

FRANÇOIS, conseiller d'État, à Paris.
CANEL, historien, à Pont-Audemer.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St-Lo.
CHAUVET, prof[r] à la Faculté des lettres, à Rennes.
M[me] CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, membre de l'Institut, id.
LAIR (Jules), de l'École des chartes, id.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
GAUCHER, prof[r] de seconde au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
M[me] Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Inst., à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, inspecteur de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
BLANCHE, avocat-général à la Cour de cassation.

DE ROBERT DE LA TOUR, doct. en méd., à Paris.
MAREY, id., id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
H. DE SAINT-ALBIN, conseiller à la Cour de Paris.
GOMARD (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
LE ROI, bibliothécaire, à Versailles.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
BOUSSON DE MAIRET, bibliothécaire, à Arbois.
BAUDEMENT, de la Bibliothèque impériale, à Paris.
PELLERIN, procureur de la Rép., à Mende.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.
BEAUNE (Henri), procureur de la Rép., à Dijon.
MILLIEN, h. de l., à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'École des mines, à Liége.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée de Coutances.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.

DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, à Paris.
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur-général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, inspecteur gén. des ponts-et-ch., à Paris.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
FRÈRE (Éd.), bibliothécaire, à Rouen.
ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-gén. hon. de l'Université, à Paris.
HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, id.
MARIE, professeur à l'École de droit, à Rennes.
Mme L'ÉCUYER, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
LEBRETHON, professeur au lycée de Laval.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont.
WIESENER, profr d'histoire au lycée Louis-le-Grand.
MÉTIVIER, professeur d'histoire, à la Flèche.
DES DIGUÈRES, membre de plusieurs Soc. savantes.
FOUCHER DE CAREIL, éditeur de Leibniz.
LE CACHEUX (l'abbé), à Valognes.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE. v

SUJETS DE PRIX. VII

RAPPORT SUR LE CONCOURS POUR LE PRIX DE LA CODRE, par M. J. DENIS. 1

MÉMOIRES . . . .

RECHERCHES SUR LES PRODUITS DE LA DISTILLATION DES ALCOOLS DE FERMENTATION (2e partie), par MM. PIERRE et PUCHOT. 3

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES CONSÉQUENCES DE L'ABUS DES ALCOOLIQUES, par M. J.-Isidore PIERRE. 101

CINÉMATIQUE. DE L'ACCÉLÉRATION TRANSMISE D'UN CORPS SOLIDE A UN AUTRE PAR CONTACT IMMÉDIAT, par M. Ch. GIRAULT. 109

LA MUSIQUE ET LES MUSICIENS DANS RABELAIS, par M. Jules CARLEZ 130

LES COMMENCEMENTS DE LA RIVALITÉ MARITIME DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE AU XIIIe SIÈCLE, par M. Gustave DUPONT. 149

UNE POIGNÉE DE VÉRITÉS, par M. Gaston LAVALLEY. 201

POLITIQUES. FLEURI, SAINT-SIMON, BOULAINVILLIERS ET DUGUET, par M. Jacques DENIS. 227

LE MONT PALATIN, A ROME (avril 1870), par M. Jules CAUVET 299

Pages.

Origine et diffusion de l'hindoustani, appelé langue générale ou nationale de l'Inde, par M. Garcin de Tassy. 313

Jean Le Maire de Belges et les Illustrations des Gaules et Antiquitez de Troye, par M. A. Joly. 338

Notice sur la vie et les œuvres de M. Latrouette, par M. Julien Travers 380

POÉSIES . . . .

Glaucus, par M. Paul Blier. 399

Au Vaisseau de la République, allégorie imitée de l'ode d'Horace : *O navis*., *referent*, etc., par M. Julien Travers 408

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE. 409

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 410

LISTE DES MEMBRES. 414

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.






PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A000066918981